This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RELIURES EN TOUS GENRES
BRISSE-LEQUEN
Rue des Cordeliers, 17.
AMIENS
DORURE SUR TRANCHE & SUR SOIE

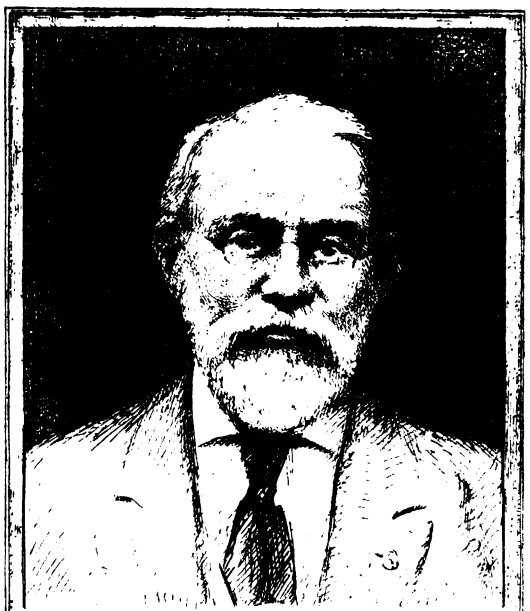

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Will 'Jet

DC
611
.P581
S76

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Tome XX. — ~~1899~~-99-1900

PARIS
Librairie de ALPHONSE PICARD, 82, rue Bonaparte
AMIENS
Imprimerie YVERT et TELLIER, 64, Rue des Trois-Cailloux et Galerie du Commerce, 10

1901

Dunning
Nijhoff
3-15-27
136.03

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

ANNÉE 1899. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 10 Janvier 1899

Présidence de M. DE CALONNE, président.

Sont présents : MM. Antoine, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. de Boutray, Collombier, l'abbé Demarsy, Goudallier, Lefrançois et l'abbé Mantel, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance.

M. l'abbé Debrule s'excuse de n'avoir pu assister à la séance publique de 1898.

— Le R. P. Gillant et M. Goudallier remercient la Société de les avoir admis en qualité de membres non résidants.

— Le Secrétaire perpétuel après avoir déposé sur le bureau trois ouvrages offerts par MM. Maugis, notre collègue, l'abbé Dubourguier, curé de Miraulmont et le vicomte de Caix de Saint-Aymour, annonce le don fait à la Société par le R. P. supérieur de l'école libre de la Providence, d'une taque ancienne aux armes de France. Elle est datée et provient de Montières, ancienne résidence des évêques d'Amiens.

— Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale ensuite à l'attention de ses collègues, parmi les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, l'intéressant volume des annales de la Société historique de Château-Thierry ; les études sur le culte des fontaines, sur les sépultures sous dalles brutes des environs de Tournus et sur la lampe antique publiées par l'Académie de Mâcon et, dans le volume offert par M. de Caix de Saint-Aymour, une généalogie historique de la famille de Vic, dont l'un des membres fut gouverneur d'Amiens. Plusieurs ouvrages philosophiques et religieux publiés en français ou en latin, un entre autres s'occupant de la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le libre arbitre, ont été adressés par l'Académie Royale de Christiania.

Travaux.

— L'ordre du jour appelle l'installation du bureau.

M. le Président de Calonne prononce le discours suivant :

L'ordre du jour appelle l'installation du Président et des membres rééligibles du bureau. L'usage veut qu'en cette circonstance le nouvel élu couvre de fleurs de rhétorique le collègue auquel il succède, qu'il loue de son mieux le talent, l'érudition, les aptitudes diverses des membres du bureau appelés à concourir avec lui à la bonne administration ainsi qu'à la direction des travaux de la Société.

Aujourd'hui que de bienveillants suffrages, dont je ne saurais me montrer assez reconnaissant, me décernent pour la seconde fois les honneurs de la présidence, je ne puis que vous reporter MM. à ce que je disais il y a un an à pareil jour, car à Dieu ne plaise que je m'attribue, fut-ce la plus petite part, dans les résultats heureux d'une année qui comptera au nombre des plus prospères et des mieux employées à tous les points de vue.

Le mérite en revient à ceux-là dont le concours sympathique et dévoué m'ont rendu la tâche facile : à MM. Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Guyencourt que je suis heureux de retrouver à mes côtés ; à M. Trouille, trésorier, ouvrier de la dernière heure de qui je dirai : *brevi tempore explevit tempora multa.*

Je souhaite que 1899 apporte un nouveau lustre à notre compagnie, notamment par la publication des

premiers fascicules de la magistrale monographie de la cathédrale ; publication impatiemment attendue du monde artiste et qui donnera un titre de plus aux récompenses promises dans le mémorable tournoi auquel la France a convié les sociétés savantes de l'univers entier.

L'année qui commence nous apporte, dès ses débuts une joie tout intime : la célébration du cinquantième anniversaire de l'admission en qualité de membre résidant de l'un de nos collègues les plus dévoués et les plus sympathiques ; qui durant un demi siècle, n'a cessé de faire profiter la Société de ses connaissances archéologiques, ainsi que de son expérience professionnelle.

J'ai nommé M. Henri Antoine, élu le 19 avril 1849, chevalier de la Légion d'Honneur, tour à tour vice-président et président de la Société ; membre du conseil municipal de la ville d'Amiens, où il contribua puissamment jadis à faire prévaloir, dans la question de propriété du musée de Picardie, la solution la plus conforme aux vues et aux intérêts de la Société.

Je sais répondre, MM. et chers collègues, à vos sentiments de bonne confraternité et de reconnaissance à l'égard de M. Antoine en vous proposant de lui décerner le titre de président d'honneur et d'exprimer le vœu que son précieux concours nous soit acquis pendant de longues années encore.

— A la suite de ce discours, l'assemblée au milieu d'unanimes applaudissements, proclame M. Henry Antoine, président d'honneur ; M. Antoine, dominant sa profonde émotion, remercie

ses collègues par des paroles pleines de cœur et d'à-propos.

— Conformément à l'ordre du jour M. Trouille donne par écrit l'exposé de l'état financier de la Société. Le rapport de M. le Trésorier est renvoyé suivant l'usage à la Commission des finances.

— L'ordre du jour prévoit la nomination des différentes commissions.

La *Commission des impressions*, nommée au scrutin secret, sera composée pour l'année 1899, de MM. Dubois, de Guyencourt, Janvier, Roux, Soyez, le Secrétaire perpétuel et le Trésorier.

— Les membres des autres commissions sont désignés, ainsi qu'il suit, par M. le Président.

Commission des recherches : MM. Antoine, Durand, de Guyencourt, Janvier, Milvoy et Pinsard.

Commission des achats pour la bibliothèque et du legs Beauvillé : MM. l'abbé Boucher, Boudon, Durand, Pinsard, Poujol de Fréchencourt et de Witasse.

Commission des finances : MM. Boudon, Guerlin et le Président Oudin (1).

— MM. Charles Cordier, l'abbé Galot, directeur des études à l'école libre Saint-Martin et Ernest Hérent, instituteur à Saint-Roch, présen-

(1) M. Oudin, membre titulaire résidant, chevalier de la légion d'honneur, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Amiens, est décédé le 14 mars 1899.

tés à la dernière séance ordinaire comme membres non résidants, sont admis en cette qualité.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les n°s 25,835 à 25,867.

Séance ordinaire

remise au Mercredi 15 février 1899.

Présidence de M. DE CALONNE, président.

Sont présents : MM. Antoine, l'abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. Collombier, Goudallier, Lefrançois et l'abbé Rohault, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance.

La Fédération archéologique et historique de Belgique tiendra son congrès en 1899 à Arlon. Elle invite la Société à s'y faire représenter. L'assemblée désigne, comme son délégué, M. Guerlin qui veut bien accepter cette mission.

Le Ministère de l'Instruction publique adresse deux circulaires, dont il est donné lecture, l'une relative à l'histoire de l'assistance publique en

France, la seconde, au prochain congrès des sociétés savantes à Toulouse.

—M. Poujol de Fréchencourt annonce la mort de notre ancien confrère M. le chanoine Marle, retiré depuis quelque temps dans sa famille à Béthune.

MM. Charles Cordier, l'abbé Galot et Ernest Héren remercient la Société de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

1° *Maires, Echevins et Elections à Amiens, aux* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles* par M. Georges Boudon ; 2° *Notes sur les Lutrins* par M. le chanoine Pihan, brochure ornée de cinq illustrations représentant les lutrins de Provins (Seine-et-Marne), de Cuvilly, de Liancourt-Saint-Pierre et de Montigny (Oise), ainsi que le lutrin ou pupître de Mgr Fuzet, œuvre italienne du XVIIe siècle, aux armes des Vespuce ; 3° *Etudes celtiques*, par le Dr Maurice Adam ; 4° *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne et de Louis XI*, nouvelle et importante contribution de l'infatigable Président d'honneur de la Société d'Emulation, M. Prarond, à l'histoire de l'ancienne capitale du Ponthieu ; 5° Enfin trois volumes dus à l'érudition et aux patientes recherches d'un autre de nos confrères, M. le Comte de Luçay, correspondant de l'Institut. Ils portent les titres suivants : *Comté de Clermont, les Comptes d'un Apanage de la Maison de France au* XVIe *siècle ; Comté*

de Clermont, *un Referendum législatif au* XVIe *siècle* et *Comté de Clermont*, *Comtes engagistes*, *Clermont en 1789*.

— M. Poujol de Fréchencourt remet ensuite à M. le Président, pour être conservé dans les collections de la Société deux photographies offertes par un membre non résidant. Elles représentent le calvaire en fer forgé, que l'on remarque dans une des rues de Dromesnil (canton d'Hornoy). Il porte la date de 1786.

— L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

— Le Secrétaire perpétuel signale ensuite à l'attention de ses collègues, d'abord les acquisitions faites pour la bibliothèque de la Société : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio, fascicules 23, 24 et 25, et les *Actes du Parlement de Paris*, par Boutaric, 2 volumes in-4° ; puis, parmi les ouvrages reçus, 1° les 21 volumes adressés par la *Société des Bollandistes*, — 2° les deux nouveaux volumes de la Société de l'Histoire de France : *Chronique d'Antonio Morosini* et *Mémoires du Chevalier de Quincy* (1690-1703), 3° les Mémoires de la *Société des Antiquaires de Zurich* qui reproduisent de très intéressantes fresques du XIVe siècle. Elles représentent diverses scènes de l'ancien et du nouveau testament, — 4° le Bulletin de la *Société archéologique de la Corrèze*, *à Brives*. On y remarque la

savante description par Dom Roulin et la belle héliogravure d'une patène de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, conservée au monastère bénédictin de Silos, en Espagne, — 5° Enfin les mémoires de la *Société archéologique de Charleroy* qui contiennent une monographie de la ville du Chatelet. L'auteur y donne le dessin et la description d'une serviette tissée aux armes de France et de Navarre. Ce travail original et artistique a dû être exécuté lors du séjour de Louis XIV à Pont-de-Loup, localité voisine de Chatelet. Non seulement ce tissu représente les armes royales, mais le Roi lui même et la Reine Marie-Thérèse. Au-dessus des souverains on remarque deux anges tenant une banderolle avec ces mots : *Pacis Oliva,* accompagnée d'une colombe tenant un rameau d'olivier. Cette composition est entourée d'une bordure sur laquelle sont tissées des L et des M couronnées et soutenues par des branches de lauriers.

Six de ces serviettes existent encore. Elles appartiennent à MM. Quirini, de Pont-de-Loup, qui doivent les tenir des Stainier leurs ancêtres. Ces derniers en effet occupèrent depuis le XVIe siècle de grandes charges à Chatelet et à Pont-de-Loup.

Travaux.

— M. Boudon donne lecture du rapport de la commission des finances pour l'exercice 1898-

1899. La Société adopte toutes les propositions qui s'y trouvent formulées et vote des remerciements à M. le Rapporteur.

— M. Trouille, trésorier, annonce que pour faciliter l'impression du catalogue de la Bibliothèque M. de Guyencourt a versé une somme de mille francs dans la caisse de la Société.

— Monsieur le Président adresse au nom de l'Assemblée de vifs remerciements à M. de Guyencourt et il ajoute, au milieu des applaudissements de tous, que la Société est fière de compter parmi ses membres des hommes de généreuse initiative tels que MM. Janvier, Soyez et de Guyencourt, dont les largesses contribuent à porter au loin et à illustrer le nom de la Société des Antiquaires de Picardie.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux magnifiques volumes offerts par M. Emile Gallet : *La Terre Sainte*, de Victor Guérin. — Des remerciements sont votés à notre collègue, qui prend ensuite la parole pour donner à l'Assemblée quelques détails sur différentes pièces dont il veut bien enrichir nos Archives.

Ce sont d'abord un mandement de Mgr Tirmarche, ancien évêque d'Adras et Aumônier de l'Empereur Napoléon III, mandement donné alors qu'il remplissait par intérim, les fonctions de Grand Aumônier ; puis différentes notes biographiques sur ce prélat, et enfin une lettre autographe du Prince Louis Napoléon, le futur Napoléon III,

adressée d'Angleterre au doyen de Ham. Cette lettre est une réponse à M. l'Abbé Tirmarche qui avait remercié le Prince de l'envoi d'une bourriche de faisans. Elle fait allusion au mot de la servante du doyen qui avait déclaré l'expéditeur *bienfaisant*. — M. le Président remercie M. Gallet de sa communication et des pièces offertes à la Société.

— M. Guerlin donne, d'aprés une publication de M. le Marquis de Surgères, quelques détails sur Antoine Blassel ou Blasselle, sculpteur qui travailla à Nantes et à Saintes de 1607 à 1617. Il résidait à Nantes et semble appartenir à la même famille que le sculpteur amiénois Nicolas Blasset.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les N°s 25,868 à 25,943.

Séance du Mardi 14 Mars 1899.

Présidence de M. DE CALONNE, président

Sont présents : MM, Antoine, l'abbé Boucher, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Josse, Leleu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. Collombier, Narcisse Dupont, Goudallier,

Héren et l'abbé Mantel, membres non résidants, assistent à la Séance.

Correspondance.

MM. l'abbé Dacheux, l'abbé Cadot, l'abbé Dubourguier et Félix de Beauvillé remercient la Société de les avoir admis en qualité de membres non résidants.

— M. le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception de trente-trois objets qui viennent de lui être remis par la Société pour les collections municipales.

— M. Pinsard, de la part de M. Comte, a adressé au Secrétaire perpétuel trois cachets trouvés à Albert : 1° *Sceau de la cure de Saint-Martin à Picquignies*. St-Martin à cheval coupant son manteau pour le donner à un pauvre, debout derrière son cheval. — 2° *S. Jehan de Miautes* : écu à trois maillets et un lambel, sceau de Jean de Méaulte, commune du canton d'Albert. — 3° *S. Jehan Folain* : de... à la fasce fuselée ou losengée de... accompagnée de deux merlettes en chef et d'une étoile en pointe.

Des remerciements sont votés à M. Comte. M. Guerlin demande la publication, dans le bulletin, de ces intéressants cachets avant qu'ils n'aillent enrichir la collection du Musée.

— M. le Président prend la parole pour faire part à la Société du décès de l'un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques

M. Ernest Oudin, président de chambre à la Cour d'Appel d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur. M. de Calonne fait en quelque mots l'éloge du vénéré défunt et propose de lever la Séance en signe de deuil.

Cette proposition est adoptée et la Société décide qu'il en sera donné connaissance à la famille de M. le président Oudin.

La prochaine réunion est fixée au mardi 21 mars.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance ont été inscrits sous les numéros 25,944 à 25,988.

FUNÉRAILLES

de M. le Président Oudin.

Le 17 mars 1899 la Société, convoquée suivant l'usage par lettre spéciale au Musée de Picardie, à 10 heures 1/2 du matin, s'est rendue de là aux obsèques de M. Victor-Ernest Oudin, président de Chambre à la Cour d'Appel, ancien président et membre de la Société des Antiquaires de Picardie. ancien directeur et membre de l'Académie d'Amiens, ancien président de la Société Industrielle, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, né à Vervins et décédé à Amiens le 14 mars 1899.

Etaient présents : MM. Antoine, l'abbé Boucher, Boudon, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez et Trouille, membres titulaires résidants, ainsi qu'un grand nombre de membres non résidants.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. le Premier Président, M. le Procureur général et deux autres membres de la Cour d'Appel, en robes. Le deuil était conduit par M. Pierre Oudin, notre collègue, fils du regretté défunt.

Après le service solennel célébré à la Cathédrale, l'inhumation a eu lieu au cimetière de la Madeleine. Pour respecter la volonté formellement exprimée par M. Oudin, aucun discours n'a été prononcé devant la tombe.

Séance supplémentaire du 21 Mars 1899.

Présidence de M. de Calonne, président.

Sont présents : MM. Boudon, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Guerlin, de Guyencourt. Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. l'abbé Armand, Collombier, l'abbé Demarsy, Narcisse Dupont, Goudallier, Héren et

l'abbé Mantel, membres non résidants, assistent à la Séance.

Correspondance.

— M. Antoine s'excuse de ne pouvoir se rendre à la réunion.

— M. Josse exprime ses regrets de n'avoir pu se joindre à ses collègues pour assister aux obsèques de M. le président Oudin.

— M. Vallée, sous-préfet de Bar-sur-Aube, autrefois membre de la Société sollicite sa nouvelle admission.

— M. l'abbé Debrulle accuse réception de la médaille d'argent de 200 francs qu'il a obtenue au concours d'histoire de 1898.

— M. André de Fouquières remercie la Société de son admission en qualité de membre non résidant.

— La famille de M. Oudin remercie la Société d'avoir levée la Séance mardi dernier en signe de deuil à l'occasion du décès de notre regretté collègue.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

1° *Les fouilles de Brassempuy en 1897* par MM. Piette et de Laporterie — 2° *Grande Aumonerie,* album donné par M. Gallet pour compléter le dossier concernant Monseigneur Tirmarche, offert précédemment. Cet album contient de belles photographies de S. E. le cardinal Morlot, grand

aumônier, Monseigneur Tirmarche, évêque d'Adras, premier aumônier, les abbés Devèze, Mullois, Versini, Liabeuf, Laine, Ouin-la-Croix, de Cuttoli, et Allain, tous attachés à la grande aumônerie — 3° *Notes d'un bourgeois de Paris 1854-1869,* intéressant petit volume, complétant avec les deux qui ont déjà paru, les souvenirs personnels et intimes de notre confrère M. Dabot, avocat à la Cour d'Appel de Paris — 4° *Discours de réception à l'Académie d'Amiens par M. J. Boquet* et réponse de M. le docteur Peugniez avec illustrations dues à l'habile crayon du récipiendaire — 5° *Discours de réception à l'Académie d'Amiens par M. Edouard David* et réponse de M. Octave Thorel — 6° *Les Monuments anciens de Boulogne-sur-Mer* par M. Camille Enlart — 7° *Enguerrand d'Eudin*, gouverneur de Ponthieu, fondateur des Célestins d'Amiens, par M. le comte de Galametz — 8° Notes historiques sur Bachimont, par M. Léon Ledieu.

Le château et la propriété de Bachimont situés dans le canton d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais) appartiennent à notre confrère. Cet ouvrage très documenté, fait avec beaucoup de soins et dans lequel la note humoristique ne fait pas plus défaut qu'une critique fine et spirituelle se divise en quatre parties : 1° La situation politique — 2° La situation ecclésiastique — 3° Mouvance et seigneuries — 4° Les familles seigneuriales. Une héliogravure Dujardin représentant le château de

Bachimont, trois plans et le dessin des armoiries des familles d'Amiens, de Lamiré, de Caboche et du Puget, seigneurs de Bachimont, viennent ajouter un nouveau charme à ce volume édité par la maison Piteux.

— La Société vote des remerciements aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale parmi les ouvrages reçus : 1° Les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Antiquités* de Stockholm (1895). Ils sont illustrés de 104 planches représentant les sujets les plus divers ; collection de silex taillés et polis, bijoux anciens, fresques curieuses de plusieurs églises du Gotland. Dans l'une d'elles on remarque un saint abbé dont le culte était très répandu dans le midi de la France et sous le patronage duquel sont placées plusieurs paroisses de Picardie, saint Gilles. Le volume se termine par une étude sur les fonts baptismaux, accompagnée de nombreux dessins. — 2° Les ouvrages adressés par la *Commission impériale archéologique de Russie. — Compte rendu, 1897*, grand in-4° de 202 pages contenant 394 dessins. Ils représentent des objets découverts dans les fouilles les plus récentes ou acquis pour des musées ; *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, 21e livraison, illustrée de 23 planches qui donnent la vue des différents projets présentés pour la restauration des peintures murales de Sainte-Sophie, à Nowgorod.

— M. le Président rend compte du voyage qu'il vient de faire à Paris dans le but de conférer avec qui de droit au sujet de la participation de la Société à l'Exposition de 1900. L'assemblée remercie M. de Calonne de sa démarche et décide qu'elle exposera en son nom personnel, avec rappel dans le groupe du Ministère de l'Instruction publique.

— M. le Président informe ensuite l'Assemblée qu'il est entre en possession des quatre mille francs légués à la Société par notre regretté confrère M. Félix de Beauvillé, ancien député de la Somme. Le montant de ce legs a été remis entre les mains de M. Trouille, trésorier.

Travaux.

— M. Dubois signale un mandement de Monseigneur Faure, évêque d'Amiens, en date du 19 septembre 1668, donné à l'occasion de la maladie contagieuse qui régnait à cette époque. Pour éviter une trop grande agglomération en un même lieu, le prélat indique l'ordre qui doit être inviolablement gardé par ceux qui voudront entendre la Sainte Messe tant les dimanches et fêtes que les jours ordinaires. Or M. Dubois remarque que les habitants des rues St-Dominique, du Camp-des-Buttes, du Mail, des Capettes, de la Porte-de-Paris et de la Vallée-de-misère iront aux Jacobins et il en conclue que dès 1668 ce dernier quartier existait

bien là où il l'avait délimité dans une précédente communication.

— M. Guerlin donne lecture d'une note sur quelques sculptures découvertes dans une maison en démolition, située rue Saint-Leu, n° 181. Un fragment est orné de trois écussons. Puis il offre à la Société les photographies de deux statues conservées à la ferme de Ménévillers, près de Poix. Ces statues du XVIe siècle sont remarquables, malgré les mutilations qu'elles ont subies. Dans la chapelle de Ménévillers on remarque une cloche provenant de l'abbaye du Gard.

— M. de Calonne termine la séance par la lecture d'un chapitre de son histoire d'Amiens. Il s'agit de la dernière nuit de la Ligue à Amiens et de l'entrée de Henri IV en cette ville. D'unanimes applaudissements accueillent cette communication.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les nos 25,988 à 25,993.

INFLUENZA

AU XVe SIÈCLE PROVENANT DU LEVANT

Lecture faite par M. Boudon.

Les épidémies de grippe ou d'influenza ont apparu avec un caractère violent depuis un temps assez reculé.

Les symptômes qui les accompagnaient sont bien caractérisés et, même quelquefois, présentent une acuité qui ne se reproduit pas de nos jours.

Dès le début du quinzième siècle, les chroniqueurs en signalent deux, l'une en 1404, l'autre en 1414. Les descriptions sont intéressantes.

L'épidémie de 1404 éclata par un printemps pluvieux. La température fut abaissée par des pluies continuelles accompagnées de vents froids jusque dans les premiers jours de juillet, nous apprend, dans son journal, Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris (1).

Il avait noté au samedi 26e jour d'avril 1404 (2).

« Cedit jour estoient presque touz messeigneurs « de Parlement malades de reume et fièvre tout « ensemble, par une pestilence d'air qui a couru

(1) Journal de Nicolas de Baye, édité, par Tuetey, pour la Société de l'histoire de France, 2 vol. in-8°.

(2) Nicolas de Baye, tome I, p. 89, 90.

« et cuert puiz l'entrée de ce présent moiz, telle « que à peinne puet l'en trouver povre ne riche, « et par especial à Paris, qui ne se sente de ceste « maladie, les uns plus, les autres moins ; et par « especial en la chambre de Parlement, aux jours « des plaidoiries, a telle tousserie de touz costez « que à peinne le graphier, qui a esté surpriz de « ladicte maladie à viij heures, puet enregistrer au « vray.

« Diex, par sa grâce, y vueille pourveoir ».

Mais Nicolas de Baye tint bon et continua son service.

Juvénal des Ursins confirme cette maladie et en accentue la gravité car il parle de cas mortels (1).

« 1404 — Au printemps fut le temps très plu- « vieux et s'en ensuivirent plusieurs maladies de « rheumes de teste et de fièvres dont en moururent « aucuns ».

L'auteur anonyme, religieux de St-Denis, qui a écrit la chronique de 1380 à 1422 où est raconté le règne de Charles VI, donne des détails intéressants qui accentuent l'appréciation précédente et mettent au nombre des victimes de cette épidémie, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi (2).

(1) Juvénal des Ursins. Hist. de Charles VI, éd. Denis Godefroy, in-f°, Paris 1653, p, 158.

(2) Doc. inéd. sur l'hist. de France, Chronique de Charles VI. Tome III, p. 143 et suiv. En regard du texte est une traduction par Bellaguet : nous donnons des extraits de cette traduction.

« Cette année (1404) des neiges et des pluies « abondantes firent du printemps une saison « désastreuse et occasionnèrent un débor- « dement extraordinaire des principaux fleuves « du royaume, qui sortirent de leur lit et cau- « sèrent beaucoup de dégâts et de malheurs, les « médecins attribuèrent à ce mauvais temps les « maladies qui survinrent. Des rhumes et des « fièvres régnèrent partout, et à peine une seule « personne sur soixante et dix échappa aux « atteintes de l'épidémie. En France comme dans « les autres contrées, le nombre de ceux qui « succombèrent à ce fléau fut peu considérable, « mais tous ceux qui en étaient attaqués furent en « danger de mort. On éprouvait d'abord un « violent mal de tête, qui ôtait entièrement l'ap- « pétit, et l'on finissait par être réduit à un état « complet de maigreur. Durant cette épidémie, « les médecins les plus expérimentés conseillaient « la diète comme le seul et souverain remède. Ils « se fondaient sur ce que les personnes sobres et « frugales étaient beaucoup moins malades, et se « guérissaient plus facilement.

« L'épidémie fit plus de ravages dans le « royaume à cause du grand nombre des habi- « tants. Parmi les nobles seigneurs qui succom- « bèrent on remarqua surtout le duc de Bour- « gogne, oncle du roi de France, dont la mort fut « si prématurée et si regrettable. Il avait quitté « Paris pour aller visiter le duché de Brabant qui « lui appartenait du chef de sa femme....

Il mourut à Halle. — « Ses os séparés de leur « chair furent, suivant sa volonté, portés par ses « gens à la Chartreuse de Dijon, pour être « enterrés dans cette église, que le duc avait « fondée (1) ».

Dix ans après, en 1414, le mal reparut avec violence. Nos deux premiers auteurs en font foi mais si il est signalé par le Religieux de St-Denis, il lui attribue un caractère moins grave. Nicolas de Baye insiste à plusieurs reprises sur cette épidémie qui fit suspendre les audiences du Parlement.

« Lundi v^e jour de mars (1414) (2).

« Ce dit jour n'a point été plaidoié, ne n'avait « aucun avocat, ne procureur, ne partie ou moult « po par le Palaiz pour une moult griefve maladie « qui généramment couroit par Paris, par laquelle « la teste et tous les membres doloient et souf- « froit l'en moult fort reume. Et entre les autres « moi mesme ne dormi de toute ceste nuit et ne « me puiz soustenir de la doleur de la teste, des « reins, des costes, du ventre, des bras, espaules « et gembès, et me griève sans mesure la séche- « resse qui, par especial, est ennemie à ma « complexion en quelque saison que soit. Si m'en « voiz à mon hostel. »

Il insiste plus loin sur cette journée néfaste.

(1) Religieux de St-Denis *ut suprà*, tome III, p. 145.
(2) Nicolas de Baye *ut suprà*, tome II, p. 172 et suiv.

« N'a pas esté plaidoié pour ce que une merveil-
« leuse maladie a entreprins généraument toutes
« personnes hors enfans au dessoubz de VIII ou
« de X ans, par laquelle la teste, les espaules, les
« costes, le ventre, les bras et gembes doloient,
« et y avoit fièvres et reume moult fort et telement
« que au jour d'ici moult po des seigneurs de
« ceans et des avocas et procureurs sont venus,
« entreprins de ladicte maladie.

« Et moy mesme fu hier, au vespre, en venant
« de Nostre-Dame, surprins de ladicte maladie
« telement que je ne me puiz soustenir et semble
« que ce soit *lues aut pestis aerea.*

« Mardi VIe, mercredi VIIe, jeudi VIIIe, vendredi,
« IXe, samedi, X^e^ jour de mars.

« N'a point esté besoigné en Parlement pour
« la dessusdicte pestilence de maladie *que adeo*
« *invalet ut quasi nullus se abscondere possit*
« *a calore ejus*, mais en tant que es eglises a
« peinne l'en puet dire le service à très po de gens. »

Juvénal des Ursins a été aussi très frappé de cette grave indisposition (1).

« 1414 — Es mois de février et de mars se
« leva un vent merveilleux, puant et tout plein
« de froidures. Pour occasion duquel plusieurs
« gens tant d'églises, nobles que du peuple furent
« telement enreumez que, par aucun temps, les
« jurisdictions de Parlement et du Chastellet

(1) Juvénal des Ursins *ut suprà*, p. 274.

« cessèrent et n'y alloit personne. Peu en mou-
« rurent.

« Toutefois le seigneur d'Aumont, bien vaillant
« chevalier et qui avait eu la charge de porter
« l'oriflamme, alla de vie à trespassement (1).

Le Religieux de St-Denis apprécie le mal d'une façon plus calme (2).

1414 — « Au milieu de ces évènements divers,
« qui tenaient les esprits dans l'inquiétude et
« l'alarme et faisaient sentir plus vivement à
« chacun le regret de ne pouvoir goûter la paix
« et le repos, le royaume fut affligé d'une épidémie
« cruelle, qu'il n'est pas hors de propos de men-
« tionner ici, puisqu'elle décida le roi à différer
« quelque temps son départ pour l'armée. Le froid
« rigoureux, produit par le vent du Nord qui
« souffla sans relâche pendant le mois de février
« et de mars, occasionna des rhumes et des toux
« qui donnèrent naissance à ce fléau. La maladie
« s'annonçait tout d'abord par de l'enrouement,
« de violents maux de tête, une langueur géné-
« rale et le défaut d'appétit. Elle atteignit indis-
« tinctement les pauvres et les riches, les vieil-
« lards et les jeunes gens. Je me souviens d'avoir
« déjà décrit ailleurs une épidémie semblable,
« mais beaucoup plus meurtrière ; toutefois celle-

(1) Pierre, seigneur d'Aumont, surnommé Hutin, chambellan du Roi, fut désigné pour porter l'oriflamme le 4 mai 1412, dans l'expédition faite contre le duc de Berry retiré à Bourges.

(2) Religieux de St-Denis *ut suprà*, T. V, p. 281-283.

« ci fut signalée par des particularités dont les « contemporains n'avaient pas encore vu d'exem- « ple. A Paris et ailleurs, les juges furent obligés « de suspendre leurs audiences pendant plusieurs « jours, parce que les principaux avocats et les « orateurs les plus fameux avaient une extinction « de voix et ne pouvaient plus plaider.

« Plusieurs personnages de grande naissance « et d'un âge fort avancé succombèrent à la « violence du mal. Je crois devoir citer, entre « autres, messire d'Aumont, objet de mes regrets « éternels, qui me donna souvent une généreuse « hospitalité dans sa tente, lorsque je n'avais « d'autre lit qu'un peu de paille ou l'herbe fraîche. « C'était un chevalier plein de sagesse et de « valeur, qui par sa fidélité éprouvée, avait « mérité que le roi lui confiât le soin de porter, « dans les batailles, sa bannière dite l'oriflamme « ou l'étendard de St-Denys. Les seigneurs et « les officiers de la cour, qui depuis quarante-cinq « ans avaient apprécié la courtoisie et la vaillance « de cet illustre personnage, pleurèrent long- « temps sa mort. Parmi les nombreux chevaliers « qui pouvaient aspirer à l'honneur de le rem- « placer, le roi fixa son choix sur Guillaume « Martel, sire de Bacqueville, son chambellan, « non moins recommandable par son éloquence « que par ses talents militaires, qui appartenait « à une illustre famille du duché de Normandie. »

Le témoignage d'un autre contemporain, le

Bourgeois de Paris qui a laissé un journal intéressant de 1405 à 1449 (1) nous rassure en fin de compte car, s'il rappelle certains cas graves, il ajoute « *et néantmoins personne n'en mourait* ». Il s'étend à décrire le mal qui semble l'avoir frappé.

« Si advint par le plaisir Dieu que ung mau-
« vais eir corrompu chut sur le monde, qui plus
« de cent mil personnes à Paris mit en tel (estat)
« qu'ils perdirent le boire et le menger, le re-
« pouser et avoient très forte fièvre deux ou trois
« foys (le jour) et spécialement toutes fois qu'ilz
« mengeoient, et leur sembloient toutes choses
« quelxconques amères et très mauvaises et pu-
« antes ; touzjours trembloient où qu'ilz fussent.
« Et avecques ce, qui pis estoit, on perdoit tout
« le povoir de son corps, que on n'osoit toucher
« à soy de nulle part que ce fust, tant estoient
« grevez ceulx qui, de ce mal, estoient attains ;
« et dura bien sans cesser trois semaines ou plus,
« et commença à bon escient à l'entrée du moys
« de mars ou dit an, et le nommait-on le *tac* ou
« le *horion*,

«..... Avec tout le mal devantdit, on avoit la
« toux si fort et la rume et l'enroueure, que on
« ne chantoit qui rien fust de haultes messes à
« Paris. Mais sur tous les maulx la toux estoit si

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, édité par Tuetey pour la Société de l'histoire de Paris, p. 49-50.

« cruelle à tous, jour et nuyt, qu'aucunes femmes
« qui estoient grosses, qui n'estoient pas à ter-
« me, orent leurs enfants sans compaignie de
« personne, par force de tousser qu'il convenoit
« mourir à grand martire et mere et enfant. Et
« quand ce venait sur la garison, (ilz) gectoient
« grant foison sanc par la bouche et par le nez
« et par dessoubz, qui moult les esbahissoit, et
« néantmoins personne n'en mourait ; mais à
« peine en povoit personne estre guery, car de-
« puis que l'apetiz de menger fut aux personnes
« revenu, si fut il plus de six sepmaines après,
« avant que on feust nettement guery ; ne fisis-
« sien nul ne savoit dire quel mal c'estoit. »

Nicolas de Baye complète dans son Mémorial (1) l'historique de cette épidémie en en donnant le lieu d'origine.

« En mars régnait en France et à Paris une
« très grave indisposition qui faisait souffrir de
« la tête et de tous les membres et enlevait, chez
« le malade, toute saveur aux aliments. Dès le
« mois d'octobre et de novembre précédents elle
« avait régné en Arabie et dans les contrées au
« delà des mers. »

Ainsi symptômes et origine de la maladie sont les mêmes qu'au XIXe siècle.

(1) A la suite du journal *ut suprà*, Tome II, p. 307. — In marcio, vigebat in Francia et Parisiis gravissima infirmitas qua caput et membra singula dolebant, nec sapor erat scilicet cibo cuiquam, et eadem in Arabia et transmarinis partibus viguerat retro in mense octobris et novembris.

Le mal dut se reproduire au milieu des misères des disettes, des intempéries du XV° siècle et l'on voit par une note des délibérations de l'échevinage (1) confirmer cette hypothèse.

Elle nous donne le nom qui le désigna plus généralement.

Echevinage du 27 mars 1474 (n. s.), maire Firmin le Normant.

« Jehan Mantel qui se dit estre povre fermier « requerroit de Messeigneurs qu'ilz lui quitas- « sent lx s. qu'il devoit autant (?) de reste à « cause du louage de le maison de la porte Lon- « gue Maisiere qu'il avait tenu à louage moien- « nant Vij l. l'an, mais il estoit devenu povre et « luy estoient mors deux filz et deux filles de « *l'influence* et se disait avoir perdu cv s. aux « gens d'armes de la compaignie de Craon qui « s'en estoient alez sans paier.

« Finalement tout considéré Messeigneurs sont « contants qu'il paie au commis la somme de « xx. s. seulement et partant quite dudit louage».

Donc il y a 500 ans que l'épidémie est connue sous le même nom qu'aujourd'hui nous employons pour la désigner.

(1) Arch. Mun. d'Amiens, Reg. aux délib. B. B. 11, f° 160 r°.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE

Congrès tenu a Enghien, en 1898.

Rapport par M. Guerlin.

Messieurs,

J'étais seul cette année pour représenter notre Société au XIIIe Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique : notre excellent collègue, M. Janvier, si fidèle à ces réunions les années précédentes, s'étant vu contraint par sa santé de rester à Amiens.

C'est le dimanche 7 août que la session s'ouvrit. Une réunion préliminaire eut lieu à 10 h. 30 du matin pour organiser les bureaux des sections et, surtout, étudier les moyens propres à assurer l'avenir de la Fédération.

Dans ce but, la majeure partie des délégués présents ont préconisé l'établissement d'un *Bureau permanent de la Fédération*, gardien des traditions qui ont maintenu jusqu'à présent le succès de ses congrès. Ils ont fait valoir que plusieurs des Cercles archéologiques, pris isolément, ne possédaient pas les ressources matérielles nécessaires pour recevoir dignement les Congres-

sistes ; que le retour trop fréquent dans les mêmes cités, si intéressantes fussent-elles, amènerait de nombreuses défections ; que les Commissaires délégués annuellement par le Cercle qui doit recevoir le Congrès ont à peine le temps de se mettre au courant des multiples détails dont l'ensemble concourt à la réussite de la session, et dont l'omission peut, en revanche, tout compromettre. Le Bureau permanent posséderait la liste des membres belges ou étrangers à inviter, conserverait une sorte de *coutumier,* grâce auquel la besogne matérielle elle-même serait simplifiée dans une large part, observerait les usages consacrés par l'expérience, en un mot permettrait une organisation à la fois rapide, facile, exempte de toute lacune et évitant tout froissement.

Cette question ayant été l'une des principales qui ont été traitées à la réunion d'Enghien, j'ai cru devoir l'exposer brièvement ici.

La réunion préliminaire avait eu lieu dans une salle de Concerts, située rue d'Hérinnes. Nous nous rendîmes de là à la Justice de Paix, où siégeait le Trésorier de la Société. Nous y acquitâmes nos cotisations et, en échange, nous y reçûmes, avec nos cartes de Congressistes, diverses publications explicatives des monuments que nous devions voir.

Chemin faisant, d'aimables rencontres nous avaient fait stationner bien des fois. Je citerai le Général et Madame Wauwermans avec la baronne

van Zuylen, leur nièce, M. Hans Hildebrand, délégué officiel du gouvernement Suédois, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Stockholm, M. Henry Hymans, l'éminent conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, le vénéré chanoine van Caster, M. et Madame Abel Le Tellier, de Mons, heureux possesseurs d'une précieuse collection de gravures, M. Donnet, Administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers dont le nom a été illustré en France, par le Cardinal de Bordeaux, M. Louis Mæterlinck, le peintre distingué, qui vient d'exécuter le portrait du prince héritier, et Madame Mæterlinck, M. Paul Saintenoy, Architecte de S. A. R. le Comte de Flandre, et Madame Paul Saintenoy, M. Valentin Schöffer, Conservateur du Musée d'Amsterdam, M. Louis Stroobant, l'aimable Secrétaire général du Congrès de 1897, qui nous rendit si agréable l'an dernier notre séjour à Malines, le Comte de Limburg-Stirum, le Comte de Ghellinck d'Elseghem, puis deux savants préhistoriens : le Baron de Loë et le Baron Gillès de Pélichy, M. Maurice Bekaert, attaché à la Direction des Beaux-Arts, à Bruxelles, M. Soil, qui a organisé avec tant de compétence le Musée de Tournay, M. le Chevalier Soënens de Gand, M. de Marneffe, des Archives du Royaume, M. L. Cloquet, Directeur de la Revue de l'Art Chrétien, M. Paul Bergmans, de la Bibliothèque de Gand, MM. Francart et Hubert, de Mons, le Vicomte Desmaisières, le Comte Le Grelle, etc., etc.

Les Français, moins nombreux ce me semble, que chaque année, formaient cependant un groupe très appréciable. Le Docteur Hamy, délégué officiel du gouvernement Français, ayant été retenu au dernier moment par sa santé, c'est le Comte de Marsy qui se fera l'interprète des savants français en son lieu et place ; autour de lui de cordiales poignées de mains sont échangées avec MM. Germain de Maidy, de Nancy, le Comte Lair, le Baron de Monnecove, de Villenoisy, du Musée du Louvre, MM. Fourdrignier, de Laage de Bellefoye. Comme M. Janvier, l'aimable conseiller Casati de Casatis a été retenu en France par sa santé. Voici encore MM. Quarré-Reybourbon, le Comte de Hauteclocque, Parmentier, Sturme, Doutriaux. J'en passe, car il nous faut nous hâter.

La réception des membres du Congrès par l'Administration communale devant précéder l'Assemblée générale d'ouverture, nous montâmes à 11 h. 1/2 dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville où nous attendait M. le bourgmestre Pacco, à la courtoisie duquel je suis heureux de rendre hommage ; il n'a pas dépendu de lui qu'un incident regrettable, que je serai bien obligé de mentionner pour être complet, nous fut épargné.

L'ordre du jour de l'Assemblée d'ouverture qui eut lieu dans la salle des concerts indiquée plus haut, portait :

La remise des pouvoirs par le Comité de Malines.

Le discours inaugural de M. le Président de Cordes.

La nomination des bureaux.

Il fut suivi de point en point, après quoi l'heure du déjeuner entraine une première dispersion des congressistes.

A trois heures rendez-vous était pris pour la visite de l'église paroissiale de S. Nicolas d'Enghien, du parc de S. A. S. le duc d'Aremberg et du Couvent des Capucins.

Peu d'édifices belges ont un caractère aussi accentué d'irrégularité que l'*église de S. Nicolas* dont M le doyen Poot voulut bien nous faire les honneurs. L'oratoire primitif situé sur son emplacement était dédié à S. Eloy : un second édifice remplaça ce temple et aurait eu pour chœur la chapelle actuelle de S. Eloy, qu'un motif de piété aurait fait respecter lors de la construction de l'église actuelle au début du XIVe siècle.

Cette chapelle, en effet, était encore au XVIe siècle le but d'un pélerinage très fréquenté par les étrangers qui y faisaient des offrandes assez considérables : on leur distribuait une eau spécialement bénite, en vue d'obtenir la guérison de certaines maladies.

Du reste S. Eloy n'était pas le seul bienheureux de nos contrées qui fut en honneur à Enghien.

Un autel, aujourd'hui détruit, était dédié à S. Josse. En outre, à côté de l'autel dit des Trépassés et appuyé contre la colonne du chœur (côté

de l'évangile) se trouve dans une niche en bois une petite statue de S. Jean-Baptiste au sujet de laquelle on raconte une légende assez curieuse. Cette statuette aurait été trouvée le 29 août 1399 dans un petit ruisseau près du pont dit *Erbrugge*, flottante au dessus de l'eau. Les habitants d'Enghien l'avaient retirée respectueusement de l'eau et portée en ville. Cette statuette, après être restée longtemps au couvent des Carmes, bâti non loin du lieu où elle avait été trouvée, fut transportée dans la chapelle de S. Sébastien, par les *Arbalétriers de S. Jean-Baptiste;* depuis la démolition de cette chapelle elle a été déposée en l'église paroissiale.

Les archives communales d'Enghien nous apprennent que les Arbalétriers de S. Jean-Baptiste célébrèrent avec grande pompe, le 29 août 1699, le 300e anniversaire de l'invention de la statue.

« Cette figure, — que j'ai vue, — a 32 centimètres de haut et pèse deux kilogrammes : taillée dans le marbre, elle paraît très ancienne; le saint porte toute sa barbe et les cheveux longs. Elle est assez grossièrement sculptée.

« Le culte de S. Jean-Baptiste est, depuis le xve siècle très populaire à Enghien. De nos jours encore on prie ce saint pour obtenir la guérison de certaines maladies. Les fidèles qui ont recours à son intercession effectuent une sorte de pélerinage appelé *le tour de S. Jean.*

« Après avoir prié devant la statuette,... ils descendent la rue d'Hérinnes, suivent les rues de Sambre et du Viaduc et se dirigent vers une chapelle dédiée à ce saint (S. J.-B.), bâtie derrière la station et qui a été récemment reconstruite sur le front de la route provinciale d'Enghien à Assche.

« Ensuite, des sentiers tracés dans la campagne les conduisent au ruisseau sur les bords duquel s'élève une petite chapelle, à l'endroit même où, d'après la légende, fut trouvée la statuette.

« De là, on gagne le chemin qui aboutit à la route de Bruxelles, à la hauteur de la ferme Oblin ; on suit cette route, puis la *chaussée Brunehaut* jusqu'à la porte du parc dite *Porte Renard*, à proximité de laquelle on voyait autrefois, dans le pignon d'une maison aujourd'hui démolie, une (troisième) chapelle devant laquelle priaient les pèlerins de S. Jean.

« Enfin, on revient à l'église par un sentier longeant le mur du parc, par la route et la rue de Bruxelles. » (Cf. Enghien-guide, par Ernest Matthieu.)

J'ai cru devoir m'étendre sur cette dévotion locale en raison de l'intérêt que présente pour les Amiénois tout ce qui a trait au culte de S. Jean-Baptiste ; nous retrouverons bientôt, *à Chièvres*, d'autres manifestations plus intéressantes encore de ce culte, et un chef du Précurseur que je signalerai en son temps.

Notons encore comme particularité de l'église

d'Enghien, qu'on y a découvert en 1859, dans la maçonnerie du maître-autel, un coffret de bois, renfermant un petit vase d'étain de forme élégante, à l'intérieur duquel on avait placé un corps mince et rond ayant l'apparence de nos hosties consacrées. Un savant Bollandiste, le P. Bossue a conclu après un sérieux examen que c'était bien une hostie, mais altérée par le temps; il y avait, en effet, plus de quatre cents ans qu'elle était enfermée dans cette pyxide close, maçonnée elle-même sous la table de l'autel. (Cf. Enghien-Guide.)

Dans le trésor, je signale un calice de 1610 qui, malgré la différence d'époque, n'est pas sans analogie avec celui dit de Mgr de la Motte, conservé aux Clarisses d'Amiens.

Au couvent des Capucins où les RR. PP. nous firent l'accueil le plus courtois et le plus affable, tout nous parle de la maison de Croy dont le nom est familier aux oreilles picardes.

Les fondateurs du couvent en 1614 furent, en effet, Charles, comte d'Aremberg, et Anne de Croy, son épouse.

L'église des PP. Capucins renferme deux monuments de premier ordre que je ne puis me dispenser de citer.

C'est d'abord le mausolée splendide érigé en l'honneur du prince Guillaume de Croy, cardinal du titre de Sainte-Marie in Aquino, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, etc., mort à

Worms, le 6 janvier 1521, à l'âge de 22 ans C'est un somptueux monument d'albâtre où les motifs de décorations les plus délicats sont semés à profusion. Jadis aux Célestins d'Héverlé, près Louvain, ruiné durant la Révolution, il fut reconstitué en 1843, grâce aux soins du duc Prosper d'Aremberg.

D'Héverlé encore vient la série de portraits des sires de Croy qui ornent la chapelle où est placé ce mausolée.

Le maître-autel, œuvre d'art d'un prix inestimable donné au couvent en 1616, est en ébène incrusté d'ivoire : le décrire serait sortir des limites de ce compte-rendu : je dois me borner à le signaler. Je mentionne toutefois que le tableau du rétable, où sont figurés cinquante-et-un personnages, représente les membres des maisons d'Aremberg et de Croy. Plusieurs de ces derniers portraits peuvent être intéressants pour l'histoire de la Picardie.

Le parc d'Enghien jouit d'une grande réputation. Voltaire l'a célébré : il mérite son renom ; on y trouve une végétation majestueuse, des eaux paisibles, sur lesquelles voguent mollement des couples de cygnes ; des statues de Duquesnoy ou d'artistes connus se détachent sur le rideau de verdure : nul cadre n'est mieux approprié pour une fête de nuit comme celle qui nous était réservée.

Du château, il ne reste guère que la tour qui

renferme la chapelle. La tour de *Fiennes*, construite au commencement du xve siècle par Pierre Ier, de Luxembourg, qui l'avait ainsi nommée en l'honneur de son épouse, a disparue ; saluons, en passant, la mémoire de ce vieux nom Boulonnais. Un bâtiment des dépendances renferme d'assez nombreuses statues de marbre et une fontaine très importante.

Pour la Chapelle, c'est un vrai bijou artistique, son autel, ses retables des xve et xvie siècles, ses magnifiques verrières du xvie siècle sont d'une richesse inouïe et de tout premier ordre.

Je n'ai garde d'omettre que c'est dans un bâtiment des dépendances que sont conservés divers souvenirs de la Corporation des Arbalétriers de S. Jean-Baptiste d'Engbien, dont j'ai parlé plus haut ; cet antique serment qui dura de 1340 environ, jusqu'à 1869 : Arbalètes, mires, archives, collier, ont été rachetés par le Duc d'Aremberg. Le collier est une pièce des plus intéressantes, on y voit l'image de S. J.-B. dans un médaillon accosté de deux panneaux, au chiffre d'Anne de Croy, donatrice du dit collier et reine de la Confrérie en 1619.

Après cette longue excursion dans la ville, la journée avait été bien remplie ; on ne pouvait mieux la terminer que par des agapes confraternelles que M. le Ministre de l'Instruction publique Schollaert, daigna présider et qui furent suivies de nombreux toasts.

Hélas ! cette bonne harmonie devait être bientôt

troublée : tandis que M. le Ministre regagnait la gare, et que nous nous retirions paisiblement à sa suite, une manifestation hostile, qui déjà s'était déroulée dans les rues durant la journée, nous fit cortège et nous poursuivit de ses huées auxquelles des salves de briques vinrent bientôt donner plus..... de poids. Nous eûmes quelque peine à regagner notre hôtel ; il parait que les manifestants nous avaient pris pour un Congrès Catholique !!! Tout s'explique.

Je ne parlerai point des réunions des sections du Congrès : Elles avaient lieu chaque matin pour l'étude en commun des questions portées au programme. Vous trouverez, Messieurs, dans le volume des comptes rendus de la session le procès-verbal de chacune de ces séances.

Comme chaque année, je m'étais attaché à la troisième section où j'ai dit quelques mots de nos tableaux du Puy et de l'origine présumée de leurs auteurs.

L'une des discussions les plus intéressantes a été assurément celle relative aux moyens pratiques de préserver contre les accidents, les dégradations et la destruction les monuments, les œuvres d'art, les collections et bibliothèques. — Faut-il ajouter que nul moyen très pratique n'a été proposé ..... peut-être n'en existe-t-il guère, en effet !

L'après midi du lundi 8 août, visite du château de Gaesbeeck, imposante demeure féodale, récemment reconstituée plutôt que restaurée. Et pour

le dire en passant, il me semble que nos excellents voisins restaurent ou reconstituent beaucoup en ce moment ! Restaurer est toujours une entreprise semée d'écueils ! Lorsque les travaux sont dirigés par des Architectes de la valeur de M. Paul Saintenoy, c'est parfait. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi.

Cette remarque, d'ailleurs, n'a pas trait à Gaesbeeck. Divers point de la décoration intérieure pourraient, je le reconnais, donner matière à la critique ; mais j'y ai reconnu avec plaisir divers parties copiées d'après nos meilleurs modèles de France.

Ainsi l'escalier est fait d'après celui de Cluny, la cheminée, le lit de justice de la *Galerie*, ont été empruntés à de célèbres collections, etc.

Le Musée, installé sous les combles, ne présente rien de bien curieux, j'y ai cependant remarqué un bronze représentant Gambetta, réduction de la statue du monument de Paris.

Il provient de la Marquise Arconati-Visconti, née Pérat, fille du Vice-président du Sénat, en 1879, propriétaire restauratrice du domaine de Gaesbeeck, qui doit, paraît-il, revenir à la ville de Bruxelles après sa mort.

Plusieurs des seigneurs de Gaesbeeck ont joué un rôle dans l'histoire ; je citerai Sweder d'Abcoude, à l'occasion de qui fut assassiné dans la campagne voisine, le fameux chevalier Everard T'Serclaes, le *libérateur de Bruxelles* (26 mars 1388).

Puis une autre figure domine encore Gaesbeeck : c'est celle de De Hornes, l'illustre victime du duc d'Albe.

Le parc qui entoure le château est splendide, comme celui d'Enghien, comme celui de Tervueren, comme celui de Laeken. Malheureusement, la route de la station au château et du château à la station est longue et plus malheureusement encore, pour les dames et pour les congressistes moins entrainés, les voitures faisaient défaut. C'est donc avec une réelle fatigue que nous revinmes à Enghien, après un arrêt à l'église de Lennich-Saint-Quentin, où nous avons vu des broderies des xve et xvie siècles.

Le soir, une réunion toute cordiale dans un asile de la ville nous fit applaudir, avec d'excellente musique, deux pièces, la Grammaire et les Deux timides, de Labiche, très bien interprêtées par des jeunes gens d'Enghien.

Le mardi, excursion à Grammont, Acren et Lessines.

A Grammont, nous nous rendimes d'abord à l'Hôtel de Ville actuellement en restauration et qui renferme quelques tableaux. — Faut-il ajouter que la municipalité brilla par son absence et tout en nous laissant très courtoisement visiter la place, refusa de nous y recevoir officiellement. C'était une suite de la manifestation de dimanche : décidément, nous étions en suspicion. — Du moins trouvâmes-nous dans l'une des salles un notable de l'endroit..... le Manneken-Pis qui a été sous-

trait aux regards des Grammontois et relégué dans la maison de ville.

Devant l'Hôtel de Ville une élégante fontaine, à quelque pas l'église très restaurée, puis un hospice fort curieux : maintenant, en route, pédestrement, pour Hunneghem, couvent de bénédictines venu d'Arras en 1624, dont l'église remonte au XIe siècle, mais a été aussi très restaurée.

On y conserve une image de N.-D., qui fut jadis l'objet d'un pélérinage célèbre.

Le chemin de fer, de Grammont, nous conduisit à Acren S. Martin. Signalons dans le trésor de cette église, un ciboire, un ostensoir et deux reliquaires des XVe et XVIe siècles ; à signaler aussi deux couronnes de lumière en fer forgé, du XVe siècle.

L'amabilité des habitants de Lessines qui mirent leurs voitures à notre disposition nous évita le trajet entre leur ville et Acren. Lessines est une commune florissante ; la municipalité nous y offrit le vin d'honneur et le bourgmestre M. van de Velde, dignement secondé par son aimable secrétaire communal M. Lesneucq-Jouret nous dédommagea largement des petits mécomptes précédents. L'église contient un fort beau jubé, reporté contre la porte d'entrée.

La principale curiosité de la ville est un hospice où tout le mobilier a traversé les âges sans encombre, crédences, cuivres, faïences, dentelles, sculptures, tableaux, tout le mobilier, les archives,

tout est en place respecté, soigné, chéri ; décrire cette maison demanderait un volume et le mériterait.

Les carrières de Lessines sont célèbres : nous avons pris grand intérêt à leur visite.

Cette journée se termina par une illumination du parc avec concert dans le kiosque des sept étoiles.

Le mercredi 10 août, le comité directeur du Congrès nous fit visiter Chièvres et Ath.

A Chièvres est une maladrerie du XIIe siècle où l'on constate une déviation de l'axe de l'édifice ; singularité assez remarquable. Cette chapelle est actuellement à usage de grange.

De l'ancien château des comtes d'Egmont il ne reste guère que l'emplacement.

L'église S. Martin, du XVIe siècle, est importante. Nous y avons vu un lutrin-pélican en cuivre, de 1484, des fonds baptismaux, nombre de pierres tombales.

A Chièvres encore je ne veux pas oublier de mentionner la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, but d'un pélérinage renommé.

Enfin, j'arrive à ce qui a plus d'intérêt pour des picards, à la chapelle S. Jean-Baptiste, dans le faubourg de ce nom, édifice de style roman qui appartenait à l'ordre de Malte. On y conserve et on y vénère un masque du S. Précurseur, en marbre, qui remonte, autant que nous avons pu l'examiner, à une haute antiquité : ce masque est placé dans

un plat en dinanderie allemande assez ancien lui-même et qui a été orné au XVIIe siècle d'un nuage d'argent, entourant le chef de S. Jean, et duquel émergent trois têtes d'angelots dorés. — On y fait un pélérinage et on y vend des médailles, malheureusement sans caractère.

A Ath comme à Lessines, la municipalité nous reçut avec le plus grand empressement et une cordialité parfaite.

La bibliothèque renferme une intéressante collection de sceaux.

Nous visitâme avec un intérêt particulier la tour de Burbant qui offre de grands points d'analogie avec le donjon du château de Gand et pour laquelle il y a lieu de faire des sacrifices pécuniaires, afin d'empêcher sa ruine.

La collection de dentelles de l'hospice est remarquable : nous y avons vu aussi quelques tableaux.

De belles sculptures de Duquesnoy se trouvent dans l'hôtel de Mme la comtesse de l'Estang,

Enfin, il y a lieu de mentionner plusieurs anciennes façades de maisons ; celles notamment du XVIe siècle.

Au retour de cette excursion se tint l'assemblée générale de clôture.

Le Secrétaire général du congrès, M. Matthieu présenta son rapport.

Le lendemain la dislocation eut lieu à l'hôtel du prince d'Aremberg à Bruxelles, après une visite

à la célèbre église de N.-D. de Hal ; église trop connue pour que je la décrive ; mais où je dois signaler le fameux reliquaire donné par Louis XI, l'ostensoir de Henri VIII, les fonts baptismaux, un des plus beaux spécimens de l'art des fondeurs en cuivre du xve siècle, le lutrin de chœur, les dentelles, etc., etc. Il est impossible d'être plus gracieux que l'a été à notre égard M. le doyen Karsseleers.

La dernière étape des congressistes a été, ainsi que je l'ai dit, la visite de la galerie de tableaux du palais d'Aremberg.

On échange à la porte les dernières poignées de main et l'on se quitte en se disant « au revoir » l'an prochain, à Arlon, où nous attendent MM. le comte de Limburg-Stirum et Sibenaler conservateur du musée archéologique. — Ces congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique sont empreints d'une si grande cordialité et si intéressants que lorsqu'on les a suivis une seule année on y demeure forcément fidèle.

ENQUÊTE SUR LÉONOR DU MOLLIN

POUR

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

13 Octobre 1659

Communication de M. A. DUBOIS

L'an mil six cent cinquante-neuf le treiziesme jour d'octobre, Nous frère Claude Phalle, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, Commandeur de St-Maulvis et frère Jacques Asselin, Commandeur de Saigneville, avons esté requis par Léonor de Mollin (1) de voulloir travailler aux preuves de sa prudonmie et légitimation en vertu d'une Commission qu'il a obtenu à l'assemblée faicte au Temple de Paris, laquelle il nous a présenté et pour cest effet nous sommes transportés en la ville d'Amyens en la maison et hostellerye de Ste-Barbe size au marché au bled pour y ouir en ce lieu les tesmoins qu'ils nous seront par luy présentés où estans nous a mis la dite Commission entre les mains en datte du xiiij^e jour de juin xvj^c cinquante-neuf de laquelle la teneur suit ci-après :

Nous a représenté un extrait baptistaire signé

(1) Né le 1er Janvier 1638, baptisé le 9 (Note de M. A. Dubois).

du curé de la paroisse de St-Martin au bourcq où il a esté baptisé, attesté de M. le grand vicaire de Monseigneur l'évêque d'Amiens.

Ensuitte la teneur de la Commission laquelle nous avons fait insérer ci-après et estre l'original (*sic*) scellé du sceau du chapitre et signé frère Henry de Rosnel chancellier du grand prioré de France et avons presté serment l'un à l'autre sur nos croix, de bien et fidellement vacquer à l'exécution de la ditte Commission et avons appellé pour escrire soubs nous Pierre Trencart et Adrien Navel nottaires roiaux au bailliage d'Amyens ausquels nous avons aussy faict prester le serment de ne mettre autre chose par escript que ce qui leur sera par nous dicté. Après nous avons faict appeller le dit Léonor du Mollin prétendant estre reçu dans nostre diet Ordre en rang de frère servant d'armes auquel nous avons pareillement fait prester le serment de nous présenter pour tesmoings que gens de bien et d'honneur non parents ny alliés estant bons catholiques apostoliques et romains quy ayent toujours bien vescus selon les Ordres de sacrée constitution de l'église apostolique et romaine et de nous présenter que des contracts bons et valables, ce qu'il a promis et juré de faire et a signé ces présentes.

Signé : Léonor du Mollin.

Frère Nicolas de Paris-Boissy, Chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Jérusalem, grand prieur de France et nous Commandeurs, Chevaliers et frères

du dit Ordre Congrégés et assemblés en l'hostel prioral du Temple à Paris pour la célébration du chapitre provincial du dit prioré. A nos chers et bien aimés frères Claude de Simphalle de St-Maulvis, Jacques de la Motte Houdencourt de Troye, François de Joigny cellebrant d'Orléans, Jehan des Chiseaux, du Cautroy, Jacques de Vitainelle, Charles du Vion Tassencourt, Charles Bourré du Bourgont, Claude Bellette du Vimeu, Jacques Asselin de Saigneville, François de Pastuis de Langis, Charles Vitaire Bellozanne.

Et deux de vous sur le premier requis : De la partie de Léonor du Mollin, fils de maistre Jehan du Mollin, docteur en médecine et de demoiselle Marie Vacquette, ses père et mère nay et baptizé en la paroisse de St-Martin de la ville d'Amiens, âgé de 21 ans nous a esté exposé en notre présent chappitre qu'il est meu de dévotion et désire faire service à notre Ordre en rang de frère servant d'armes s'il nous plaist à ce le recevoir, et à ces fins luy délivrer nos lettres de Commission pour faire preuve de sa prud'hommie, conversation et légitimation sur ce requerrant icelles; pour ce est-il que, inclinant à la bonne et dévote intention du dict Léonor du Mollin exposant par advis et délibération du dit chappitre provincial, vous et deux de vous sur ce premier requis avons commis et desputé, commettons et desputons pour ces présentes. Pour estant, serment préalablement presté ès mains d'un tiers du dit ordre non requis ou l'un

de l'autre de bien fidèlement secrétement procéder à l'exécution de la présente Commission et en ce faisant prendre le serment nom et surnom de celuy qui présentera icelle, de ne vous présenter pour tesmoins que gens de bien et d'honneur, de bonne vie et conversation, vivant selon les sacrées constitutions de l'église catholique, apostolique et romaine dont sera fait acte vous informer bien et deuement des tesmoins de la qualité susdite et de la légitimation, vie et conversation du diet exposant, de ses ayeuls et ayeules tant paternels que maternels, scavoir s'il est nay en loyal mariage, en, et au-dedans des limites du prioré de France, où il a esté nay et baptizé, s'il vit catholiquement et selon les ordonnances et sacrées institutions de l'église catholique, apostolique et romaine, sy luy, ses père et mère vivent et ont vécu honorablement et vertueusement et s'ils ont eu qualité ou charge honorable en la dite ville ou paroisse, diocêse ou ailleurs, sans avoir fait ou commis aucun acte desrogeant à vertu, s'ils n'ont point actuellement et de leurs propres mains exercé aucun art mécanique, si le dit exposant a point commis homicide, assassinat ou autre cas qui requiert répréhension, s'il a point fait promesse de mariage et iceluy consommé, ou fait vœu en autre religion, s'il n'est point redevable de grandes et insupportables sommes de deniers, sy luy ou ses parents détiennent aucuns biens de notre Ordre sans le vouloir rendre ny restituer, s'il est sain de ses sens, membres,

entendement, d'âge et disposition suffisante pour l'exercice des armes selon que les ordonnances veulent et requièrent, pour la dite information et tout ce que trouvez et fait en aurez, mettre et rédiger par escript par deux nottaires et tabellions et le tout fidellement rapporté clos sous vos sceaux et seings et des dits nottaires et tabellions, veu et rapporté à nostre prochain chapitre ou assemblée provinciale, en adviser Monseigneur l'Éminentissime grand maistre et seigneurs des vénérables langue et prieuré de France à Malthe pour en ordonner ce que de raison de ce faire vous donnons pouvoir et commission.

Donné en l'hostel prioral du Temple à Paris durant le dit chappitre provincial et sous le scel à l'aigle d'icelluy, le 14e jour de juin mil six cent cinquante-neuf.

Signé : Fr. Henry de Rosnel, chancellier du grand prieuré de France et scellé.

Premier Tesmoing

Et le mesme jour, nous a le dict Léonor du Mollin, présenté pour premier tesmoing François Le Caron, conseiller du Roy, controlleur général de son domaine en Picardie aagé de quatre-vingt-quatre ans, demeurant à Amiens, rue et chaussée de Beauvais, paroisse de Sainct-Remy.

Auquel nous avons faict prester le serment de nous dire veritté de ce quil sera par nous requis

ce qu'il a promis de faire après avoir juré sur les sacrées Évangilles.

Lavons enquist sil congnoist le présenté, desquelles quallités il est, quel aage il pœult avoir, ou il demeure, sil est son parent ou allié, sil est nay en légitime mariage, s'il est bon catholicque, apostolicque et romain, ou il a esté baptizé.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle Léonor du Mollin et quil est de bonne condition, quil pœult avoir environ vingt et ung ans, demeurant à Amyens en la maison de M. Jean du Mollin son père, quil nest ny parent ny allié, quil est nay en légitime mariage, quil est bon catholicque, apostolicque et romain, layant toujours veu vivre selon les loix de l'Eglise catholicque, apostolicque et romaine et quil a esté baptizé en la paroisse de Sainct-Martin-au-Bourq.

Enquis sy le presenté a faict ou exerce aucun art mecquanique.

A dict que non.

Enquis sy le presenté a commis quelque homicide ou faict acte dingne de repression faict vœux en autre religion, promesse de mariage, sil nest pas redevable daucune somme notable quy excedde ses moiens biens et facultés.

A dict quil ne croit pas quil ait commis aucun homicide ou faict acte dingne de repression ny vœux à aultre religion ny moins promesse de mariage, ny emprunté aucune somme d'argent.

Enquis sil recongnoist le dict presenté estre

sains de son corps, membres et entendement d'aage et disposition suffisante pour servir le dict Ordre et sy luy ou ses parents retiendent aucuns biens du dict Ordre.

A dict que ouy quil est sain de son corps et entendement, quil est d'aage à servir l'Ordre au service duquel il tesmoingne ung grand zèle, ne croit pas que luy ny aucuns des siens retiennent aucuns biens du dict Ordre.

Enquis sil congnoist le père du présenté, de quelle qualité il est, sil a toujours vescu honorablement et vertueusement selon l'Eglise catholicque, apostolicque et romaine.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle M Jean du Mollin, sachant profession de médecin avec grandissime réputation et quil a toujours vescu fort vertueusement selon l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Enquis sil a connu le père du père du présenté.

A dict lavoir bien congnu quil sappelloit Nicolas du Mollin, quil estoit recepveur au burcau des traictes foraines et domaniales de ceste ville d'Amyens, vivant honorablement et vertueusement.

Enquis sil a congnu la femme du dict du Mollin. grand père du costé paternel du presenté.

A dict que ouy, quelle sappelloit damoiselle Catherine Judas, quelle vivoit honorablement et vertueusement avecq son mari en la religion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeule premier du costé paternel du presenté.

A dict ne lavoir congnu pour y avoir plus do quatre-vingts ans, qu'il est décédé.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeule seconde du costé paternel du presenté.

A dict ne les avoir congnu mais avoir ouï dire quil s'appeloit M. Vincent Judas et damoiselle Antoinette Auxcousteaux, quils vivoient honorablement et vertueusement.

Enquis sil a congnu la mère du presenté.

A dict que ouy, quelle se nomme damoiselle Marie Vacquette, fille de M. Pierre Vacquette vivant, conseiller du Roy, controlleur esleu en l'élection d'Amyens.

Enquis sil congnoit l'ayeul maternel du présenté, son nom, sa qualité et sa demeure.

A dict lavoir bien congnu, quil sappelloit M. Pierre Vacquette, conseiller du Roy, controlleur esleu en l'élection d'Amyens, demeurant au dict Amyens.

Enquis sil a congnu l'ayeulle maternelle du presenté, son nom et sa demeure.

A dict lavoir congnu, quelle sapelloit damoiselle Marguerite Habert, native de Beauvais, fille de . . . . Habert, président au Présidial de Beauvais.

Enquis sil a congnu le bisayeul premier du costé maternel du présenté.

A dict lavoir bien congnu, quil sappelloit M. Jean Vacquette, demeurant en ceste ville d'Amyens.

Enquis sil a congnu la bisayeulle première du costé maternel du presenté.

A dict ne l'avoir congnu pour y avoir tres longtemps quelle est décédée mais ouy dire quelle sappelloit damoiselle Marthe Fournier.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeulle seconde du costé maternel du presenté.

A dict ne lavoir congnu mais ouy dire quil sappelloit M. . . . . Habert, président au siège présidial de Beauvais

Lecture faicte au dict sieur Le Caron de sa presente déposition y a persisté et signé en nostre minutte.

Signé : Le Caron.

Second Tesmoing

Et le mesme jour et an que dessus, nous a le dict Léonor du Mollin présenté pour second tesmoing, noble homme François de Vrechot, procureur du Roy en la maréchaussée de Picardie, Boullenois, Artois et pays reconquis, demeurant en ceste ville d'Amyens, rue des Rabuissons, paroisse de St-Remy, aagé de soixante-trois ans.

Auquel nous avons faict prester le serment de nous dire veritté de ce quil sera par nous enquis, ce qu'il a promis de faire après avoir juré sur les sacrées Évangiles.

Lavons enquis sil congnoist le presenté de quelle qualité il est, quel aage il peult avoir, ou il demeure, sil est son parent ou allyé, sil est nay en légitime mariage, sil est bon catholicque, apostolicque et romain, ou il a esté baptizé.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle Léonor du Mollin, quil fait profession des armes, quil peult avoir environ vingt et ung à vingt-deux ans, demeurant à Amyens en la maison de ses père et mère, quil nest pas parent, que le dict du Mollin est nay en legitime mariage, quil a faict ses études dans le collège des Révérends Pères Jesuittes de ceste ville, quil est bon catholicque, apostolicque et romain, luy ayant veu faire les actes de bon crestien, quil a esté baptizé en la paroisse de St-Martin-au-Bourcq.

Enquis si le presenté a faict ou exercé aucun art mécanique.

A dict que non et quil sait que le dit Léonor du Mollin, apres avoir faict ses études a faict profession des armes soubs M. le mareschal de Hulembert (1).

Enquis si le presenté a commis quelque homicide ou faict acte dingne de repression, faict vœux en autre religion, promesse de mariage, s'il n'est pas redevable daucune somme notable qui excedde ses moiens et facultés.

A dict quil ne croit pas quil ayt jamais faict aucune mauvaise action ny vœu en autre relligion, ny aucune promesse de mariage, ny estre débiteur de somme notable d'argent.

Enquis sil recongnoit le dit presenté estre sain de son corps membres et entendement d'aage et

(1) Le maréchal de Schullemberg.

disposition suffisante pour servir le dict Ordre et sy luy ou ses parents retiendent aucuns biens du dict Ordre.

A dict que ouy quil est d'une fort bonne disposition de corps et d'esprit et en estat de bien servir l'Ordre pour lequel il tesmoingne beaucoup de zèle, ne croit pas que luy ou ses parents retiennent aucun bien appartenant à l'Ordre.

Enquis sil congnoist le père du presenté, de quelle qualité il est, sil a toujours vescu honorablement et vertueusement selon l'Église catholicque, apostolicque et romaine.

A dict que ouy, quil se nomme M. Jean du Mollin quil vyt fort honorablement et dans une grande réputation dans sa profession de médecin et a tousjours vescu dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Enquis sil a congnu le père du père du presenté.

A dict lavoir bien congnu, quil sappelloit M. Nicolas du Mollin emploié pour les traittes foraines et domaniales, fort homme d'honneur quy estoit dans les meilleures alliances de la ville d'Amyens et a tousjours vescu dans la religion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a connu la femme du dict du Mollin grand père du costé paternel du presenté.

A dict que ouy et quelle sappelloit damoiselle Catherine Judas, quelle vivoit honorablement et vertueusement avecq son mary en la religion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeulle premier du costé paternel du presenté.

A dict ne l'avoir congnu mais avoir entendu dire quil estoit dune tres bonne famille qui ont tousjours vescu dans la religion catholicque, apostolicque et romaine. (*sic*).

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeulle second du costé paternel du presenté.

A dict ne les avoir congnu pour y avoir trop longtemps quils sont décédés.

Enquis sil a congnu la mère du presenté.

A dict quelle se nomme damoiselle Marie Vacquette fille de M. Pierre Vacquette, conseiller du Roy, eslu en l'élection d'Amyens.

Enquis sil congnoist l'ayeul maternel du presenté, son nom, sa qualité et sa demeure.

A dict lavoir bien congnu pour avoir esté officier en la mesme eslection d'Amyens, quil sappelloit M. Pierre Vacquette et demeurant au dict Amyens, paroisse St-Remy, rue des Rabuissons.

Enquis sil a congnu l'ayeul maternel du presenté, son nom et sa demeure.

A dict quil a congnu la dite damoiselle quy estoit natif de la ville de Beauvais sappelloit damoiselle Marie Habert dune des meilleures maisons de Beauvais.

Enquis sil a congnu le bisayeul premier du costé maternel du presenté.

A dict lavoir bien congnu et parlé plusieurs

fois à luy, quil sappelloit M. Jean Vacquette, demeurant en ceste ville d'Amyens, rue des Rabuissons.

Enquis sil a congnu la bisayeule première du costé maternel du presenté.

A dict ne lavoir congnu pour estre décédée par avant sa congnoissance.

Enquis sil a congnu le bisayeul de bisayeul second du costé maternel du presenté.

A dict ne les avoir congnu, parce quils demeuroient en la ville de Beauvais.

Lecture est faicte au dict sieur Vrechot de la présente déposition y a persisté et signé en nostre minutte.

Signé : De Vrechot.

Troisiesme Tesmoing

Et le mesme jour et an que dessus, nous ayant Léonor du Mollin presenté pour troisiesme tesmoing, noble homme Gabriel de Sachy, seigneur du Coudray d'Abencourt et de Warfuzée ancien premier eschevin et conseiller de ville de ceste ville d'Amyens, aagé de soixante-deux ans, demeurant Amyens paroisse de St-Firmin le Confesseur.

Auquel nous avons faict prester le serment de nous dire veritté de ce quil sera pour nous enquis ce quil a promis de faire après avoir juré sur les sacrées Évangilles.

Lavons enquis sil congnoist le presenté et quelle

quallité il est, quel aage il pœult avoir, ou il demeure, sil est son parent ou allié, sil est nay en légitime mariage, sil est bon catholicque, apostolicque et romain, ou il a esté baptizé.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle Léonor du Mollin, faisant profession des armes, quil pœult avoir environ vingt à vingt et un ans, demeurant en ceste ville d'Amyens en la maison de ses père et mère, quil nest parent ny allié quil scayt que Léonor du Mollin est nay en légitime mariage, quil est bon catholicque, apostolicque et romain, ayant faict ses études dans le collège des Revérends Pères Jésuites de ceste ville quil a esté baptizé en la paroisse de St-Martin-au-Bourq.

Enquis si le presenté a faict ou exercé aucun art mequanique.

A dict que non.

Enquis si le presenté a commis quelque homicide ou faict acte dingne de repression faict vœu en autre religion, promesse de mariage, sil nest pas redevable daucune somme nottable qui excedde ses moiens et facultés.

A dict quil ne croit pas quil ait commis aucun crime dingne de repression ny quil ait promis vœu dans une autre religion ny même faict promesse de mariage ny emprunté somme dargent considérable.

Enquis sil recongnoist le dict presenté estre sain de son corps, membre et entendement daage et disposition suffisante pour servir le dict Ordre

et sy luy ou ses parents retiennent aucuns biens du dict Ordre.

A dict que ouy quil le croit sain de son corps et d'entendement daage et disposition propre à servir l'Ordre et ne croit pas que luy ny aucun des siens retiennent aucuns biens de l'Ordre.

Enquis sil congnoist le père du presenté, de quelle qualité il est, sil a tousjours vescu honorablement et vertueusement selon l'Église catholicque, apostolicque et romaine.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle M. Jean du Mollin, faisant profession de médecine, fort experimenté et estimé en sa profession quil a toujours vescu dans la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu le père du père du presenté.

A dict avoir bien ouy plusieurs fois parler du dict sieur Nicolas du Mollin grand père du presenté et quil vivoit en bonne reputation en la religion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu la femme du dict du Mollin grand père du costé paternel du presenté.

A dict ne lavoir pas bien congnu.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeul premier du costé paternel du presenté.

A dict nen avoir aucune congnoissance pour estre décedé il y a fort longtemps.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeul second du costé paternel du presenté.

A dict ne les avoir congnu.

Enquis sil a congnu la mère du presenté.

A dict que ouy quelle sappelle damoiselle Marie Vacquette, fille de M. Pierre Vacquette.

Enquis s'il congnoist l'ayeul maternel du presenté, son nom, sa qualité et sa demeure.

A dict lavoir congnu tres particulièrement quil sappelloit M. Pierre Vacquette et estoit conseiller du Roy, controlleur eslu en l'eslection d'Amyens demeurant au dict Amyens, vivant dans la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu l'ayeule maternelle du presenté, son nom et sa demeure.

A dict ne lavoir pas congnu parce quelle n'estoit pas de la ville dAmyens.

Enquis sil a congnu le bisayeul prémier du costé maternel du presenté.

A dict lavoir pas congnu et croit quil y a fort longtemps quil est mort.

Enquis sil a congnu la bisayeule première du costé maternel du presenté.

A dict que non attendu le longtemps quil y a quelle est décédée.

Enquis sil a congnu le bisayeul de bisayeul second du costé maternel du presenté.

A dict non, navoir pas de congnoissance à cause du longtemps quil y a quil est décédé.

Lecture faicte au dict sieur Desachy de sa presente deposition y a persisté et signé en nostre minutte.

Signé : Desachy.

QUATRIESME TESMOING

Et le mesme jour et an que dessus, nous a le dict Léonor du Mollin presenté pour quatriesme tesmoing noble M. Gabriel Rogeau, ancien prevost roial de la prévosté roialle de Beauvoisis et doien des advocas du bailliage dAmyens aagé de soixante-quinze ans ou environ demeurant Amyens aux cloistres, paroisse de Nostre-Dame.

Auquel nous avons faict prester le serment de nous dire veritté de ce qu'il sera par nous enquis, ce quil a promis de faire après avoir juré sur les sacrées Évangilles.

Lavons enquis sil congnoist le presenté de quelle qualité il est, quel aage il pœult avoir ou il demeure sil est son parent ou allié, sil est nay en légitime mariage sil est bon catholicque apostolicque et romaine, ou il a esté baptizé.

A dict le bien congnoistre quil sappelle Léonor du Mollin quil faict profession des armes quil pœult avoir environ vingt et un ans, demeurant en la maison de ses père et mère quil nest ny parent ny allié, que le dict Léonor du Mollin est nay en légitime mariage que luy et tous ses parents tant du costé paternel que maternel ont toujours vescu en la relligion catholicque, apostolicque et romaine et quil a esté baptizé en la paroisse de St-Martin-au-Bourcq,

Enquis si le presenté a faict ou exercé aucun art mequanique.

A dict que non.

Enquis si le presenté a commis quelque homicide ou faict acte dingne de repression, faict vœu en autre relligion, promesse de mariage, s'il n'est pas redevable daucune somme nottable qui excedde ses moiens et facultés.

A dict quil n'a pas commis aucun homicide ny aucun acte dingne de repression et ne croit pas quil ait fait vœu en aucune relligion ny promis mariage, ny emprunté aucune somme d'argent.

Enquis sil recongnoist le presenté sain de son corps, membre et entendement daage et disposition suffisante pour servir le dict Ordre que sy luy ou ses parents retiennent aucuns biens du dict Ordre.

A dict quil paroist bien et recongnoist le dict presenté pour ung jeune homme sain de corps et d'entendement propre pour son aage et disposition à servir l'Ordre, il na jamais ouy dire que luy ou ses parents retiennent aucun bien de lOrdre.

Enquis sil congnoist le père du presenté, de quelle qualité il est, sil a toujours vescu honorablement et vertueusement selon l'Église catholicque, apostolicque et romaine.

A dict le bien congnoistre, quil sappelle M. Jean du Mollin faisant profession de la médecine quil a tousjours exercé avec grande reputation et quil a tousjours vescu en la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu le père du père du presenté a dict lavoir congnu, quil sappelloit M. Nicolas

du Mollin et quil estoit emploié aux traittes foraines de la ville d'Amyens vivant honorablement et vertueusement avecq grande reputation.

Enquis sil a congnu la femme du dict du Mollin grand père du costé paternel du présenté.

A dict avoir entendu dire que sa femme estoit dune honneste famille et a tousjours vescu fort vertueusement et exemplairement dans la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu le bisayeul de bisayeul premier du costé paternel du présenté.

A dict ne les avoir congnu pour y avoir trop longtemps quils sont décédés mais a entendu dire quils estoient des personnes dhonneur quy vivoient vertueusement et dans une condition honneste.

Enquis sil a congnu le bisayeul de bisayeul second du costé paternel du presenté.

A dict ne les avoir congnu mais entendu dire que cestoient des gens vertueux et d'honneste condition faisant profession de la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu la mère du presenté.

A dict que oüy, quelle sappelle damoiselle Marie Vacquette fille de M. Pierre Vacquette.

Enquis sil a congnu l'ayeul maternel du presenté, son nom, sa qualité, sa demeure.

A dict lavoir bien congnu, quil sappelloit M. Pierre Vacquette quy estoit conseiller du Roy controlleur esleu en l'ellection d'Amyens, demeu-

rant au dict Amyens ou il vivoit en la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu l'ayeule maternelle du presenté, son nom, sa demeure.

A dict lavoir congnu, quelle sappelloit damoiselle Margueritte Habert, native de la ville de Beauvais, damoiselle de nessance.

Enquis sil a congnu le bisayeul premier du costé maternel du presenté.

A dict lavoir bien congnu et quil sappelloit M. Jean Vacquette, demeurant en la ville d'Amyens paroisse de St-Remy et quil vivoit en la relligion catholicque, apostolicque et romaine.

Enquis sil a congnu la bisayeule première du costé maternel du presenté.

A dict ne lavoir congnu, attendu quil y avoit longtemps quelle estoit décédée.

Enquis sil a congnu le bisayeul et bisayeule second du costé maternel du presenté.

A dict n'en avoir eu congnoissance pour estre decédés y a longtemps, devant que le dict déposant pœult avoir congnoissance.

Lecture faicte au dict sieur Rogeau de sa presente deposition, y a persisté et signé en nostre minutte.

Signé : G. Rogeau.

Preuves Litteralles

Du mesme jour tresziesme octobre six cent cinquante-neuf, nous a le dict Léonor du Mollin

produict et monstré plusieurs contracts pour monstrer sa légitimation et généalogie.

Premièrement le contract de mariage de M. Jean du Mollin et damoiselle Margueritte Vacquette, père et mère du presenté, commençant par ces mots : A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Pingré, sieur de Farinviller, conseiller du Roy, garde du scel en la ville et bailliage d'Amyens soubsigné, enfin, signé Lesot nottaire et Ricard tabellion, datté du neuviesme jour de mars mil six cent vingt-huit par lequel il appert de la qualité du père et de la mère du présenté.

Item nous a encorre faict voir le dict du Mollin, le contract de mariage de noble hômme Nicolas du Mollin et damoiselle Catherine Judas ayeux du costé paternel du presenté passé par devant nottaires roiaux au dict Amyens le 7e janvier mil cinq cent quatre-vingt-dix estant au registre de Gabriel Rogeau vivant nottaire roial au bailliage d'Amiens par lequel il appert que le dict ayeul prend qualité de bourgeois, sert encore le dict contract pour faire voir que la dicte damoiselle Catherine Judas estoit fille de Vincent Judas, sieur de Bourdon et de damoiselle Antoinette Auxcousteaux.

Item nous a encore faict voir le dict du Mollin le contract de mariage de M. Vincent Judas et damoiselle Antoinette Auxcousteaux bisayeux second du costé paternel du presenté passé par

devant nottaires roiaulx du dict Amiens le 18e novembre 1551 au registre de deffunct M. . . . de Miraulmont, l'un des dits nottaires par lequel il appert de la quallité des bisayeux du costé paternel du presenté, sert encorre le dict contract pour faire voir que le dict M. Vincent Judas estoit fils de M Vincent Judas en son vivant, bourgeois d'Amiens et de damoiselle Catherine Rohault et que la dicte Antoinette Auxcousteaux, bisayeule du presenté estoit fille de M. François Auxcousteaux et de damoiselle Marie Leblond qui est la quatriesme génération.

Item, nous a encorre le dict du Mollin faict représenter le contract de mariage de noble homme M. Pierre Vacquette avec damoiselle Margueritte Habert ayeux du costé maternel du presenté, passé devant Louis Ricard nottaire roial au bailliage de Beauvoisis le 26e juillet 1606. Sert le dict contract pour monstrer que le dict M. Pierre Vacquette ayeul maternel du presenté prend quallité de conseiller du Roy, controlleur en la ville de . . . . . de l'élection d'Amiens sert encore pour faire voir que damoiselle Margueritte Habert femme du dict M. Pierre Vacquette estoit fille de M. Jean Habert, conseiller du Roy et président au siege presidial de Beauvais et de damoiselle Jacquelin-Josselin quy sont les bisayeux second.

Item nous a encorre le dict du Mollin faict representer le contract de mariage de M. Jean

Vacquette avec damoiselle Marthe Fournier bisayeux du costé maternel du presenté passé devant nottaires royaux à Amyens le 23e aoust 1571 au registre de deffunct Gabriel Rogeau nottaire.

Sert ledict contract pour faire voir que le dict M. Jean Vacquette estoit fils de Me Jean Vacquette lequel prend qualité par le dict contract de conseiller magistrat au bailliage et siege presidial d'Amyens quy est sa quatriesme génération du costé maternel.

Sert encorre le dict contract pour faire voir que la dicte damoiselle Marthe Fournier estoit fille de Jacques Fournier bourgeois d'Amyens et de damoiselle Marie Cardon.

Nous, Commissaires soubsignés certiffions tout ce que dessus pour avoir esté par nous fidellement et exactement faict en foy de quoy nous avons signés cette presente minute le jour et an que dessus.

Signés : Frère Claude de Sainct-Phalle, Commandeur de St-Maulvis ; Frére Jacques Asselin, Commandeur de Saigneville. et scellé à la cire rouge du petit cachet.

Et nous, nottaires roiaux au bailliage d'Amyens soubsignés, certifions avoir faict et escript le mot après toutes les preuves et despositions cy-dessus soubs les dicts commissaires à ce deputtés les jour et an que dessus.

Signés : Navel, Trencart.

NOTE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. le Président OUDIN

Lue dans la séance du 11 Juillet 1899.

Par M. Poujol de Fréchencourt

Messieurs,

Le 14 Mars dernier nous apprenions avec stupeur et en même temps avec une douloureuse émotion, qu'une mort presque foudroyante venait de ravir à la tendresse des siens, à l'affection de ses nombreux amis, à l'estime de tous, un de nos plus sympathiques confrères.

M. Oudin, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Amiens, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, ancien président de la Société Industrielle, membre de l'Académie d'Amiens, appartenait à notre Compagnie depuis l'année 1879.

Suivant la volonté expresse du regretté défunt aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe au jour des obsèques.

L'homme de bien que nous pleurons avait jugé,

dans sa modestie, que ses actions seules devaient suffire à honorer sa mémoire.

Nous avons le devoir néanmoins d'obéir au pieux usage de la Société qui tient à consigner dans ses annales le souvenir de ceux qu'elle a perdus.

Des plumes beaucoup plus autorisées que la mienne ont retracé la brillante carrière de l'intègre et savant magistrat, du président si actif et si compétent de la Société Industrielle Il ne m'appartient pas de répèter devant vous ce qui a été dit en termes parfaits et de m'essayer à reproduire un portrait dont je ne pourrais vous offrir qu'une médiocre copie.

Permettez-moi donc, messieurs, de vous rappeler simplement et en quelques mots les principales étapes du passage, parmi nous, de M. le président Oudin.

M. Victor-Ernest Oudin est né à Vervins (Aisne) le 26 août 1831. Après de brillantes et solides études, il sollicite et obtient un poste d'attaché au Parquet du Tribunal civil de Vervins. Le 22 avril 1859 il est nommé second substitut à la Pointe-à-Pitre et passe, l'année suivante, substitut à la Basse-Terre. En 1862, il rentre comme juge au Tribunal civil de Rocroi, d'où il est transféré, en la même qualité à Sedan, le 16 octobre 1863. Puis en 1872 un avancement bien mérité place M. Oudin à la tête du tribunal civil de Péronne et l'amène dans notre département qu'il ne doit plus

quitter. Le 11 août 1878 il est élevé au poste envié de Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens. Enfin le 30 décembre 1889 il est nommé chevalier de de la Légion d'Honneur et quelques mois avant son décès, un siège de Président de Chambre à la même Cour lui est accordé comme digne couronnement d'une carrière aussi bien remplie.

Peu de temps après son arrivée à Amiens, M. Oudin sollicite son admission dans nos rangs ; sur la présentation et sous le patronage de M. le président de Roquemont, il est élu menbre titulaire résidant le 10 juin 1879.

Dès sa fondation notre Compagnie eut l'honneur de compter parmi les siens des membres de la Cour d'Appel et une liaison presque intime s'établit dès lors entre le premier Corps judiciaire du ressort et la Société des Antiquaires de Picardie. Aussi n'avons nous pas hésité à accueillir la demande de M. le Conseiller Oudin, digne à tous égards de prendre place à côté de son vénérable ami, M. le président de Roquemont et de continuer parmi nous les traditions des Le Serrurier, des Guérard, des Bisson de la Roque, des d'Herbenghem.

Avec une trop grande modestie, M. Oudin, dans son discours de réception, nous disait : « Je « ne suis pas un antiquaire dans le sens élevé « que vous donnez à ce titre... Je ne suis qu'un « curieux. » Il l'était en effet et à un haut degré. Une connaissance approfondie des monuments de

l'époque gothique, un amour passionné, toujours guidé par un goût fin et délicat, pour les livres anciens, les belles éditions, le mobilier des siècles précédents, la peinture et la statuaire ; un intérêt réel porté aux vieux documents de notre histoire, étaient certes des titres suffisants pour dégager la parole de ses parrains et occuper avec honneur le fauteuil que la Société avait été heureuse de lui offrir.

Si les occupations multiples de M. Oudin l'ont empêché d'enrichir nos publications du fruit de ses études, autant qu'il l'aurait désiré, il n'en fut pas moins un de nos plus actifs collaborateurs par les lumières qu'il apportait dans nos discussions et par son dévouement aux intérêts de la Société.

Sa science juridique, son goût éclairé, ses connaissances aussi variées que solides, la clarté avec laquelle il savait formuler et défendre son opinion lui avaient conquis de prime abord une situation prépondérante dans nos commissions. Aussi fut-il élu plusieurs fois membre de la commission d'examen des concours et était-il pour ainsi dire membre permanent de celles des recherches, des finances et de la Picardie historique et monumentale.

Il représentait la Société avec une réelle compétence dans la Commission Administrative du Musée et c'est grâce à son intervention, qu'entre autres œuvres remarquables, fut acquis un *Ecce Homo* de Blasset, provenant de l'ancien cimetière de Saint-Denis, à Amiens.

Vous vous rappelez tous, messieurs, la place occupée avec tant de distinction par M. Oudin dans la commission d'organisation des fêtes du cinquentenaire de la Société en 1886. Le succès de notre exposition rétrospective fut en grande partie son œuvre. Le zèle qu'il apporta à ses fonctions, ses nombreuses relations dans le département de l'Aisne nous obtinrent de précieux concours.

M. Oudin eut l'honneur d'être élu président de la Societé pour l'année 1882. Dans son discours de prise de possession du fauteuil présidentiel, il faisait sienne la vieille devise du Connétable de Luxembourg, inscrite au xve siècle sur l'une des tours du château de Ham : **De mon mieulx**.

M. Josse, son successeur à la Présidence, put lui dire avec vérité au nom de tous ses collègues, combien il avait été fidèle à sa promesse, par la prudente et sage direction imprimée aux travaux de la Société, par l'initiative féconde qui a su les multiplier, par la dignité d'une attitude ferme et courtoise, qui, dans plus d'une occurence à su maintenir au dehors le respect dû à notre Compagnie comme à ses règlements

Il ne faut pas croire cependant que le rôle de M. Oudin, se soit borné aux services rendus à la Société en qualité de Président et de membre de différentes commissions. Outre les remarquables discours prononcés en prenant possession de la Présidence et en la quittant, outre la touchante

oraison funèbre consacrée à la mémoire de son confrère et ami M. Noyelles, notre regretté collègue a enrichi les annales de la Société de deux études fort intéressantes. L'une se rapporte à un fait des plus curieux de la vie de *Nicole Obry*, la possédée de Vervins ; l'autre au problème presque insoluble de l'*Homme au masque de fer*. La façon dont M. Oudin a traité ces deux sujets nous a laissé le regret de n'avoir pu profiter d'avantage de son remarquable talent d'écrivain et de la précision de ses connaissances historiques.

Je n'ai pas à m'appesantir sur le caractère de l'homme privé, vous avez été tous à même, Messieurs, d'apprécier les qualités peu communes de notre confrère, sa courtoisie, son aménité, sa loyauté parfaite dans les rapports entretenus avec chacun de nous. Je ne puis que le répéter en terminant: la Société a perdu en M. Oudin un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE 1899.

I. Le Ministère.

1° Revue historique, janvier-février ; mars-avril, 1899. — 2° Le Journal des Savants, novembre, décembre, 1898 ; janvier, février, 1899. — 3° Comité des travaux historiques : Bulletin historique et philologique, 1898, nos 1 et 2. — 3° Comité des travaux historiques, Bulletin historique et scientifique, 1897, nos 3 et 4 ; 1898, n° 1. — 5° Revue des Etudes grecques, octobre, décembre, 1898.

II. Les Auteurs.

1° Notes sur les lutrins, par le Chanoine Pihan. — 2° Etudes celtiques, par le Docteur Maurice Adam. — 3° Maires, Echevins et Elections, à Amiens, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, par M. Georges Boudon. — 4° Abbeville, aux temps de Charles VII, des Ducs de Bourgogne et de Louis XI, par M. Prarond. — 5° Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin, 1854-1869, par M. Dabot, avocat à la Cour d'Appel de Paris. — 6° Le Comté de Clermont-en-Beauvoisis ; Les comptes d'un apanagiste de la Maison de France, au XVIe siècle ; Un Referendum législatif au XVIe siècle ; Comtes engagistes, Clermont en 1789, par le comte de Lucay, correspondant de l'Institut. — 7° Revue d'Exégèse mythologique, par M. l'abbé Fourrière, n° 38. — 8° Amiens pittoresque, Discours de M. Jules Bocquet, pour sa réception à l'Académie d'Amiens, et Réponse de M. le Docteur Peugniez. — 9° Du Patois et de la Littérature picarde, Discours de M. Edouard David, pour sa réception à l'Académie d'Amiens, et Réponse de M. Octave Thorel. — 10° Les Monuments anciens de Boulogne-sur-Mer, par M. Camille Enlart, Extrait de l'ouvrage offert par la Ville de Boulogne-sur-Mer, aux Membres du XXVIIIe Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, tenu en cette ville. — 11° Notice

sur Bachimont, hameau de l'Artois sous l'ancien régime, par M. Léon Le Dieu. — 12° Enguerrand d'Eudin, Gouverneur du Ponthieu, fondateur des Célestins d'Amiens, par le Comte de Galametz. — 13° Études d'Ethnographie préhistorique, Fouilles à Brassempuy, en 1897, par MM. Piette et J. de Laporterie. — 14° France Album, n° 52. Arrondissement d'Amiens, Amiens Airaines, Conty, Corbie, Picquigny et Poix, par M. J. Dournel.

III. Sociétés françaises.

1° Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne ; Cinquentenaire, tome 51, 2e semestre. — 2° Société de l'Histoire de France : Annuaire-Bulletin, 1898. — 3° Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin n° 188. — 4° Société Académique de Poitiers, bulletin, nos 332 et 333. — 5° Académie de Vaucluse, Mémoires, 1898, 4e livraison. — 6° Société des Sciences, Arts, et Belles-Lettres, d'Indre-et-Loire, 137e année, nos 1 à 11 inclus. — 7° Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, Revue de l'Avranchin, 1898. n° 4. — 8° Société Archéologique de la Corrèze, à Brives, Bulletin, tome xx, 4e livraison. — 9° Revue archéologique du Maine, 1898, 1er semestre. — 10° Société d'Emulation du Doubs, Mémoires, 7e série, tome II. — 11° Commission archéologique de Narbonne, Bulletin, 1899, 1er semestre. — 12° Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, tome XXIII. — 13° Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc, Mémoires, tome XXXVI, Bulletin n° 9, janvier, 1899. — 14° Société Industrielle d'Amiens, tome XXXVI, n° 6. — 15° Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France, nos 301 et 302. — 16° Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome XXXIII, n° 3. — 17° Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1898, 11e livraison ; 1899, 1re livraison. — 18° Société archéologique de l'Orléanais, Bulletin n° 163. — 19° Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 1899, 128e livraison. — 20° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1898, 39e année, 4e trimestre, — 22° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes-rendus, 4e série, tome XXVI, novembre et décembre 1898. — 23° Société régionale des Architectes du Nord de la France. L'Architecture et la Construction dans le Nord, 1899, nos 1 et 2. — 24° Académie de Toulouse, Bulletin, 1898, nos 1, 2 et 3. — 25° Archives historiques, Revue de l'Aunis et de la Saintonge, tome XIX, 2e livraison. —

26° Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1898, 2e fascicule. — 27° Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart, tome VIII, n° 5. — 28° Société de Géographie, Bulletin, 7e série, tome XIX, 1898, 4e trimestre. Comptes-rendus des Séances, 1898, n° 9 ; 1899, n° 1. — 29° Mémoires de l'Académie d'Aix, Mémoires, tome XVII. — 30° Société Académique de l'Oise, tome XVII, 1re partie. — 31° Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestre de 1898. — 32° Académie Delphinale, Bulletin, 4e série, tome XI. — 33° Société Savoisienne, Mémoires et Documents, 2e série, tome XII. — 34° Académie Nationale de Caen, Mémoires, 1898 — 35° Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXVI, 1re livraison. — 35° Académie de Dijon, Mémoires, 4e série, tome II, 2e livraison.

IV. Sociétés étrangères.

1° Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tomes I à XVI ; Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum sæculo XVI qui asservantur in bibliotheca nationali parisiensi, tomes I, II, III ; Catalogus ... Indices ; Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans. — 2° Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Bulletin, 6e année, n° 8, 7e année, nos 1 et 2. — 3° Société des Antiquaires de Zurich, Mémoires, tome LXIII. — 4° Revue belge de Numismatique, 1898, 4e livraison, 1899, 1re livraison. — 5° Annales du Cercle archéologique d'Enghien, tome V, 3e et 4e livraisons. — 6° Société archéologique de Charleroi, documents et rapports, tome XXII. — 7° Institut archéologique Liégeois, Bulletin, tome XXVII. — 8° Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, Mémoires, tome XII, livraisons 3e et 4e. — 9° Accademia Reale dei Lincei, Rendiconti, 5e série, volume VII, fascicoli VII-XI. — 10° Académie Royale des Sciences de Munich ; Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen classe. — 11° Mémoires de la Société royale d'histoire et d'antiquités de Stockholm, 1895. — 12° Société d'histoire et d'archéologie de Gand, inventaire archéologique, 10e fascicule. — 13° Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, tome XXXIII. — 14° Communications de la Société des Sciences de Gottingen, section de philologie et d'histoire, 1898, 4e livraison. — 15° Commission impériale archéologique de Russie. Compte-

rendu, 1897 ; Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie, 21e livraison. — 16° Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, 2e livraison.

V. Achats de la Société.

1° Daremberg et Saglio, dictionnaire des antiquités grecques et romaines, fascicules 23, 24 et 25. — 2° Boutaric, Actes du Parlement de Paris, tomes I et II.

VI. Dons faits à la Société.

1° La Terre Sainte, son histoire, ses souvenirs..., par Victor Guérin. — 2° La Terre Sainte, Liban, Phénicie, Palestine.... par Victor Guérin. — 3° Grande Aumonerie sous le second Empire. — 4° Mandement de Mgr Tirmarche, ouvrages offerts par M. Emile Gallet.

VII. Publications périodiques.

1° Société de l'Histoire de France, Chronique d'Antonio Morosini, tome I.; Mémoires du Chevalier de Quincy, tome I. — 2° Le Bulletin monumental, 7e série, tome III, n° 3. — 3° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1438 à 1447.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

ANNÉE 1899. — 2e ET 3e TRIMESTRES.

Séance ordinaire du Mardi 11 Avril 1899

Présidence de M. DE CALONNE, président.

Sont présents : MM. Antoine, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Trouille et de Witasse.

MM. de Boutray, Codevelle, Collombier, Goudallier et Héren, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance.

— Le Secrétaire perpétuel fait part à l'assemblée du décès de MM. Adrien Percheval et Gaudechon,

membres titulaires non résidants et de M. le Marquis de Chennevières, membre honoraire. La Société adresse aux familles des regrettés défunts l'expression de sa douloureuse sympathie.

— Le Directeur du Musée du Trocadéro, à Paris, remercie la Société des volumes qu'elle a bien voulu faire parvenir à cet établissement.

— Le Secrétaire perpétuel annonce que, sur la demande formulée à la dernière réunion, il vient d'acquérir pour la bibliothèque, le second volume de l'*Architecture religieuse dans le diocèse de Soissons aux XIe et XIIe siècles* par M. Lefèvre-Pontalis. De son côté la Commission d'achat et du legs Beauvillé s'est procurée, au nom de la Société, un petit manuscrit du XVIIIe siècle aux armes de Mgr de la Motte, évêque d'Amiens. Il traite des cas réservés à l'évêque du diocèse.

— M. Poujol de Fréchencourt signale ensuite l'Etude publiée par Mgr Barbier de Montault dans les Mémoires de la *Société historique de la Charente* sur le trésor liturgique récemment découvert à Cherve (Charente). Il se compose d'un grand nombre d'objets religieux fort remarquables, dont le savant prélat donne une description des plus intéressantes. Ce trésor appartient à M. de Roffignac.

— MM. l'abbé Fourrière et Pilastre offrent chacun un ouvrage pour la bibliothèque. Des remerciements sont votés aux donateurs.

Travaux.

— M. Boudon communique quelques documents sur l'*Influenza* qui au xve siècle, régna en France à diverses reprises. Cette étude est renvoyée à la commission des impressions (1).

— M. Guerlin présente l'empreinte du sceau du Cardinal de Coislin, évêque d'Orléans. Cette note est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Guerlin fait passer ensuite sous les yeux de ses confrères une hache en pierre polie trouvée dans les dunes de Dannes (Pas-de-Calais). Cet objet paraît être confectionné avec une roche du Boulonnais. Il est probable que les dunes de Dannes recouvrent des ateliers néolithiques.

— MM. de Monclos, ingénieur civil, et Tattegrain, président de la Société des Amis des Arts, présentés à la dernière réunion comme membres titulaires non résidants sont admis en cette qualité.

— M. le Président annonce que la participation de la Société à l'Exposition Universelle de 1900 a été réglée conformément à la décision prise dans la séance du 21 Mars.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les n°s 25,989 à 26,030.

---

(1). Voir le Bulletin du 1er trimestre 1899, p. 248.

Séance du Mardi 9 Mai 1899.

Présidence de M. DE CALONNE, président.

Sont présents : MM. Antoine, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, de Guyencourt, Le Dieu, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux et Trouille.

— MM. de Boutray, Codevelle, Collombier, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, A. de Francqueville, Goudallier, Héren, l'abbé Mantel, l'abbé Rohault, membres non résidants, ainsi que M. l'abbé Henri Le Dieu, assistent à la séance.

Correspondance.

— La Société française d'archéologie invite notre Compagnie à se faire représenter au congrès qui se tiendra, en 1899, à Màcon.

— M. Lefrançois s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande que la première excursion archéologique soit renvoyée après les vacances de la Pentecôte.

— M. Léon Le Dieu remercie la Société de son admission en qualité de membre titulaire résidant.

MM. de Monclos et Tattegrain remercient également la Société qui a bien voulu les admettre comme membres non résidants.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau

différents ouvrages offerts à la Société et en donne cette rapide analyse :

MM., voulant bien faire droit à votre demande, M. le Directeur des Beaux-arts vient d'envoyer, pour la bibliothèque de notre Compagnie, les trois premiers fascicules du magnifique ouvrage intitulé : *Archives de la Commission des monuments historiques*, publié sous le patronage de l'Administration des Beaux-arts et par les soins de MM. de Baudot et Perrault-Dabot. Le premier volume comprendra l'Ile de France et la Picardie. La préface, la notice historique et les tables paraîtront avec le 4e fascicule. Les 3 livraisons placées sous vos yeux contiendront 75 héliogravures. — M. Duchaussoy, professeur de physique et de chimie au Lycée d'Amiens, nous offre *l'Almanach météorologique* à l'usage des cultivateurs. On y trouve pour chaque mois de l'année les principaux dictons populaires, les moyennes climatériques du nord de la France et les éphémérides des grands froids et des chaleurs exceptionnelles, des tempêtes et des grêles désastreuses mentionnées dans les récits des vieux chroniqueurs. M. Duchaussoy n'est point un imitateur de Mathieu Lansberg, ni de Mathieu de la Drôme. — Dans l'état actuel de la science, dit-il, la prévision du temps à longue échéance ne repose sur aucune base sérieuse. — M. Clodomir Boulanger, notre confrère, adresse pour la bibliothèque et pour ceux d'entre nous qui s'occupent plus spécialement

de l'époque préhistorique un certain nombre d'exemplaires d'une brochure, intitulée : *La pierre de Sainte-Radegonde* et le *Grès de Saint-Martin*. Cette étude, illustrée par 4 similigravures, forme une suite naturelle au travail de l'auteur sur le *Menhir de Doingt*. — Un autre de nos confrères, M. Martin-Sabon m'a chargé d'offrir à la Société une collection de neuf photographies, fort bien exécutées. Elles reproduisent différentes vues de l'église de Saint-Riquier, le château de Pierrefonds, la tour de la Cathédrale de Senlis, etc. L'assemblée voudra voter, je n'en doute pas, des remerciements aux donateurs, particulièrement à M. le Ministre de l'Instruction publiqueet à M. le Directeur des Beaux-Arts.

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, je me permettrai de signaler à l'attention de mes collègues :

1° Le tome LXIIe des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Il se trouve à peu près rempli par le catalogue descriptif et raisonné des bronzes du Musée de Troyes. Ce catalogue dû à M. Louis Le Clert, archiviste de la Société académique de l'Aube et conservateur des musées de Troyes, est suivi de 70 planches représentant environ 900 objets.

2° *La Revue historique du Maine* donne un récit des plus intéressants de la charmante excursion faite par les sociétés archéologiques réunies

de la Sarthe et de la Mayenne. La lecture de ce compte-rendu ne laisse qu'un regret, celui de n'avoir pu suivre les heureux excursionnistes dans leur visite au château de Sablé, au splendide monastère de Solesmes, aux manoirs de Fontenay, de la cour d'Asnières, des Claies et au château de Varennes. De nombreuses photographies accompagnent la description de ces curieux monuments. Je signalerai dans le même volume une *Etude sur les initiales artistiques* extraites des chartes des archives de la Sarthe. Peut-être un de nos confrères trouverait-il matière à semblable travail dans nos archives locales.

3° Le bulletin de la *Société historique de Tarn-et-Garonne* contient une *Etude militaire* par le Lieutenant-Colonel Bousson. L'auteur s'est inspiré pour ce travail d'un manuscrit inédit : *l'Abrégé militaire de la France* par M. Moret de Jagot, aide-major du régiment de Lorraine en 1740. La 1ère partie donne l'énumération de tous les régiments de l'armée royale, en 1752, avec date de la création de chacun d'eux, nom du colonel ou mestre de camp, description de l'uniforme et croquis colorié du drapeau. La 2e partie est consacrée aux prescriptions pour les routes. Il est curieux, dit le Colonel Bousson, de faire des rapprochements entre les usages de cette époque et la règlementation actuelle des routes à l'intérieur. Enfin la 3e partie donne un résumé du code de justice militaire et de la procédure suivie au siècle dernier devant les conseils de guerre.

Dans le même bulletin se trouve un autre travail, également dû aux recherches d'un officier, le Commandant Roques, intitulé : *le Centenaire d'un régiment inconnu.* L'auteur s'appuie sur l'ouvrage de M. Léon de la Brière : *le régiment sans histoire.* Ce régiment appelé *la Légion Maltaise* fut levé, équipé, encadré par Bonaparte en trois jours, les 16, 17 et 18 juin 1798. Comme officiers, il comprenait 52 chevaliers de Malte qui avaient répondu à l'appel du chef de l'armée d'Egypte. Dire leurs noms serait citer une partie de l'armorial de France. La troupe avait été formée par des hommes choisis dans les régiments français et étrangers au service de l'Ordre. La légion maltaise partit avec Bonaparte, remplaçant la garnison qu'il avait laissée à Malte. Elle se battit héroïquement pour la France, mais la misère, les balles, la peste l'eurent bientôt anéantie. On ne peut citer que quatre des anciens chevaliers de Malte revenus d'Égypte et de Palestine : Chanaleilles, Montgenet, la Panouse et Dolomieu.

Quant au régiment, il n'en restait plus vestige à la fin de l'expédition.

M. de la Brière réclame une place dans nos patriotiques souvenirs pour la petite phalange oubliée, qui attend depuis cent ans la reconnaissance française. Mais, ajoute le commandant Roques, en terminant son travail, je pense qu'avec un historien tel que M. de la Brière le régiment des Maltais, morts en Égypte, en Syrie et en

Palestine, au pied du drapeau de la France, est entré dans l'apothéose.

Je terminerai, Messieurs, ce trop long résumé des œuvres qui m'ont semblé devoir particulièrement vous intéresser en signalant, aux amateurs d'un genre d'antiquités qui fait prime en cette fin de siècle, un très bon travail sur les anciennes plaques de foyer par M. le baron de Rivière. Il a été également publié par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'installation de M. Léon Le Dieu, élu membre titulaire résidant, qui prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Mon nom n'est pas tout à fait inconnu parmi vous, puisque mon grand père avait assisté aux débuts de votre Société et, si d'un côté j'ai eu la bonne chance de continuer les traditions de famille, je me félicite beaucoup aussi, de pouvoir, grâce à votre bienveillant accueil, prendre part à vos savantes études. Je remercie sincèrement les parrains qui m'ont prêté leur appui et particulièrement M. le Président qui a bien voulu me faire les premières ouvertures et je vous exprime, Messieurs, toute ma reconnaissance de m'avoir admis à vos réunions instructives. Je n'ai pas besoin d'ajouter que tous vos travaux m'intéressent et, si je suis encore bien novice en pareille matière, j'entends

bien profiter de vos leçons et je ferai tous mes efforts pour apporter ma modeste pierre à votre édifice, trop heureux si je puis. le cas échéant, découvrir, comme je vous vois le faire assez souvent, quelque renseignement nouveau sur notre Picardie.

Ce n'est pas que la chose soit bien aisée ; car vous connaissez à fond, si vous me passez l'expression, les coins et recoins des archives et des monuments de l'histoire et de l'archéologie picardes ; permettez-moi au moins de vous présenter quelques idées sur les fiefs dans le bailliage d'Amiens suivant la coutume générale de 1507.

A l'époque où, mal soutenu par les faibles empereurs qui étaient chargés de le défendre, l'empire romain d'occident s'écroulait sous les coups répétés des barbares, la législation romaine, qui était si bien conçue qu'elle fait encore la base des lois de nos sociétés actuelles, subissait le contre-coup de ce désastre. Si elle avait pu se maintenir encore dans le midi et l'est de la Gaule, qui devaient à cette circonstance leur nom de pays de droit écrit, elle disparaissait à peu près complètement de nos contrées, pour laisser la place à de nouvelles règles pour la plupart introduites par les conquérants et empruntées aux Germains ; c'est ainsi qu'au début du moyen âge, dans le nord et l'ouest de la Gaule, des usages, *consuetudines*, nés de la nécessité d'adopter des règles pour vivre en société, remplacèrent les lois romaines. Chaque pays, suivant le climat, le genre de culture, le tempérament des habitants, les habitudes commerciales et mille autres causes, donnait à cet ensemble d'usages une forme appropriée à ses besoins et on comprend la diversité

qui a dû se produire, diversité qui est cependant moins grande qu'on ne pourrait le croire à première vue ; car les usages ne s'écartaient pas trop d'une base uniforme, résultant d'un mélange des lois romaines et des lois germaniques. Rarement écrits au début, puisqu'on ne cite que quelques codes rédigés, les lois Gombette, Salique, etc., ils étaient sans doute transmis oralement comme antérieurement les Druides se transmettaient d'âge en âge les lois et connaissances historiques, scientifiques et autres recueillies par ceux qui les avaient précédés.

L'établissement des communes, aux XIe et XIIe siècles, amena une certaine régularisation ; il fallait bien fixer les concessions faites aux communes et les droits des habitants se trouvaient relatés aux actes que l'on dut passer, de sorte que bien souvent ce sont les chartes des communes qui ont été l'origine du droit coutumier dans chaque pays.

Bouthors, qui a eu l'honneur d'ouvrir l'ère de nos publications, nous fournit quelques renseignements sur la genèse des coutumes ; sans aller aussi loin que lui et sans entrer complètement dans ses idées, lorsqu'il attribue aux banquets, où se réunissaient les membres des associations ou ghildes, le bienfait de l'organisation du droit dans nos pays, je veux bien admettre que ces associations aient donné un sérieux essor aux règles indispensables à toute réunion d'individus.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les bases générales du droit en France au moyen âge, on est surpris qu'on ait pu vivre au milieu des complications que produisait la diversité des coutumes ; mais les

avocats de ce temps ne voyageaient pas avec la même facilité que de nos jours et n'allaient pas plaider aux quatre coins du royaume, comme ils le font maintenant ; il leur était alors plus facile qu'on ne se le figure à première vue d'étudier le droit coutumier de leur contrée et de soutenir avec quelque chance de succès les causes dont ils se chargeaient. On peut prendre un exemple dans les coutumes générales d'Artois qui régissaient toute la province ; mais les coutumes générales du bailliage d'Hesdin y dérogeaient pour un certain nombre d'articles ; en poussant encore l'examen plus loin, on voit que quelques bourgs ou même des villages de ce bailliage avaient des coutumes locales, qui dérogeaient aussi à celles du bailliage. Avait-on un procès relatif à une succession à Labroye? L'avocat examinait d'abord les 6 articles qui composaient la coutume locale de Labroye ; si aucun d'eux ne s'y rapportait, il remontait à la coutume du bailliage d'Hesdin, qui ne contenait que 51 articles, et si la question n'y était pas tranchée, il devait se reporter à la coutume générale d'Artois, que tout avocat de la contrée devait savoir manier facilement. On voit que dans une même contrée le travail n'était pas inabordable. La tâche était plus lourde pour les parlements qui recevaient les appels de plusieurs provinces ; mais aussi les affaires s'y instruisaient avec une sage lenteur et les procès, qui duraient 10 années, n'avaient rien d'extraordinaire.

Le bailliage d'Amiens comprenait les 8 prévôtés d'Amiens, Beauquesne, Beauvoisis, Doullens, Fouilloy, Montreuil, Saint-Riquier et Vimeu ; à la coutume générale du bailliage dérogeaient sur certains points les coutumes particulières des diverses prévôtés, sans

préjudice de certaines coutumes locales, comme celle d'Amiens entre autres, que Bouthors a reproduite au complet. C'est dans cet ensemble qu'il fallait chercher la loi qui régissait chaque point du bailliage, ville, bourg, village ou hameau.

Les baillis, institués en 1180 par Philippe Auguste, dominaient les prévôts et représentaient l'autorité royale dans une mesure plus élevée et plus large que n'avaient fait ces derniers ; ils étaient chargés, dans leur circonscription, de l'administration générale, financière, militaire, etc. Si les seigneurs, dans leur seigneurie, rendaient la justice haute, moyenne ou basse, selon les droits qui leur avaient été attribués autrefois, et jugeaient les cas qui se présentaient dans les limites de leur juridiction, les baillis y jugeaient ceux qui relevaient de la justice du Roi et déléguaient leurs pouvoirs aux prévôts, dans les circonstances prévues par la coutume. Aussi on les appelait, les uns et les autres, juges royaux ou provinciaux. En principe, ils restaient les représentants de la royauté ; mais les institutions se modifient avec les évènements et on a vu plus d'une fois dans l'histoire de France les prévôts en opposition avec l'autorité royale. Une circonstance à Amiens explique le fait, comme probablement elle l'explique dans beaucoup de localités.

Par bail à ferme de 1292, Philippe le Bel avait cédé à la commune d'Amiens les revenus et l'administration de la prévôté. La royauté imprudemment se déchargeait d'une fonction qui lui appartenait ; évidemment elle ne consommait le sacrifice qu'à prix d'argent et bien souvent la nécessité fait loi. On peut pressentir dès le début que la commune aura des

intérêts opposés à ceux de la royauté et qu'elle devra entrer en lutte avec elle ; la prévôté, passée dans ses mains, suivra le même sort. C'était une situation fausse et la prévôté ne pouvait se trouver définitivement séparée de la royauté ; elle faisait partie, si je puis m'exprimer ainsi, du domaine inaliénable de la couronne et plus d'une fois les rois retirèrent leur concession ; malheureusement il est visible que c'était plutôt un intérêt fiscal qui les faisait agir que toute autre préoccupation et le différend qui en résultait se résolvait par un nouveau paiement de la part de la commune.

C'est ainsi que les choses se passèrent sous Philippe le Bel, Philippe VI et Jean le Bon. Cette situation avait encore amené des contestations entre la commune et le bailli, le chapitre, le vidame, lorsqu'enfin parurent, le 2 avril avant Pâques 1506, les lettres patentes de Louis XII qui ordonnaient la vérification et la rédaction des coutumes générales du bailliage et des coutumes particulières des 8 prévôtés qui en dépendaient.

Ces lettres patentes exposent que les coutumes n'ont pas été suffisamment établies et fixées dans la forme voulue et prescrivent de « faire de rechief assembler « ès principaux sièges du bailliage les officiers royaux « tant des sièges principaux que des sièges subalter- « nes, les prélats et gens d'église, les nobles hommes « tenant chastellenies et aultres seigneuries et sembla- « blement les notables et bons praticiens subjects « desdits sièges pour de rechief veoir, corriger, aug- « menter, interpréter, arrester, faire escripre et si- « gner toutes lesdictes coutumes tant desdits bailliages « et sièges que aussi des coutumes locales des pré-

« vostés subalternes auxdits sièges et des comtés, « baronnies, chastellenies et autres seigneuries dudit « bailliage et subjectes audit siège. »

Pour obéir à ces lettres, s'assemblèrent toutes les personnes ci-dessus dénommées et enfin la coutume générale fut publiée, d'après le procès-verbal de l'assemblée, le 26 août 1507. Les coutumes particulières des prévôtés ne le furent que le 2 Octobre suivant et, à cause des difficultés dont j'ai parlé plus haut, celles de la prévôté d'Amiens attendirent jusqu'en 1513. Mais la pensée royale avait fini par aboutir à un heureux résultat ; car, en même temps que les coutumes étaient fixées par une rédaction débattue entre personnes compétentes et clairement établies, la question de la prévôté était aussi terminée et on était en droit d'espérer enfin des jours plus tranquilles à ce sujet,

La coutume générale du bailliage d'Amiens, telle qu'elle a été rédigée en 1507, se composait de 115 articles, d'après l'édition de 1535 de Guillaume Eustace, qui a paru par conséquent 28 ans après la publication. Ce ne sont pas là les 2300 numéros de notre code civil, sans compter ceux des codes de procédure et autres ; de même on n'y rencontre pas l'ordre parfait et les divisions en livres, chapitres, sections, qui en font une œuvre d'art. La coutume ne contient que 9 divisions, que je n'ai pas la prétention de vous analyser en détail. Je tiens à vous rassurer dès maintenant et, si mes moyens me l'avaient permis, je me serais bien gardé de le faire et de retenir votre attention beaucoup plus longuement qu'il ne convient. Je pense néanmoins que quelques explications, extraites de la coutume générale, pourraient donner la clef de

ce document et permettraient d'y retrouver les motifs de circonstances que l'on rencontre à la lecture des anciens titres. J'entre maintenant en matière, en passant un peu rapidement sur les faits les plus connus.

Art. 39 L'aîné des fils héritait seul de fiefs nobles laissés par ses parents ; il conservait ainsi à la famille toute la puissance et toute la fortune acquises par eux. A défaut de fils, c'était la fille aînée qui recevait l'héritage et, s'il n'y avait
40 d'héritiers qu'en lignes collatérales, au même rang l'aîné des mâles, dans la ligne dont venait le fief, ou à défaut la fille aînée héritait. Ces règles concernent les fiefs dont le décédé a
43 hérité de ses parents ; mais s'il en a acheté, au cours de son mariage, ils se partagent par moitié entre le survivant et les héritiers du défunt.

39 Pour corriger un peu la dureté d'un tel régime, l'héritier de cette belle part, mais en ligne directe seulement, était obligé de laisser à ses puînés la jouissance du quint, c'est à dire du cinquième du fief. C'était peu si les enfants étaient nombreux à se partager cette obole ; mais on admettait autrefois cette combinaison sans récrimination, parce qu'elle maintenait les grandes fortunes et par suite les grandes familles. Ce quint se répartissait également entre les puînés et n'était que viager ; il retournait donc peu à peu à l'aîné ou à ses descendants, à mesure que les puînés venaient à mourir, de sorte que le démembrement était tout à fait temporaire. Les parts de quint obligeaient chaque possesseur aux mêmes services, supportaient le même relief que

le fief entier. Il en résultait que, pour les petits héritages, le relief, qui était un droit fixe, pouvait être plus cher que ne valait la part de quint. Aussi la faculté était laissée aux puînés de ne pas appréhender leurs parts.

Ils avaient à leur état d'infériorité une compensation, qui pouvait avoir de l'importance, suivant la composition de la fortune : les biens meubles et les héritages cottiens ou roturiers se partageaient en égales portions entre tous les enfants aînés et puînés.

42 Si les religieux et religieuses, ayant fait pro-
44 fession, n'héritaient d'aucun bien, les fiefs nobles qui échéaient par succession aux mineurs, « aux mendres d'ans, » comme dit la Coutume, étaient au bail, c'est-à-dire sous l'administration, du père ou, à défaut, de la mère ou, à défaut, du parent le plus proche dans la ligne d'où venaient ces fiefs, Mais cette règle est pour les
45 fiefs nobles seulement ; et les meubles, les fiefs restreints, les héritages roturiers ne tombent pas à bail.

Pour les fiefs nobles, celui qui a accepté d'être baillistre, ou baillisseur suivant l'expression de la Coutume, doit relever le fief par devers le seigneur féodal ; il profite entièrement des fruits, à charge de nourrir, élever, faire instruire les mineurs, d'acquitter les dettes de toute nature. Il n'a pas de comptes à rendre ; mais il est obligé de remettre les choses en bon état aux mineurs à leur majorité.

46 Le fils à 15 ans et la fille à 12 ans peuvent

contracter, vendre et aliéner leurs biens, en user à leur plaisir et volonté. Mais les rédacteurs font remarquer que la Coutume est si ancienne qu'on n'en connaît pas l'origine et que les âges de 15 et 12 ans sont trop peu avancés pour permettre aux mineurs de disposer ainsi de leurs biens et n'ont d'autre but que de les faire jouir plus tôt de leurs revenus. Il leur semble que les âges de 20 et 15 ans seraient plus rationnels, tout en laissant les mineurs profiter des fruits dès 15 et 12 ans. Cette opinion était ainsi proposée au Roi, qui sanctionnait définitivement la Coutume ; mais, à l'époque de l'édition de 1535, le Roi n'avait pas encore répondu et les âges restaient encore fixés à 15 et 12 ans.

Le titulaire du fief, devenu majeur, devait en remplir les obligations qui étaient le service militaire, celui de justice et la fidélité à l'égard de son suzerain ; en échange, il pouvait retirer de son fief honneurs et profits, en disposer entièrement, le vendre, donner, aliéner, comme il l'entendait, et même le donner à bail à cens ou
27 à rente héritable ; ainsi il pouvait céder toute la jouissance du fief soit contre un cens perpétuel, soit contre une rente non rachetable, susceptible d'être transmise aux héritiers de cette sorte de locataire. La seule condition, qui lui était imposée, était de conserver la justice et la seigneurie et de ne pas recevoir autre chose que le cens ou la rente. Il restait donc responsable de la justice et de la seigneurie ; mais tous les profits quelconques étaient pour le preneur et cette règle pouvait trouver son application lors-

qu'on possédait des fiefs nombreux ou éloignés, qu'on n'était pas en mesure d'administrer.

30 On pouvait aussi démembrer un fief, l'éclipser, suivant l'expression adoptée ; mais il fallait en avertir le suzerain et la partie éclipsée payait à ce dernier les mêmes droits et redevances que le fief entier. Le seigneur suzerain y avait tout bénéfice puisqu'il recevait ainsi plus de droits de mutation et qu'il acquérait un homme de plus sous sa bannière.

Dans le cas présent, comme en tous cas de ventes, donations et échanges, d'une manière
31 tout à fait générale, le vendeur, donateur, etc., pouvait jouir des biens aliénés sans payer les droits de mutation « jusqu'à la main mettre au baston » ou, comme l'explique la Coutume, jusqu'au moment où, après avoir donné connaissance de l'aliénation officiellement au seigneur, le vendeur ou autre s'en était dessaisi régulièrement dans ses mains ; jusque là le suzerain ne pouvait exercer ses droits de mutation ; mais aussitôt que l'acheteur, donataire, etc., entrait en jouissance, le seigneur féodal pouvait contraindre les parties à payer les droits.

24 Lorsque le seigneur était installé à la tête de sa seigneurie, il pouvait exiger le serment de foi et hommage de ses hommes de fief; il devait alors, après les avoir avertis, se tenir pendant 40 jours au chef lieu de sa seigneurie à leur disposition; car les hommes de fief ne sont pas obligés de sortir des limites du fief dont ils dépendent. Cet hommage ne peut se renouveler dans la vie

de l'homme de fief, quelles que soient les mutations successives de son seigneur, et il est de bouche et de mains, c'est-à-dire que le seigneur doit embrasser son vassal, en signe de paix et de sincérité, et que le vassal doit mettre ses mains jointes dans celles de son seigneur, en signe de subordination.

22 Enfin, lorsqu'un vassal hérite d'un fief, après avoir payé son relief, il doit dans les 40 jours du paiement, servir à son suzerain un dénombrement complet et par écrit, expliquant tout ce que comprend et contient le fief et toutes ses charges et servitudes, à peine de voir son fief saisi et administré par son seigneur féodal. Mais c'est plutôt un déshonneur et une gêne qu'une perte pour le propriétaire du fief saisi ; car, si plus tard ee dernier paie les droits et les frais faits, il peut demander compte de l'administration et il faut comprendre qu'il a droit à être remboursé de tout ce qu'a encaissé le seigneur féodal, déduction faite des droits et frais. Ce dénombrement, comme l'hommage, n'est dû qu'une fois dans la vie du dénombrant, qui est en
23 droit d'obtenir des lettres de récépissé dans les trois mois, pour la constatation de la formalité remplie.

Le fief étant ainsi aux mains du seigneur, nous allons voir quelles obligations il créait et quels profits il pouvait donner : sans parler du service militaire, qui n'apparaît pas dans la Coutume du bailliage d'Amiens, pas plus qu'il ne figure dans celles d'Artois, du bailliage de Hesdin et

autres, mais qui existait certainement, il y avait parmi les obligations le service de justice.

26 Tous fiefs tenus en pairie ou en plain hommage, payant au moins 60 s. p. de relief et 20 s. p. de chambellage, sont réputés nobles et ont, comme celui dont ils relèvent, haute, moyenne et basse justice. Mais que comportait cette juridiction ?

112 Tous hauts justiciers, dans leurs seigneuries, ont la connaissance, punition et correction de tous délits, maléfices criminels et civils, et la connaissance de toutes matières personnelles, possessoires, réelles et mixtes. La justice est donc aussi étendue que possible, elle comprend absolument tout. Il n'y a qu'une seule exception
102 en faveur des crimes et délits privilégiés au Roi, dont la connaissance appartient aux juges provinciaux seuls.

108 Au bailli d'Amiens, juge provincial, appartient seul la connaissance des cas privilégiés au Roi, criminels ou civils, ainsi que la délivrance des
107 lettres de rémission, ou pardon ; il connaissait même de tous les autres cas dans le bailliage par prévention, c'est-à-dire quand il saisissait le premier le coupable. On voit par là que la puissance royale pouvait s'étendre partout, quand il s'agissait de crimes ou délits.

103 Mais, dans les affaires civiles, personne ne pouvait faire d'exploit, c'est-à-dire d'assignation, dans la seigneurie d'un haut justicier sans
105 son consentement, et celui-ci pouvait même faire tous commandements, défenses ou prohibitions dans l'intérêt public.

104 Enfin on ne pouvait, sans sa permission, sur les frocs, chemins ou flégards de sa terre, étaler marchandises, pendre l'étœuf (balle de paume) pour jouer à la paume, danser le jour de la fête du patron ou de la dédicace de l'église (la ducasse comme on dit vulgairement), jouer à la cholle en assemblée publique. Toutes ces permissions qui doivent être encore demandées de nos jours ne datent pas d'hier ; mais c'est le maire qui les donne au lieu du seigneur.

On vient de voir passer deux expressions qui sont peu employées maintenant : les frocs et flégards. Je pense que le froc est le terrain vague qui est au devant des façades dans les rues et le flégard celui qui est au devant des propriétés sur les chemins à la campagne ; on dit encore à Abbeville un beau froc pour une grande façade et le mot flégard est couramment employé dans le sens indiqué en Artois. Ces terrains vagues proviennent de ce qu'à l'origine les routes étaient fort irrégulières ; quand on en a fixé la largeur, pour l'économie de l'entretien, on a dû laisser de côté des langues de terrain de toutes formes, qui sont incultes et qui restent soumises aux mêmes règlements de police que la route elle-même ou la rue dans les villes.

Si le seigneur était chargé de rendre la justice, il n'était pas obligé de le faire seul et il s'exposait même, dans ce cas, à une amende s'il jugeait mal. de sa simple autorité. Il pouvait appeler, pour l'aider, ses hommes de fief, c'est-
75 à-dire ceux qui relevaient de lui, et ceux-ci

étaient obligés de servir les plaids de quinzaine en quinzaine, « en la court du seigneur », avec les autres hommes féodaux, quand ils y étaient suffisamment ajournés, c'est-à-dire appelés, à peine de 10 s. d'amende. Ils devaient faire les
98 jugements, appointements, (c'est-à-dire les autorisations de prouver des faits par témoins) et sentences, en matière criminelle et civile ; et il fallait faire les choses sérieusement ; car les jugements mal rendus leur valaient une amende de 60 liv. parisis. La même amende frappait le seigneur qui rendait un « fol » jugement sans ses hommes de fief. Du texte il ressort suffisamment que le seigneur pouvait rendre seul des jugements, mais dans ce cas il en portait seul toute la responsabilité.

Quoique ce ne soit pas dit, il est évident que c'est en appel que le jugement était apprécié et, si l'amende existe encore en appel pour celui qui a mal appelé, les magistrats en sont déchargés ; il faut dire aussi que l'organisation judiciaire est aujourd'hui plus complète et offre plus de garantie, puisqu'on ne peut rendre de jugements à moins de 3 juges, sauf dans les petites affaires des juges de paix ; et les juges actuels doiveut être la plupart du temps plus éclairés que les hommes de fief, qui n'avaient pas toujours une grande connaissance du droit.

En échange des services qu'il rendait, le seigneur trouvait dans sa seigneurie des avantages dont il profitait. Et d'abord il avait droit à une fidélité complète de la part de ceux qui dépen-

70 daient de lui : toute félonie du vassal, dérogeant à son serment de fidélité, entraînait la confiscation du fief ou une amende de 60 liv. p.

71 Tout seigneur ayant haute et moyenne justices, ou l'une d'elles, a droit d'herbage vif et mort sur tous ses sujets demeurant sur tènements cottiers ; cet impôt ne frappait donc pas les biens nobles. La matière imposable était les bêtes à laine et on comptait celles qui avaient passé la nuit *(pernocté)* la veille de Noël. Ceux, qui possédaient alors 20 bêtes au moins, devaient en abandonner une au seigneur, mais non pas la meilleure; le propriétaire en choisissait une d'abord et le seigneur pouvait ensuite jeter son dévolu sur l'une des autres ; c'était le droit de vif herbage. Le mort herbage n'atteignait que ceux qui possédaient moins de 20 bêtes et se réglait par un denier par bête et par an.

72 Une autre imposition frappait le vin et d'abord ceux qui voulaient en vendre « à broche et détail », c'est-à-dire en le tirant au robinet pour le détail, ne pouvaient le faire sans y avoir fait mettre le prix par le seigneur. Ils devaient à cet effet lui délivrer un pain et un lot de vin pour « goûter et tâter » ; tâter est sans doute le mot que les Anglais ont conservé, lorsqu'ils écrivent « taste » pour vouloir dire goûter. Ainsi le seigneur prenait un morceau de pain, pour se faire le goût, et dégustait le vin, dont il fixait le prix. Il faut ajouter que le sujet était crû sur serment pour le prix qu'il avait acheté le vin. C'est une précaution qui me paraît assez sage et qui devait

donner une plus grande sûreté d'appréciation que la dégustation du seigneur.

73 Le vendeur devait alors payer le droit d'afforage, qui était de 4 lots par pièce vendue et l'on admettait que la mesure du pays où se vendait le vin était de 2 lots ; de sorte que 4 lots faisaient 2 mesures du pays. Quelle singulière méthode ! Notre litre uniforme est bien préférable.

74 Le seigneur est seigneur voyer dans sa terre et a tous droits sur les frocs, flégards, chemins et voiries par terre et par eau ; c'est-à-dire que la route et la rivière ou pièce d'eau lui appartiennent ; s'il y a seigneurie contiguë, ses droits ne s'étendent qu'à la moitié du chemin ou de la rivière.

77 Toute épave lui appartient aussi, à moins que le propriétaire ne justifie de ses droits ; si quelqu'un ramasse une épave sans en avertir le seigneur, il est à l'amende de 60 s. p.

76 Tous les vassaux tenant fief en plein hommage doivent payer le droit d'aide de 60 s. p. et en pairie de 10 liv. p., quand le seigneur fait chevalier son fils aîné et quand il marie sa fille aînée. Le seigneur peut choisir celui des deux cas qui lui convient le mieux ; mais aucun vassal ne doit payer l'aide deux fois dans sa vie.

78 Tous gens d'église et nobles, vivant noblement, sont affranchis des tailles, subsides, aides, impositions. passages, travers, péages et pontenages ; de cette mention on peut déduire que les non nobles les payaient et, si les seigneurs ne

recevaient pas les tailles, subsides et impositions, qui revenaient au roi, ils avaient droit aux aides, comme je viens de le dire, ainsi qu'aux passages, travers, péages et pontenages. Le passage s'appliquait à la circulation en général à travers la seigneurie, le travers à la même circulation, mais spécialement pour les marchandises, le péage à la circulation sur des voies établies par le seigneur et enfin le pontenage à la circulation sur les ponts.

Le seigneur profitait du terrage ou champart, qui avait été établi autrefois sur certaines terres.
79 Avant l'enlèvement de la récolte, le cultivateur devait appeler le terrageur et lui laisser choisir ce qui lui revenait, puis transporter la part mise de côté dans les granges du terrageur, dans les limites toutefois de la seigneurie.

La prévoyance était même poussée plus loin pour des cas, qui sans doute se présentaient
80 quelquefois : si le possesseur négligeait de cultiver pendant trois ans, le terrageur pouvait « bouter le fer dans la terre » et la travailler à son profit, jusqu'à ce que le possesseur offrît de le faire lui-même.

Quelques profits indirects lui venaient encore
90 pour d'autres causes ; ainsi, si un de ses sujets en injuriait un autre, il percevait une amende de 7 s. 6 d. p. Si un de ses sujets en frappait un autre à main garnie, c'est-à-dire armée, il payait une amende de 60 s. p. et seulement de
97 7 s. 6 d. p., si la main n'était pas garnie. En outre, si un criminel était exécuté ou banni, tous ses biens étaient confisqués ; les meubles reve-

naient au seigneur dont il relevait et les immeubles au seigneur haut justicier. Toutefois les seigneurs devaient payer les frais de justice et les dettes et cela pouvait bien être une charge quelquefois.

Le seigneur pouvait aussi créer des moulins et fours banaux; tous ses sujets étaient obligés
101 de s'en servir exclusivement et le seigneur pouvait confisquer les farines et pains de source étrangère. Le bénéfice du seigneur meunier ou boulanger pouvait être douteux ; mais s'il avait risqué les frais de construction d'un moulin ou d'un four pour le public, il paraît assez juste qu'il ait eu quelque privilège en échange.

Une autre cause de profits venait du droit de mutation que payaient les héritiers de fiefs à leur suzerain. Ce droit se nommait le relief et il était
13 de 10 liv. p. de relief et 40 s. de chambellage pour chaque fief noble tenu en plein hommage.

Je rappelle ici que le quint, laissé aux puînés, donnait lieu à répéter autant de fois ces mêmes droits qu'il y avait de puînés qui acceptaient leur part de succession.

15 De même, lorsqu'une femme, possédant un fief noble, se mariait, son mari devait aussi ces droits, à titre de relief de bail, mais sans chambellage.

Enfin le seigneur avait droit à une préférence lorsque des ventes de fiefs se faisaient dans sa
29 seigneurie, mais en cas de vente seulement, et non en cas de donation ou échange. C'était
95 le retrait féodal et il s'exerçait de la manière suivante : le seigneur devait attendre qne le

vendeur se fût dessaisi pardevant lui de l'immeuble vendu, soit féodal, soit roturier ; puis il devait, avant que l'acheteur ne se fût mis en possession, donner avis qu'il réservait son droit de retrait, et enfin le déclarer formellement dans les 40 jours de ces réserves, pour choses féodales, et dans les 7 jours pour choses roturières. S'il faisait le retrait, il n'avait plus qu'à payer le prix de la vente et les débours déjà faits.

On pourrait sans doute retrouver la cause de ce retrait féodal dans cette considération qu'à l'origine tous les biens de la seigneurie avaient appartenu au seigneur et qu'il ne s'en était dessaisi que temporairement, soit qu'il les ait donnés à cens à des esclaves affranchis ou non, soit que par une fiction admise les hommes libres aient cédé au seigneur, moyennant sa protection, leurs alleux, qui leur étaient immédiatement rétrocédés, à charge de cens. De toute façon tous les biens avaient à un moment donné été la propriété du seigneur, qui ne faisait que confirmer aux possesseurs leur jouissance à chaque mutation ; il pouvait donc, au moment de la mutation, cesser de consentir à rester dessaisi et reprendre la propriété totalement par le retrait féodal.

96 Mais le seigneur pouvait être prévenu lui-même par le retrait lignager, qui primait le
47 retrait féodal et qui s'exerçait ainsi : tout parent de la cotte et ligne, dont un héritage féodal ou cottier procédait, pouvait retraire, par proximité de lignage, cet héritage, au moment où il était vendu, en faisant la demande dans l'année de la saisine de l'acheteur.

Il fallait donc d'abord être parent du vendeur et dans la ligne dans laquelle lui était venu le bien et naturellement celui qui exerçait ce droit devait payer le prix et les frais. Cette règle permettait de rassembler des biens de famille et pouvait empêcher de les laisser passer à des mains étrangères; mais le droit était limité au cas de vente et n'existait pas au cas d'échange, donation ou testament.

Il faut avouer que de telles ventes étaient bien mouvementées et qu'il était compliqué de vendre son bien ou plutôt de savoir à qui on le vendait, quand on voulait réaliser un immeuble.

On vient de voir comment se comportait le fief lorsqu'il arrivait aux mains d'un possesseur et pendant son existence; nous allons examiner maintenant ce qu'il devient quand il change de titulaire par suite de succession ou de donation.

Le principe général est toujours celui qui
35 nous régit encore: le mort saisit le vif, son plus prochain héritier habile à lui succéder. Ainsi dès l'instant de la mort du possesseur, ses enfants ou héritiers sont saisis de la succession. Dans les fiefs, afin de permettre au suzerain de percevoir ses droits de mutation et sans doute pour continuer la règle primitive, que j'ai déjà expliquée et qui remontait à l'origine de la féodalité, on admet une fiction, d'après laquelle le fief, au décès du possesseur, rentre dans la main du suzerain et n'est remis à l'héritier
18 que lorsqu'il a payé les droits de mutation: « Toutes fois, dit la coutume, qu'il advient que

« le possesseur propriétaire d'aulcun fief va « de vie à trespas, incontinent ledit trespas « advenu, ledit fief retourne à la main du « seigneur féodal dont il est tenu et est réuni « à sa table et demaine sans saisine ou mainmise, « jusqu'à ce que l'héritier du trespassé le aura « relevé, payé les droits et fait les debvoirs en « tel cas pertinent. Et peult le seigneur, dont « ledit fief est tenu, après 40 jours passés et « non anchois (avant), se ledit relief n'est pas fait « en dedens ledit temps, prendre à son prouffit « tous les fruits et revenus qui sont procédés « dudit fief depuis ledit trespas, et d'icelluy « revenu joir tant et jusques à ce que lesdits « reliefs, droits et debvoirs lui soient faits et payés, « et en user comme bon père de famille, sans « aulcune chose démolir, regaler, ni aultrement « en mal user. » Ainsi le fief retourne tout d'abord aux mains du suzerain, qui en tire à son profit tous les revenus, si le relief n'est pas payé dans les 40 jours du décès, et il ne parvient à l'héritier que lorsqu'il a, pour ainsi dire, obtenu une nouvelle investiture en payant les droits et remplissant les devoirs, c'est-à-dire, en faisant foi et hommage, avec dénombrement.

D'après cette fiction, le fief n'appartient que viagèrement au possesseur, qui ne peut même plus vendre, ni aliéner d'aucune façon son fief, avant d'avoir payé ses droits. Mais il conserve néanmoins une sorte de propriété, un droit particulier, puisqu'il lui suffit de payer les droits et de remplir les devoirs pour rentrer en possession, tandis qu'un autre ne pourrait le faire ; et

63 son droit lui appartient d'une façon perpétuelle ;
car, si la prescription est de 20 ans en général,
et de 40 ans entre gens d'église et privilégiés,
64 elle n'existe ni dans un sens ni dans l'autre entre
suzerain et vassal.

1er Sans attendre l'époque où la succession s'ouvrait, on avait le droit de disposer par donation entre vifs envers toute personne quelconque de tous ses héritages féodaux ou roturiers venus des prédécesseurs. Ainsi on pouvait disposer de tout ce dont on avait hérité, de ce que nous appellerions les propres; la loi moderne, plus sage suivant moi, a introduit des héritiers réservataires qui mettent obstacle à une donation aussi complète.

2 On pouvait aussi disposer de tous ses biens, propres, acquêts ou conquêts, féodaux et roturiers, d'une manière tout à fait générale, par donation entre vifs, mais alors en faveur seulement de l'héritier présumé le plus proche. Cette fois, pour l'universalité des biens, il y a une réserve, puisque l'héritier présomptif seul pouvait recevoir les acquêts en donation.

S'agissait-il de donation par testament, les conditions n'étaient plus les mêmes et étaient
4 plutôt en sens inverse: on pouvait disposer de tous ses biens meubles, de ses acquêts et conquêts immeubles à l'égard de toute personne, sauf des biens féodaux ou cottiers venus par héritage. Il était permis cependant de disposer d'un cinquième de ces derniers et ce quint pouvait être viager ou hérédital, c'est-à-dire

qu'il pouvait être donné pour la vie du donataire ou à lui et ses héritiers; sans préjudice toutefois du quint laissé aux puînés, dont j'ai parlé plus haut.

On a vu aussi que les puînés payaient le même relief que le fief entier et qu'ils jouis-
11 saient des mêmes titres et des mêmes honneurs. Une circonstance pareille se présentait lorsqu'on donnait ou léguait un ou plusiers fiefs à plusieurs personnes, en portions égales ou inégales. Chacun des donataires ou légataires avait mêmes reliefs et honneurs que le fief total et de cette façon encore plusieurs personnes pouvaient être titulaires d'un même fief, sans différence apparente. Des erreurs de généalogie sont faciles en pareil cas.

Je citerai enfin en deux mots, comme complément de renseignements, ce qui concerne le
49 douaire de la veuve, qui avait droit, sa vie durant, à l'usufruit des biens de son mari, pour une moitié sur les biens féodaux et pour un tiers sur les biens cottiers; toutefois ce droit ne portait que sur les biens antérieurs au mariage et sur ceux dont le mari avait hérité en ligne directe au cours du mariage.

Telles sont les circonstances qui accompagnaient l'existence d'un fief au bailliage d'Amiens, suivant la coutume générale. Dans la pratique les coutumes particulières, qui existaient dans beaucoup de seigneuries, complétaient la vie du fief, en augmentant ou diminuant les droits et obligations. Le travail est donc incomplet; mais il ne m'était plus possible, sans

abuser de votre complaisance, que j'ai déjà suffisamment mise à l'épreuve, d'entrer dans de plus grands développements. Cette étude longue par elle-même, brève par rapport au sujet, ne peut donner que des idées générales, que chacun devra transformer suivant la contrée à laquelle il sera attaché, en tenant compte des coutumes particulières, qui sont à appliquer en premier lieu, la coutume générale n'arrivant que pour suppléer à ce qui n'y serait pas dit.

Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous remercier de m'avoir écouté si patiemment et à vous prier d'excuser les imperfections d'un travail fait un peu à la hâte.

M. le président de Calonne prend ensuite la parole et souhaite en ces termes la bienvenue à M. Léon Le Dieu :

Monsieur,

L'unanimité des suffrages qui ont accueilli votre candidature donne la mesure de la profonde sympathie que vous trouverez parmi nous.

La Société des Antiquaires de Picardie éprouve une véritable joie, quand elle a le bonheur de rencontrer l'hérédité dans le talent. Elle est heureuse d'honorer dans votre personne une mémoire qui lui est chère et dont vous êtes justement fier.

En vous appelant à succéder à votre grand père nous ne pouvions associer à des souvenirs plus honorables de plus attachantes espérances et je me félicite d'avoir triomphé des hésitations qu'une excessive modestie faisait naître chez vous.

En souhaitant la bienvenue au petit-fils de

M. Alexandre Ledieu, né à Amiens le 26 juillet 1774, mon esprit se reporte tout naturellement vers ce passé lointain où le docteur Rigollot, le marquis de Clermont-Tonnerre, M. Bouthors, M. Guérard et lui, composaient le premier bureau élu de la Société. M. Le Dieu acceptait alors les fonctions de trésorier. Son nom est inscrit en lettres d'or parmi ceux de nos bienfaiteurs insignes. Son portrait orne la salle des séances où il préside à nos travaux.

Votre place y était marquée. Vous avez effectivement attribué une large part à l'étude au milieu des occupations multiples de votre existence. Vous aimez les arts, vous aimez l'histoire, vous avez une connaissance approfondie de la science du droit ; autant de titres qui nous font attendre beaucoup de votre utile collaboration.

La passion des arts vous entraînait naguère en Egypte, à Athènes et à Rome. L'intéressante lecture que nous venons d'entendre prouve que l'étude de la jurisprudence moderne n'exclut point chez vous l'étude de notre législation coutumière picarde. Lorsque les recherches de l'érudit sourirent à votre activité, vous n'avez pas craint d'aborder un sujet difficile à traiter et qui devait exiger de patientes investigations : l'histoire d'un hameau obscur de l'ancien diocèse d'Amiens. Vous redoutiez « de faire buisson creux » — j'emploie à dessein votre expression. — Il s'agissait de ressusciter le passé d'une seigneurie qui traversa les âges sans notoriété et voici que « ce mélange curieux de notes recueillies à grand'peine » devient sous l'action de votre plume un volume dont maintes localités importantes ambi-

tionneraient les proportions. Votre coup d'essai est un coup de maître.

La notice sur Bachimont met en lumière les vicissitudes de la situation ecclésiastique, de la situation politique et de la mouvance seigneuriale, d'un fief noble tenu du château de Labroye. Le lecteur vous accompagne (pour son plus utile profit) dans la coquette habitation Louis XV où vous succédez aux Lamiré, aux Caboche, aux Montmignon ; il s'instruit en parcourant de savantes dissertations touchant les limites des diocèses de Boulogne et d'Amiens ou bien les frontières mal définies du comté d'Artois et du comté de Ponthieu.

Ainsi rattachés aux grandes lignes, les moindres détails de la vie du plus humble des curés décimateurs ou du plus ignoré des châtelains présentent de l'intérêt. Je souhaite, pour ma part, que la notice sur Bachimont trouve des imitateurs. Vous même vous n'en resterez pas là.

Par une heureuse fortune, vous arrivez lorsque par suite d'un accord amiable intervenu avec les membres de votre famille, la Société est à la veille d'entreprendre deux publications magistrales qui apporteront un nouveau lustre à la *fondation Le Dieu ;*

Un dictionnaire historique et archéologique du département de la Somme.

Un atlas de géographie historique.

Vous y travaillerez utilement, mon cher collègue. Les membres titulaires non résidants, auxquels nous faisons surtout appel pour la rédaction de la notice consacrée à chacune des communes du département, trouveront un précieux concours et un guide sûr dans

la variété de vos connaissances et vous voudrez bien accepter de prendre part aux travaux de la Commission chargée de surveiller et de mener à bonne fin cette œuvre importante et impatiemment attendue.

Je me félicitais, en commençant, de vous voir succéder ici à votre ayeul. Je n'ai garde d'oublier monsieur votre père qui, pour n'être pas des nôtres, n'était pas moins un homme d'étude. J'en veux pour preuve le volume dans lequel une main pieuse réunissait, il y a quinze ans, les données étymologiques concernant la plupart des noms de lieu de la Picardie.

Dans l'état actuel de la science, avec les progrès de la philologie, une pareille entreprise rencontrerait encore d'insurmontables difficultés. Il y a quarante ans, c'était un vrai tour de force. Monsieur Le Dieu croyait avoir trouvé le secret de quantité d'énigmes et parmi des interprétations hasardées se rencontrent de judicieuses observations qui dénotent un archéologue consommé.

Vous êtes donc archéologue et historien par tradition, monsieur. Il y a quelques instants, j'annonçais à la Société une candidature qui présage la quatrième génération de savants Le Dieu. Est-ce pour les honorer comme ils méritent de l'être que l'assistance est plus nombreuse aujourd'hui que de coutume. Daignez au moins voir quelque chose de cette intention dans mon compliment de cordiale bienvenue.

Ces deux discours sont accueillis par les applaudissements de l'Assemblée.

— M. de Guyencourt communique une étude de M. Pinsard sur des débris de charpentes sculptées

provenant de la maison n° 181 de la rue Saint-Leu. La décoration de ces bois date du XVIe et du XVIIe siècle. Un linteau de cheminée porte les armes de France, accostées de deux autres écus, l'un chargé d'une croix de Lorraine, l'autre d'une porte fortifiée, peut-être une castille constituant l'un des quartiers des armes d'Espagne. Cela indiquerait bien l'époque de la Ligue. Un second linteau presque semblable au premier porte en outre des nœuds d'amour enlaçant deux I. Les écussons qui le décoraient sont devenus indéchiffrables. Sur d'autres pièces on remarque des rinceaux sculptés. Cette charpenterie a peut-être appartenue à l'origine à deux constructions différentes, étant données les deux époques qui les caractérisent. Des dessins accompagnent l'étude de M. Pinsard. Notrs collègue fixe au XVIIe siècle l'apogée de l'art de la charpenterie à Amiens.

— M. Amédé de Francqueville donne lecture d'une note sur une remarquable garde d'épée trouvée en 1890, dans les tourbières de Thézy. Il a bien voulu y joindre un très joli dessin à la plume. Cette communication est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Collombier annonce la découverte récente, à Rollot, chez un particulier, de fragments d'une pierre tombale en calcaire carbonifère de Belgique. On y distingue un chevalier gravé au trait, étendu sur le dos. Une légende bordait la pierre, mais elle est trop mutilée pour pouvoir être lue. L'écu

à moitié brisé, porté par le chevalier, est semé de tours. Ce personnage devait donc appartenir à la Maison de la Tournelle, jadis puissante à Montdidier. La tombe parait remonter aux premières années du XVe siècle.

— M. Boudon communique une pièce en vieux langage amiénois qu'il a découverte sur la feuille de garde d'un compte de l'Hôtel-Dieu. Cette pièce du XVIe siècle est un panégyrique de Jehan de Saint-Fuscien, ancien mayeur d'Amiens et bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu. Elle fut recopiée au XVIIe siècle par frère Vincent le Roux, procureur de l'établissement. Soit comme mayeur d'Amiens, soit comme échevin, Jehan de Saint-Fuscien participa aux travaux exécutés à l'Hôtel-Dieu pour isoler les pestiférés des autres malades.

— Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un travail de M. Darsy sur l'origine du nom du *Santerre*, en Picardie. Après avoir examiné les diverses étymologies qui en ont été proposées, notre collègue en présente une nouvelle d'après laquelle *le Santerre* tirerait son nom d'une divinité italique, le dieu *Sangus* ou *Sancus* dont le culte aurait été apporté dans nos régions par des colons sabins. M. Darsy appuie son opinion sur de nombreuses citations.

M de Guyencourt, à la suite de cette lecture, fait observer que l'étymologie du mot *Santerre* admise généralement, est celle tirée du nom des *Setuci*, peuple gaulois qui occupait la région sise

entre *Samarobriva* et *Rodium*. Les *Setuci* s'appelaient en vieux français les *Santois*. Le Santerre serait donc la terre des *Santois*, comme l'Angleterre est la terre des *Anglois*.

— M. Lenoël, avocat, présenté à la dernière séance, comme membre non résidant, est admis en cette qualité.

— Sur la demande de M. le Maire d'Amiens, les noms de deux membres de la Société, MM. Janvier et Durand, lui sont soumis pour choisir parmi eux le remplaçant de notre regretté confrère, M. Oudin, dans la commission du Musée de Picardie.

— Après délibération, la première excursion archéologique de la Société est fixée au mardi 30 Mai. On se rendra à Rouen.

— Le R. P. Recteur de l'école libre de la Providence offre au Musée de Picardie, par l'entremise de la Société, une plaque de cheminée trouvée dans un des locaux occupé par l'école. Elle représente la parabole du pharisien et du publicain dans le temple de Jérusalem et parait ancienne. Des remerciements sont votés au donateur.

La Donation Le Dieu

M. le Président entretient la Société d'une question plusieurs fois agitée dans les précédentes séances et qui se trouvera définitivement tranchée si l'assemblée veut bien ratifier par son vote la

proposition suivante à laquelle la famille Le Dieu a donné son consentement :

« Le prix d'archéologie fondé par M. Le Dieu sera désormais et invariablement fixé à mille francs, somme représentant les intérêts du capital aujourd'hui disponible par suite de la non attribution du prix pendant de longues années. Provisoirement et jusqu'à l'achèvement des deux publications qui vont être entreprises par la Société le prix sera de cinq cents francs. En cas de non attribution de ce prix cette somme de cinq cents francs et les cinq cents francs excédants seront appliqués ainsi qu'il suit :

La Société publiera, sous le titre de *Fondation Le Dieu*, un *Dictionnaire historique et archéologique du département de la Somme*, analogue à celui qui existe pour le Pas-de-Calais, ainsi qu'un *Recueil de plans et de cartes relatives à la Picardie* dans ses limites les plus étendues.

Après l'achèvement de ces deux publications, la Société sera tenue de proposer annuellement et à perpétuité le prix de mille francs, mais en cas de non attribution cette somme de mille francs sera annuellement acquise à la Société, qui en disposera, ainsi qu'elle l'entendra, sans être tenue de rendre compte de l'emploi aux héritiers et ayants-droit de la famille Le Dieu ».

Après délibération l'assemblée adopte et vote cette proposition. Un extrait du procès-verbal sera adressé à M. Maurice Le Dieu.

— M le Président propose ensuite de nommer immédiatement les membres de la Commission du dictionnaire historique et archéologique de la Picardie (*Fondation Le Dieu*).

MM. de Calonne, Durand, Léon Le Dieu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt et de Witasse sont désignés par l'Assemblée pour former cette Commission.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits sous les numéros 26031 à 26093.

Séance ordinaire du Mardi 13 juin 1899

Présidence de M. de Calonne, Président

Sont présents : MM. Antoine, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt et Roux.

MM. de Boutray, Codevelle, Collombier, l'abbé Demarcy, Goudallier, Héren, l'abbé Mantel et Lefrançois, membres non résidants assistent à la séance.

Correspondance.

— M. le Préfet de la Somme réclame l'exposé des travaux de la Société auquel sera joint un état financier. Ces pièces doivent être mises sous les yeux des membres du Conseil Général pour obtenir le vote de la subvention habituelle.

— La Société française pour l'avancement des sciences, tiendra, au mois de septembre, un congrès à Boulogne-sur-Mer. Le Président invite la Société des Antiquaires à s'y faire représenter.

— La fédération archéologique de Belgique adresse à notre Compagnie le programme du congrès qui aura lieu cette année à Arlon. Elle espère que, comme les années précédentes, les Antiquaires de Picardie lui feront l'honneur de déléguer un de leurs membres pour assister aux séances.

M. Guerlin accepte la mission d'y représenter la Société.

— Le Secrétaire perpétuel informe l'assemblée que M. de Calonne est désigné parmi les huit candidats destinés à former le Comité d'installation des Sociétés savantes à l'Exposition Universelle de 1900. C'est un grand honneur que la direction générale veut bien faire à la Société des Antiquaires de Picardie en la personne de son président.

— Le Secrétaire perpétuel a l'honneur de déposer sur le bureau un certain nombre d'ouvrages offerts par les auteurs : 1° Un volume in-4° [illegible] gravures, dont un portrait hors [illegible] — 1538-1570 [illegible] par M. Lucien [illegible]

[illegible] jouit en [illegible] polé- [illegible] un des fon-

dateurs du théâtre régulier en France, il mérita l'estime de Ronsard et brilla parmi les satellites de la Pléïade. M. Pinvert a voulu rendre toute sa vigueur aux traits passablement effacés de son héros, nous n'avons qu'à le féliciter de l'œuvre entreprise et menée à bonne fin, d'autant que le poète Clermontois nous touche de bien près.

2° Une *notice biographique sur Lamarck* par M. Hermanville, instituteur à Héricourt-Saint-Samson (Oise).

Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, Chevalier de Lamarck, célèbre naturaliste et membre de l'Institut, naquit à Bazentin (Somme) en 1744 et mourut à Paris en 1829. Officier au régiment de Beaujolais, il dût quitter l'armée à la suite d'un accident qui exigea un long traitement. Dès lors une autre carrière s'ouvrit devant lui, à laquelle il s'attacha passionnément. Elle ne le conduisit pas à la fortune, mais à une certaine célèbrité. La notice de M. Hermanville sur la vie et les œuvres de Lamarck est accompagnée du portrait du naturaliste picard.

3° Rapport sur des *fouilles pratiquées à Saint-Maur-en-Chaussée*, Oise, par M. Elias Liebbe.

4° Les *missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1900*, par le baron Joseph du Theil.

5° Le 40e numéro de la *Revue d'exégèse mythologique*, par M. l'abbé Fourrière, et 6° Quatre brochures offertes par l'intermédiaire de M. Guerlin, œuvres de M. Stroobant, de Gand.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale ensuite parmi les mémoires adressés depuis les dernières réunions par les sociétés correspondantes, les ouvrages suivants : 1° Dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, un travail intitulé : *L'Evêque d'Auxerre et le Chapitre cathédral au XVIIIe siècle*, par M. Charles Demay. C'est une étude fort intéressante que ces Chapitres cathédraux, si jaloux de leurs privilèges, si entichés de leurs prérogatives dont ils ne se faisaient pas faute de faire sentir le poids. Quel contraste entre ces usages, ces coûtumes, ces rapports presque constamment tendus avec l'Evêque et ce qui se passe de nos jours. Il m'a semblé, par un simple coup d'œil jeté sur l'œuvre de M. Demay, comprenant 224 pages, divisée en XI chapitres et suivie de nombreuses pièces justificatives, que l'auteur avait eu grandement raison de se laisser tenter et d'entreprendre ce travail. Je le signale aux amateurs de ce genre d'études, car outre son mérite intrinsèque, l'histoire du Chapitre cathédral d'Auxerre doit, dans ses grandes lignes du moins, reproduire celle de la plupart des Chapitres cathédraux de l'Eglise de France sous l'ancien régime. Je ne crois pas cependant que les rapports aient été aussi tendus à Amiens qu'à Auxerre entre l'Evêque et le Chapitre, car M. Demay, d'après les anciens historiens, ne cite qu'un seul évêque, François Ier

de Dinteville, qui, pendant les 15 années de son épiscopat, ait vécu complètement en paix avec son Chapitre.

2° Les mémoires de la *Société des Sciences et Arts d'Angers* contiennent une *monographie de la cathédrale d'Angers* par M. Joseph Denais.

En voici les principales divisions : Historique général ; Bibliographie des sources ; Extérieur du monument ; Intérieur du monument ; Description d'une grande quantité de tombes et de monuments funéraires ; Trésor ; Tapisseries ; Vitraux. Plusieurs planches accompagnent cette monographie.

3° et 4°. Un fascicule du *bulletin monumental* et un n° de la *Revue de l'Art* chrétien comprennent plusieurs travaux très intéressants.

Travaux :

— M. Amédée de Francqueville offre à la Société une jolie aquarelle représentant un encensoir conservé dans l'église de Guyencourt-Estrées (Somme). Cet encensoir est encore orné de fénestrages rappelant l'art gothique. Le couvercle élevé, décoré de fleurs de lys et de volutes est d'un goût bien plus moderne. Il est en cuivre jaune, bien conservé et muni de ses chaines primitives. Jadis, ajoute M. de Francqueville, les encensoirs de ce genre étaient nombreux dans les églises picardes, aujourd'hui ils sont devenus rares, grâce aux déprédations des brocanteurs. Notre confrère signale à nouveau une pierre aux armes du cardi-

nal de Pellevé, évêque d'Amiens, conservée à Estrées et absolument semblable à celle que

Encensoir de Guyencourt-Estrées.

possède le Musée de Picardie. M. le Président remercie M. de Francqueville de son intéressante communication et du remarquable dessin dont il veut bien enrichir nos collections.

— M. le Comte de Marsy adresse une note sur Pierre Louis Jacobs seigneur d'Hailly. Elle est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Codevelle donne ensuite lecture du compte-rendu de l'excursion archéologique faite à Rouen par la Société. Notre collègue s'est parfaitement acquitté de la tâche qu'il avait bien voulu accepter sur la demande de M. le Président. Son travail est renvoyé à la commission des impressions.

— M. le secrétaire-perpétuel annonce à la Société la mort de l'un de ses membres non résidants, dont les nombreux et savants travaux ont fait grand honneur à notre Compagnie, M. l'abbé Roze, chanoine honoraire, curé de Tilloy (Somme). L'Assemblée ressent vivement la perte qu'elle vient de faire, et décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal et transmise à M. le curé du Bosquel, exécuteur testamentaire de M. le chanoine Roze.

— M. Poujol de Fréchencourt dépose ensuite sur le bureau un lot important de documents relatifs à la Picardie, dont la commission du legs de Beauvillé vient de faire l'acquisition. L'analyse de ces pièces sera faite ultérieurement. Parmi elles se trouvent de nombreuses et très curieuses montres d'armes, des manuscrits de Grégoire d'Essigny, etc.

MM. Anatole Decrept, l'abbé Henri Le Dieu, Bacquet, Directeur de l'école primaire supérieure

de Corbie, Jean Masse et Alexandre Piteux, présentés à la dernière séance, comme membres titulaires non résidants, sont admis en cette qualité.

Les ouvrages reçus depuis la réunion précédente sont inscrits sous les numéros 26094 à 26135.

Séance ordinaire du Mardi 11 Juillet 1899.

Présidence de M. de Calonne, président.

Sont présents : MM. Antoine, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Trouille et de Witasse.

MM. de Boutray, Collombier, l'abbé Demarcy, le R. P. Desmarquest, Goudallier, Héren, Le François, l'abbé Mantel et l'abbé Rohault, membres non résidants assistent à la séance.

Correspondance :

MM. Bacquet, Decrept, l'abbé Le Dieu, Lenoël, Jean Masse, et Piteux, remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres titulaires non résidants.

— M. le Proviseur du Lycée d'Amiens annonce que le prix du Cange a été mérité en 1899,

par M. Georges Boucher, d'Amiens, élève du cours préparatoire pour Saint-Cyr.

— M. le Curé du Bosquel fait déposer sur le bureau, par l'entremise de M. l'abbé Cardon, un manuscrit relatif aux religieux Carmes d'Amiens, qui figurait dans la bibliothèque de notre regretté confrère, M. le Chanoine Roze.

— M. Pinvert, docteur ès-lettres, auteur d'une étude biographique et littéraire sur Jacques Grévin, offerte récemment à la Société, adresse un nouvel ouvrage, intitulé : Monographie de la commune d'Etouy (Oise). — Un nouveau fascicule de la revue d'exégèse mythologique et un exemplaire du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1898 sont déposés sur le bureau par MM. l'abbé Fourrière et Poujol de Fréchencourt.

— L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

— Le Secrétaire-perpétuel a le regret d'informer la Société qu'aucun manuscrit n'a été présenté pour le concours.

— Il annonce ensuite que l'Institut vient de partager le prix la Fons de Mélicocq entre M. de Calonne, pour son premier volume de l'*Histoire d'Amiens* et M. Maugis pour son *Etude sur le régime financier à Amiens*. L'assemblée accueille cette bonne nouvelle par ses applaudissements, elle est fière du succès de deux de ses membres. M. le Président de Calonne remercie vivement

ses collègues de ce témoignage de sympathie.

— M. Poujol de Fréchencourt appelle particulièrement l'attention de ses collègues sur l'un des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il s'agit d'un volume publié par la Société Smithsonnienne qui contient une sérieuse étude sur l'art préhistorique en Amérique, accompagnée de nombreuses planches. Il serait intéressant de comparer l'art préhistorique américain avec celui de nos contrées.

Travaux :

— M. Boudon communique les dispositions testamentaires d'un ancien curé de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens, messire Jacques de Naours, dit Robelot, mort en 1513. Il avait été aliéné et il prend de curieuses précautions pour le cas où il écrirait un testament pendant une rechute. Il laisse la plus grande partie de ses biens à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, en édictant certaines conditions. Le reste sera partie employé en bonnes œuvres, partie attribué à quelques parents.

— Dans une seconde lecture M. Boudon signale la donation faite à l'Hôtel-Dieu de Paris, par Enguerran de Picquigny, appelé Hugues par erreur, de huit muids de sel à prendre au pont de Picquigny. La charte qui relate cette donation est datée d'avril 1220. On y remarque le mot *hospitalaria* pour désigner l'Hôtel-Dieu de Paris, terme

amiénois qui n'est pas usité dans les chartes parisiennes, mais qu'on lit souvent à Amiens. M. Boudon signale encore dans cette charte l'expression *saulnerachium*, saunelage, gabelle.

M. le Président remercie M. Boudon de ses intéressantes communications.

— M. Willame, de Marconne, près Hesdin, Pas-de-Calais, présenté à la séance précédente, comme membre non résidant, est admis en cette qualité.

— M. Poujol de Fréchencourt lit une note nécrologique sur notre regretté confrère, M. le président Oudin, décédé le 14 mars 1899.

L'Assemblée décide qu'elle sera insérée dans le n° du bulletin, en cours de publication (n° 1, année 1899).

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les numéros 26136 à 26179.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A ROUEN

(30 Mai 1899)

Compte-rendu par M. Charles Codevelle

Vous allez me trouver bien téméraire, Messieurs, d'oser prendre la parole aujourd'hui au milieu de vous. Je n'ose même pas réclamer votre indulgence à laquelle tant de vos collègues font ordinairement appel par leur grande modestie. Je me suis conformé à l'usage en obéissant à notre distingué Président pour faire ce compte-rendu si imparfait de notre intéressante promenade à Rouen.

L'heure matinale du départ avait tenu un grand nombre d'entre nous en éveil dès l'aurore de peur de manquer le rendez-vous à la gare, nous nous y retrouvons à 5 heures et demie du matin. Le soleil s'était mis de la partie et c'est par un temps splendide que nous quittons gaiement Amiens. Le charme de cette belle route qui conduit aux plaines de la Normandie, nous fait oublier sa longueur. Le train en effet ne nous fait grâce d'aucune station. Aux plus importantes on descend un instant, à Serqueux, le buffet est pris d'assaut, Il y a foule à cette gare, c'est jour de pèlerinage à Bonsecours et de marché à Rouen.

Mais voici la ville normande dans sa position admirable entourée des collines de la vallée de la Seine.

On descend, Monsieur le Président au milieu des voyageurs nous rallie autour de lui, comme un berger le ferait de son troupeau, nous passons un à un devant le contrôleur qui nous compte, puisque notre billet est collectif.

Et maintenant tout à l'étude et au plaisir de la visite archéologique. Il me serait impossible de faire une description complète de Rouen, je suis trop ignorant pour cela, il me faut l'avouer. Je ne vous ferai part que de quelques observations personnelles et des notes que j'ai pu prendre en route.

Notre première visite est pour le musée céramique. Là, nous sommes attendus par M. Le Breton, conservateur des musées, membre de l'Institut, ainsi que par M. le docteur Coutan.

Ces Messieurs nous reçoivent avec une bonne grâce charmante. M. Le Breton nous sert de cicerone et nous introduit immédiatement. Dès l'entrée il nous fait remarquer une statue de Pujet représentant Hercule terrassant l'hydre de Lerne dont il a retrouvé les morceaux pour en reconstituer une œuvre d'art de premier ordre. Dans l'escalier nous voyons des fresques de Puvis de Chavannes dont l'une « Inter artes et naturam » rappelle celle de notre musée sans cependant la valoir.

Nous pénétrons dans la première salle pour assister à un bien intéressant cours de céramique, qui nous laisse absolument sous le charme de l'érudition de notre aimable guide. A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouvent deux globes terrestres peints par Chatel et venant des d'Arboval. Nous admirons d'abord les plus belles faïences réunies dans cette salle que l'on pourrait nommer l'assemblage des chefs-d'œuvre du genre.

M. le Conservateur veut bien nous faire les honneurs d'une superbe potiche, non encore exposée, c'est un vase d'Abaquesne. Puis nous pénétrons dans les autres salles où il nous explique les différentes phases de l'industrie Rouennaise et les influences qu'elle a subie, particulièrement celles d'Urbino et des Conrad.

Là, se trouvent de remarquables plats aux armes des Colbert, des Montmorency, des d'Harcourt.., Nous sommes à même de juger les mélanges variés des couleurs et même les instruments des ouvriers de l'époque. Le dernier et le descendant de ceux-ci vivait encore il y a peu d'années et faisait des pots de fleurs. Puis une rapide visite au musée de peintures nous met en présence, faute de temps, de ce qu'il contient seulement de plus beau.

D'abord un Delacroix représentant la Justice de Trajan.

Il nous faut passer bien rapidement devant un Véronèse, Saint-Barnabé guérissant les malades,

Gérard David, la Vierge et les Saints, splendide tableau du xvie siècle et tant d'autres dont je ne peux que citer quelques auteurs, Mignard, Le Sueur, Le Perugin, Velasquez.

Nous nous rendons ensuite à la Tour de Jeanne d'Arc, dont plusieurs font l'ascension. Dans l'intérieur se trouve une maquette de la statue de Mercier pour Domremy. Monsieur le Breton voudrait revoir cette tour au milieu de ses fossés primitifs. En attendant, il se propose de réunir dans le petit musée tout ce qui se rapporte à l'héroïne ; et pour ce souvenir patriotique il fait un chalereux appel à ceux qui pourrait l'y aider ; ses paroles sont couvertes d'applaudissements.

Puis c'est le musée d'Antiquités ; dans le jardin, on a rétabli la facade d'une maison venant des Abbesses de Saint-Amand, travail semblable à celui qui a été fait dans le jardin de notre musée pour conserver les restes d'une de nos maisons aménoises. L'intérieur contient un beau médaillier, plusieurs pièces d'orfèvrerie religieuse presque uniques, des émaux du xve siècle, des ivoires. Enfin une grande mosaïque antique trouvée à Lillebonne, l'inscription indique qu'elle a été faite par Titus Lilius.

Mais l'heure du déjeuner arrive, nous voyons l'Eglise Saint-Godart ou se trouve deux vitraux dont l'un, la vie de Saint-Romain, est de 1555, et nous passons très vite devant l'ancienne église Saint-Laurent ; une balustrade gothique est for-

mée par l'inscription « post tenebras spero lumen ».

En arrivant à l'Hôtel-de-France, Monsieur de Beaurepaire, l'érudit président de toutes les Sociétés se rapportant à l'Archéologie de la région, nous attend depuis longtemps. Après les présentations, on est heureux de se retrouver à table pour causer des impressions de la première partie de cette journée.

Au dessert, Monsieur de Calonne porte la santé des Archéologues de Rouen et les remercie au nom de tous. Monsieur le Breton exprime d'une façon très délicate, le vœu de devenir lui plus Picard et nous plus Normands.

Et en route pour la visite de la Cathédrale. Un malentendu nous divise en deux groupes. Quelques-uns s'en vont accompagnés de M. le docteur Coutan et se rendent avant nous à Saint-Maclou, dont M. l'abbé Loth veut bien faire les honneurs. Nous nous dirigeons pendant ce temps vers la basilique. Monsieur Josselin l'architecte consent à nous guider. On mesure des yeux avant d'entrer, la hauteur de son clocher en fer. Quelle splendide façade ! La tour de gauche du XIIe siècle est le reste de la primitive église. La porte principale est surmontée d'un arbre de Jessé, et les portes latérales représentent des scènes de la vie de Saint-Jean-Baptiste. En face l'ancienne chambre des comptes d'architecture Renaissance. La Chapelle dont nous visitons les réparations de la voute va devenir un passage public.

Quand nous pénètrons dans l'intérieur du temple, nous sommes frappés par l'audition des chants sacrés en l'honneur de la première communion des enfants de la maîtrise, nous pouvons juger par cette cérémonie de la perfection avec laquelle on officie. Un suisse en costume imposant nous rejoint. Après un coup d'œil d'ensemble, on s'arrête surtout devant le tombeau de Louis de Brézé, sénéchal de Normandie, qui fut érigé par Diane de Poitiers. Puis, voici les tombeaux des cardinaux d'Amboise, chefs-d'œuvre de la Renaissance. L'une des statues, celle du ministre de de Louis XII, est l'œuvre de Jean Goujon. Ils sont parmi les plus beaux que l'on puisse voir en France. On pourrait les comparer à ceux des ducs de Bourgogne à Dijon.

On veut bien nous permettre ensuite de pénétrer dans les cours du palais archiépiscopal, où se trouve la salle des états.

Puis nous traversons quelques rues du vieux Rouen, dont on voudrait pouvoir faire souvent le but de ses promenades.

D'abord c'est une belle maison nouvellement mise à jour dont les boiseries peuvent rappeler les stalles d'Amiens. Près de la rue de la Vicomté se trouve l'église Saint-Vincent, il y a là des vitraux de 1515 représentant le triomphe de la foi.

C'est avec plaisir que l'on va ensuite un moment vers la Seine. Après avoir franchi à moitié un pont au milieu de la ville, on a une vue d'ensemble

bien intéressante des quais si animés. Plusieurs bassins contiennent un grand nombre de bâteaux à vapeur et de chalands qui sont chargés des produits dont on fait le trafic à Rouen, tels que cotons, charbons, blés, vins, etc.

En traversant la place de la Pucelle, M. le Docteur Coutan nous dit que Jeanne d'Arc n'y a pas été brûlée comme on a pu le croire. Les documents réunis par M. de Beaurepaire le prouvent. M. Le Breton nous montre sur la place du Vieux-Marché l'endroit exact où l'une de nos plus pures gloires a subi le martyre ; c'est avec émotion que nous nous découvrons devant la couronne qui y a été déposée.

La vue de l'hôtel du Bourgtheroulde nous retient un moment pour considérer cette remarquable construction du XVIe siècle surmontée d'une tourelle parfaitement conservée. Il y a là des bas-reliefs dits du Camp du drap d'or et qui représentent la fastueuse entrevue de 1520 entre François Ier et Henri VIII ; ces sculptures font l'effet des tapisseries.

Nous voilà maintenant au Palais de Justice, le plus beau de tous, chef d'œuvre de l'art gothique et de la Renaissance. Quelle délicatesse dans la façade principale ; Dans le milieu une tourelle où l'on voit entr'autres statues, celles de Louis XII, Anne de Bretagne et François Ier. Les restaurations récentes sont dignes du monument. Dans l'intérieur, la salle des procureurs a une voute

de bois ; dans une autre est un Christ de Philippe de Champagne ; le jugement de Salomon par Mignard. Dans l'ancienne salle du Parlement on revoit toujours avec admiration le superbe plafond si connu. Avant de quitter nous entourons la table de marbre où Corneille a siégé comme avocat des eaux et forêts.

Mais, l'heure du train approche pourra-t-on voir tout ce qui était indiqué dans le programme. On passe à la tour de la grosse horloge, c'est le beffroi de Rouen, sous la voûte, une sculpture représente le Bon Pasteur. Cette tour est de 1389 et contient deux cloches du XIIIe siècle, qui annoncent les évènements locaux.

Un peu plus loin se trouve une fontaine aux armes des Montmorency.

Puis c'est Saint-Maclou dont la porte de gauche est surmontée d'un panneau de Jean Goujon. Le clocher tout en pierre a une hauteur de 88 mètres. L'intérieur contient un buffet d'orgues supporté par deux colonnes en marbre également de Jean Goujon. La tourelle contient un escalier, vraie dentelle du style ogival.

A côté le cloître Saint-Maclou transformé en école. C'est un ancien cimetière, entouré d'un cloître dont les pilastres sont ornés de médaillons représentant la danse des morts.

On termine enfin par Saint-Ouen, place de l'Hôtel-de-ville, ancienne abbaye sur l'emplacement de laquelle fut d'abord construite une

église Romane. La façade a deux tours, on y remarque le portail des Marmousets du xve siècle. L'intérieur est éclairé de hautes fenêtres contenant des vitraux dont les plus anciens sont du xive siècle et représentent des scènes de la Bible et de l'Evangile. D'anciennes tapisseries ornent les murailles. On y voit aussi un tableau de Le Sueur, la mort de Saint-François, et plusieurs autres.

C'est en hâte que l'on rejoint la gare pour le train de 6 heures ; nouvel encombrement de voyageurs; MM. Le Breton et le Docteur Coutan prennent congé de la Société, et reçoivent les plus vifs remerciements de chacun d'entre nous. Ces Messieurs promettent très aimablement de venir visiter Amiens et nous demandent de revenir. La proposition est bien engageante après un tel accueil.

Mais comment trouver à nous placer en chemin de fer, tout est plein: M. le Chef de gare veut bien par une délicate attention faire ajouter un wagon réservé ; mais sachant qu'il a affaire à des Antiquaires il leur donne un de ses plus vieux. L'époque n'en a pas été discutée en cours de route ; il y avait tant de sujets à aborder avant de regagner notre ville.

LES VOYAGES D'UN LILLOIS
EN PICARDIE.
(1692 - 1697).

Note par M. le Comte DE MARSY.

La Société des Antiquaires de Picardie a bien voulu donner place dans le tome XVII (1891), p. 530-550, de son *Bulletin*, aux extraits des voyages en Picardie faits en 1692 et 1697 par un Lillois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque publique de Lille. J'ignorais alors le nom de l'auteur de ces récits, copiés en 1874 pendant un court séjour fait à Lille.

Aujourd'hui, grâce aux recherches de M. H. Rigaux, ce voyageur n'est plus un inconnu. En effet, en étudiant avec plus de soin le manuscrit et en mettant à profit sa connaissance de la topographie locale, celui-ci a pu établir que le voyageur qui « dinait dans une de ses terres à Aigremont, à trois lieues de Lille » se nommait Pierre-Louis JACOBS, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, seigneur d'Hailly.

Dans une communication faite au Congrès des Sociétés savantes (section de Géographie) en

1897, M. L. Quarré-Reybourbon a fait connaître la vie de J. d'Hailly et donné l'analyse de ses voyages (1), et plus récemment il a donné au *Bulletin du Comité flamand*, le journal du voyage en Flandre, de d'Hailly, enfin, il y a peu de jours, grâce à une communication obligeante de M. L Quarré-Reybourbon, M. H. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims, a donné dans la *Revue de Champagne et de Brie* (1899), les extraits des voyages de notre Lillois, à Reims, dans la Champagne et les Ardennes en 1695.

Le moment me semble donc venu, afin d'éviter des recherches inutiles à ceux de nos confrères qui pourraient désirer de faire connaître à leur tour les impressions de J. d'Hailly sur la Picardie, de leur dire que c'est chose faite et depuis bientôt dix ans.

(1). Pierre-Louis Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois voyageur au XVIIe siècle, Paris, imp. Nat. 1898 (Extrait du *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2. 1897).

On doit à d'Hailly un recueil de « Notes sur les villages de la Châtellenie de Lille », manuscrit n° 609, du catalogue de la Bibliothèque de Lille.

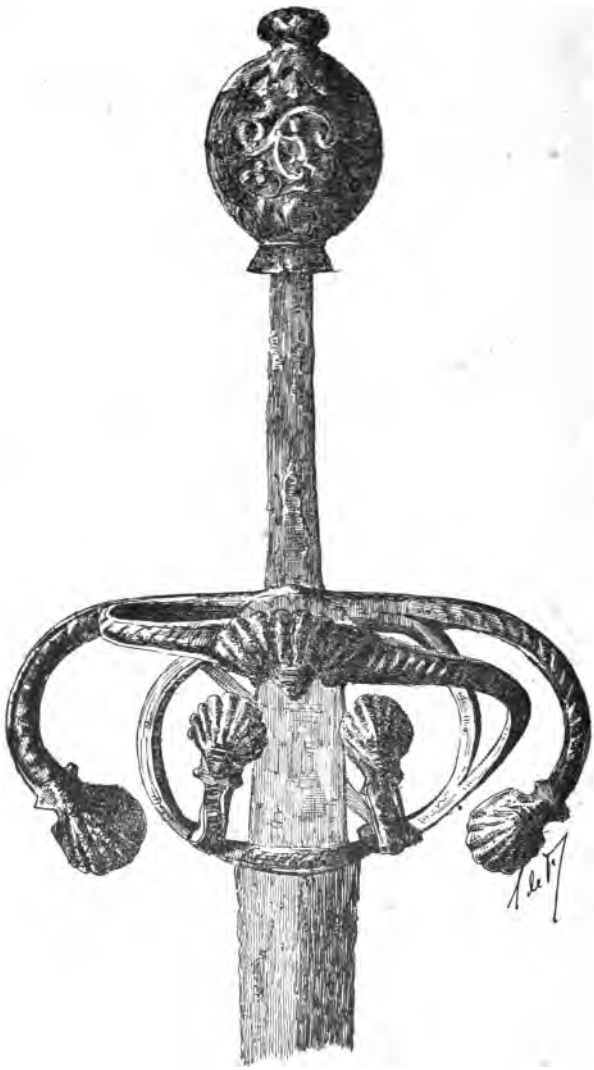

Garde d'épée trouvée à Thézy (Somme) en 1890

NOTE

SUR UNE GARDE D'ÉPÉE TROUVÉE A THÉZY (SOMME) EN 1890

Par M. Amédée de Francqueville

Cette garde d'épée, trouvée il y a quelques années dans les tourbières de Thézy, est du XVIe siècle.

Le pommeau ovoïde est en fer ciselé. Il est orné de rinceaux parmi lesquels on aperçoit un amour, des oiseaux et des fruits. Un bouton sur lequel est rivé la soie surmonte ce pommeau.

Les quillons, recourbés vers les tranchants de la lame, se terminent par une coquille de pélerin. Le pas d'âne relève ses extrémités en un anneau de côté, orné aussi des mêmes coquilles.

Deux branches vont rejoindre ce pas d'âne et protègent la main. Le tout est orné de stries obliques.

La longueur de la garde est de vingt centimètres. La lame est malheureusement brisée, elle devait avoir un mètre vingt centimètres environ. Elle est à deux tranchants, avec arête médiane peu saillante, et à section en losange.

Cette arme appartient à M. le Bon de Romance.

DOCUMENTS NOUVEAUX

SUR LA FAMILLE DE ROBERT DE CLARI

Lecture faite par M. G. BOUDON

MESSIEURS,

Robert de Clari, chevalier, revint de Constantinople et rapporta nombreuses reliques dont il dota l'abbaye de Corbie (1).

Son frère, le clerc Aleaume, mourut chanoine d'Amiens (2) tandis que son aîné Robert, installé à Cléry-les-Pernois, au manoir contigu à Halloy ou même placé sur Halloy d'après certains documents presque contemporains, faisait souche dont on retrouve la trace.

Voici ce que l'on rencontre sur ses descendants :

Accord entre Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens, et Jean de Clari, chevalier, seigneur de Gézaincourt, sur le procès pendant entre eux devant le prévot de Beauquesne, au sujet du manoir et appartenances en la ville de Halloy aboutant à l'eau par derrière et par devant à la

(1) *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie.* 1897, 3. *Robert de Clari*, p. 721.

(2) *Ibid.*

rue dudit Halloy, samedi après la St-Luc, 19 oct. 1342 (1).

Dans ma lecture sur Robert de Clari (juin 1897) (2) je signalais, que la masure, existant sur le fief de ce nom et paraissant être le chef-lieu dudit fief à Pernois, était, au XVIIIe siècle, attenant aux dernières maisons de Halloy.

Quant à Jehan de Clari, les Archives Nationales renferment *un dénombrement et aveu de Jehan de Clari, écuyer, seigneur de Gézaincourt*, dans un registre du XIVe siècle de la prévôté de Doullens (3).

Ce doit être lui qui, après avoir été armé chevalier, fit comme seigneur de Gézaincourt l'accord de 1342 et cette date donne une limite extrême de la confection du manuscrit déposé à Paris.

On trouve encore *un aveu et dénombrement, baillé, le 16 mai 1383, par Jehan d'Esclary (de Clari) dit Lancellot, seigneur de Gézainzourt pour sa terre et seigneurie mouvant du roi à cause de son château de Doullens* (4).

Nous retrouvons Lancelot dans le dénombrement de l'Evêché d'Amiens de 1390.

(1) *Arch. Dép. de la Somme. Série C. Evêché d'Amiens* G. 83. Halloy.

(2) *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie*, 1897, *ut suprà*, p. 700.

(3) *H. Cocheris. — Mém. de la Société des Ant. de Picardie*, T. XVI, p. 13.

(4) *H. Cocheris. — Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie*, T. XVI, p. 429.

Hommes de fief de l'Evêché d'Amiens.

« Item Lancelot de Çlary, chevalier, est et « doibt estre homme liges dudit évesque à cause « de ung petit fief séant à Halloy emprès « Pernois (1).

Je rappelle qu'en 1195 Gilon de Clari fut, par sentence de l'évêque Thibault d'Heilly, débouté au profit de l'abbaye St-Jean de ses prétentions sur les défrichements de Grislieu (2) et que Pierre d'Amiens qui reconnut la validité de la sentence dut indemniser ce fidèle vassal de sa famille dont le fils va le suivre outre-mer et l'illustrer en rappelant ses exploits.

Je cite deux extraits des Archives de l'Hôtel-Dieu d'Amiens qui paraissent confirmer cette hypothèse car ils montrent un fief de Clari sur Vignacourt possédé en mai 1517 (3) par l'hôtel-

(1) *Arch. Dép. de la Somme*, G. 219, f° 42.

(2) *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie*, 1897, *ut suprà*.

(3) *Arch. Hosp. d'Amiens*, Journal inédit d'Anthoine Deschamps, E. 128, et B. 89, Halloy-les-Pernois, Vidimus de l'acte de vente.

Cette terre fut achetée, le 10 juillet 1490, par l'Hôtel-Dieu d'Amiens à George de La Haye, écuyer, demeurant à Tournehem pays de Langle (auj. c^n^ d'Ardres arr^t^ de St-Omer) du consentement de sa mère dame Jacqueline de Carneux, dame de Fieffes et de la Bonneville et de son frère aîné Charles de la Haye.

Ce fief comme le démontre une mention contemporaine au dos du vidimus dépendait de la seigneurie précitée :

« Lettres de l'acat d'un fief contenant LXIV journaux de « terre situés entre Haloy et Vinacourt tenu en hommage de « la seigneurie de la Bonneville auprès de Fieffes.—Vinacourt.»

La terre était sur Vignacourt, versant Ouest du plateau descendant vers la Nièvre.

Dieu que l'on retrouve encore affermé en 1586 (1) par le même établissement.

Anthoine Deschamps, maître et administrateur de l'hôtel-Dieu, (mai 1517), nous dit :

« En ce temps furent baillées les terres de « Vinacourt nommé le fief de Clari contenant « LXVI journeulx de terres ou environ à Jehan du « Crocq sensier de Emont (2) et à Jehan Ganais, « son beau-filz, pour en joyr par eulx l'espasse « de XVIII ans parmy rendant, chacun an, VIII « muids de blé à IIII deniers près du meilleur et « XII l. d'argent pour l'avoine dont lectres furent « passez devant deux notaires royaulx et passé « par devant le couvent dont ay eu pour ce faire « pour le vin VI escus d'or. »

En manchette *Bail des terres de Pernois.*

Dans le compte de Boullet pour 1586 (3) nous

(1) *Ibid.* Compte d'Estienne Boullet non classé.

(2) *Arch. Dép. de la Somme. — Titres de Bourbon comte d'Artois, Seigneur de Picquigny* — Reg. E, 144, f° 358, r° — Esmond ou Emond. Il existait un fief Hémond, terroir de Canaples, tenu en plein hommage de la chatellerie de Vignacourt.

(3) Le roi Henri III avait fait visiter les maisons hospitalières et reviser leurs comptes. Il entreprit la réforme de leur administration.

L'Hôtel-Dieu d'Amiens fut ajourné à comparaître devant le Parlement par arrêt du 4 novembre 1579 et le 14 mars 1580 un règlement lui fut donné.

L'évêque d'Amiens resta investi de l'administration supérieure mais il eut un conseil composé de deux personnes nommées par les magistrats du siège présidial et de deux autres choisies par le maire et les échevins. Il dut, en outre, s'adjoindre deux receveurs ou contrôleurs pris par lui dans les laïques en

trouvons cet article sous la rubrique *Vignacourt*.

« Soixante-six journaulx de terres ou environ « nommé le fief de Clery scituez au terroir de « Vignacourt tenant d'un costé à Collinet Beuger, « d'un bout aux Chartreux d'Abbeville, adjugé à « Jehan Wallon à sept muidz de bled, mesure « d'Amiens, deux livres de cire, quatre escus « d'or sol. pour le vin du marché et aux charges « portées à l'adjudication du 20 novembre 1585 « pour en jouir neuf ans commenchans pour « première despouille 1586.

Une note du comptable à la suite de l'article nous apprend que Wallon devait en outre 4 écus sol. chaque année.

Il y avait donc, sur Vignacourt, un autre fief de Clery de 66 journaux environ, peu distant de celui situé à la limite des terroirs d'Halloy et de Pernois.

La comparaison de ces deux documents provenant de l'Hôtel-Dieu nous montre que l'Agriculture n'avait pas fait grand progrès pendant le XVIe siècle, et même que les redevances en nature paraissent avoir légèrement diminué. Quant au pouvoir de l'argent, il a baissé. Les guerres avec les Espagnols, les luttes de la Ligue rendent très variable l'importance de la redevance en nature

dehors de sa maison pour trois ans (Ordonnance royale du 24 mars 1580 et arrêt du parlement 30 août 1586).

Les premiers furent Charles Gauguier, bourgeois, et Etienne Boullet, échevin, nommés pour « recepvoir et administrer le temporel de l'Hôtel-Dieu ».

et doivent créer bien des difficultés aux malheureux censiers obligés de racheter leurs livraisons en grains.

Ainsi les premiers fermiers payaient par an 8 muids de blé, de bonne qualité, mesure d'Amiens, 12 livres en argent et, outre les charges, 6 écus d'or à la rose pour le vin du marché.

Or, dans le même Journal de Deschamps, vers la même date (mars 1516-1517) un blé de bonne qualité est apprécié pour le fermier de Renauval (1) qui rachète sa redevance en nature 5 s. 6 d. le setier, soit 99 s. le muid.

Le muid, mesure d'Amiens, contient 18 setiers, le setier vaut 34 l. 64 (2).

En 1517, la livre d'argent équivaut, d'après les appréciations de Leber corrigées suivant les indications de de Foville, à 34 fr. 62 de notre époque. Si nous suivons les données du vicomte d'Avenel nous aurons 19 fr. 60 pour la livre.

L'écu d'or à la rose est, dans notre région, pris à cette époque pour 40 s. t. (3).

(1) Renauval ou Regnauval, ferme de l'hôtel Dieu d'Amiens à la limite de Vignacourt et de Vaux Fremont, ayant, à une époque, formé un domaine de 393 journaux vignes, bois, près et terres labourables.

(2) *Arch. mun. d'Amiens, 1791.* — I² Rapport inédit.

(3) De 1517 à 1535 le setier de blé valait à Amiens 5 s. 6 d. ; (1517) 17 s. 8 d. à cause des guerres et stérilité ; (1524-1525) 8 s. 6 d. et 6 s. ; (1527-1528) 10 s. ; (1528-1529-1530) 18 s. ; (vers le milieu de 1530-1531) 6 s. ; (1533-1534) 5 s. ; (1534 à 1535) 5 s. 6 d. *Arch. Hosp. d'Amiens. Série des comptes, passim.*

En 1586. Jehan Wallon doit 7 muids de blé, 2 livres de cire, 4 écus et pour le vin 4 écus sol. Or le blé vaut, d'après le registre Boullet, 70 s. le setier, la livre de cire 16 s. et à cette date, l'écu soleil entrait dans les comptes pour 60 s. t. (1).

Sur l'appréciation de la livre tournois, Leber et le vicomte d'Avenel se rapprochent sensiblement, l'un avec correction donne 7.118, l'autre 7.425.

L'article de M. Rambaud sur Robert de Clari est intéressant comme analyse de la chronique : au point de vue critique il n'a pas de valeur.

Faire des Prussiens, lors du bombardement de Paris, les auteurs de la destruction de l'édition préparée par le comte Riant, transformer le chevalier Robert en un boucher démocrate ce sont des assertions qui dénotent un manque d'étude approfondie.

Dans la *Revue Critique* (n° du 21 Décembre 1872), M. P. Meyer a fait justice des fantaisies de M. Rambaud, mais il n'a pas pu suivre le retour au pays natal de notre compatriote comme nous en ont fourni la preuve nos archives locales.

Amiens, le 12 Juillet 1898.

NOTA. — Des recherches dans les Archives

(1). *Arch. Hosp. d'Amiens.* Compte Boullet, chapitre des Recettes. Revente de blé à Pierre de Brocquevielle de Gapennes et du Vauchel d'Yvren à 70 s. le setier, mesure d'Amiens.

De Jean Wallon de Pernois pour 66 journaux nommé le fief

Hospitalières d'Amiens nous ont donné, ainsi que nous l'avons indiqué, page 374 note 3, l'acte de vente de *ce fief de Cléry ou Clari* entre Clery, Halloy-lès-Pernois et Vignacourt.

Le 10 Juillet 1494, Waleran Jourdain, muni de la procuration de Georges de la Haye, écuyer, demeurant à Tournehem (1), vendait devant Jacques du Peustich et Anthoine de Coquerel, auditeurs royaux à Amiens, un fief de 64 journaux (2) de terres labourables, sis terroir de Vignacourt tenu à plein hommage par 60 solz de relief, 20 s. de chambellage et 60 s. d'aide, le cas échéant, de la terre et seigneurie de Bonneville (3) aux maitre, frères et sœurs de l'Hotel Dieu et saint Jean-Baptiste en Amiens.

Cette vente était faite moyennant le prix de 400 livres, de l'assentiment de Madame Jacqueline de Carneux, dame de Fieffes (4) et de la Bonneville, mère dudit Georges et de Charles de la Haye, son frère aîné, seigneurs indivis dudit lieu de la Bonneville.

de Clery scituez terroir de Vignacourt 32 s. pour 2 livres de cire. — En 1581-1582, le blé vaut 16 s. le setier, en 1603, même prix.

Le setier au blé, mesure d'Amiens, est de 34 litres 64 cent.
Le setier au mars, » » 50 litres 36 cent.

(1) Voir plus haut, p. 374 note 3.

(2) Le journal sur Vignacourt est de 42 ares 20 cent.

(3) Bonneville, canton de Domart-en-Ponthieu, arrt de Doullens.

(4) Fieffes, canton de Domart-en-Ponthieu.

PAYEMENT DES COTISATIONS

Le Secrétaire perpétuel rappelle que, dans sa séance du 19 avril 1898, la Société des Antiquaires de Picardie a décidé que ses membres titulaires non résidants admis postérieurement au 8 mars de la même année, devront avoir payé soixante francs de cotisation, non compris le droit de diplôme, au moment où paraitra le premier volume de l'histoire de la cathédrale d'Amiens, par M. G. Durand. Ceux dont les cotisations additionnées n'atteindraient pas ce chiffre seront tenus de le compléter jusqu'à concurrence des dits soixante francs. Il leur sera tenu compte des sommes supplémentaires ainsi déboursées qui, au cours des années suivantes et jusqu'à leur épuisement complet, seront considérées comme des cotisations anticipées.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 2e ET 3e TRIMESTRES DE 1899.

I. Le Ministère.

1° Musée Guimet, Annales, Revue de l'Histoire des religions, tome XXXVIII, nos 2 et 3, tome XXXIX, nos 1 et 2. — 2° Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1898, nos 2, 3 et 4. — 3° Annuaire des bibliothèques et des archives, 1899. — 4° Journal des savants, mars, avril, mai, juin, juillet, août 1899. — 5° Archives de la Commission des monuments historiques, publiées sous le patronage de la Direction des Beaux-Arts par les soins de MM. A. de Baudot et Perrault-Dabot, tome I, livraisons 1, 2 et 3. — 6° Revue historique, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, 1899. — 7° Revue des Études Grecques, tome XI, nos 45 et 46, tome XII, n° 47. — 8° Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

II. La Préfecture de la Somme.

Conseil général. 1re session ordinaire de 1899. Rapports du Préfet et de la Commission départementale. Procès-verbaux des séances du Conseil.

III. La Ville d'Amiens.

Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution Française dans la ville d'Amiens, tome IV. Registres aux délibérations de l'administration municipale. 1er janvier 1789 au XVIII brumaire an VIII, année 1791.

IV. Les auteurs.

1° Revue d'exégèse mythologique par M. l'abbé Fourrière, nos 39, 40, 41 et 42. — 2° Études d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Brassempouy en 1897 par MM. E. Piette et J. de la Porterie. — 3° Jallemain et Château-Landon. Impressions et souvenirs par M. Pilastre. — 4° La pierre de sainte Radegonde et le grès de saint Martin, par M. C. Boulanger. — 5° Almanach

météorologique par H. Duchaussoy, professeur de physique et de chimie au lycée d'Amiens. — 6° Jacques Grévin (1538-1570) né à Clermont-en-Beauvaisis. Étude biographique et littéraire, par Lucien Pinvert, docteur ès-lettres. — 7° Les missions catholiques et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1900, par le baron J. du Theil. — 8° Rapport sur des fouilles pratiquées dans l'Oise à Saint-Maur-en-Chaussée, par Élias Liebbe. — 9° Lamarck, sa vie et ses œuvres, par Fr. Hermanville. — 10° Un sceau du XIIIe siècle de la léproserie de Gand, par Louis Stroobant. — 11° Le journal de Schamp de Romrée, par Louis Stroobant. — 12° Fragments généalogiques de la famille Ghysbrechts, de Malines, par Louis Stroobant. — 13° Notes sur le système pénal des villes flamandes du XIe au XVIIe siècle, par Louis Stroobant. — 14° Rapport sur les travaux de l'année 1898, par M. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel. — 15° Étouy, ses origines et ses anciens seigneurs, par M. Pinvert. — 16° L'exécution de Cinq-Mars, d'après une relation inédite, par le comte Charles de Beaumont. — 17° Essai sur Mathieu Dionise, sculpteur manceau, par le comte Charles de Beaumont. — 18° Notice biographique sur le Président Oudin, par M. Poujol de Fréchencourt. — 19° La Grotte néolithique de Sormont, par M. Clodomir Boulanger. — 20° Les fondateurs du collège de Dainville, à Paris, par le comte de Brandt de Galametz.

V. Sociétés Françaises.

1° Mémoires de l'Académie de Savoie, 4e série, tome VII. — 2° Société archéologique de la Charente : Le trésor liturgique de Cherves-en-Angoumois par Mgr Barbier de Montault, mémoires, 6e série, tomes VII et VIII. — 3° Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LIX, 6e livraison, LX, 1re, 2e et 3e livraisons. — 4° Société Nationale des Antiquaires de France, fondation A. Prost, Mettensia, II. — 5° Société archéologique de Nantes, bulletin, tome XXXVIII, 2e semestre. — 6° Société des Etudes du Lot, bulletin, tome XXIV, 1er fascicule. — 7° Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, bulletin-revue, tome VI. — 8° Bulletin de la Société académique de Poitiers, nos 334 et 335. — 9° Société archéologique du Finistère, bulletin, 1899, nos 2 à 8, — 10° Société Industrielle d'Amiens, bulletin, tome XXVII, nos 1 et 2. — 11° Société de l'Histoire de Normandie,

extraits des procès-verbaux 1899, — 12° Société archéologique de Béziers, 3e série, tome II, 2e livraison. – 13° Société de géographie, comptes-rendus des séances. 1899, nos 2, 3, 4, 5 et 6, Bulletin, 1897, 4e trimestre, 1899, 1er trimestre. — 14° Société d'archéologie lorraine, mémoires, tome XLVIII. — 15° Société archéologique de Touraine, bulletin, 1899, 1er et 2e trimestres. — 16° Société régionale des architectes du Nord de la France : l'Architecture et la Construction dans le Nord, nos 3, 4, 5, 6 et 7, 1899. — 17° Société archéologique de Tarn-et-Garonne, bulletin, tome XXVI. — 18° Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, 7e série, tome V. — 19° Mémoires de l'Académie de Lyon, 3e série, tome V. — 20° Société académique de l'Aube, mémoires, 3e série, tome XXXV. — 21° Société historique et archéologique du Maine, Revue du Maine, tome 44e, second semestre. — 22° Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts de Grenoble, 4e série, tome IV. — 23° Annuaire de la Société philotechnique, 1898, tome LVII. — 24° Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 29, — 25° Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze à Tulle, 1899, 1re et 2e livrisons. — 26° Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brives, tome XXI, 1re livraison. — 27° Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome IV, n° 58. — 28° Revue de l'Avranchin, tome IX; nos 5 et 6. — 29° Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXVI, 2e, 3e et 4e livraisons. — 30° Société Industrielle d'Elbeuf, bulletin, 1898, mai-décembre. — 31° Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 129e et 130e livraisons. — 32° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, bulletin, 4e série, tome XXVII, janvier, juin, 1899. — 33° Société d'Emulation de Montbéliard, XXVIe volume, 2e fascicule. — 34° Société archéologique et historique du Limousin, bulletin, tome XLVII. — 35° Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, bulletin, nos 3-7, — 36° Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone. — 37° Revue agricole historique et artistique de Valenciennes, tome XLVIII. — 38° Société Florimontane d'Annecy, revue savoisienne, 1899, 1er et 2e trimestres. — 39° Bulletin de la Société des amis des arts et des sciences de Rochechouart, tome VIII, n° 6, tome IX, nos 1 et 2. — 40° Société de l'Histoire

de France, annuaire-bulletin, 1898, 1899, 1er et 2e fascicules. Mémoires, chronique d'Antonio Morosini, introduction et commentaire par G. Lefèvre-Pontalis, texte traduit par Léon Dorez tome II ; Mémoires du chevalier de Quincy, publiés par Léon Lecestre, tome II. — 41° Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin, nos 189 et 190. — 42° Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome XXIX, 1er et 2e semestres. — 43° Comité archéologique de Senlis, mémoires, 4e série, tome II. — 44° Les Etudes par les R. R. P. P. de la Compagnie de Jésus, 1899, 5 janvier-5 octobre. — 45° Société des Archives historiques, revue de Saintonge et d'Aunis, XIXe volume, nos 3, 4 et 5. — 46° Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, série 8, tome XIII. — 47° Société d'architecture de Lyon, annales, tome XI. — 48° Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, monographie de la cathédrale d'Angers par M. J. Denais, p. p, I-XXIV, p. p. 1-323. — 49° Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, 52e volume. — 50° Académie de Besançon, mémoires, année 1898. — 51° Bulletin de l'Académie du Var, tome XXI. — 52° Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique, de Constantine. — 53° Bulletin de la Société philomatique Vosgienne à Saint-Dié, 24° volume. — 54° Société Linnéenne du Nord de la France, bulletin, nos 305-315. — 55° Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome XVIII, 1re livraison. — 56° Société des Antiquaires de l'Ouest, 1898, 4e trimestre, 1899, 1er et 2e trimestres. — 57° Société Dunoise, bulletin, nos 116-119. — 58° Annales du Comité flamand de France, à Bailleul, tome XXIV. — 59° Société historique et archéologique de l'Orléanais, bulletin nos 164 et 165. — 60° Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, annales, tome XVI. — 61° Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, tome XXVI. — 62° Société scientifique et littéraire des Pyrennées-Orientales, mémoires, tome 40e. — 63° Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1899, 1er et 2e trimestres. — 64° Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, n° 3. — 65° Société académique de Nantes, annales, 7e série, volume 9e ; Centenaire de la Société. — 66° Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, mémoires tome XXV ; documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois, par Jules Viard, tome I ; Bulletin, 25e année. — 67° Bulletin de la Société

Normande d'Etudes préhistoriques, tome VI. — 68° Mémoires de l'Académie de Saint-Quentin, 4e série, tome XII. — 69° Académie de Clermont-Ferrand, mémoires, fascicules, 7, 10 et 11, 2° série : Bulletin de l'Auvergne, 1899, nos 1-5. — 70e Annales de la Société d'Emulation des Vosges. — 71° Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, tome III. — 72° Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1899, 2e semestre. — 73° Mémoires de l'Académie de Stanislas, 5e série, tome XVI. — 74° Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 3e série, tome V. — 75° Mémoires de la Société Dunkerquoise, tome XXXI. — 76° Commissions des Antiquités de la Seine-Inférieure, bulletin, tome XI, 2e livraison. — 77° Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, mémoires, tome XV. — 78° Académie d'Arras, mémoire, 2e série, tome XXIV. — 79° Mémoire de laSociété d'Emulation de Cambrai, tome LII. — 80° Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, Mémoires, 1897-1898. — 81° Recueil des publications de la Société Havraise d'Etudes diverses, 1898, 1er-4e trimestres 1899 1er trimestre. — 82° Académie Delphinale, bulletin, 4e série, tome XII. — 83° Mémoire de l'Académie de Nimes. VIIIe série, tome XXI. — 84° Bulletin de la Société des sciences et arts de la Sarthe, 1899-1900, 1er fascicule. — 85° Société des sciences et arts de l'Isère, Catalogue des actes du Dauphin Louis II, devenu le Roi de France Louis XI, relatifs à l'administration du Dauphiné, recueillis, annotés et publiés par M. E. Pilot de Thoreng, tomes I et II. — 86° Mémoires de la Société des sciences et arts de la Marne, 2e série, tome I, 1re et 2e parties, — 87° Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc, 3e série, tome VII. — 88° Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 22e volume. — 89° Société de statistisque de Marseille, répertoire des travaux, 1897-1899. — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, XIXe volume. — 91° Société archéologique du Midi de la France, Bulletin, série in-8°, n° 23.

VI. Sociétés étrangères.

1° Société des Bollandistes, à Bruxelles, Analecta Bollandiana, tomexviii, fascicules 1, 2 et 3. — 2° Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, série 5, volume VII, fascicolo XII, volume VIII, fascicoli 1, 2, 3, 4. — 3° Smithsonian Institution, Annual report,

1896, 1897. — 4° Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Bulletin, 7e année, nos 3 et 4 ; Inventaire archéologique, fascicules XI et XII. — 5° Académie de Christiania, Bulletin, nos 6, 7 et table. — 6° Revue Belge de numismatique, 1899, 2e et 3e livraisons, — 7° Académie Royale de Munich, Sitzungsberichte 1894, band II, heft III, 1899, band IV, heft I ; Monumenta Tridentina, heften IV, V. — 8° Académie Royale d'archéologie de Belgique, à Anvers, Bulletin, 5e série des Annales, IV V, et VI. — 9° Société d'archéologie de Bruxelles, Annales, tome XIII, 1re et 2e livraisons ; Annuaire, 1899. — 10° Commission royale d'art et d'archéolologie de Belgique, Bulletin, 35e année nos 1-12 ; 36e année, nos 1 -12. — 11° Grossherzothum Hessen, Historischen Verein, 1898, nos 9-12. — 12° Provincial Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, Verslag des Algemeene, 1898 ; Aanteekeningen van de Sectie-Vergaderingen, 1898 ; M. Rollin Couquerque Aasdoms en Schependomsrecht, — 13° Friesch Genootschap van Geschied Oudheid en Talkunde, Verslag der Handelingen, 1897-98. — 4° Proocedings of the American Philosophical Society, Philadelphia, n° 158. — 15° Proocedings of the Academy of natural sciences, part III, 1898. — 16° The Canadian Antiquarian and Numismatic journal of Montréal, third series, vol. I n° 4. — 17° Samfundet for Nordiska Museets Framjaude, 1897 ; Meddelanden, 1897. — 18° Société d'histoire de la Suisse Romande, documents relatifs à l'histoire du Valais, tome VIII (1431-1457), tome XXXIX de la série. — 19° Reale Istituto Lombardo, rendiconti, série II, volume XX, fascicoli VII, VIII. — 20° Société des Sciences, Arts et lettres du Hainaut, mémoires et publications, 5e série, tome X. — 21° Annales du Cercle archéologique du pays de Waas, 2e livraison, 1899. — 22° Société historique de Styrie à Gratz, Mittheilungen des historischen vereines für Steiermark, XL, Heft VI ; Beitrage 29 Jahrgang. — 23° Société royale des sciences de Gottingen, 1898, Heft 2, 1899, Heft 1. — 24° Société scientifique et littéraire du Limbourg, bulletin, tome XVII, 2e fascicule. — 25° Annales de la Société Archéologique de Nivelles, tome VII, 1re livraison, — 26° Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, tome VII, 1re partie. — 27° Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, nouvelle série, tome III. — 28° Académie Royale de Belgique,

Biographie nationale, tome XIV, 2e fascicule, tome XV, 1er fascicule, Bulletin, tomes XXXIV, XXXV et XXXVI ; Mémoires couronnés, collection in-8°, tomes LV, LVII, LVIII ; Mémoires couronnés collection in-4°, tomes LV et LVI ; Annuaire 1898 et 1899 : Tables générales des Mémoires ; Tables générales du recueil des bulletins.

VII. Achat de la Societé.

1° L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XIe et XIIe siècles par Eugène Lefévre-Pontalis, tome II, 3e et 4e livraisons. — 2° Dictionnaires des antiquités grecques et romaines par Ch. Daremberg et Edm. Saglio, 26e fascicule.

VIII. Don de madame Vion.

1° Notice sur la police d'Amiens avant 1789 par M. Brayer. — 2° Frédéric Sauvage, sa vie, ses inventions, par M. Charles Paillart. — 3° Listes générales des anciens élèves du Lycée d'Amiens, 1803-1868. — 4° Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie par Augus'e Janvier. — 5° Fragments oratoires et littéraires par Saint-Albin Berville.

IX. Publications périodiques.

1° Revue de l'Art chrétien, 4e série, tome X, 1ere, 2e, 3e et 4e livraisons. — 2° Revue des questions historiques, 130e, 131e et 132e livraisons. — 3° Revue numismatique, 4e série, tome III, 1e, 2e et 3e trimestres, 1899. — 4° Bulletin monumental, 7e série, tome III, nos 4, 5 et 6. — 5° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1448 à 1477.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

ANNÉE 1899. — 4e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 17 Octobre 1899

Présidence de M. DE CALONNE, président.

Sont présents : MM. Antoine, Boudon, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Guerlin, de Guyencourt, Ledieu, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. Codevelle, Collombier, Maurice Cosserat, Goudallier, Héren, Lefrançois, l'abbé Rohault, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. Clodomir Boulanger offre diverses brochures qui sont distribuées aux membres présents à la réunion.

— Le Secrétaire perpétuel donne communication à l'assemblée de la correspondance échangée entre M. le Maire d'Amiens et le Président de notre Compagnie à propos de la réception de l'Association Britannique pour l'avancement des sciences. Cette savante société a visité la Cathédrale et le Musée sous la direction de plusieurs de nos confrères. Une soirée musicale et récréative, suivie d'un punch, a été offerte à cette occasion le 11 septembre, dans la grande salle de la Société Industrielle par les membres de cette association, par la Municipalité, l'Académie d'Amiens et la Société des Antiquaires. Des remerciements sont votés à MM. Milvoy et de Guyencourt qui se sont particulièrement occupés de cette réception.

— M. Willame remercie la Société de son admission en qualité de membre non résidant.

— Le Ministre de l'Instruction publique communique diverses pièces relatives à l'Exposition et aux réunions des Sociétés savantes. Il accuse réception d'un envoi de publications.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome IV des *Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution Française dans la Ville d'Amiens*. Cet ouvrage offert par M. le Maire d'Amiens reproduit les délibérations de l'Administration municipale pendant l'année 1791. Notre confrère M. Janvier a été spécialement chargé de la surveillance de l'impression. Plusieurs

autres volumes ont été également offerts depuis la dernière réunion à la bibliothèque de la Société, en voici les titres : 1° *Les fondateurs du collège de Dainville à Paris* par le comte de Galametz. 2° *La grotte néologique de Sormont* par M. C. Boulanger. 3° *Essai sur Mathieu Dionise*, sculpteur manceau et l'*Exécution de Cinq-Mars*, d'après une relation inédite, par le comte Charles de Beaumont. 4° *Note biographique sur le président Oudin* par M. Poujol de Fréchencourt. 5° la *Revue d'Exégèse* par M. l'abbé Fourrière. 6° Cinq brochures sur la Picardie, don de Madame Etienne Vion.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale à l'attention de ses confrères le nouveau volume des *Missions scientifiques*. Il contient, avec de nombreuses planches, de très curieux récits extraits des rapports faits au Gouvernement.

Les amateurs du préhistorique trouveront dans les mémoires des *Antiquaires du Centre* et le bulletin de la *Société Normande* d'importantes études sur cette époque, accompagnées d'une quantité de dessins.

— Le Secrétaire perpétuel, à propos d'une erreur qui s'est produite dans le dernier *Etat de la Société*, — l'omission bien involontaire des noms de MM. l'abbé Vandamme, professeur au Grand Séminaire et Emile Poiré, de Lihons, —

demande à l'assemblée qu'il soit constaté par le procès-verbal de la présente séance que nos deux confrères comptent toujours parmi les membres de notre Compagnie.

La Société décide que cette observation sera reproduite dans le prochain bulletin.

M. de Guyencourt fait observer qu'une autre erreur a été commise dans l'impression du 6e fascicule de la *Picardie historique et monumentale*. A l'article sur l'église de Riencourt, dont il est l'auteur, l'imprimeur a composé, malgré la correction indiquée, le mot : *arc-boutant*, là où il aurait fallu écrire : *pilier butant*. L'église de Riencourt ne possède point d'arcs boutants.

Travaux

— L'ordre du jour appelle l'élection de M. Pierre Dubois, secrétaire de la Société Industrielle comme membre titulaire résidant.

M. Dubois est élu en cette qualité, au scrutin secret.

— M. le Président propose à l'assemblée de s'occuper de la séance publique. M. Dubois, ancien chef de bureau à la Mairie d'Amiens, consent à faire une lecture pour cette réunion. M. Durand sera prié de donner un chapître inédit de sa monographie de la Cathédrale. Ces deux communications jointes au discours du Président

et au rapport du Secrétaire perpétuel formeront le programme de la séance.

— Par l'intermédiaire de M. Jules Verne une lettre de M. Paulian, ancien caissier de la Banque de France à Amiens, actuellement directeur de la succursale de Montpellier, a été remise à M. le Secrétaire perpétuel qui en donne lecture.

M. Paulian annonce qu'on a découvert à Murviel-les-Montpellier un cachet en bronze, forme bague, ortant les caractères : OF. RVFI, destinés à être estampillés sur des poteries. Or un vase du Musée de Picardie, n° 1155 du catalogue, vase trouvé dans l'un des faubourgs d'Amiens, porte précisément cette marque. Comme Murviel fut, à l'époque Gallo-romaine, un grand centre pour la fabrication des poteries, M. Paulian en conclut que le vase d'Amiens a dû être façonné dans cette localité.

L'assemblée remercie MM. Jules Verne et Paulian de cette intéressante communication.

— Le dernier bulletin a reproduit le compte-rendu fait par notre confrère, M. Brandicourt, de l'ouvrage du R. P. Chérot: *Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol.* A ce propos un lecteur du bulletin s'étonne de l'orthographe adoptée par M. Brandicourt qui a écrit: *Saint-Paul*, le nom du Gouverneur de Picardie, habituellement orthographié *Saint-Pol.* M. Brandicourt n'assistant pas à la séance ne peut répondre à l'observation faite par un confrère anonyme. M. de Puisieux

déclare que l'orthographe adoptée par M. Brandicourt est très admissible. En effet, dans la localité elle-même, elle était en usage jusqu'au XVIIe siècle. Telle n'est point l'opinion de M. de Calonne et de plusieurs autres de nos confrères. Dans tous les actes amiénois ils ont vu orthographier *Saint-Pol* le nom du Gouverneur de Picardie, mari d'Anne de Caumont. C'est du reste la forme qui a prévalu.

— M. de Guyencourt lit, de la part de M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, une note sur un bronze Gallo-romain découvert à Amiens. C'est une plaque convexe de forme ovale, à laquelle un doigt humain adhère par la face externe de la phalangine. Cette note est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Collombier communique à l'assemblée une photographie reproduisant une statue équestre mutilée. Elle a été trouvée à Hermes (Oise) par M. l'abbé Hamart. Cette sculpture de pierre représente, selon toute probabilité, le type bien connu du cavalier à l'Anguipède. Ce motif, souvent reproduit à l'époque gallo-romaine dans l'est et l'ouest, se rencontre rarement dans le nord de la France. On croit qu'il avait pour but de perpétuer le souvenir d'un fait militaire ayant facilité le passage d'un cours d'eau.

— M. Boudon rapporte un trait de la vie de Jean Blarie, maire de Poix en 1352. Ce personnage, fait prisonnier par l'anglais Guillaume de

Dalton, fut libéré sur parole afin de pouvoir réunir le prix de la rançon demandée. L'anglais ne voyant point revenir son captif en appelle par devant le lieutenant des Maréchaux de France. Celui-ci condamne Blarie, son compatriote, à satisfaire à la parole donnée. Blarie obéit, mais il affirme que la peste sévissant alors est la seule cause de son retard.

L'esprit chevaleresque à cette époque existait donc, dit M. Boudon, dans les relations même entre adversaires. Il n'en est plus ainsi, ajoute-t-il, à la fin de la guerre de Cent ans. On en trouve la preuve dans les luttes de la Hire avec le seigneur de Nesle. Le Roi de France lui-même, en 1437, ne parvient pas à faire respecter les lois de l'honneur par ses propres guerriers.

— Dans une seconde communication M. Boudon fait connaître les noms de deux chanoines d'Amiens, cités dans une pièce du XIIIe siècle des archives hospitalières de Paris. L'un était Jean de Rue et l'autre, Guillaume de la Roche, évêque de Rennes en 1282.

— M. le Président fait part de la mort de madame Daullé qui offrit à la socitété plusieurs dessins de la cathédrale, exécutés par M. l'architecte Daullé son mari. La société décide qu'elle sera représentée aux obsèques de madame Daullé.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.180 à 26.289.

Séance du Mardi 14 Novembre 1899.

Présidence de M. de Calonne, président.

Sont présents: MM. l'abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Auguste Dubois, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Ledieu, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Trouille et de Witasse.

— MM. de Boutray, Collombier, M. Cosserat, Goudallier, Héren et l'abbé Rohault, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. Pierre Dubois remercie la société de son admission en qualité de membre titulaire résidant.

— Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme modifié du congrès des sociétés savantes pour 1900.

— La ville de Paris convoque à un congrès de l'art public international qui se réunira en août 1900. M. Milvoy veut bien accepter d'y représenter la société.

— Le Secrétaire perpétuel place sous les yeux de ses confrères six cartes acquises, depuis la dernière réunion, pour la bibliothèque de la Société. Voici les titres sous lesquels elles sont désignées :

1° Les Elections d'Amiens, d'Abbeville, de Doullens, de Montdidier et partie de celle de Péronne, dans la généralité d'Amiens par le sieur Jaillot, géographe du Roy ; 2° Partie méridionale de la Picardie dressée, sur les opérations géométriques de M. Lesperon, président de l'Election de Montdidier et sur plusieurs autres mémoires par Guillaume Delisle, de l'académie royale des sciences, 1745 ; 3° Les environs d'Abbeville, Doullens, Amiens, Corbie et du cours de la Somme, à Bruxelles, chez E. H. Friex, 1720. Harrowyn fecit ; 4° Picardie et les pays catholiques, etc. par M. Sanson, d'Abbeville, géographe du Roy, 1667 ; 5° France, Picardie, Champaigne cum regionibus adiacentibus, per Gerardum Mercatorem cum privilegio, 1640. Hondius ; 6° Picardiæ, Belgicæ regionis descriptio. Johanne Surhonio auctore, 1579 (Ortellius).

— M. Poujol de Fréchencourt dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants offerts par les auteurs : 1° le 43e n° de la *Revue d'Exégèse mythologique* par M. l'abbé Fourrière ; 2° *Précis descriptif et historique de la cathédrale de Noyon* par notre confrère, M. Fernand Brière ; 3° *Les procédés modernes d'illustration* par la Société anonyme des arts graphiques à Genève.

— Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt appelle l'attention de l'assemblée sur un certain nombre d'ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale :

1° l'envoi de la Société d'Emulation d'Abbeville qui se compose des 4 numéros du bulletin de l'année 1895, du premier numéro de la 1re partie du tome xxe des mémoires in-8°, consacrée aux fêtes du centenaire de cette société et du tome III des mémoires in-4°. Ce volume est dû au travail incessant du savant Président d'Honneur de la Compagnie. Il est intitulé : *Chronicon centulense* ou Chronique de l'Abbaye de Saint-Riquier. Traduction d'Hariulfe par le marquis Le Ver, publiée et annotée par M. Prarond ; 2° Les *mémoires de la Société Impériale archéologique Russe.* Ils contiennent plusieurs planches représentant des bijoux anciens, des armes, des costumes guerriers et des costumes de femmes ; 3° Les ouvrages de l'*Académie Royale d'histoire et d'antiquités de Stockholm* renfermant aussi de nombreuses illustrations. Les unes reproduisent de curieux objets appartenant au Musée des antiquités nationales de Stockholm, les autres s'appliquent aux travaux publiés dans l'ouvrage ; 4° Les *mémoires de l'Académie Royale de Munich.* On y trouve une étude sur les statues grecques conservées à Venise. Six planches hors texte et plusieurs illustrations dans le texte accompagnent cet important travail.

— M. le Président communique une correspondance échangée avec le Ministère de l'Instruction publique relative à l'Exposition Universelle et à la place qu'y occupera la Société.

Travaux

— MM. le Docteur Coutan, le savant archéologue de Rouen ; M. Auguste Picard, archiviste paléographe, libraire éditeur à Paris ; M. Siméon Théot, demeurant à Charenton (Seine), présentés comme membres résidants sont élus en cette qualité.

— M. de Puisieux, à propos de la discussion soulevée à la dernière séance, prouve par un grand nombre d'exemples tirés d'anciennes chartes que depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, le nom de la ville de Saint-Pol s'est écrit indifféremment par *o* ou par *au*. A partir de cette dernière époque seulement, la ville s'est appelée invariablement Saint-Pol par un *o*. M. Durand fait remarquer que cet orthographe est logique car *Pol* vient de *Paulus*, comme *or* de *aurum*.

— La Société décide qu'une séance supplémentaire aura lieu le premier mardi de Décembre pour l'audition des lectures qui doivent être faites à la séance publique.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.290 à 26.345.

Séance supplémentaire du Mardi 5 Décembre 1899

Présidence de M. de Calonne, président.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, A. Dubois, P. Dubois, Durand, de Guyencourt, Josse, Ledieu, Leleu, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

— MM. de Boutray, Goudallier et Héren, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— MM. le Docteur Coutan, Auguste Picard et Théot remercient la société de leur admission.

— M. G. Boullenger, de Pierrepont-sur-Avre, (Somme) adresse une étude sur des sépultures gallo-romaines découvertes, il y a quelques années, dans cette localité.

— M. de Calonne dépose sur le bureau le tome II de son *Histoire d'Amiens*.

De chaleureux remerciements et de vives félicitations sont adressées à M. le Président.

— Le Secrétaire perpétuel signale parmi les ouvrages reçus depuis la dernière réunion : 1° Le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1899, 1ère livraison. Il contient entre autres études intéressantes, celle de M. Le Clert,

conservateur du Musée de Troyes, intitulée . *L'Habillement d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVIe siècle*. Quelques belles planches terminent ce volume — 2° Les mémoires de la *Société historique d'Ille-et-Vilaine*. On y trouve une *monographie de Combourg* par M. l'abbé de Corson. Cette étude a été honorée d'un 1er prix au concours historique ouvert en 1898 par la société des bibliophiles bretons. La description du château de Combourg est particulièrement intéressante et par elle-même et par les nombreux souvenirs qui rattachent cette ancienne et belle demeure à l'auteur du Génie du Christianisme — 3° *La Revue archéologique du Maine* mériterait d'être entièrement analysée. La plupart des travaux qu'elle contient offrent un grand intérêt. Je citerai principalement deux études sur *saint Julien, patron du Mans et son culte dans l'église slave*, accompagnées de la reproduction d'images russes représentant saint Julien — 4° *Les annales de la société des Antiquaires du Rhin* donnent une *Etude sur les fortifications du temps de César sur les bords du Rhin*; étude qui pourrait fournir d'utiles renseignements à ceux de nos confrères qui s'occupent des travaux de défense faits par les Romains dans nos contrées.

— Selon la promesse qu'il en avait faite, notre confrère, M. Boudon, vient d'offrir à la société une carte ancienne de la Picardie. Elle complète la série de celles qui ont été acquises dernièrement et dont il a été rendu compte en séance.

— L'assemblée vote des remerciements à M. Boudon.

Travaux.

— MM. Paul David, l'abbé Renard, Lancel et Delassus, architecte, présentés à la dernière réunion, comme membres non résidants, sont admis en cette qualité.

— M. Durand donne lecture d'un travail dont le sujet lui a été fourni par la découverte, faite chez un relieur hollandais, de six feuillets du compte des argentiers de la ville de Doullens pour l'année 1408-1409. Ces parchemins ont été gracieusement offerts par l'archiviste de Groningue, aux archives départementales de la Somme. La communication de M. Durand est renvoyée à la commission des impressions.

Par un singulier hasard une trouvaille du même genre vient d'être faite à Amiens. M. Boudon informe en effet l'assemblée que sur les emboitages d'un herbier, offert jadis à la Société Linnéenne par M. Boucher de Perthes, il a reconnu 160 feuillets en parchemin appartenant à deux comptes du Chapitre de la Cathédrale, écrits vers 1470. Les dos de ces emboitages sont garnis par les feuilles d'un cahier de notes du Grand Sully. M. le Maire d'Amiens a bien voulu prendre soin de faire détacher ces précieux manuscrits qui sont déposés à la Bibliothèque communale.

— M. Dubois donne communication de l'étude qu'il doit présenter à la séance publique. C'est une nomenclature des noms de baptême les plus usités à Amiens à différentes époques. Notre confrère a pris pour types les années 1691, 1791 et 1891.

— M. le Président lit ensuite le discours qu'il a préparé sur l'administration des intendants de Picardie.

— A propos de l'intendant Isaac de Laffemas, auquel on a fait une sinistre réputation, M. Boudon fait remarquer que Victor Hugo est l'auteur de cette tradition erronnée, grâce au portrait qu'il a tracé de cet administrateur dans Marion Delorme. Peut-être aussi le physique ingrat de Laffemas a-t-il contribué à faire de lui un vérable épouvantail. Il est donc bon, puisque l'occasion s'en présente, de réduire cette légende à sa juste valeur.

— M. le Président annonce que la séance publique est fixée au mercredi 27 Décembre. Elle aura lieu à la Société Industrielle à 8 heures 1/2 du soir.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.346 à 26.367.

Séance ordinaire du Mardi 12 Décembre 1899

Présidence de M. de Calonne, président.

Sont présents : MM. l'abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Auguste Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. Collombier, Maurice Cosserat, Goudallier et Héren, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. Milvoy s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière réunion.

— MM. Paul David, Lancel et l'abbé Renard remercient la Société de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage offert par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts et un registre acquis pour la bibliothéque de la Société. Il provient des archives de la baronnie de Picquigny et contient les saisines d'Ailly-sur-Somme.

— M. Poujol de Fréchencourt après avoir annoncé que notre confrère, M. Camille Enlart, vient d'être élu membre de la Société Nationale

des Antiquaires de France, signale dans le volume nouvellement reçu de la Bibliothéque de l'Ecole des Chartes, une étude de M. Lefèvre-Pontalis sur la cathédrale de Noyon.

— Conformément à la proposition de M. le Trésorier, et pour faciliter l'établissement exact de ses comptes, l'assemblée décide que désormais le rapport financier ne sera présenté qu'à la séance de février.

Travaux

— L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau.

Sont élus : Président, M. Milvoy, Vice-président M. Durand et Secrétaire annuel, M. de Guyencourt.

— M. Poujol de Fréchencourt communique à l'assemblée son rapport sur les travaux de l'année et M. Durand donne lecture d'une remarquable étude sur la construction de la cathédrale d'Amiens. Ces deux travaux approuvés par la Société figureront au programme de la séance publique.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.368 à 26.384.

Séance publique du 27 Décembre 1899.

Présidence de M. de Calonne, Président.

Le 27 Décembre 1899 à huit heures et demi du soir, dans la grande salle de la Société Industrielle, M. le président de Calonne, ayant fait asseoir à sa droite M. le Préfet de la Somme, qui veut bien honorer la réunion de sa présence, puis M. le chanoine Muller, déclare la séance ouverte. Il prononce ensuite un discours dont le sujet lui est fourni par l'administration des Intendants de la généralité d'Amiens. Après la lecture de cette intéressante étude, M. le Secrétaire perpétuel donne communication de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Puis M. Durand prend la parole pour lire son étude sur la construction de la cathédrale d'Amiens. Après lui, M. Dubois communique le résultat de ses curieuses recherches sur les noms de baptême les plus usités à Amiens à la fin du XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Ces différentes lectures sont vivement applaudies par l'auditoire. Auditoire plus brillant et plus nombreux que jamais, dans lequel les élégantes toilettes des dames se font agréablement remarquer. Cet empressement du public Amiénois aux séances de notre Compagnie est pour elle une

précieuse récompense. Car il prouve la sympathie de nos concitoyens pour la Société des Antiquaires de Picardie et l'intérêt qu'il porte aux études dont elle s'occupe.

Etaient présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Auguste Dubois, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Poujol de Fréchencourt, Roux, Soyez, Trouille et de Witasse, membres titulaires résidants, et MM. Ansart, l'abbé Armand, de Bellengreville, Norbert Boullanger, de Boutray, Coquillard, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, Debauge, le R. P. Desmarquest, Narcisse Dupont, Amédée de Francqueville, du Gard, Guillemont, Hardouin, d'Hautefeuille, Lefrançois, Lenoël, Macqueron, le capitaine comte de Montbas, le chanoine Muller, Poujol de Molliens, l'abbé Rohault, de Saint-Hilaire et l'abbé Vasseur. membres non résidants.

— L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix heures un quart.

Séance Générale du 28 Décembre 1899.

Présidence de M. de Calonne, président.

La Société se réunit à deux heures au Musée de Picardie.

Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon,

Auguste Dubois, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, Milvoy, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez, Trouille et de Witasse.

— MM. l'abbé Armand, Amédée de Franqueville, Goudallier, Hardouin, Lefrançois, Lenoël, Macqueron, le capitaine de Montbas, le chanoine Muller et Thomas, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance.

— M. le comte de Marsy annonce que le prochain congrès de la Société française d'Archéologie aura lieu à Chartres.

— MM. Delassus, architecte, et Auguste Picard, remercient la Société de leur admission en qualité de membres titulaires non résidants.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux ouvrages offerts par M. Trudon des Ormes et M. l'abbé Ulysse Chevalier. Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale, parmi les volumes reçus depuis la dernière réunion, les mémoires de la *Société des sciences historiques de l'Yonne,* de l'*Académie de Vaucluse*, des *Antiquaires de la Morinie*, de la *Société historique de Langres,* de la *Commission historique du Pas-de-Calais* et de l'*Institut historique grand-ducal du Luxembourg.*

Travaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du programme des concours.

— L'assemblée décide que le prix d'archéologie, fondé par la famille Ledieu et fixé à la somme de 800 francs pour l'année 1900, ne sera plus à partir de 1901 que de 500 francs en vertu de l'accord intervenu entre la Société et la famille Ledieu.

— Le prix Leprince (Histoire) et le prix offert par Madame Pinsard pour récompenser un mémoire biographique sur une ou plusieurs femmes célèbres de la Picardie sont maintenus sans modification, le premier à 500 francs, le second à 200 francs. Toutes les conditions précédemment imposées aux concurrents demeurent les mêmes.

— M. de Guyencourt offre un compte original sur parchemin datant de 1580-1581. Il émane de Quentin Pillon, receveur, soit du bailliage d'Amiens, soit plus probablement du domaine du Roi. Ce compte fait connaître les frais occasionnés par des procès intentés : 1° « aux sieurs de la Boissière, de Beaurepaire et aultres leurs complices pour l'hommicide (sic) commis en la personne du sieur du Hamel » — 2° « à Jehan Guillebault, exécuté à mort pour la faulce monnoye et aultres ses complices » — 3° « à Jehan Picard, Claude Picard et à leurs femmes accusés de faulce monnoye » et 4° « pour les saisies des biens de ceux de la religion ».

— M. de Guyencourt lit, au nom de M. Pinsard, une étude sur les débris de charpente sculptée de la maison portant le n° 19 la rue Henri IV, maison que l'on démolit actuellement pour l'agrandissement de la place du parvis de la Cathédrale. Ces sculptures appartiennent en majorité au XVIIe siècle, quelques fragments semblent un peu plus anciens. Plusieurs dessins sont joints à la description donnée par notre confrère. Une seconde communication, adressée également par M. Pinsard, contient le relevé des belles charpentes d'une maison de la rue du Chapeau-de-Violettes, dont la façade est aujourd'hui recouverte d'un enduit. Tous ces bois finement travaillés prouvent le luxe de certaines maisons en charpente du XVIIe siècle et l'habileté des charpentiers et des sculpteurs amiénois.

— M. Roux annonce la découverte, dans la vieille église des Cordeliers (Saint-Remi), d'un bas relief représentant le Christ au jardin des oliviers. Cette sculpture du XVIe siècle est bien conservée. Notre confrère ajoute que l'on se préoccupe de la réinstallation, dans la nouvelle église de Saint-Remi, du mausolée de la famille de Lannoy par Blasset.

— M. le chanoine Muller signale la découverte à Paillart (Oise), d'une plaque de cuivre en forme de trilobe sur laquelle est gravée une scène représentant un chevalier agenouillé devant une femme qui le couronne ; cet objet, fort petit, parait

avoir été émaillé. Il date du XIVe siècle et le sujet qu'il représente fait songer aux anciennes cours d'amour. M. le chanoine Muller s'efforcera de faire entrer cette intéressante trouvaille au Musée de Picardie.

Notre savant confrère appelle l'attention de l'assemblée sur l'intérêt qu'offre, au point de vue picard, le cartulaire de l'abbaye de Chaalis. Il s'occupe pour le moment de celui du prieuré de Saint-Leu d'Esserent. La plus ancienne charte qu'il renferme date de 1080. Elle émane de Hugues de Dammartin, qui lui aussi était peut-être picard. Plusieurs familles du Boulonnais et du Ponthieu sont citées dans ce cartulaire.

— M. de Witasse entretient l'assemblée d'un très petit canton du Santerre, dénommé *le Mesge*. Ce canton possédait des mesures agraires qui lui étaient spéciales. En recherchant les villages dans lesquels elles étaient usitées, M. de Witasse est parvenu à localiser la situation *du Mesge* entre les communes de Quivières, d'Omiécourt et de Marchélepot.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.385 à 26.408.

LES INTENDANTS

DE LA

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS

Discours prononcé à la séance publique du 27 décembre 1899

par M. le baron DE CALONNE, président

C'est fête aujourd'hui pour la Société des Antiquaires, fête régulière et prévue puisqu'elle est annuelle; fête dont l'intérêt, pour être ainsi ponctuellement escompté, n'en retrouve pas moins comme un regain d'actualité, j'allais dire de jeunesse.

N'est-ce pas une actualité au premier chef et de l'ordre le plus haut, ce bilan de la vie intellectuelle d'une société vouée au culte de l'archéologie et de l'histoire, que vous apporte notre sympathique secrétaire perpétuel ?

N'est-ce pas une jeunesse, dont le constant renouvellement donne l'illusion d'une sorte d'immortalité, celle que présente une réunion d'hommes épris des gloires du passé, célébrant un soixante-troisième anniversaire avec la sérénité d'une force sur laquelle le temps n'a point de prise et qui restera demain ce qu'elle était hier?

Lorsque cette association, jalouse d'affirmer sa vitalité et d'attester les efforts de ses membres

titulaires et correspondants tient une assemblée générale publique, c'est un évènement digne de retenir un instant l'attention accaparée par les incidents multiples de la vie quotidienne. Votre empressement à répondre à notre appel tendrait à le prouver, en nous apportant de plus le précieux témoignage de vos encouragements.

Appelé à l'honneur de prendre la parole en cette solennité, je ne crois pouvoir mieux faire que de répondre à la question que me posait, il y a quelques jours, un ami devant qui j'avais prononcé le nom de l'intendant Chauvelin.

Existait-il sous l'ancien régime une organisation administrative présentant quelque analogie avec notre administration préfectorale ?

Le fait est que nous sommes encore relativement près des règnes de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, que l'on est plus particulièrement convenu d'appeler l'ancien régime et il semble que cette période se perd dans la nuit des temps.

La Révolution nous en sépare et la Révolution a produit un effet comparable à l'action des siècles. Les idées les plus étranges, touchant l'administration des anciennes provinces, s'accréditent même chez les personnes instruites, parce que, emportée au gré des évènements, la population oublie trop facilement les mesures auxquelles elle a dû son bien être ou ses misères.

L'administration, que l'on peut définir la ges-

tion des intérêts collectifs au profit de la chose publique, subit nécessairement le contre-coup des évènements politiques. Elle reflète les idées, les passions, les mœurs. Son histoire, reproduction fidèle de la vie privée des peuples, est le complément naturel et obligé de l'histoire proprement dite. Or, si l'application des règles administratives varie suivant les temps, le lieu et les hommes, le but — empêcher le mal, susciter le bien — l'intérêt public en un mot, demeure immuable.

Comment l'ancien régime atteignait-il ce but? Je voudrais le dire en peu de mots Le sujet est vaste. Il a été magistralement traité il y a quelque trente ans par M. de Boyer de Sainte-Suzanne, il me suffira de l'effleurer.

Tout le monde ici connait la rue Chauvelin et la rue Bruno d'Agay. Tout le monde ne sait pas que ces noms évoquent le lointain souvenir de deux intendants, personnages sincèrement dévoués aux intérêts du pays; esprits élevés, instruits, expérimentés; grandes, nobles figures, devant lesquelles les contemporains s'inclinèrent avec respect, et qui pourraient être proposés comme modèles aux administrateurs de tous les temps et de tous les régimes.

Qu'était-ce que les intendants de justice, police et finance?

Avant Richelieu, le gouvernement des provinces du royaume se trouvait confié à de grands

seigneurs issus des familles les plus illustres. Ils avaient une personnalité puissante qui gênait l'action du pouvoir royal et Richelieu entendait imposer aux représentants de ce pouvoir une obéissance passive. Désespérant de rencontrer cette soumission chez un Montmorency, chez un d'Orléans-Longueville, chez un prince de la maison de Lorraine, Richelieu choisit les ministres de ses volontés parmi les gens de moindre extraction. Ils avaient la haute main dans la province, ils recevaient mission de surveiller les agissements du clergé, de la noblesse, de la magistrature. Tels furent les intendants institués par l'édit de 1635.

Leur autorité s'exerçait dans les limites d'une généralité ; nom donné à la circonscription dans laquelle les trésoriers généraux exerçaient leur office de finances.

Pendant près d'un siècle, la généralité d'Amiens renferma la plus grande partie de la Picardie et de l'Artois. (1661-1755). La Picardie était pays d'Election, l'Artois pays d'Etats. Le mode d'établissement et de répartition de l'impôt constituait le pays d'Election ou le pays d'Etat.

En Picardie, pays d'Election, la province n'avait pas de représentants. L'impôt était levé directement par les agents du Roi.

En Artois, pays d'Etats, les députés de la province votaient, chaque année (sous forme de don gratuit) une somme fixée par le Roi.

Le régime absolu et le régime représentatif se trouvaient donc en présence sous l'autorité de l'intendant obligé de modifier sa manière administrative, suivant qu'il avait affaire à l'une ou à l'autre des provinces : source de difficultés incessantes, obstacle à toute unité de direction.

La situation était anormale. Le Roi fit sagement d'ordonner en 1755 de distraire l'Artois de la généralité d'Amiens pour le réunir à la Flandre, elle-même pays d'Etat.

Dès lors, la généralité d'Amiens comprit six élections : Amiens, Abbeville, Doullens, Montdidier, Péronne, Saint-Quentin et quatre gouvernements : Ardres, Calais, Boulogne, Montreuil. C'était l'une des plus belles généralités du royaume, sa richesse agricole et commerciale, l'importance de la population, le voisinage des Flandres provoquaient dela part du gouvernement une sollicitude toute particulière Le Roi n'y envoyait que des hommes d'élite, de ceux-là qui ont l'âme assez élevée pour apercevoir dans l'administration quelque chose de plus attrayant que le charme du commandement, qui n'attendent du dévouement à la chose publique rien, sinon la satisfaction du devoir qui console de toutes les amertumes et qui récompense de tous les sacrifices.

Vingt intendants se succédèrent à la tête de la généralité d'Amiens, depuis cet Isaac de Laffemas, que l'on a eu tort de peindre sous les couleurs les plus sombres, jusqu'à Bruno d'Agay, le

gentilhomme fin et spirituel de la cour de Louis XVI, élégant dans ses goûts et dans ses habitudes.

Deux choses contribuaient à maintenir à un niveau élevé le personnel administratif de l'ancien régime : le stage que les intendants faisaient au Conseil d'Etat, les rapports fréquents avec le Roi et ses ministres.

Le magistrat qui avait passé quelques années au Conseil se trouvait initié aux plus grandes affaires de l'Etat ; il s'était pénétré des principes qui réglaient les décisions. Ce n'était qu'à bon escient qu'on l'envoyait en province. Là, son zèle était stimulé par la conviction que sa correspondance passerait sous les yeux du Roi et que ses succès ou ses défaillances n'échapperaient pas à l'examen des ministres.

Le petit nombre des intendances rendait le recrutement administratif plus facile. Il y en avait trente et une. Ajoutons que la fonction devint presque héréditaire dans certaines familles, où la tradition se maintenait intacte et pure. Les Chauvelin occupèrent la généralité d'Amiens pendant trois générations.

Agent universel des desseins du gouvernement, champion intrépide de la centralisation et de l'autorité monarchique, l'intendant poursuit un but unique, qui est d'assurer l'exécution complète, rapide, des volontés du Roi.

L'intendant se pose en défenseur et en protec-

teur du peuple. Il se déclare le partisan résolu du progrès et des réformes utiles.

Sous Louis XIII, Isaac de Laffemas et Louis de Bellejamme luttent contre la féodalité. Sous Louis XIV, Jacques de Chaulnes, Henri Gamin, Nicolas d'Orgeval, Olivier d'Ormesson, Colbert de Saint-Pouenge, Honoré Courtin, Voisin de la Noiraye, Louis de Machault, Colbert de Croissy, Barillon d'Amoncourt, Rouillé du Coudray, Le Tonnelier de Breteuil, Chauvelin I, Bignon, de Bernage, organisent l'administration et fécondent de tout leur pouvoir les germes de la prospérité publique. De même, sous Louis XV, Chauvelin II, Chauvelin III et d'Aligre, Maynon d'Invau et Dupleix.

Sous le règne de Louis XVI, d'Agay marche hardiment à la tête des gens d'initiative qui entreprennent de tout régénérer sans rien détruire.

Voilà les hommes, qui ont transformé, qui ont vivifié la Picardie, qui ont substitué l'ordre au désordre, la règle au bon plaisir. Grâce à leurs efforts persévérants, l'impôt a été réparti plus équitablement, l'agriculture, l'industrie, le commerce, ont été encouragés, l'armée s'est fortifiée par la discipline.

Véritables pionniers de la civilisation moderne, les intendants relèvent et honorent le travail, créent l'assistance publique par l'union de la prévoyance à la charité ; traquent partout l'ignorance et les préjugés.

Désintéressés et laborieux, ils apparaissent non moins habiles dans la direction des hommes que dans le maniement des affaires, s'attachant à combiner les nécessités publiques et le respect des droits privés, recherchant avec un soin jaloux les moyens d'assurer la sécurité générale et le bien-être individuel.

La plupart possédent le talent qui assure le succès, le caractère qui commande l'estime. Quelques uns, moins heureusement doués, trouvent les moyens de réussir quand même dans les fortes traditions de leurs devanciers.

Au-dessous de l'intendant et nommé par lui, le subdélégué représente le gouvernement dans des circonscriptions qui répondent aux arrondissements modernes. Agents de contrôle et de surveillance, les subdélégués reçoivent les requêtes adressées à l'intendant, assistent les commissaires chargés de la répartition de l'impôt et se tiennent en relations suivies avec les maires, les échevins et les syndics de chacune des paroisses.

Ils sont à l'intendant ce que les sous-préfets sont au préfet. Plusieurs témoignèrent d'une valeur réelle. Citer Delegorgue et Dargnies, subdélégués à Abbeville, Ducastel et Derveloy à Amiens, Dauphin d'Halinghem et Le Gressier de Belterre, à Boulogne, Pucelle, à Montdidier, Gonnet de Fréville, à Péronne ; Colliette, à Saint-Quentin, c'est rendre un hommage mérité à de zélés

collaborateurs des intendants. Leurs rapports présentent pour l'histoire administrative de la province, un intérêt considérable ; on peut dire qu'ils la reproduisent dans les moindres détails.

La question des subsistances prime toutes les autres à une époque où les communications sont difficiles, alors qu'une mauvaise récolte risque d'engendrer la famine. Il en est constamment fait mention. Les idées de philantropie sont plus que toutes les autres, à l'ordre du jour au XVIIIe siècle.

Colbert, qui n'aimait pas les sinécures, prescrivit deux tournées annuelles aux intendants. Ils devaient accomplir la première dans les chefs-lieux d'élections et la seconde dans les villages de l'une ou de l'autre des élections à tour de rôle. Les voyages étaient longs. Cependant, fidèles à la maxime : *voir c'est savoir*, aucun intendant n'hésita à se mettre en contact avec les administrés, afin de s'enquérir de leurs besoins.

Leur correspondance qui embrasse une infinité de sujets, fait honneur à leur sagesse et à l'esprit de justice qui les animait. Si la tutelle exercée par eux fut trop minutieuse ; si parfois elle était entachée d'arbitraire, combien souvent n'a-t-elle pas été efficace pour garantir les intérêts des villes et des communautés rurales !

Je lis dans une circulaire adressée par le contrôleur général à d'Aligre :

« Vous donnerez une attention particulière à tout ce qui se passe dans les assemblées municipales. Vous vous en ferez rendre le compte le plus exact et remettre les délibérations qui y seront prises pour me les renvoyer sur le champ avec votre avis ».

Alors comme aujourd'hui, l'administration toute puissante a la main partout.

Entrant dans le détail des attributions de l'intendant; nous les voyons réparties en sept branches principales qui correspondent à autant de bureaux: finances, agriculture, commerce et industrie, culte et instruction publique, tutelle des communes, police de sureté, police militaire.

Les villes ne peuvent ni établir un octroi, ni lever une contribution, ni vendre, ni plaider, ni affermer leurs biens, ni les administrer, sans qu'il intervienne un arrêt du conseil du Roi, sur le rapport de l'intendant.

Tous les travaux sont exécutés sur des plans et d'après des devis que le conseil du Roi a approuvés. C'est devant l'intendant ou les subdélégués qu'on les adjuge et c'est d'ordinaire l'ingénieur de l'Etat qui les conduit.

Voilà qui surprendra bien ceux qui pensent que tout ce qu'on voit en France est nouveau !

On rencontre la décision de l'intendant dans ce qui s'est accompli de beau et de grand principalement depuis 1715 ; et il n'est pas besoin de parcourir de longues pages d'histoire locale

pour en fournir la preuve : La ville d'Amiens embellie, le commerce réveillé, les canaux et les routes améliorés, l'enseignement réformé, les campagnes enrichies. Voilà des titres suffisant à la reconnaissance de la postérité.

Que l'activité du temps ait aidé les Chauvelin, les Maynon d'Invau, les Dupleix, les d'Agay, que l'opinion publique les ait puissamment encouragés, ce n'est pas douteux.

Toutefois devons nous reconnaître avec quelle énergie ces magistrats mettent au service de tous l'absolutisme royal dont ils sont les dépositaires. On a dit : Les intendants ont formé en Picardie comme une dynastie d'Antonins. C'est exact, M. Julian, éminent professeur de l'Université ajoute :

Les intendants ont été les vrais créateurs de la France contemporaine. C'est également vrai. D'après M. Julian encore aucune nation de l'Europe ne posséda jadis une institution de ce genre ; l'autorité la plus absolue servant d'auxiliaire à l'administration la plus clairvoyante.

Ils demeuraient assez longtemps dans une généralité pour y faire des œuvres utiles. La Picardie ne connut que sept intendants dans la période de quatre-vingts ans qui s'étend des premières années du XVIIIe siècle à la Révolution. Les services par eux rendus à l'Etat leur donnaient le droit de parler fièrement aux ministres.

Aussi bien l'Etat rencontrait-il en leur personne un instrument de gouvernement, le plus solide qu'il ait encore eu, de même que l'organisation administrative créée par eux facilitait une politique suivie.

L'intendant change, les bureaux restent. L'œuvre commencée se continue, Breteuil s'acquitte de ses fonctions avec une certaine rigueur, Chauvelin, avec ménagements, d'Agay a l'ambition de se faire aimer.

Tous ont la même politique, à vrai dire elle est impersonnelle. C'est l'Etat qui dirige, ce sont les bureaux qui agissent.

Dans une série de remarquables biographies, M. de Boyer de Sainte-Suzanne a retracé la part qu'il convient d'attribuer à chacun dans l'œuvre commune. Son livre n'est pas l'apologie fantaisiste d'un régime. C'est comme la quintessence des archives qui composent la série C aux archives départementales et dont l'inventaire analytique forme un énorme volume de quatre cents pages.

Louis XVI aimait à répéter que l'administration des pays d'Etats, à quelques exceptions près, et le régime des intendants, à quelques abus près, constituaient la meilleure organisation de son royaume.

De là, à fusionner les deux institutions, il n'y avait qu'un pas.

La création, en 1787, des assemblées provinciales à côté des intendants, devait réaliser le

rêve des économistes, et associer dans une juste mesure les différents ordres de la nation à la gestion des affaires publiques, sans briser les prérogatives du pouvoir exécutif. L'assemblée provinciale de la généralité d'Amiens tint une première session au mois d'août 1787.

Les assemblées provinciales ne firent pas cause commune avec les intendants. En cela elles ont manqué de sens politique.

Par les concessions qu'elles exigèrent, par le discrédit jeté sur les agents du pouvoir, elles donnèrent des leçons d'indiscipline aux administrations qui relevaient d'elles. Précisément en raison de leur organisation hiérarchique, l'esprit d'insoumission fit des progrès rapides. Intendants et subdélégués usèrent de représailles, et ainsi se neutralisèrent les différents éléments constitutifs de l'autorité, à travers lesquels la Révolution se fraya un passage.

La Révolution les anéantit.

Bruno d'Agay, le dernier des intendants de Picardie, quitta Amiens au mois de juillet 1790. Pendant la période révolutionnaire, le directoire du département de la Somme n'eut garde de toucher à l'organisation des bureaux de l'Intendance. Il y avait là un personnel rompu à la pratique des affaires L'administration préfectorale, née de la constitution de l'an VIII, ne s'en sépara pas davantage.

Demaux, premier secrétaire de l'intendance,

devint secrétaire général du département de la Somme le 31 mai 1793; nommé en l'an VIII, secrétaire général de la préfecture, il conserva ces fonctions jusqu'au 29 décembre 1805.

On vit actuellement sous l'empire des traditions du passé. La tutelle des communes s'exerce de la même façon: la marche des affaires n'a guère varié. Si nous exceptons quelques rouages inutiles, dont le temps a fait justice, l'employé de la préfecture accomplit en 1899, et dans les mêmes locaux, une besogne identique à la besogne que l'employé de l'intendance accomplissait en 1789.

Les institutions administratives du XVIIIe siècle ont été transportées dans la société nouvelle. Elles ont perdu leurs noms, alors que la forme subsiste. Si la centralisation à outrance, résultat de ces institutions, soulève de violentes critiques, encore qu'elle eut alors l'avantage réel de venir en aide à des populations non habituées à tout attendre du pouvoir, n'oublions pas que les dépositaires de ce pouvoir cherchaient à en atténuer les inconvénients. L'histoire, dégagée de passions envieuses et jalouses, se plait à leur rendre cette justice!

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Lu à la séance publique du 27 Décembre 1899

par M. POUJOL DE FRÉCHENCOURT, Secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a environ neuf siècles un Ordre religieux, essentiellement français, était fondé et établissait son premier monastère au sommet des montagnes du Dauphiné. Sur le faîte de l'édifice était inscrite cette devise : *Stat Crux dum volvitur orbis*. Depuis cette époque lointaine que de perturbations, que d'évolutions, sans parler des révolutions, que de changements et enfin que de progrès en tous genres dans notre beau pays de France ! Cependant l'Ordre des Chartreux peut maintenir en toute vérité cette sentence, au-dessus de son vieux blason : un globe terrestre surmonté d'une croix.

Mais, me direz-vous, que viennent faire ici saint Bruno, les Chartreux et leur devise? Oh ! c'est bien simple. En me mettant à l'œuvre, avec une certaine terreur, afin de présenter pour la dixième fois à votre bienveillante attention ce compte rendu de nos travaux, j'ai eu la pensée de faire

un retour sur les premières années de la Société, sur les premières œuvres de nos prédécesseurs.

Tout en constatant la valeur de ces publications, la science et l'érudition des auteurs, le haut renom qu'ils ont acquis à la Société des Antiquaires de Picardie, je comparais ces volumes un peu secs, dénués en général de la critique historique impérieusement exigée de nos jours, contenant de loin en loin quelque lithographie, je les comparais dis-je, aux ouvrages que nous avons l'honneur de présenter actuellement au public: *l'Album Archéologique*, la *Picardie historique et monumentale* et bientôt la *Monographie de la Cathédrale d'Amiens* et ses centaines d'illustrations. Œuvre de premier ordre, elle portera au loin avec le nom du savant modeste qui en est l'auteur, celui de notre Compagnie.

De cette comparaison il résulte, sans aucun doute, que cette chère Société, elle aussi, a ses évolutions, ses changements, ses progrès : *volvitur*. Seul, un de ses membres demeure immuable : *stat*. Tel il était en 1836, tel il doit se retrouver en 1899. Depuis soixante trois ans, au jour de la séance publique, il vient ânonner devant vous un rapport, dont la ressemblance est frappante avec celui précédemment entendu. Les mêmes noms résonnent à vos oreilles — ceux des travailleurs acharnés — des œuvres presque identiques sont analysées. Et cependant vous avez des trésors d'indulgence pour le rapporteur et son œuvre

ingrate. C'est qu'elle constate l'amour passionné que nous portons à notre vieille Picardie, — la petite patrie toujours chère — amour, si ardent soit-il, qui n'enlève rien à celui que nous avons voué à la grande patrie française.

Le compte rendu que j'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée d'élite, venue nous apporter ici un témoignage de sympathie, aura, à défaut d'autres, le mérite d'être bref. En effet plusieurs de nos séances ont été consacrées à d'importantes questions d'administration intérieure. Il en est résulté le renvoi à l'année prochaine de sérieux travaux dont la lecture n'a pu être faite. Aussi je frémis d'avance pour vous, MM. et pour moi, si Dieu me prête vie, à la pensée du rapport interminable dans lequel seront résumées les séances de l'année 1900.

En adoptant pour plus de clarté l'ordre chronologique, je dois commencer par signaler une communication de M. Guerlin, à propos d'une hache en pierre polie trouvée à Dannes (Pas-de-Calais). Cet objet paraît confectionné avec une roche du Boulonnais et il est à présumer que les dunes de Dannes recouvrent des ateliers néolithiques. Puis viennent des notes de M. Collombier toujours claires et précises dans leur sobriété. Notre confrère met d'abord sous nos yeux et décrit une photographie représentant une statue équestre trouvée à Hermes (Oise). Elle offre, selon toute probabilité, le type bien connu du cavalier à

l'anguipède. Ce motif, assez fréquemment reproduit à l'époque gallo-romaine, est néanmoins rare dans le nord de la France. On croit qu'il avait pour but de perpétuer le souvenir d'un fait d'armes mémorable ayant facilité le passage d'un cours d'eau. Ainsi, me disait à moi profane un de mes aimables confrères, les gallo-romains auraient certainement élevé, sur les bords du Rhin, une statue représentant un Louis XIV à l'anguipède pour rappeler le célèbre passage du fleuve qui prend sa source

Au pied du mont Adule entre mille roseaux.

Dans une seconde note, M. Collombier a entretenu la Société d'une découverte récemment faite à Rollot (Somme). Il s'agit de fragments d'une pierre tombale du xve siècle représentant un chevalier. Le semis de tours que l'on distingue encore sur l'écu permet d'attribuer cette tombe à un membre de la maison de la Tournelle, jadis puissante à Montdidier. Enfin M. Collombier a bien voulu communiquer à M. Delambre un bronze gallo-romain faisant partie de ses riches collections. M. le Conservateur du musée en a fait le dessin fort exact ainsi qu'une description dont M. de Guyencourt a donné lecture à la Société. Cet objet consiste en une plaque convexe de forme ovale, à laquelle adhère, par la face externe de la phalangine, un index représenté dans un mouvement de flexion.

Puisque nous en sommes encore aux temps les

plus anciens de notre histoire permettez moi de vous communiquer, sur cette époque, une intéressante note adressée à la Société par un de nos concitoyens dont l'esprit, le talent et les œuvres honorent grandement sa patrie d'adoption. M. Jules Verne l'avait reçue de M. Paulian, ancien caissier de la succursale de la Banque de France à Amiens, actuellement directeur à Montpellier. J'ai eu l'honneur de donner lecture de cette communication à mes confrères qui m'ont chargé d'offrir tous leurs remerciements à M. Jules Verne et à son aimable correspondant. M. Paulian, financier, archéologue et chercheur est en outre doué d'une excellente mémoire.

Il s'est rappelé qu'une poterie ancienne, conservée au Musée de Picardie sous le n° 1155, portait la marque OF.RVFI. On a découvert à Murviel-lès-Montpellier un cachet en bronze destiné à estampiller les poteries ; or ce cachet porte précisément la marque OF. RVFI. Murviel fut, à l'époque gallo-romaine, un grand centre de fabrication de vases en terre, et M. Paulian conclut, avec beaucoup de vraisemblance, que la poterie du Musée d'Amiens a été façonnée à Murviel. Me permettra-t-il d'ajouter qu'un de ses lointains prédécesseurs, attaché à l'administration financière romaine, aura probablement fait une mutation inverse de la sienne. Il était sans aucun doute accompagné de sa femme qui, en se rendant de Montpellier à Amiens, n'a pas voulu se séparer du précieux vase en question.

Tout autre est l'étude envoyée par M. Darsy qui a bien voulu me choisir pour lecteur. Diverses étymologies ont été proposées sur le mot : *Santerre*, nom de notre Beauce picarde. M. Darsy en présente une nouvelle. D'après lui, le Santerre tirerait son nom d'une divinité Italiote, le dieu Sangus ou Sancus, dont le culte aurait été apporté dans nos régions par des colons sabins. Notre octogénaire et toujours laborieux collègue appuie son opinion sur des citations nombreuses. Néanmoins M. de Guyencourt fait observer que l'étymologie généralement admise de nos jours est celle tirée du nom des *Setuci*, peuple gaulois qui occupait la région sise entre *Samarobriva* et *Rodium*. Les *Setuci* s'appelèrent en vieux français les Santois. Le Santerre serait donc la terre des Santois, comme l'Angleterre celle des Anglois.

De l'étymologie des noms à leur orthographe la distance est peu considérable, aussi en profitons-nous pour vous dire qu'un débat, très courtois du reste, a été soulevé à propos du nom des comtes de Saint-Pol. M. Brandicourt dans un résumé de la belle étude du R. P. Chérot sur Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, avait orthographié ce nom *Paul*. Un lecteur attentif du bulletin réclama en faveur de l'orthographe *Pol*; d'où discussion, fortement appuyée sur chartes et documents anciens, entre MM. de Calonne, Durand, de Puisieux et autres. Bref la majorité s'est prononcée pour l'orthographe *Pol*, adoptée

dans la plupart des actes amiénois concernant les comtes de Saint-Pol, gouverneurs de Picardie et dans le comté de Saint-Pol lui-même, au moins depuis le XVIIIe siècle.

Sans chercher aucune transition, nous parlerons d'une note descriptive et d'un dessin adressés par M. Pinsard à propos de débris de charpente sculptés, provenant d'une maison située rue Saint-Leu n° 181. La décoration de ces bois date du XVIe et du XVIIe siècles, époque de l'apogée de l'art de la charpenterie à Amiens. On remarque particulièrement un linteau de cheminée portant les armes de France accostées de deux autres écussons, l'un chargé d'une croix de Lorraine, l'autre d'une porte fortifiée, probablement une castille. Un second linteau est orné d'écussons très détériorés, puis des rinceaux, des lacs d'amour sont sculptés sur d'autres pièces. Ces intéressants spécimens de la vieille charpenterie amiénoise ont également attiré l'attention de M. Guerlin qui en a entretenu la Société. Il nous a aussi donné quelques renseignements sur deux statues du XVIe siècle conservées à la ferme de Ménévillers, près de Poix; elles ne sont pas sans mérite. M. Guerlin passant des sculptures à ceux qui les exécutent, a recueilli quelques détails biographiques sur Antoine Blasset résidant à Nantes. Cet artiste travailla à Nantes et à Saintes de 1607 à 1617. M. Guerlin a tout lieu de croire qu'il appartenait à la famille de notre grand sculpteur amiénois, Nicolas Blasset.

M. Boudon ne s'occupe ni des haches celtiques, ni des poteries romaines, ni des vieilles sculptures, il concentre tous ses soins à l'exploration d'une mine, bien loin du Transvaal. Elle lui a révélé néanmoins la présence de très riches filons. Les archives de l'Hôtel-Dieu d'Amiens ont fourni à notre confrère la matière de plusieurs lectures fort intéressantes. Il nous signale d'abord la fondation, faite en 1220 à l'Hôtel-Dieu de Paris par Enguerrand de Picquigny. Il y a lieu de remarquer dans la pièce citée le terme amiénois *Hospitalaria*. Cette expression qui désigne l'Hôtel-Dieu n'est pas usitée dans les chartes parisiennes. Puis notre confrère fait connaître les noms de deux chanoines d'Amiens, mentionnés dans un titre du XIIIe siècle. L'un était Jean de la Rue, l'autre Guillaume de la Roche, évêque de Rennes en 1282. M. Boudon analyse ensuite le curieux testament d'un ancien curé de Saint-Jacques d'Amiens, sire Jacques de Naours, dit Robelot, mort en 1513. Cet ecclésiastique avait été aliéné. Il semble très préoccupé, en confectionnant son testament, d'établir qu'il est absolument sain de corps et d'esprit et il prend de multiples précautions pour la validité de cet acte. Ses biens sont laissés pour la plupart à l'Hôtel-Dieu, quelques-uns à ses parents. La fortune de Jacques de Naours était, je le suppose, solidement assise et il n'aura pas eu le mauvais goût de laisser ses dettes à sa famille et le reste aux pauvres.

Plusieurs pièces des archives laborieusement compulsées par M. Boudon proviennent de Poix. En les parcourant, notre confrère a remarqué le récit de quelques faits curieux au point de vue des mœurs de l'époque. Je me contenterai de citer celui-ci : au début de la guerre de cent ans, Jean Blayrie, maire de Poix, fait prisonnier par l'Anglais Guillaume Dalton est relaché sur parole afin de se procurer plus facilement la rançon demandée. Le temps se passe, Blayrie ne revient pas. Dalton en appelle pardevant le lieutenant des maréchaux de France et le prisonnier est condamné par son compatriote à satisfaire immédiatement à la parole donnée. Blayrie s'exécute de bonne grâce et, pour défendre son honneur, prouve que le retard est involontaire. Il doit être attribué à la peste qui sévissait dans les pays où il s'était rendu pour recueillir des fonds. Ce trait indique quel esprit chevaleresque régnait à cette époque dans les relations entre Anglais et Français, bien qu'ils fussent ennemis. D'après d'autres documents il n'en est plus ainsi à la fin de la guerre de cent ans ; loin d'exister entre adversaires, la bonne foi fait défaut entre partisans d'une même cause.

C'est encore dans ce fonds inépuisable de l'Hôtel-Dieu que M. Boudon a trouvé une pièce en vieux langage amiénois. Elle date du XVIe siècle et contient le panégyrique de Jehan de Saint-Fuscien, ancien mayeur d'Amiens et bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu. Cet homme de bien soupçon-

nait-il les ravages causés par les microbes ? Toujours est-il qu'il contribua pour une bonne part aux travaux exécutés dans le but louable d'isoler les pestiférés des autres malades avec lesquels... *Horesco referens* ! c'est-à-dire j'en frémis, mesdames, avec lesquels jusqu'alors ils se trouvaient confondus

Cette singulière façon de soigner les malades a probablement engagé M. Boudon à se livrer à une autre enquête. Il a voulu savoir comment se comportaient nos bons ancêtres devant l'invasion d'une maladie épidémique avec laquelle nous avons malheureusement renouvelé connaissance en cette fin de siècle, l'*Influenza.*

Les chroniqueurs parisiens signalent cette grippe d'un caractère particulier, dès l'année 1404. « Le 26 avril presque tous nosseigneurs du Parlement, dit Nicolas de Baye, étaient malades de rhume et fièvre tout ensemble et il y avait telle tousserie de tous cotez qu'à peine le greffier pouvait-il enregistrer au vrai. » D'après, un autre annaliste, ces rhumes mêlés de fièvre et de violents maux de tête régnent en cette année 1404 par toute la France. C'est tout au plus si un individu sur soixante-dix échappe à l'épidémie.

Ils ne mouraient pas tous : mais tous étaient frappés.

Une des principales victimes fut le Duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Quel remède employait-on ? Un seul : la diète, car les médecins expérimentés avaient remarqué que les personnes

sobres et frugales étaient beaucoup moins malades et se guérissaient plus facilement. Précieux argument en faveur de notre excellent confrère M. Roux et de la Société de la Croix Blanche.

Une seconde épidémie eut lieu à Paris en 1414. Enfin le 27 mars 1474 Jehan Mantel, d'Amiens, réclamait un secours à Messieurs de l'Echevinage pour l'aider à solder les frais de dernière maladie de quatre de ses enfants morts de l'*Influence,*

Si M. Boudon a recueilli de précieux documents dans les archives de l'Hôtel-Dieu, M. Dubois, continuant ses recherches dans les études des notaires de notre ville, apporte aussi son contingent à l'histoire locale. Dès la première séance de l'année, il donne lecture d'une note sur le calvaire érigé vers la fin du XVIe siècle au centre du cimetière Saint-Denis. Ce n'était pas une simple croix, mais un véritable Mont-Calvaire sur lequel on remarquait particulièrement cinq figures « grandes comme nature », Notre Seigneur Jésus-Christ, saint Pierre, saint Jean et saint Jacques, puis l'ange avec son calice d'amertume. Ce monument fut élevé aux frais de Jacques le Couvreur, bourgeois d'Amiens et de Marie le Couvreur, femme de François le Mattre. M. Dubois nous a également communiqué divers actes des années 1622 et 1624, relatifs à plusieurs travaux exécutés à l'église de Cordeliers, travaux estimés à 800 livres. Le prix sera payé en trois termes par M. de Lannoy. Enfin notre

confrère signale un mandement de Mgr Faure, évêque d'Amiens, donné à l'occasion de la maladie contagieuse qui régnait à cette époque. Afin d'éviter une trop grande agglomération en un même lieu, le prélat indique l'ordre qui doit être gardé par les fidèles pour l'assistance aux offices. Entre autres dispositions, celle-ci a frappé M. Dubois : Les habitants des rues Saint-Dominique, du Camp des Buttes, du Mail, des Capettes, de la Porte de Paris et de la Vallée de Misère iront aux Jacobins. Donc, conclut notre collègue, la Vallée de Misère, en 1665, existait bien là où il l'avait délimitée dans une précédente communication.

Continuons, si vous le voulez bien, l'analyse des œuvres de nos patients et infatigables chercheurs. M. Guerlin a vivement intéressé ses confrères en leur donnant lecture, le jour de l'Assemblée générale, de la seconde partie d'une importante étude : *Les Dimanches et Fêtes chômées à Amiens*. Dans ce nouveau travail l'auteur s'occupe des jours fériés en eux-mêmes, établit leur nombre et entre dans quelques détails sur la manière de les observer. Il cite de nombreux extraits des registres de l'échevinage réglementant cette question. Enfin M. Guerlin nous a entretenus de plusieurs tableaux de Carle van Loo qui appartiennent au Grand Séminaire d'Amiens. Ils représentent divers traits de la vie de saint Grégoire-le-Grand.

M. le comte de Marsy, l'érudit et aimable Directeur de la Société française d'archéologie, n'oublie jamais ce qui peut intéresser les Sociétés savantes dont il est membre. Un manuscrit conservé à la bibliothèque de Lille contient le récit des voyages d'un Lillois au XVIIe siècle. Lorsque, en 1891, notre éminent confrère voulut bien en extraire pour notre Compagnie ce qui concernait la Picardie, le nom du voyageur était encore ignoré. Il ne l'est plus actuellement. M. de Marsy, pour compléter son premier travail, nous a adressé quelques notes biographiques sur l'auteur du manuscrit de Lille et nous a donné son nom, Louis Jacobs, seigneur d'Hailly.

Je ne vous apprendrai rien, Mesdames et Messieurs, en vous disant que le hasard est lui aussi un grand maître en fait de découvertes. A la dernière séance tenue par la Société, M. Durand nous a fait connaître que six feuillets de parchemin, seule épave des registres aux comptes des argentiers de la ville de Doullens, venaient d'être déposés aux archives départementales de la Somme. Par quelle voie ces curieux et uniques fragments d'une collection aujourd'hui disparue, sont-ils arrivés à Amiens? Ils ont été trouvés dans une vieille reliure, par un relieur de la ville de Groningue en Hollande, qui a eu le bon esprit de les porter à M. Feith, archiviste de l'état de Groningue. Celui-ci, après avoir reconnu l'intérêt que pouvaient présenter ces feuilles de compte

des années 1408 et 1409, les a fort aimablement adressées à notre confrère l'archiviste du département de la Somme, qui en a tiré le sujet d'une intéressante lecture. Souhaitons que de nombreux relieurs fassent de semblables trouvailles, qu'ils soient aussi intelligents que leur confrère Hollandais, et les précieux registres aux comptes de la ville de Doullens seront entièrement reconstitués au grand profit de l'histoire locale.

Précisément à la même séance M. Boudon nous annonce que sur les emboîtages renfermant un herbier donné jadis par M. Boucher de Perthes et déposé dans le local de la Société Linnéenne, on vient de reconnaître cent soixante feuillets en parchemin. Ce sont des comptes du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens écrits vers l'année 1470.

Ajoutons que, par les soins de M. le Maire d'Amiens, ces curieux emboîtages ont été déposés à la bibliothèque communale.

Si les uns aiment avec passion les vieux parchemins, d'autres affectionnent et recherchent avec non moins d'ardeur tout ce qui rentre dans la catégorie du bibelot ancien.

M. Amédée de Francqueville a bien voulu offrir à la Société un charmant dessin à la plume et une aquarelle. L'un représente une garde d'épée Henri II. Ce curieux objet trouvé à Thézy (Somme) appartient à M. le baron de Romance. L'autre nous fait voir un remarquable encensoir en cuivre jaune muni de ses chaînes primitives. C'est un

rare spécimen de ceux qui existaient autrefois dans nos églises picardes. Il fait partie du mobilier religieux de l'église de Guyencourt (Somme). M. de Francqueville n'a pas manqué de joindre à ces dessins une description très complète des objets qu'ils représentent. M. Comte, membre non résidant, nous a remis, pour le Musée de Picardie, trois cachets anciens : *Le sceau de la cure de Bequegnies*; celui de *Jehan de Miaute* et celui de *Jehan Rolant*. M. Guerlin s'est rappelé que le Cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, en 1665, avait eu quelques rapports avec la Picardie par ses titres d'Abbé de Saint-Jean, d'Amiens, en 1670 et de prieur de Saint-Pierre, d'Abbeville. Il a communiqué à la Société une belle empreinte du sceau de ce prélat.

Je me reprocherais d'omettre le compte rendu de l'excursion faite cette année à Rouen par plusieurs membres de notre compagnie. M. Charles Codevelle a donné une véritable photographie des curieux monuments que nous avons visités sous la conduite d'archéologues tels que MM. de Robillard de Beaurepaire, le Breton et le docteur Coutan. Elle sera pour les excursionnistes un agréable souvenir de la journée du 30 mai 1899.

Enfin M. de Calonne a voulu clore nos réunions par la lecture d'un des chapitres les plus intéressants de son *Histoire d'Amiens* : la dernière nuit de la ligue et l'entrée de Henri IV en notre bonne ville. Pour reproduire cette vue d'Amiens à la fin

du XVIe siècle, si fine, si curieuse, si complète, il aurait fallu le crayon d'un maître. Fort heureusement il n'en est plus besoin. Vous avez maintenant devant les yeux le tableau entier dans sa magistrale ampleur.

Je crois être, Mesdames et Messieurs, votre fidèle interprète en adressant à M. de Calonne les remerciements chaleureux de cette assemblée d'élite et en lui disant en votre nom qu'il a bien mérité de la ville d'Amiens.

Pour compléter ce rapport il me reste à donner l'état de la Société à la fin de l'année 1899.

Notre compagnie a éprouvé plusieurs pertes sensibles depuis la dernière séance publique. M. Oudin, membre titulaire résidant, Président de chambre à la Cour d'appel, Chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé le 14 mars. Il nous appartenait depuis le 10 juin 1879 et présida la Société pendant l'année 1882. Chargé par mes confrères de recueillir quelques notes biographiques sur le regretté défunt, je n'ai pas à les reproduire ici. Qu'il me suffise de dire que le président Oudin possédait une connaissance approfondie de l'architecture ancienne ; qu'il était un appréciateur délicat et sérieux des Beaux-Arts et que notre compagnie a perdu en lui un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques.

M. le chanoine Roze, curé de Tilloy, un des membres les plus érudits du clergé picard et de notre compagnie, est mort sans avoir eu la conso-

lation de voir complètement publiée son œuvre capitale, le cartulaire du Chapitre d'Amiens. Grâce à la science et au travail de MM. Soyez et Roux nous avons la certitude qu'elle ne restera pas inachevée. Deux autres membres non-résidants ont été enlevés à la Société et à leurs nombreux amis, M. Adrien Percheval, peintre distingué, amateur éclairé des Beaux-Arts, délicat collectionneur, et M. Gaudechon, le numismatiste Péronnais.

La Société a été heureuse d'admettre au nombre de ses membres titulaires résidants M Léon Ledieu et M. Pierre Dubois. M. Léon Ledieu porte un nom cher à notre Compagnie, il était digne à tous égards de venir occuper un fauteuil qui l'avait été pendant de longues années par son savant et généreux aïeul. La remarquable étude de notre nouveau confrère sur la seigneurie de Bachimont avait montré en lui un historien de la bonne école. Le savant travail sur les fiefs dans le bailliage d'Amiens, d'après la coutume générale de 1507, lu par M. Ledieu lors de sa réception, nous a donné une haute idée de ses connaissances profondes de notre ancien droit. M. Pierre Dubois, secrétaire de la Société Industrielle avait fait ses preuves, en nous donnant un remarquable compte-rendu de l'excursion faite l'an dernier, à Compiègne, Pierrefonds et Morienval. Nous sommes persuadés que son érudition, sa plume si finement taillée feront grand honneur à notre Compagnie.

Le nombre de nos membres non résidants s'est accru dans de vastes proportions; vous en jugerez en sachant que nous avons admis en cette qualité pendant l'année 1899 : MM. Héren, instituteur; l'abbé Galot, préfet de discipline à l'Ecole Saint-Martin; M. Charles Cordier, bibliothécaire de la Société Industrielle; M. l'abbé Cadot, chanoine honoraire, archiprêtre de Péronne ; M. l'abbé Dacheux, vicaire à Notre-Dame; M. l'abbé Dubourguier, curé de Miraumont; M. Félix de Beauvillé; M. de Monclos ; M. Georges Tattegrain, le distingué président de la Société des amis des arts ; M. Lenoël, avocat; M. Decrept, de Bernay-en-Ponthieu; M. l'abbé Henri Le Dieu; M. Bacquet, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Corbie; M. Jean Masse, industriel à Corbie; M. Alexandre Piteux, imprimeur; M. Paul Willame, de Marconne, près Hesdin; M. Picard fils, le grand éditeur parisien, ancien élève de l'Ecole des Chartes; M. le Docteur Coutan, le savant archéologue rouennais; M. Siméon Théot, de Paris; M. Paul David, gendre de notre regretté collègue le président Oudin; M. Lancel, pharmacien à Liomer ; M. l'abbé Renard, curé d'Ablaincourt et M. René Delassus, architecte à Amiens. Je ne voudrais pas omettre une nomination d'un genre tout différent et qui n'est pas commune, hélas ! parmi nous.

La Société a été heureuse d'offrir à M. Antoine un diplôme de président d'honneur à l'occasion du

cinquantenaire de son entrée dans notre compagnie. Notre sympathique collègue avait été élu membre titulaire résidant le 19 Avril 1849 (1).

Mesdames, Messieurs, comment vous remercier de la patience bien méritoire avec laquelle vous m'avez écouté et de la réelle sympathie que vous voulez bien témoigner, chaque année à pareil jour, à la Société des Antiquaires de Picardie.

Le meilleur moyen n'est-il-pas de vous montrer que les membres de cette Société s'efforcent par leurs travaux, par leurs publications, de se rendre dignes de votre estime ? J'espère que le premier volume de la *Monographie de la Cathédrale d'Amiens*, attendu impatiemment par le monde savant, et le 7e fascicule de la Picardie historique et monumentale, qui paraîtront dans le courant de l'année 1900, que la décision prise, grâce à la générosité de la famille Le Dieu, de publier prochainement un dictionnaire historique et archéologique du département de la Somme, vous prouveront que notre Compagnie reste fidèle à sa mission et qu'elle n'a pas démérité.

(1) M Antoine, président d'honneur de la Société, est décédé le 22 janvier 1900.

LES NOMS DE BAPTÊME
à Amiens

Lecture faite à la Séance publique du 27 Décembre 1899.

Par M. Auguste Dubois (1)

Mesdames, Messieurs,

Je viens aujourd'hui traiter devant vous la question des noms de baptême portés dans notre bonne ville d'Amiens, et mettre en parallèle une partie de ces noms des siècles passés avec ceux de l'époque actuelle.

Quoique le règlement de la Société des Antiquaires ne permette pas de dépasser 1790, vous ne m'en voudrez pas de le faire, pour arriver à établir une comparaison entre les années 1691, 1791 et 1891.

Nos ancêtres avaient presque toujours le soin de donner à leurs enfants des noms pouvant rappeler les aïeux. C'était une religion de famille. A présent il n'est plus besoin de souvenir, il suffit d'un nom ronflant, qui caresse agréablement l'oreille des personnes qui l'entendent prononcer.

(1) M. Auguste Dubois a été enlevé presque subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis le 1er février 1900.

On adopte le plus souvent des noms ramassés dans les romans, les opéras ou les pièces de théâtre qui ont frappé l'imagination.

Il est bon aussi de faire remarquer que jusqu'à la fin du 16e siècle on ne donnait qu'un seul nom de baptême et qu'à cette époque si on en rencontre deux c'est la grande exception, tandis que maintenant on en trouve 2, 3, 4 et même 5.

En 1691, il y a 763 baptêmes à un nom ; 511 à deux noms et 9 à trois noms.

En 1791, il y a 171 baptêmes à un nom ; 715 à deux noms ; 411 à trois noms et 51 à 4 noms.

En 1891, on en compte 301 à un nom, 917 à 2 noms ; 457 à 3 noms ; 60 à 4 noms et 7 à 5 noms. Les proportions sont renversées.

Le nom masculin le plus usité à Amiens est celui de Jean. Il était déjà porté dans les Xe, XIe et XIIe siècles, probablement à cause de saint Jean l'évangeliste. Mais sa vogue, dans notre cité, n'a commencé à être en grande faveur que dans le XIIIe siècle, lorsque le chef du Saint Précurseur eût été apporté à Amiens, le 17 décembre 1206, par Wallon de Sarton, chanoine de Picquigny et de St-Georges de Constantinople, gentilhomme picard qui devint chanoine de notre Cathédrale à l'occasion de la fête de l'Ascension, en 1207.

Pour démontrer l'importance du nom de Jean, dans notre ville il est intéressant de constater que ce nom est porté :

225 fois par des chanoines d'Amiens du XIIIe

au XVIIIe siècle et 315 fois par des maïeurs et échevins pendant la même période.

259 fois par des maïeurs de bannières de 1345 à 1382.

1104 fois par des bourgeois reçus de 1384 à 1685.

Pour arriver à faire quelques comparaisons il a fallu prendre l'année 1791, la dernière avant la Révolution, qui ait eu des actes de catholicité. C'est donc sur 1691, 1791, 1891 que va se produire notre travail.

Il est bon aussi de faire remarquer que dans le courant du XVIIIe siècle, le nom de Jean est suivi de celui de Baptiste.

Liste des noms le plus souvent usités aux dates précitées.

	1691	1791	1891
Jean	44	26	17
Jean-Baptiste	87	179	16
Pierre	68	99	25
Antoine	59	29	5
Nicolas	54	55	2
Louis	45	108	83
Jacques	25	41	1
Guillaume	6	2	1
Robert	4	»	42
Charles	28	65	48
François	98	140	23
Joseph	16	116	79
Firmin	5	11	2

Par contre il y a plusieurs noms qui ne paraissent guère sur les actes qu'en 1891.

Les voici :

	1691	1791	1891
Georges	»	»	121
Alfred	»	»	74
Emile	»	»	55
Jules	»	»	48
Léon	»	»	44
Fernand	»	»	40
Marcel	»	»	36
Arthur	»	»	28
Gaston	»	»	27
Gustave	»	»	23
Ernest	»	»	21
Octave	»	»	17
Raoul	»	»	15

Si nous passons aux noms féminins, celui de Marie domine partout. Ainsi sur la paroisse Saint-Leu, de 1563 à 1600, il y a 557 Marie ; 283 Jehanne ; 195 Marguerite ; 106 Catherine ; 105 Madeleine ; 87 Antoinette ; 75 Anne ; 71 Françoise et 40 Louise.

	1691	1791	1891
Marie	483	378	239
Marguerite	83	43	78

	1691	1791	1891
Françoise	82	71	4
Jeanne	81	21	70
Madeleine	69	63	40
Anne	61	57	3
Catherine	58	45	3
Elisabeth	25	45	7
Géneviève	19	27	4
Antoinette	17	8	15
Louise	14	59	74
Thérèse	14	50	16
Suzanne	2	3	44
Marthe	5	2	43
Germaine	»	»	50
Georgette	»	»	46
Yvonne	»	»	45
Berthe	»	»	38
Fernande	»	»	32
Angèle	»	»	28
Emilienne	»	»	24
Albertine	»	»	21
Juliette	»	»	20
Léonie	»	»	20
Octavie	»	»	18
Léontine	»	»	15
Alfréda	»	»	14
Alphonsine	»	»	15
Renée	»	»	15
Mathilde	»	»	14

	1691	1791	1891
Elise	»	»	14
Alice	»	»	11
Lucie	»	»	11
Lucienne	»	»	10
Marcelle	»	»	10

Les baptêmes des enfants, dont les parents appartiennent à la religion protestante, nés à Amiens et aux environs, du 18 juin 1564 au 10 août 1565, sont faits à Amiens par le ministre Thomas Cherneaux.

Sur les 77 baptêmes de garçons, nous trouvons 22 Jean ; 8 Pierre ; 7 Daniel ; 7 David ; 5 Abraham ; 5 Elie ; 5 Marc. Les autres noms ne sont donnés qu'une fois.

Sur les 92 baptêmes de filles, faits dans la même période, on rencontre les noms suivants :

37 Marie ; 22 Suzanne ; 8 Judith ; 3 Madeleine ; 5 Elisabeth

De 1601 à 1681, les baptêmes des protestants se sont faits principalement à Feuquières, Guignemicourt, Havernas, Marcelcave et Wargnies.

Voici les noms de garçons les plus usités en Picardie pendant le XVIIe siècle :

314 Jean ; 309 Pierre ; 142 Jacques ; 90 Abraham ; 82 Isaac ; 65 Daniel ; 64 Etienne ; 52 Jacob ; 46 Samuel ; 39 Philippe ; 26 Louis ; 21 David ; 20 Elie ; 16 Charles ; 14 Noël ; 12 Antoine ; 11 André ; 11 Moïse ; 11 Nicolas ; 11 Paul.

A la même époque on trouve parmi les noms de filles : 421 Marie ; 255 Madeleine ; 231 Suzanne ; 117 Jeanne ; 108 Judith ; 83 Elisabeth ; 75 Anne ; 46 Esther ; 28 Marthe ; 19 Marguerite et 16 Catherine.

Abordant enfin l'époque de la Révolution, comprise entre l'an II et l'an IX inclus, au moment où la ville d'Amiens est divisée en 5 arrondissements, on trouve :

1363 Jean-Baptiste et 202 Jean ; 1090 Joseph et 1076 François ; 866 Louis, malgré l'espèce de reprobation qui devait être alors attaché à ce nom ; 657 Pierre ; 417 Nicolas ; 414 Charles ; 325 Augustin ; 302 Alexandre ; 256 Auguste ; 231 Jacques ; 228 Victor ; 218 Antoine ; 205 Firmin ; 126 Etienne, et une infinité d'autres noms moins usités.

Il y a 17 Brutus ; 16 Floréal ; 50 Messidor ; 13 Liberté ; 12 Thermidor ; 9 Guillaume Tell ; 9 Décadi, 9 Unité ; 9 Egalité, 8 La montagne ; 7 Républicain ; 5 Barras ; 5 la Paix ; 5 Marat et 5 République ; 4 Fructidor ; 4 le Pelletier ; 4 Bonaparte et 4 Prairial ; 3 Frimaire et 3 Lilas, puis viennent Germinal, Scœvola, Œillet, Napoléon, Custine, Brumaire, Légalité, Vendemiaire, le Vingt-et-un, le Vingt-quatrième, Ami de la Raison, Plantoir, Millet, Chevaux, France libre, Sans besoin, Bel œillet, Francklin, Hercule.

Pour les noms féminins : 2371 Marie ; 622 Joséphine, du nom de l'épouse du général Bona-

parte ; 556 Rose ; 508 Louise ; 500 Madeleine ; 491 Françoise ; 447 Catherine ; 431 Marguerite ; 429 Anne ; 370 Elisabeth ; 337 Rosalie ; 329 Virginie, l'héroïne de Bernardin de St-Pierre ; 326 Sophie,— on lisait l'Emile de J.-J. Rousseau ou les lettres à Sophie de Mirabeau ; — 328 Victoire, qui comptaient celles de nos armées ; 319 Adélaïde ; 310 Thérèse ; 296 Angélique ; 231 Augustine ; 225 Flore ; 222 Gèneviève ; 204 Julie ; 195 Alexandrine ; 168 Jeanne ; 140 Adèle.

Puis 4 Pomme et 4 Républicaine ; 3 Prime ; 3 Santalle ; 3 Vertueuse et 3 Maratine.

Enfin Déesse, Carmagnole, Mache, Graciette, Fleur d'oranger, Modeste fleur, Affranchie, Epicurette, Lutivie, Arénie, Bellonne, Fructueuse, Grandelire et Aérine.

Les noms de saints qui servent de vocables aux églises de notre diocèse sont généralement les moins donnés au Baptême (1).

Saint Martin qui a 139 églises sous son patronage est inscrit 2 fois en 1691 ; 3 fois en 1791 ; 22 fois pendant la Révolution et une fois seulement en 1891.

Saint Nicolas qui a 35 vocables, paraît 54 fois en 1691 ; 55 fois en 1791 et 2 fois seulement en 1891.

Saint Léger qui a 30 vocables, ne paraît qu'une fois en 1691 et est absent en 1791 et 1891.

(1) On remarque aussi l'absence du nom de Firmin, qui fût celui du premier apôtre de notre ville. — Nous avons constaté qu'il fût toujours relativement assez peu répandu.

Saint Vast, inscrit comme vocable 25 fois ne paraît ni en 1691 ni en 1891, mais 3 fois en 1791.

Saint Germain (14 vocables) n'est pas donné en 1691. Il sert 3 fois en 1791 et 8 fois en 1891.

Par contre saint Honoré qui n'a que 4 paroisses, est donné 7 fois en 1691 ; 21 fois en 1791 ; 154 fois pendant la Révolution et n'est plus donné en 1891.

Certains noms qui étaient fréquemment portés tendent à disparaître. Ainsi, Nicolas qui est le patron des garçons, n'a été inscrit que 2 fois dans les baptêmes d'Amiens en 1891.

Catherine, la patronne des filles, paraît 3 fois seulement pendant cette dernière année.

Anne qui se liait bien souvent avec Marie pour ne faire que Marie Anne est relevé 3 fois seulement.

Adélaïde donnée 41 fois en 1791 et 319 fois pendant la Révolutiou, probablement après la publication d'une complainte avec image, Adélaïde et Ferdinand, où la malheureuse est traînée à la queue d'un cheval par son mari, ne paraît plus qu'une seule fois en 1891.

Angélique ne parait plus en 1891, il avait été donné 279 fois pendant la Révolution.

Elisabeth que l'on voit 43 fois en 1791 et 370 fois pendant la Révolution ne se voit plus que 7 fois en 1891.

S'il est un nom qui a eu peu de durée dans notre ville c'est celui de Theudosie ; ce nom flatte peu l'oreille et il offre quelque difficulté dans son émission.

Depuis le jour de la solennelle entrée de ses reliques à Amiens, le 12 octobre 1853, jusqu'en 1860, le nom de la sainte martyre amiénoise fut donné 56 fois, 5 fois seulement jusqu'en 1872 et plus une seule fois en 1891.

Je ne prolongerai pas ces citations. Je risquerais d'abuser de votre bienveillante attention. Aussi bien en ai-je dit assez pour que de ces fastidieuses nomenclatures se dégage un enseignement historique dont l'importance n'échappera à personne.

Puériles en apparence elles donnent la mesure du sentiment chrétien et des traditions familiales à Amiens à travers les âges.

Dans les siècles de foi, la dévotion aux saints en honneur dans la province, commande le choix des noms de baptême.

Lorsque survient la réforme protestante, la Bible entre en concurrence avec le martyrologe et l'hagiographie.

Le culte de la déesse raison et les passions politiques bouleversent momentanément les usages les plus respectables et il appartient à notre siècle d'indifférence religieuse de n'obéir qu'a la fantaisie mondaine dans le choix des noms de baptême.

NOTE

Sur trois Sceaux trouvés a Albert

Par M. E. Comte (1)

J'adresse à la Société 3 cachets anciens en bronze qui doivent avoir quelque intérêt pour la Picardie, car ils ont été trouvés il y a une trentaine d'année dans les travaux de terrassement de mon parc.

1° S. Cure de Bequegnies (Becquigny).

St Martin à cheval coupant son manteau pour le donner à un pauvre debout derrière son cheval.

2° S. Jehan de Miaute (Meaulte).

Ecusson chargé de trois maillets et d'un lambel en chef.

(1). M. Emile Comte a été enlevé à l'affection des siens le 6 avril 1900. — Les noms imprimés ici rectifient ceux publiés d'une manière fautive à la page 240 de ce bulletin.

3° S. Jehan Rolant

Ecusson chargé d'une fasce accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une étoile.

FRAGMENTS DU COMPTE

De la Ville de Doullens pour l'année 1408-1409

Lecture faite par M. Durand

Il y a quelque temps, M. Feith, archiviste de l'État à Groningue (Hollande), envoya fort aimablement aux archives de la Somme six feuillets de parchemin qu'un relieur de cette ville avait trouvés dans une vieille reliure et lui avait apportés. Ces feuillets ne sont autres que des fragments du compte des argentiers de la ville de Doullens pour l'an 1408-1409, c'est-à-dire, un débris unique d'une collection aujourd'hui perdue et qui devait, au même titre que les comptes d'Amiens et d'Abbeville, être non seulement une source infiniment précieuse pour l'histoire locale, mais encore, à cause de la situation particulière de nos villes de Picardie, contenir de nombreux renseignements d'histoire générale qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils sont très bien conservés, et on n'en a généralement coupé que les marg s. Un seul feuillet a été rogné au point de présenter des lacunes dans le texte. Ce curieux spécimen nous montre une comptabilité admirablement tenue, sur de beaux registres en parchemin, parfaitement écrits, clairement disposés,

exactement comme les comptes de la ville d'Amiens. Il est vraisemblable que les officiers municipaux de Doullens envoyaient exécuter leurs registres aux comptes à Amiens par les mêmes écrivains que ceux qui transcrivaient ceux de cette ville.

Cette année là, le maieur de Doullens était sire Colard du Chelier. Tout comme à Amiens, le maieur est qualifié *Sire*, et les échevins en corps, *Messeigneurs*.

Un premier feuillet provient probablement du compte des cens dûs par la ville, termes de St-Remy et de Noël 1408.

Dans deux autres, nous avons un fragment du compte des vins offerts aux étrangers de marque passant par la ville et à d'autres personnes. Ce compte offre un intérêt tout particulier, en ce que, comme dans les comptes de la ville d'Amiens de presque tout le xve siècle, les personnages auxquels le vin était offert sont nominativement désignés.

Le chapitre des voyages faits soit par des messagers, soit par des échevins, non seulement pour les affaires particulières de la ville, mais encore pour des motifs d'intérêt général, est, dans les comptes des villes, un des plus féconds en renseignements. Nous en avons un feuillet.

Un autre fragment appartient au chapitre que les comptes des grands compteurs d'Amiens intitulent *Despence commune*, et il contient un assez grand nombre de détails curieux sur les usages locaux.

Le dernier feuillet est extrait du compte des ouvrages.

1er FEUILLET

(*Compte des cens*)

Somme VIII l. V s., VI d., ob.

SAINT REMY, l'an mil quatre cens et huit.

Et primes aux religieux du Gard .	II s.	II d.
Auxdis religieux	XXXV s.	
Au seigneur de Braitel.	IIII s.	II d.
Aux religieuses de Saint-Mikiel . .	XX s.	
Auxdictes religieuses		XIIII d.
Aux religieux de Cercamp . . .	LXVI s.	VI d.
A l'église Saint-Martin en Doullens		XVI d.
Au curé d'icelle église		XVI d.

Somme de ce terme VI l. XII s. I d.

NOËL l'an mil CCCC et huit.

Et primes aux religieux du Gard .	II s.	II d.
Auxdis religieux, pour II cappons .	III s.	IIII d.
Auxdis religieux	XXXV s.	III d.
Au seigneur de Braitel	IIII s.	II d.
Et pour VI cappons	X s.	
Aux religieuses de Saint-Mikiel. .	XX s.	
Auxdictes religieuses		XIII d.
Et pour II cappons.	III s.	IIII d.
Auxdictes religieuses	IIII s.	VII d.
Et pour six cappons	X s.	
Au seigneur de Biauval	V s.	VI d.
Et pour IX cappons	XV s.	
Aux religieuses de Chercamp . .	LXVI s.	VIII d
A l'église Saint-Martin en Doullens		XVI d.

Au curé d'icelle église. . . . . xvi d.
Au curé de l'église Saint-Pierre. . ii s.
Et pour deux cappons. . , . . iii s. iiii d.

Somme de ce terme ix l. ix s. ii d. ob.

Somme comprenant ces III termes, xxiiii l. vi s. x d.

2e FEUILLET (1)

(*Présents de vins*)

Somme, cii s. viii d.

[Vins p]rins à Jehan Vinchent.

.....[M]ons. le bailly d'Amiens, qui vint à Doullens le lundy de le sepmaine.... demoura jusques au merquedy ensuivant aprez disner, pour visiter..... d'icelle ville, où il estoit commis par le Roy nostre sire, à ce faire..... présenté lui fu par pluiseurs foys èsdis jours, six kanes de.... au pris de xii d. le lot . , ... xii s.

....esleu ès cité et diocèse d'Amiens, sur le fait des aydes ordonnées..... qui vint à Doullens le VIe jour de septembre, pour mettre..... Roy nostre sire ayans cours en ycelle ville sus. Auquel..... kanes de vin, qui valent, au pris de xvi d. le lot . . . . . v s. iiii d.

Somme xvii s. iiii d.

[Vins p]rins à Pierre de Canteleu.

....Mons. le bailly d'Amiens, qui vint à Doullens pour tenir les.... derrain passées, auquel et au procureur du Roy nostre sire oudit bailliage.... pluiseurs et divers jours, tant aux disners comme aux.... kanes de vin, qui valent au pris de xvi d. le lot. . xlviii s.

(1) On a coupé une bande d'environ 4 centim. sur le côté.

Somme, XLVIII s.

Au procureur du Roy nostre sire et à maistre Pierre Jouglet, adv[ocat].... jour Saint-Miquiel derrainement passé, vinrent à Dou[llens]..... revenir des assises de Monstreuil, ausquelz fu présenté en.... IIII kanes de vin, qui valent, au pris de xx d. le lot,.....

A Henry Cardon, procureur de ledicte ville au siège du bailliage de..... à Doullens, environ le VIe jour d'octobre, présenté II kanes de..., au pris de XVI d. le lot.....

A un sergent du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris, qui vint..... aporter nouvelles à nosdis seigneurs maieur et esche[vins]..... du procez que le ville a en Parlement contre Mess. Reg..... et autres, auquel fu présenté III los de vin, qui valent, au pris... lot....

Au lieutenant de Mons. le bailly d'Amiens et le procureur du Roy nostre sire.... qui, assez tost aprez, passerrent parmy ledicte ville au re..... ausquelz fu présenté deux kanes de vin de Poitau, qui va[lent, au pris] de XXII d. le lot,....

Somme XLIII s. II d.

VINS PRINS à sire Colart du Chelier.

Et primes, au nepveu Jehan de Broutelles, qui vint à Doullens.... deu estoit à sondit oncle, présenté une kane de vin, qui vaut.... xx d. le lot,....

A Mons. le bailly d'Amiens, qui vint à Doullens, tant pour tenir.... ville comme les arrestz derrain passés, où il vacqua et entendy.... diverz jours, durant lesquelz présenté lui fu tant aux dîners comme.... XX kanes de vin ; c'est assavoir II de Biaune, au pris de II... kane de Poitau, au pris de XXII d. le lot, valent.....

A révérent père en Dieu Mons. l'évesque d'Amiens, qui vint à Dou[llens]..... frévier, présenté par II jours huit kanes de vin, qui valent...., de XXII d. le lot, et les autres quatre, au pris de XVI d. le lot.....

3e FEUILLET

VINS PRINS à Foucaut de Champegny.

Et primes, pour deux kanes de vin de Poitau présentées au lieutenant de Mons. le bailly d'Amiens et au procureur du Roy le nuit Saint-Andrieu, au pris de XXII d. le lot, valent . . . . . VII s.

Pour courtoisie faite aux arbalestriers de ledicte ville, qui, environ le XVe jour de décembre, donnerrent ung pris aux arbalestriers de le ville de Biauquesne, de Biauval et de Lucheu, ausquelz fu donné en courtoisie, pour l'onneur de le ville une kane de vin, qui vaut, au pris de XXII d. le lot, ... III s. VI d.

Somme, XI s.

VINS PRINS à Andrieu Pécoul.

Et primes à Jehan de Broutelles, qui vint à Doullens le sanmedy aprez le Mikaresme, pour avoir ce qui deu lui estoit à cause de certaine rente à vie qu'il prent chacun an sur ledicte ville, auquel fu présenté une kane de vin, qui vaut, au pris de XIIII d. le lot, II s. IIII d.

A Mons. le bailly d'Amiens, qui passa parmy ledicte ville le IXe jour d'avril, et rapassa le XIIIIe jour dudit moys, présenté auxdis jours IIII kanes de vin, qui valent, au pris de XIII d. le lot, . . . VIII s. V d.

A Pierre Daisseu, clerc de la baillie d'Amiens, qui vint à Doullens le VIe jour de juing, présenté II kanes de vin, qui valent, au pris de XVI d. le lot, V s. IIII d.

Au viscaire de Mons. l'évesque d'Amiens, qui vint à Doullens le VIIIe jour de juing, présenté II kanes de vin, qui valent, au pris de XVI d. pour le lot, V s. IIII d.

Au bailly de Hesdin, qui, le IIe jour de juillet, passa parmy ledicte ville en venant de Paris, auquel fu présenté deux kanes de vin, qui valent, au pris de XVI d. le lot, ... V s. IIII d.

A Jehennet Journe, qui, le XVIIIe jour dudit moys, vint en ledicte ville de Doullens, pour avoir ce qui deu est à Jehan de Broutelles, à cause des rentes à vie qu'il prent sur ledicte ville, présenté une kane de vin, qui vaut, au pris de II s. le lot, ... IIII s.

A Mons. l'amiral, qui, le Xe jour d'aoust, passa parmy ledicte ville, auquel fu présenté IIII kanes de vin, c'est assavoir, au pris de II s. le lot, les deux, et les deux autres, au pris de XVI d. le lot, valent XIII s. IIII d.

Au procureur du Roy nostre sire ou bailliage d'Amiens, et à maistre Pierre Jouglet, advocat pour ledicte ville audit siège, qui vinrent à Doullens au revenir des assises de Monstreul, le jour St-Miquiel derrain passé, présenté deux kanes de vin de Biaune, qui valent, au pris de II s. le lot, ... VIII s.

Pour une cane de vin présentée, au commandement de nodit seigneur le maieur, à Jehan de Brie, sergent du Roy nostre sire, et au varlet Simon le Bourguignon, qui vinrent à Doullens pour justicier le ville de ce qui deu estoit audit Simon, qui vaut, au pris de XXII d. le lot, ... III s. VIII d.

Somme LVI s.

VINS PRINS à Pierre Le Vaasseur.

Et primes au receveur de la baillie d'Amiens, qui vint à Doullens le nuit du Mikaresme derrain passé,

présenté II kanes de vin, qui valent, au pris de XII d. le lot, ... IIII s.

Pour courtoisie faite aux archiers à main le jour de Mikaresme derrain passé, au commandement de Noss. le maieur, en II kanes de vin qui présentées leur furrent, qui valent, audit pris, ... IIII s.

A Mons. le bailly d'Amiens, qui vint à Doullens le lundy de le sepmaine peneuse derrain passé, pour la visitation des comptes de ledicte ville, présenté IIII kanes de vin, qui valent, au pris de XII d. le lot, VIII s.

A Jehan Waterée, huissier d'armes du Roy nostre sire, qui vint à Doullens le nuit de l'Assencion derrain passé aporter lettres d'icellui seigneur deverz Noss. maieur et eschevins pour le fait du capitain, présenté une kane de vin, qui vaut, au pris de XVI d le lot, II s. VIII d.

Pour sanlable courtoisie faite aux arbalestriers de le ville de

4e FEUILLET (1)

Biauquesne, qui, le XVIIe jour de may derrainement passé, vinrent juer avec les compaignons arbalestriers de ledicte ville en deux kanes de vin qui présentées leur furent, qui valent, au pris de XIIII d. le lot, ... IIII s. V d.

Somme XXIII s. IIII d.

Somme comprenant ces vins XV l. XVIII d.

Voyages d'eschevins et d'autres fays en cheste présente année pour les besongnes de la ville.

Et primes, pour un voyage fait à Paris par Jehan Rohaut le VIe jour de mars l'an mil IIIIC et sept,

(1) Ce feuillet suit immédiatement le précédent

ouquel il fu envoyé par nosdis seigneurs maieur et eschevins deverz le Roy nostre sire et Noss. de son grant conseil, pour porter deverz eux l'estat de ledicte ville, les nécessités là où elle est, les fortunes et meschiez qui y sont sourvenues, tant par les inundations des grandes yaues comme autrement, l'enqueste sur ce faicte, les lettres testimoniales sur ce baillies par Mons. le bailly d'Amiens adréchans à aucuns de nosdis seigneurs dudit conseil, adfin de tout ce dire et remonstrer au Roy nostredit seigneur et à sondit conseil, et sur ce requerre provision: toutes lesquelles choses furrent dictes et remonstrées à Mons. le chancelier de France et à pluiseurs autres de nosdis seigneurs, par lesquelz furrent veues lesdictes mémoires et informations et furrent bien acertenés et informés de l'estat et povreté de ledicte ville ; mais pour ce que le Roy nostredit seigneur estoit lors en maladie, nosdis seigneurs respondirent audit Rohaut que on ne donnoit riens des biens du Roy lui estant malade, et fu ordonné et commandé par ledit Mons, le chancelier audit Rohaut, de retourner jusqu'à ce que le Roy nostre sire seroit en santé ; ouquel voyage ledit Jehan et Pierre Dosterel, qui envoyez avoit esté avec lui, demourerrent par XIX jours, qui valent, au pris de XVIII s. pour jour, ... XVII l. II s.

Item que oudit voyage fu paiée par ledit Rohaut à Rasset de le Porte, clerc de Mons. le bailly d'Amiens, pour avoir escript à requeste dudit Rohaut V paire de lettres closes adréchans à Mons. le chancelier, maistre Witasse de Lattre, maistre Simon de Nanterre, Mons. l'archediacre de Paris et Mons. l'archediacre du Petit Camp . . . . . IIII s.

A maistre Pierre de Marigny, maistre Jehan Bailly,

maistre Clément de Fauquembergue et maistre Robert Cochereau, pour avoir leur collation assavoir comment il estoit besoing de fonder la poursuite encommenchie par ledit Jehan Rohaut, pour avoir devisé et ordonné les requestes de ledicte poursuite, et ossy de haster les mandemens dont Jaque de Bacouel avoit querquié ledit Rohaut, pour le fait de le ville, et est assavoir ausdis maistre Pierre et maistre Jehan, à chacun un escu, et audit maistre Robert, demy escu, qui valent . . . . . XLV s.

Au clerc dudit maistre Jehan Bailly, qui a grossé les mandemens requis par ledit Rohaut et pluiseurs des requestes convenables à sadicte poursuite, IIII s.

Pour courtoisie faite par ledit Rohaut à l'uissier de l'ostel dudit Mons. le chancelier, pour ce qu'il y convint aler pluiseurs foys au matin, pour estre au lever dudit Mons. le chancelier, et aussy aprez disner et autrement, hors heure de seeller . . . . . II s.

Pour le seel royal mis aux trois mandemens aportés de ledicte ville de Paris, par ledit Rohaut . XVIII s.

Desquelles parties et voyages dessus dis fais par ledit Jehan Rohaut, montans à XX l. XV s. paiée en a esté par les argentiers de l'année passée XIX l. XVI s., et par les argentiers de cheste présente année, XIX s.

Audit Jehan Rohaut, pour son salaire d'avoir fait et devisé les mémoires de le ville, des debtes, des charges et des fortunes et inconvéniens qui sont sourvenues à ledicte ville, où il a eu grant labeur et grant estude, pour . ce . . . . . XX s.

Item, pour un voyage fait à Amiens par ledit Jehan Rohaut, où furrent portées lesdictes mémoires devers Mons. le bailly et le conseil, adfin de sur ce avoir provision; pour y avoir demouré par II jours. XVI s.

Item, pour IIII jours que ledit Rohaut vacqua et entendy à Doullens.....

5e FEUILLET

(Dépense commune)

....lesquelz despens paier a esté en l'ostel sire Colart Duchelier, maieur de ledicte ville. . . . . XXVI s.

Pour sanlables despens fays en ledicte ville par Guérart Lebœuf et sa femme en l'ostel dudit maieur, qui venus sont par deux foys en cheste présente année, pour avoir ce qui deu leur estoit à cause de certaine rente à vie qu'ilz prendent sur ledicte ville, pour lesquelz paier a esté . . . . . XII s.

Poûr les despens de Noss. maieur et eschevins, fais le jour du Bouhourdich derrain passé, en l'ostel dudit maieur, au retourner de le chole. . . XVIII s. VI d.

Au clerc de le ville de Doullens, pour pappier, parchemin et encre par lui livré en cheste présente année, pour faire les besongnes de le ville. . XX s.

A Jehan Lourdel pour IIII livres et demy quarteron de chire à seeller, qu'il a baillie et livré en ceste présente année, qui valent, au pris de III s. IIII d. le livre. . . . . XIIII s. II d.

A lui, pour les torses de Nosseigneurs maieur et eschevins, pesans XXV l., le trait rabatu, qui valent, au pris de III s. le livre,. . . . . LXXV s.

Audit Jehan Lourdel, ad présent garde du seel de la baillie d'Amiens estably en la prévosté de Doullens, pour avoir seellé toutes les lettres escheues en cheste présente année, pour lesquelles et pour toutes les autres qui escheues sont ou temps de la ferme dudit Jehan, commenchie le jour de le Candelier de l'an mil IIII C et sept, marchandé a esté à lui par LXXII s.,

dont paié lui en fu par les argentiers de cheste présente année xx s., et par ceulx de cheste présente anné . . . . . xxxii s.

Pour les despens de nosdis seigneurs qui envoyez furrent à Boucquemaison, le jour St-Pierre, que chevaliers veillent pour garder le feste d'icelle ville, par les parties de Pierre Le Vaasseur . . xiii s. viii d.

Pour sanlables despens fais par nodit seigneur le maieur et aucuns de nosdis seigneurs les eschevins, qui envoyez furrent à Boucquemaison pour faire information du fait perpétré par Perrinot Eguechin, en le personne de Pierre Famé, dit Magret, baillié par les parties Andrieu Pécoul . . . . . x s.

Au Noble et à Jehan de Lespée, qui, tant au jour des comptes de l'année précédente de cheste, comme en cheste présente année, ont par pluiseurs foys ramonné et nettyé l'eschevinage et y mis du fœurre et de l'erbe en l'esté, dont ilz ont fait compte. . . . ix s.

Pour les despens de Noss. maieur et eschevins par eux fais le jour que on rendy les comptes de l'année précédente de cheste, le jour du Mikaresme, que on fist le maieur, le jour de dimenche repuns qu'il fu confremé maieur, et le jour que on fist les argentiers et autres officiers de le ville . . . . . iiii l.

A Simon de le Mare, parqueminier demourant à Amiens, pour le livre en quoy on a fait et grossé ces présens comptes . . . . . xxvii s.

A Mahieu le huchier, pour avoir fait de s'estoffe les couvrechiaux du buffet de l'eschevinage, ledit buffet avoir remis à point, et ossy avoir fait le layette en quoy on a mis les comptes et les vérifications de cheste présente année, ... x.... .

A Jehan de l'Espée, qui, au commandement de

Mons. le maieur, nétya les portes de Saint-Ladre et de le Warenne le nuit de Pasques flouries derrain passées . . . . . II....

A lui, pour avoir porté et raporté le cayère en lequelle ou presche les jours de Pasques flouries, du grand Venredy et le jour de Pasques communiaux derrain passés, de le Warenne en l'atre Saint-Miquiel . . . .

A Gille Le Sillier, cuvelier, pour avoir refait un des cuviers de le ville, y mis des checles et le rebaré X....

A Colart Riquier, pour son cheval que eut Hue Pépin les jours des Quaresmiaux et du Bouhourdich derrain passées pour aller à la chole. . . . . II....

A Mahieu du Candas, pour l'estœuf dont on chola les jours des Quaresmiaux et du Bouhourdich derrain passés. . . . .

Pour les despens de Jehenne Brisebare, prisonnière de ladicte ville pour certain cas crisminel, qui par certain et long temps a esté détenue èsdictes prisons à laquelle, pour son vivre, a esté baillié et délivré tant en pain comme en autres vivres nécessaires. .....

Pour III journées de cheval que a eu Pierre de Villers, tant à aler à Boucquemaison avec aucuns de nosdis seigneurs, faire information du délit et bature faite et perpétrée par Perrinot Eguechin en le personne de Maigret Famé, et depuis à aler à Lucheu, pour savoir se ledit Maigret estoit mort, et aussy pour avoir chevauchié avec nosdis seigneurs le maieur le jour St-Mikiel, pour garder le francque feste d'icelle .....

A Mahieu Roussel, pour les pappiers èsquelz ont esté mis en ceste présente année les receptes et mises d'icelle, tant le pappier commun, comme ceulx qui

sont demourés deverz lesdis argentiers, compté ens dousaine et demie de parchemin, dont on a fait les vérifications, mandemens et quittances tant de ces présens comptes, comme de ceulx de l'année précédente de cheste ; et aussy pour getoirs dont ilz ont esté getés ; de toutes lesquelles parties ledit Mahieu a fait compte par le mandement plus à plain déclairié en le vérification de chest article . . . .

Somme de ce capitle, XXVIII l. XIX s. VI d.

6e FEUILLET

(*Compte des ouvrages*)

FORGE, CLEU, CAUCH, ET SABLON, GREZ, PIERRE TUFS ET AUTRE MATÈRE.

Et primes à Jehan Grandin, pour cent demy et demy quarteron de thieule, qui employé a esté à couvrir le comblel de deseure le porte de Lucheu, qui valent, au pris de XXXII d. le cent, ... IIII s.

A Guerart Mouset, pour trois setiers de cauch employé à le posterne de le Warenne, qui valent, au pris de III s. le a setier, ... IX s.

A Jehan Bliaut et Pierre le Gressier demourans à Pierregot, pour un cent et six cuings de grez qu'ilz ont livré à le ville, et qui mis et employez ont esté à le tenure de le porte de Saint-Ladre, accatés au pris de VII l. le cent, valent . . . . . VII l. V s.

Aux dessus nommés gressiers, pour I cent et XXVI boutis de grez mis et employez à ledicte porte et qui accatés ont esté au pris de C s. le cent, valent VI l. V s.

Auxdis Jehan et Pierre, pour II^{C} et I quarteron de quarriaux de grez employez et mis en œuvre aux

ouvrages par avant dis, qui accatés ont esté au pris de XXXII s. le cent, valent. . . . . LXXII s.

Aux dessus nommés gressiers, pour XXX piez de plancques de grez mesurées sur le traverz desdictes plancques mises et employés sur le glezi (?) et tenue de le porte de Menchon, qui valent, au pris de II s. VIII d. le pièche, ... IIII l.

Item ont depuis livré et qui employé a esté à le tenure de le posterne V^C et XX quarriaux, qui valent, au pris de XXXII s. le cent, ... VIII l. V s.

Aux dessus nommés, pour L cuings par eux livrés et employez comme dessus, qui valent, au pris de VII l. le cent, ... LXX s.

Item pour L boutis employez audit ouvrage, au pris dessus dit, valent . . . . . V s.

A Fremin le Fèvre, dit le Boulenguier, pour IIII tufs qu'il a livré à ledicte ville et employez aux tenures dessus dictes . . . . . XII s.

A Raoul Henry, pour X tufs que sanlablement il a livré à ledicte ville . . . . . IX s.

A Jehan le Chirier, pour X tufs et XVIII quarrelez qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté auxdis ouvrages . . . . . XX s.

A Jehan de Louvencourt, pour sanlablement avoir livré à ledicte ville IIII tufs qui prisiez ont esté par les machons à. . . . . VIII s.

A Tassart de Saint-Amant, pour III tufs qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté èsdis ouvrages . . . . . V s. VI d.

A Jehan Fauchet, pour six tufs qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté èsdis ouvrages . VI s.

A Colart Riquier, qui sanlablement a livré deux

tufs pour employer èsdis ouvrages, et qui prisiez ont esté par les machons à . . . . . VI s.

A Hue Diaucourt, pour VI tufs qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté èsdis ouvrages. XVI s.

A Jehan de Helbusterne, pour sanlablement avoir livré à ledicte ville IIII tufs, qui prisiez ont esté par les machons à . . . . . V s.

A Jehan Davaut, qui sanlablement a livré II tufs pour employer èsdis ouvrages, et qui prisiez ont esté par les machons à . . . . . III s. VI d.

A sire Colart Duchelier, maieur de ledicte ville, pour III tufs qu'il a livré à ycelle ville, et qui employez ont esté auxdis ouvrages . . . . . X s.

A Jehan de Rocourt, dit Bleuet, pour III tufs qu'il a livré à ledicte ville et qui employez ont esté à faire lesdis ouvrages . . . . . VII s.

A Jaque Derpin, pour IIII tufs qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté à faire lesdis ouvrages IIII s.

A Simon Dolehain, pour tufs et autre matère qu'il a livré à le ville et qui employez ont esté aux ouvrages par avant dis. . . . . XVIII s.

A Pierre Lefèvre, chensier de Canteleu, pour XLVI sestiers de cauch qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté aux ouvrages qui ont esté fais en cheste présente année, plus à plain déclairé en ces présens comptes, qui valent, au pris de XXIX s. IIII d. pour le muy, ... CXII s. V d.

A sire Robert Dosterel, pour sept setiers de cauch qu'il a livré à ledicte ville, et qui employez ont esté aux ouvrages qui fais ont esté en ceste présente année . . . . . XVIII s.

A maistre Thumas, Lefèvre, pour pluiseurs ouvrages

de son mestier de faverie, qu'il a livré à ledicte ville en ceste présente année, c'est assavoir pour pluiseurs clefs mises tant au buffet de l'eschevinage, comme ailleurs, pour pluiseurs raguisures, rencauchures de pics et de heuiaux, pour pluiseurs gons, quevilles, cleux et autres menus ouvrages, qui plus à plain sont déclairés en le vérification de chest présent article, pour avoir féré et estoffé ledit buffet, pour avoir ralongié les hos des chincq ventailles des portes de St-Ladre et de le Warenne, de son fer, et pour avoir rapointié l'olloge avec maistre Jehan de Villers. III l. XV s.

APPLIQUE GALLO-ROMAINE EN BRONZE

Trouvée a Amiens

Collection de M. Collombier

Cette applique de forme ovale est convexe et d'une épaisseur partout à peu près égale (0,002). Dans le sens du plus grand diamètre, un doigt humain, dans un mouvement de flexion, y adhère par la face externe de la phalangine. Le doigt figuré est un index et il n'y a pas à s'y méprendre en raison des longueurs et largeurs des phalanges dont l'amincissement a été parfaitement observé. La phalangette est massive, la phalange, au contraire, est creuse et son bord est renforcé par un relief en forme d'anneau. La cavité a pu contenir un ornement, en bois ou en toute autre matière.

Malgré l'oxydation il semble bien que la partie profonde ait été amincie par l'usage. Le plus grand diamètre de l'objet mesure 0,098 ; et l'autre 0.067. La coupe suivant A. B. montre la courbure de la plaque dans le sens de la largeur.

L'objet adhérait sur un fond au moyen de deux tenons, l'un disposé dans le sens du grand axe, l'autre perpendiculairement à celui-ci. Toute la pièce a été obtenue à la fonte.

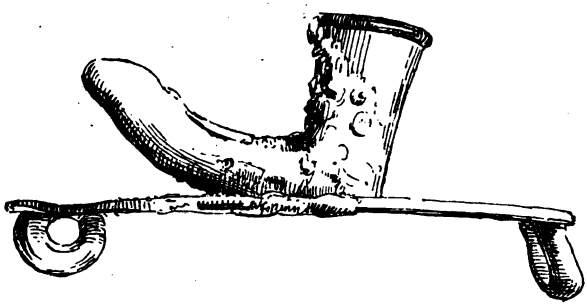

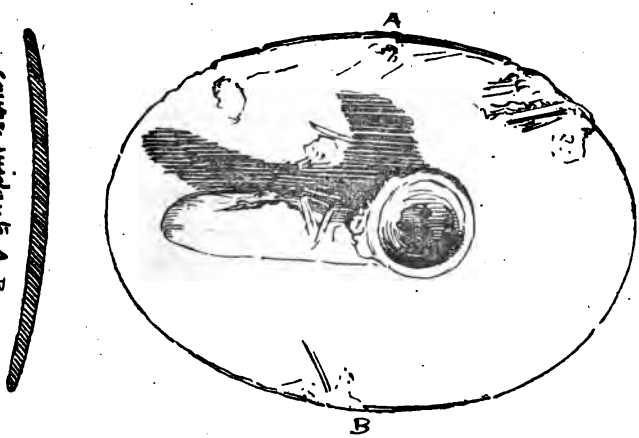

Applique Gallo-Romaine en bronze.

PROGRAMME

DES CONCOURS DE 1900 ET 1901

Prix d'Histoire. — Fondation LE PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire Manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieure à 1789, laissé au choix des concurrents*, (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou litteraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Etude du Commerce et de l'Industrie à Amiens, description des costumes usités en Picardie).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **800** fr. est maintenue pour le concours de 1900, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Epigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins archéologiques inédits, etc. (1).

Biographie. — Prix offert par Madame PINSARD

Une médaille d'or de la valeur de **200** fr. à l'auteur de la meilleure biographie des *femmes picardes* qui se sont illustrées dans la littérature, les arts, ou par leur dévouement à la patrie ou à l'humanité avant 1789.

---

(1) La valeur de cette médaille sera reportée à **500** fr pour le concours de **1901**.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les mémoires seront adressés, avant le 1er Juillet 1900 pour le 1er concours, ou avant le 1er Juillet 1901, pour le second, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens ; ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du Concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.

NOTE

La Société a décidé qu'elle ferait volontiers l'acquisition de dessins inédits relatifs à la Picardie, sur les revenus du legs Beauvillé.

Avis important

PAYEMENT DES COTISATIONS

Le Secrétaire perpétuel rappelle que, dans sa séance du 19 avril 1898, la Société des Antiquaires de Picardie a décidé que ses membres titulaires non résidants admis postérieurement au 8 mars de la même année, devront avoir payé soixante francs de cotisation, non compris le droit de diplôme, au moment où paraitra le premier volume de l'histoire de la cathédrale d'Amiens, par M. G. Durand. Ceux dont les cotisations additionnées n'atteindraient pas ce chiffre seront tenus de le compléter jusqu'à concurrence des dits soixante francs. Il leur sera tenu compte des sommes supplémentaires ainsi déboursées qui, au cours des années suivantes et jusqu'à leur épuisement complet, seront considérées comme des cotisations anticipées.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE 1899

I. Le Ministère.

1° Société de Secours des Amis des Sciences, Compte-rendu du 38e exercice. — 2° Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1898, 3e livraison ; 1899, 1re livraison. — 3° La Revue historique, novembre et décembre 1899. — 4° Congrès des Sociétés savantes à Toulouse. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 8 avril 1899, par MM. Héron de Villefosse, Baillaud, Gaston Paris et Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique. — 5° Le Journal des Savants, septembre et octobre ,1899. — 6° Archives de la Commission des monuments historiques, publiées, sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts, par les soins de MM. A. de Baudot et A. Perrault-Dabot, tome I, fascicule 4e. — Ile-de-France et Picardie; tome II, fascicules 5 et 6. — Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou.

II. Département de la Somme.

1° Conseil général, session d'août 1899, procès-verbaux. — 2° Conseil général, rapport du Préfet.

III. Les auteurs.

1° Précis descriptif et historique de la cathédrale de Noyon, par un noyonnais, 1899, — 2° Revue d'exégèse mythologique, par l'abbé Fourrière, nos 43 et 44. — 3° Les procédés modernes d'illustration et les industries qui s'y rattachent. Société anonyme des arts graphiques à Genève. — 4° Histoire de la Ville d'Amiens par le Baron de Calonne, tome II. — 5° La renaissance des études liturgiques par le chanoine Ulysse Chevalier, 2e mémoire. — 6° Etat-civil d'Artistes fixés à Paris à la fin du XVIIIe siècle, par M. Trudon des Ormes.

IV. Sociétés françaises.

1° Société Nationale des Antiquaires de France, 1897, bulletin et mémoires, 6e série, tome VIII; bulletin, 1898; Mettensia,

fondation Auguste Prost, mémoires et documents, n° 2. — 2° Société de géographie, bulletin, 1899, 3e trimestre. — 3° Travaux de l'Académie Nationale de Reims, 103e volume, tomes I et II. — 4° Académie des Inscriptions et Belles-lettres, comptes-rendus des séances, 4e série, tome XXVII, juillet-août, septembre-octobre, 1899. — 5° Société d'Emulation d'Abbeville, bulletin, 1898, nos 1, 2, 3 et 4 ; 1899, nos 1 et 2 ; mémoires, 4e série, tome IV, 1re partie ; mémoires in-4°, tome III. — 6° Bulletin de la Société d'Emulation Belfortaine, n° 18. — 7° Société des sciences, lettres et arts de la Corrèze, à Tulle, bulletin, 1899, 3e livraison. — 8° Société archéologique et historique de la Corrèze, à Brives, bulletin, tome XXI, 3e livraison. — 9° Revue savoisienne de la Société Florimontane d'Annecy, 1899, 3e trimestre. — 10° Société Dunoise, bulletin n° 120. — 11° Société historique et archéologique du Périgord, bulletin, tome XXVI, 5e livraison. — 12° Société d'Emulation des Vosges, tables des matières, contenues dans les volumes des Annales publiés de 1890 à 1899. — 13° Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, tome XII, 3e trimestre. — 14° Société archéologique du Finistère, tome XXII, 9e, 10e et 11e livraisons. — 15° Bulletin de la Société archéologique de la Drôme, n° 131. — 16° Société Linnéenne du Nord de la France, bulletin, nos 316 à 320. — 17° Société de l'histoire de Normandie, bulletin, 1899, 393 à 431. — 18° Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, XIXe volume, 6e livraison. — 19° Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome XXIII, 4e fascicule, tome XXIV, 2e fascicule. — 20° Société régionale des Architectes du Nord de la France. L'Architecture et la Construction dans le Nord, 1899, nos 10 et 11. — 21° Revue historique et archéologique du Maine, 1899, 1er semestre. — 22° Société industrielle d'Amiens, bulletin, tome XXXVII n° 3. — 23° Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, tome VII. 24° Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, tome XXII, 1er et 2e fascicules. — 25° Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1899, 3e trimestre. — 26° Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain ; Revue de l'Avranchin, tome IX, n° 7. — 27° Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart, tome IX, n° 3.

— 28° Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1899, n° 8. — 29° Académie de Rouen. Complément du Précis analytique des travaux pendant l'année 1896-1897 ; Précis analytique des travaux 1897-1898. — 30° Recueil des travaux de la Société des sciences, arts et belles lettres de l'Eure, 5e série, tome VI. — 31° Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1899, 4e et 5e livraisons. — 32° Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin historique, n° 191. Mémoires in-4°. Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewite, publiées ou analysées par M. l'abbé Bled, tome IV, 3e fascicule suivi d'une table générale. — 33° Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, Mémoires tome II, 1re livraison, bulletin, tome II, 1re, 2e et 3e livraisons ; Epigraphie du département du Pas-de-Calais, tome II, 4e et 5e fascicules, tome V, 4e fascicule. — 34° Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, statistique monumentale, tome III, 12e livraison. — 35° Société historique et archéologique de Langres, mémoires, n° 10. — 36° Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 1898, tome LII. — 37° Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, livraisons 120 à 123. — 38° Bulletin de la Société des Sciences et Arts de la Sarthe, 1899-1900, 2e fascicule. — 39° Académie de Vaucluse, Mémoires, tome XVIII, 2e et 3e fascicules ; Catalogue des inscriptions antiques du Musée Calvet, à Avignon, par le capitaine Espérandieu.

V. Sociétés étrangères,

1° Mémoires de la Société Impériale archéologique russe, 1897 et 1898, tomes IX et X ; bulletin, tome XXII. — 2° Académie des sciences et des lettres de Christiania, bulletin, 1899, 1-4. — 3° Accadémia dei Lincei. Rendiconti, série 5e, volume 8e, fascicoli 5°-8° ; Atti, Adunanza Solenne, 4. Giugno 1899. — 4° Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXIII, 1re livraison. — 5° Société historique du Wurtemberg, annales, nouvelle série, 1899, 1-4. — 6° Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm, mémoires, tome XIV, n° 1. — 7° Musée des Antiquités nationales de Stockholm. Catalogue sommaire publié en français par Oscar Montélius, — 8° Annales de la Société Royale des sciences de

Gottingen, 1899, tomes I et II; communications de la section de philologie et d'histoire, 1877, 3e livraison. — 9° Nordiska Museet, Stockholm, 1899, deux brochures, — 10° Académie Royale de Bavière, Munich. Section d'histoire, de philologie et de philosophie, comptes-rendus, 1899, tome I, 2e et 3e livraisons; tome II, 1re livraison; mémoires, tome XXI. — 11° Archives de la Société historique de Berne, tome XXV, 3e livraison. — 12° Bulletins de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, 2e série, tome XIX. — 13° Publications du Musée national de Costa-Rica, 1898-1899, 2e semestre. — 14° Procès-verbaux de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie, 1899, part I. — 15° The Canadian numismatic journal, 1899, third series, volume II, n° 1. — 16° Indicateur du Musée National Suisse, Zurich, 1899. — 17° Société d'histoire et d'archéologie de Gand. bulletin, 7e année, nos 7, 8 et 9; Inventaire archéologique, 13e fascicule. — 18° Annales de la Société des Antiquaires du Rhin à Bonn, 104e livraison. — 19° Hanovre, Revue de la Société historique, 1899. — 20° Revue belge de Numismatique. 1899, 4e livraison. — 21° Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, volume XLVI, XLVII, 1er fascicule, XLVIII, 1er fascicule.

VI Publications périodiques.

1° Les Etudes... 1899, 20 octobre, 5 et 20 novembre, 5 et 20 décembre. — 2° Le Bulletin monumental, 3e série, tome IV, n° 1. — 3° Revue de l'art chrétien, 5e série, tome X, 5e et 6e livraisons. — 4° Le Dimanche, Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1478 à 1487.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

ANNÉE 1900. — N° 1

Séance ordinaire du Mardi 9 Janvier 1900

Présidence de MM. de Calonne et Milvoy.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Auguste Dubois, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. Codevelle, Collombier, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, Amédée de Francqueville, Goudallier, Héren et Lefrançois, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— En l'absence de M. Poujol de Fréchencourt,

excusé, M. de Guyencourt dépouille la correspondance.

— La famille fait part de la mort de M. Adolphe de Cardevacque, d'Arras. Il appartenait à la Société, comme membre titulaire non résidant, depuis l'année 1862.

— L'Assemblée apprend aussi avec peine le décès d'un autre membre de la Compagnie, M. Georges Mallet. Elle offre aux familles de MM. de Cardevacque et Mallet l'expression de sa douloureuse sympathie.

MM. Janvier et Bréard, nos confrères, offrent à la Société un exemplaire de l'ouvrage qu'il viennent de publier sur l'*Abbaye de Saint-Jean, d'Amiens*. Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Secrétaire perpétuel signale à l'attention de ses Collègues, un volume déposé sur le bureau intitulé : L'*Indicateur des Antiquités Suisses*. Il contient de nombreuses et intéressantes illustrations.

Travaux :

MM. Croisille, directeur de la *Chronique Picarde*, et le Président Obry sont élus en qualité de membres titulaires non résidants.

— L'ordre du jour appelle l'installation du Bureau qui doit siéger pendant l'année 1900.

— M. de Calonne prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

En quittant le fauteuil de la présidence, auquel vos bienveillants suffrages m'ont maintenu pendant deux années, j'ai la satisfaction de remettre la direction des travaux de la Société entre les mains d'un archéologue doublé d'un artiste de talent. M. Milvoy ne faillira point à la tache que vous lui imposez. M. Durand la lui rendra facile !

La dernière année du siècle qui a vu naître et prospérer la Société des Antiquaires de Picardie consacrera sa réputation universelle.

Appelée à prendre part à l'exposition internationale de 1900 dans la classe 3 des sociétés savantes et dans la section spécialement organisée par le ministère de l'Instruction publique, elle s'entendra proclamer parmi les plus illustres. Elle recevra, je n'en doute pas, l'une des plus hautes récompenses réservées aux travaux historiques et archéologiques.

« Vos publications sont remarquables, me disait, il y a quelques jours, le directeur du bureau des sociétés savantes au ministère; il n'y a pas actuellement en France; il n'y a peut-être pas en Europe une société capable de rivaliser avec les Antiquaires de Picardie. »

J'enregistre ce propos avec une légitime fierté et je m'empresse d'attribuer à qui de droit le mérite de cette situation hors de pair :

La gloire en rejaillira sur nous tous, sans doute, mais j'ai le devoir d'en attribuer la meilleure part à M. Edmond Soyez et à M. Georges Durand.

A M. Soyez, le généreux fondateur de la Picardie historique et monumentale ! à M. Durand, l'auteur essentiellement compétent de la monographie de la Cathédrale, qui a fourni à la Société l'occasion d'éditer avec tout le luxe qu'elle comporte, une publication qui sera comme la glorification de l'architecture gothique, l'art français par excellence, parvenue à son apogée dans notre ville d'Amiens.

Pour conquérir la renommée dont elle s'honore à juste titre, ceux qui nous ont précédés dans la carrière ont beaucoup travaillé. Les œuvres des Ledieu, des Rigollot, des Garnier, des Salmon, des Jourdain, des Duval, des Crampon, des Decagny, des Bouthors, des Darsy, des Janvier, remplissent la seconde moitié du XIXe siècle. Le siècle prochain n'attend pas moins de nous, de vous surtout, jeunes collègues, récemment admis au nombre des membres titulaires ou des membres non résidants. La Société fonde de légitimes espérances sur votre précieux concours. Ces espérances ne sauraient être déçues !

Entre le dix neuvième siècle et le vingtième, M. Milvoy, vous servirez de trait d'union ! la Société ne pouvait faire un meilleur choix.

Dès que les Membres du nouveau Bureau ont pris possession des places qui leur sont réservées, M. Milvoy, président, prend la parole en ces termes :

Messieurs,

L'usage veut que chaque année le mandat présidentiel soit confié en des mains nouvelles. Cet usage

offre tout au moins le rare mérite de mettre en évidence des bonnes volontés, des aptitudes, bien souvent des talents très divers et dont la variété constitue un tout complet.

L'honneur dont vous m'avez jugé digne m'émeut et me trouble. Il en est qui honorent la Présidence, il en est d'autres que la Présidence élève et grandit. L'évolution humaine se précise aux dates mémorables de son histoire, de même pour l'individu, le cours normal et régulier de l'existence est parfois jalonné d'inoubliables événements; celui-ci, Messieurs, est de ceux qu'on n'oublie pas, *hæc dies albo notanda lapillo.*

Si je jette un coup d'œil en arrière, je vois le sillon lumineux tracé par nos devanciers, je vois les innombrables études, les immortels monuments élevés à la glorification de notre province aimée, et ce n'est pas sans un sentiment de crainte et de mystérieux respect que je franchis le seuil du sanctuaire de l'étude et de la pensée pour m'y voir, au milieu de vous, présider à nos pacifiques débats.

C'est à votre bienveillance indulgente que je dois et l'honneur de marcher à votre tête et l'émotion toute intime qui m'étreint aujourd'hui.

Je vous en remercie mille fois et je puis vous assurer que j'estime à sa pleine valeur, tout le prix attaché à cette précieuse distinction.

Vous n'aurez plus au premier rang le savant historien de notre ville, à la parole éloquente et magistrale, celui que chaque citoyen, semble-t-il, puisse quelque peu revendiquer comme sien, pour la raison qu'il a buriné à jamais l'histoire de la vie ancestrale.

Je me garderai bien de déflorer devant vous l'autorité si hautement acquise et glorifiée de Monsieur

le Baron de Calonne, en vous rappelant avec ses triomphes les travaux dus à sa vaste érudition. Je ne répèterai qu'une parole vieille comme les siècles.

Jadis, il y aura quinze ans cet été, je quittais la Picardie pour aller dans la province de Constantine, fouiller les ruines de Timgad, la ville de plaisance des vétérans de la IIIe légion d'Auguste.

A la vie de France, pleine des agitations de chaque jour, avait succédé une existence de calme et de profond isolement. Perdu au pied de l'Aurès, au milieu de solitudes autrefois peuplées et riantes, aujourd'hui mornes et dévastées, je suivais, dans un solennel recueillement qui n'avait pour témoin que les espaces immenses bornés de montagnes, les travaux de nos fouilles, avide de recueillir les débris confiés au sol depuis douze ou quinze siècles.

Je vous laisse à penser quel était mon état d'âme de picard quand, après des journées de labeur sous un soleil de feu que voilaient parfois des nuages impalpables de cendres mêlées de sables, la pioche exhumait à la lumière du ciel, un monument, une mosaïque, une statue mutilée, une dalle portant les stigmates d'un vandalisme acharné.

Sur la dalle gravée, se montrait à nouveau, après tant d'années d'oubli, le nom de quelque citoyen romain dont l'inscription nous révèlait la notoriété d'antan par ces seuls mots :

BENE MERENTI

Dans l'éclair de cet instant m'apparaissait le secret de la vie antique.

Je vous assure, dans mon âme d'artiste et d'archéologue, que je ne saurais définir toute l'étendue de

l'impression ressentie à la lecture de cette laconique attestation perpétuée par le marbre.

Si j'ai pu vous communiquer une émotion vécue sur cette terre si féconde de l'Afrique romaine, il vous est facile de connaître toute la sincérité de l'humble hommage que je suis fier de rendre par ces mêmes mots, que je m'imagine resplendissants sur notre livre d'or sous le nom de celui qui vient si brillamment d'augmenter les gloires de la Société.

BENE MERENTI

Si je suis peu préparé à mes nouvelles fonctions, je sais que je puis d'autant compter sur l'expérience et l'appui de tous, pour veiller au bon renom de notre Compagnie.

Je n'ai à vous apporter que ma bonne volonté, trop limitée malheureusement par le temps que nous absorbe la fièvre lassante des affaires. Je vous apporte mon inaltérable passion pour l'étude raisonnée des chefs-d'œuvres de toutes les époques, qui constituent notre patrimoine d'art national.

Animé de ces sentiments et avec votre aide, j'ose espérer vous donner la mesure de mon zèle.

Ces deux discours sont chaleureusement applaudis.

— Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions.

D'après le règlement la *Commission des Impressions* est nommée au scrutin secret. Sont élus : MM. Auguste Dubois, de Guyencourt, Janvier, Roux et Soyez.

— M. le Président désigne pour former la

Commission des Recherches : MM. Antoine, Durand, de Guyencourt, Janvier, Pinsard et de Witasse ; pour la *Commission de la Bibliothèque et du Legs Beauvillé :* MM. l'abbé Boucher, Boudon, Durand, Pinsard, Poujol de Fréchencourt et de Witasse ; pour la *Commission du Dictionnaire historique :* MM. de Calonne, Durand, Le Dieu, Poujol de Fréchencourt et de Witasse.

— Le Président de la Société fait partie de droit de toutes les Commissions, celle de la Picardie historiqne et monumentale exceptée ; le Secrétaire perpétuel et le Trésorier font également partie de droit de la *Commission des Impressions.*

— La parole est ensuite donnée à M. Goudallier qui analyse avec beaucoup de précision l'ouvrage d'Emile Mâle sur l'*Art religieux au XIIIe siècle.* M. Goudallier recueille avec un soin tout spécial, dans l'œuvre d'Emile Mâle, ce qui a trait à la Cathédrale d'Amiens.

En terminant son intéressant résumé d'une œuvre de premier ordre, notre jeune confrère émet le vœu que l'ouvrage dont il vient d'entretenir la Société soit acquis pour notre bibliothèque.

— L'Assemblée, après avoir applaudi M. Goudallier, ratifie sa proposition. M. Boudon est prié de faire l'achat de ce volume ainsi que des Recherches de Quicherat sur le Procès de Jeanne d'Arc.

La séance est levée à 9 heures.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les n°s 26409 à 26420.

Obsèques de M. ANTOINE

Membre titulaire résidant

Le 25 janvier 1900, la Société, convoquée selon l'usage par lettre spéciale au Musée de Picardie, à 10 heures 1/4 du matin, s'est rendue de là aux obsèques de M. Louis-Henry Antoine, président d'honneur, ancien architecte, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de la municipalité amiénoise, capitaine-commandant honoraire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Amiens, décédé en cette ville le 22 janvier 1900, dans sa 80e année.

Etaient présents: MM. Billoré, l'abbé Boucher, de Calonne, l'abbé Cardon, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Janvier, Le Dieu, de Louvencourt, Milvoy, de Puisieux, Roux, Soyez, Trouille et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi qu'un grand nombre de membres non résidants.

MM. Duhamel-Decéjean et Poujol de Fréchencourt s'excusent de ne pouvoir se joindre à leurs collègues en cette douloureuse circonstance.

Un piquet du 8e bataillon de chasseurs à pied rend les honneurs militaires au chevalier de la Légion d'honneur et le cortège, dans lequel on remarque les principales notabilités amiénoises, est précédé et encadré par la musique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Les coins du drap mortuaires sont tenus par MM. Milvoy, président

de la Société ; Douillet, architecte ; Salle, commandant la Compagnie municipale des Sapeurs-Pompiers et Dournel de Bonnival, ami du défunt. M. Georges Antoine notre confrère, fils de M. Henry Antoine, conduit le deuil avec ses fils.

Après le service solennel, célébré en l'église de Saint-Remy, l'inhumation a lieu au cimetière de la Madeleine. Là, M. le capitaine Salle, au nom de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et M. Billoré, au nom de la Société des Architectes du Nord de la France adressent un dernier adieu au regretté défunt. Puis M. Milvoy, président de la Société des Antiquaires de Picardie, prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Pourquoi faut-il qu'au milieu du concert des triomphes de la Société des Antiquaires de Picardie dans le monde savant, vienne se mêler la cruelle douleur que nous cause la perte d'un de ses membres les plus méritants ?

Il y a quelques jours à peine, appelé, par la bienveillance de mes collègues, à l'honneur de présider la Société, jetant un coup d'œil sur le passé laborieux de nos aînés, j'étais loin de me douter que j'aurais presque aussitôt à remplir le pénible et triste devoir qui m'incombe aujourd'hui.

M. Henry Antoine était un ouvrier de la première heure ; ce fut le 19 avril 1849 (voilà plus d'un demi-siècle !) qu'il fut élu membre résidant.

Vous dire tout ce qu'une si longue suite d'années

comporte de travaux, ce serait vous retracer de nombreuses pages de la vie de la Société des Antiquaires, ce serait aussi faire l'histoire de la science archéologique et de l'évolution des tendances artistiques du siècle qui va finir.

Ce n'est ni le lieu, ni le moment de le faire. Il me suffira, pour dire combien fut active la part prise par notre vénéré collègue aux études communes, de vous rappeler d'un mot qu'il fut membre d'un nombre incalculable de commissions, au sein desquelles il apportait la plus entière courtoisie mise au service d'une haute compétence.

Souvent rapporteur de ces commissions, il avait le secret d'une exposition claire, logique, convaincante; aussi fut-il, en de multiples occasions, sur la brèche et à l'honneur de représenter la Société soit pour organiser des expositions rétrospectives soit dans les Congrès des Sociétés savantes.

Il aimait nos monuments témoins du labeur des générations passées, il les aimait en archéologue et en artiste, il les aimait d'une affection tenace.

N'est-ce pas à lui que l'on doit pour une bonne part le maintien de la statue de Du Cange au square St-Denis, sur l'emplacement de cette nécropole jadis entourée de cloîtres si peuplés d'œuvres d'art. Il lui semblait que l'image du savant ancêtre, en ce champ du souvenir de l'Amiens du moyen âge, perpétuait en quelque sorte l'âme des générations disparues. « C'est la cendre des morts qui créa la patrie » a dit avec raison Lamartine.

On peut voir, en parcourant notre bulletin, avec quelle constante opiniatreté, il défendait sa conviction;

Dès 1863 il appelait l'attention de l'administration hospitalière d'Amiens sur la nécessité de conserver à nos successeurs les deux très remarquables façades EST et SUD de l'Hôtel Dieu; il reprenait le même sujet en 1883, puis enfin en 1887 dans un discours prononcé en séance publique.

Ce discours fut la glorification d'un insigne bienfaiteur de la ville, le Doyen du Chapître de la Cathédrale, Adrien de Hénencourt qui avait contribué, par d'opulentes largesses, à la construction du bâtiment sud de l'Hotel-Dieu et à l'exécution de diverses œuvres d'art à la Cathédrale, notamment les stalles, une partie des clôtures du chœur, les peintures de la chapelle St-Eloi, la flèche de la croisée des transsepts.

C'est, en grande partie, grâce au caractère de persévérante tenacité de notre collègue, que la Société des Antiquaires a pu réaliser un acte grandiose et éminemment utile en faisant don du Musée créé par elle, à la ville d'Amiens.

Ici, Messieurs, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'importance de ce fait.

Vous savez quelle est l'intensité du mouvement d'art qui se manifeste actuellement vers le renouveau.

Ce mouvement a des causes qu'il est facile à l'observateur, de rechercher au milieu des fécondes tentatives.

Je suis particulièrement fier, au nom de mes collègues, de voir dans les travaux des sociétés telles que la nôtre et dans la réalisation de l'idée du musée local, les premiers symptômes de ce mouvement, et certes, on reste confondu, quand on compare aux premières manifestations les résultats énormes qui

ont engendré la science archéologique et historique, devant l'étendue du rôle de nos devanciers.

M. Henry Antoine était un de ces pionniers à qui incomba la rude tâche de mettre en œuvre des forces nouvelles, en préparant des matériaux dont devaient profiter ses cadets, dans la préparation de l'évolution présente.

Aussi la Société reconnaissante, dans sa séance du 10 Janvier 1899, savait reconnaître cinquante années de nombreux et utiles services en l'acclamant président d'honneur.

C'en est fait de cette existence si bien remplie, si chargée d'ans et de labeurs.

Tel un beau ciel d'automne, empourpré des derniers feux d'un soleil qui s'éteint, laisse une chaude impression d'une journée sans nuages, telle la verte vieillesse de notre collègue, toujours assidu à nos séances, nous montrait jusqu'aux derniers jours le reflet de sa vaste intelligence et de ses activités d'antan.

Je termine, Messieurs, par un sentiment d'ultime espérance qu'il évoquait lui-même, il y a quelque dix ans, dans ce même enclos, alors qu'il disait un dernier adieu au collègue éminent, notre maître à jamais regretté Edmond Duthoit.

Je vous adresse, très cher et honoré collègue, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie un suprême adieu avec la conviction bien sincère de nous retrouver un jour, dans la paix du Seigneur, entourés de tous ceux que nous avons aimés.

Funérailles de M. Auguste DUBOIS

Le 3 Février 1900, la Société était convoquée au Musée pour se rendre ensuite aux obsèques de M. Alexis-Auguste-Florent Dubois, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, ancien chef de bureau à la Mairie d'Amiens, décédé le 1er Février, dans sa 77e année.

Etaient présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Durand, Guerlin, de Guyencourt, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez et Trouille, membres titulaires résidants, ainsi que plusieurs membres non résidants.

M. Duhamel-Decéjean s'était exécusé.

Le deuil était conduit par le fils, le gendre et les petits-fils du regretté défunt.

Après le service funèbre, célébré en l'église Saint-Leu, la dépouille mortelle de M. Dubois fut inhumée au cimetière de la Madeleine

Au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, M. le président Milvoy prononça sur le bord de la tombe les paroles suivantes :

Messieurs,

Les derniers échos des funérailles de notre collègue, M. Henry Antoine, viennent de s'éteindre, et voici qu'un nouveau deuil m'oblige à venir, dix jours à

peine écoulés, rendre, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, les mêmes devoirs à M. Auguste Dubois.

La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs ; résidants et non-résidants lui ont payé déjà, depuis l'année qui ne fait que commencer, un trop large et cruel tribut.

Aujourd'hui encore c'est un vétéran parmi nos travailleurs qu'elle a touché.

Oui ce fut un travailleur, un chercheur opiniâtre et persévérant dont l'œuvre est considérable. Il est difficile d'évaluer l'énorme quantité de documents amassés et recueillis par lui pendant cinquante années. On pourrait dire, en quelque sorte, que pour lui, les archives communales et celles des études des notaires d'Amiens n'avaient plus de secrets. C'est là qu'il a trouvé cette mine si féconde d'où sont sortis tant d'intéressants travaux dont je ne cite que les plus remarqués :

C'est en 1858 que M. Auguste Dubois manifesta pour la première fois à la Société ses tendances et ses goûts pour les études historiques.

Des recherches sur le Pilori d'Amiens, sur la vie du Doyen le Scellier de Riencourt, suivies d'autres non moins intéressantes sur les maisons où naquirent Du Cange, Voiture, Vaquette de Gribeauval et sur divers mayeurs d'Amiens, sont présentées à la Société des Antiquaires et attirent sur lui l'attention des érudits.

Il est nommé membre correspondant en 1867 puis membre titulaire résidant le 9 novembre 1869.

Depuis cette date, nous voyons se succéder sans

interruption de très nombreuses études relatées au bulletin. Dans son discours de réception, il avait retracé les mœurs, usages et coutumes de nos pères d'après les archives municipales.

Il étudie la question des origines des orgues de la Cathédrale, sujet qui le passionne et sur lequel il revient à plusieurs reprises. Il tire au jour des documents précieux sur la famille de l'astronome Delambre; le tombeau, monument historique, de l'ancienne église d'Ailly-sur-Noye est l'objet de sa sollicitude.

Combien nombreux et divers sont les sujets locaux traités par notre patient collègue ! ses études portent ici sur l'établissement des Frères des écoles chrétiennes ; là sur les limites anciennes de la ville ; sur les représentations de mystères aux xve et xvie siècles; sur les épidémies de peste au moyen âge ; sur les rues d'Amiens, travail de longue haleine qui occupera de nombreuses années de recherches ; sur trois dîners donnés au xve siècle par les administrateurs de Saint-Ladre ; sur les réquisitions faites en 1455 par le duc de Bourgogne et en 1529 pour la rançon de François Ier; sur les orgues de Saint-Firmin-en-Castillon ; sur Pierre Blasset, sculpteur, frère de l'illustre Nicolas Blasset ; sur Quentin Varin et divers peintres verriers amiénois ; sur Catherine Rohault, mère de Gresset ; sur un manuscrit provenant de la famille de Morvilliers ; sur le pèlerinage de N.-D. de Liesse ; sur la peste à Amiens au xviiie siècle ; sur le droit de bourgeoisie ; sur la maison Saint-Ladre ; sur les verrières de l'abbaye de Saint-Jean.

Il est élu vice-président en 1894, son ardeur au travail se soutient sans faiblesse. Il s'occupe des

œuvres d'art de la Confrérie de N.-D. du Puy, et donne des documents inédits sur la question des amendes municipales aux xve et xvie siècles; sur la bibliothèque de l'échevinage; sur des tapisseries fort remarquables exécutées à Amiens; sur le prétendu Châtelet, sur le calvaire érigé au xvie siècle dans le cimetière Saint-Denis; sur l'église du couvent des Cordeliers.

Souvent il prend la parole en séance publique où il donne : proverbes et dictons picards; recherches sur les noms de baptême à Amiens, cette dernière lecture faite en décembre 1899.

Son activité n'était point seulement limitée au champ d'action de la Société, car il publia à titre privé de nombreuses études et entre autres :

La Ligue d'après les registres de l'échevinage d'Amiens, en 1859;

L'œuvre de Blasset en 1862;

Entrées royales et princières dans Amiens, en 1868;

Notes historiques sur Amiens, 1789-1803, en 1883.

Tel est, quoique incomplet, le résumé, plus éloquent que toute parole, des travaux d'une vie bien remplie.

M. Auguste Dubois s'est formé seul, au milieu de ses occupations de chaque jour, soutenu et guidé par l'ardent amour de l'histoire locale. Infatigable chercheur, il fut véritablement fils de ses œuvres. Ce fut donc un méritant.

Il vint à une de ces heures de transition très marquée dans l'histoire de l'évolution des études archéologiques et historiques; et comme je le disais il y a dix jours, appartint à la génération de ceux qui préparaient les matériaux que leurs cadets devaient mettre

en œuvre avec tant de profit. Leur mérite fut donc immense et si à l'heure actuelle le monde critique et savant possède une méthode rigoureuse et précise d'investigation, il la doit aux premiers essais des pionniers qui, comme M. Dubois, ont fixé le goût des études alors toutes nouvelles.

Nous devons donc saluer avec reconnaissance ces savants, au rôle moins brillant sans doute, mais riche de fécondes espérances, qui ont préparé la voie aux générations suivantes.

M. Dubois meurt sur la brèche car, l'un des plus assidus à nos réunions, il assistait encore plein de vie et d'espoirs à la dernière séance du 13 janvier.

M. Auguste Dubois était un croyant et il savait, au milieu des vicissitudes humaines, qu'une vie de travail, d'honneur et de probité ne doit trouver que là-haut sa juste récompense.

Cher et vénéré Collègue, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, au nom de vos compagnons de travail, je vous adresse un solennel et dernier adieu.

Séance du Mardi 13 Février 1900

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt et Trouille.

MM. Collombier, Pierre Cosserat, Amédée de Francqueville, le docteur Fournié, Goudallier, Héren et Lenoël, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

Le Ministère de l'Instruction publique désigne et réclame plusieurs gravures publiées par la Société, dans le but de les faire figurer à l'Exposition Universelle, dans la section dépendant de ce Ministère.

L'envoi en a été fait immédiatement par les soins de M. le Secrétaire perpétuel. Une seconde lettre du Ministère accuse réception de cet envoi et remercie la Société.

— Le Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le 5 Juin prochain, notre Compagnie est prie d'y envoyer un ou plusieurs délégués.

— M. A. Picard, éditeur, notre nouveau confrère, annonce un travail sur Bureau de la Rivière, dont la statue se trouve à la Cathédrale d'Amiens.

— M. Goudallier signale dans la *Revue Archéologique*, 2e série, tome XXXV, 1899, une note de M. Seymour de Ricci sur l'inscription de Saint-Acheul, conservée à la Bibliothèque nationale. M. de Ricci propose une nouvelle lecture qui modifie surtout les deux premières lignes et la ponctuation de ce texte.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau

les ouvrages suivants : 1° un numéro de la Revue d'exégèse mythologique, par M. l'abbé Fourrière ; — 2° les deux ouvrages dont il a été pa lé à la dernière séance et qui ont pour auteurs MM. Mâle et Quicherat. Ils ont été acquis pour la bibliothèque de la Société, ainsi que le 27e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, par Daremberg et Saglio.

Travaux :

— M. le Trésorier donne lecture de son rapport sur les finances de la Société.

— L'assemblée désigne pour faire partie de la Commission des finances : MM. de Calonne, Le Dieu et de Louvencourt.

— M. Boinet, présenté à la dernière séance, comme membre non résidant, est admis en cette qualité.

— Sur la proposition de M. le Président, qui annonce le décès, survenu aujourd'hui même, de M. le chanoine Duval, doyen du Chapitre, président d'Honneur de la Société, la séance est levée en signe de deuil.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26421 à 26478.

Funérailles de M. le chanoine DUVAL

Comme pour les obsèques de MM. Antoine et Dubois, la Société s'est réunie à 9 h. 1/2 du matin dans la salle des séances, le 16 février 1900, puis elle s'est rendue en corps aux funérailles de Messire Antoine-Théophile Duval, doyen du Chapitre de la Cathédrale, vicaire général, membre et président d'honneur de la Société, décédé le mardi 13 février, dans sa 92e année.

Etaient présents : MM. l'abbé Boucher, l'abbé Cardon, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Soyez et Trouille, ainsi qu'un grand nombre de membres non résidants.

M. Janvier s'est fait excuser.

Suivant le cérémonial usité pour les chanoines le convoi funèbre pénètre dans la cathédrale par le grand portail. Les coins du drap mortuaire sont tenus par MM. Milvoy, président de la Société, Dournel de Bonnival, membre du Conseil de fabrique de Notre-Dame et MM. les chanoines Postel et Devokowski.

Après le service solennel célébré par Monseigneur Francqueville, vicaire général, évêque nommé de Rodez, et l'absoute donnée par S. G. Monseigneur l'Evêque d'Amiens, la dépouille mortelle de M. le Doyen du Chapitre a été inhumée au

cimetière de la Madeleine, dans le caveau de MM. les chanoines.

Après les dernières prières, M. Milvoy, président de la Société des Antiquaires de Picardie, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Trois fois depuis trois semaines la mort a mis en deuil la Société des Antiquaires de Picardie, et pour la troisième fois, le même pénible devoir m'amène au bord de la tombe d'un collègue vénéré.

Jusques à quand, Dieu puissant et terrible, frapperas-tu dans nos rangs décimés !

Aujourd'hui encore, je viens donner un dernier souvenir à l'un de nos vétérans, l'un de nos plus glorieux et plus fidèles travailleurs.

Monsieur le chanoine Duval, élu membre résidant le 11 janvier 1843, fut installé le 8 février suivant.

Il fut le témoin et le collaborateur des premières manifestations de la Société naissante.

Son nom évoque celui d'un autre patriarche qui fut son ami, qui fut son compagnon de labeur et avec le concours duquel il produisit des œuvres qui sont des monuments impérissables élevés à la glorification de l'art français.

J'ai nommé M. le chanoine Jourdain. Ces deux noms sont indissolublement liés dans le domaine de la science archéologique, comme tous deux sont désormais réunis dans l'éternel repos.

Je ne saurais vous exposer par le menu les nombreuses études de M. le chanoine Duval, ni les services

qu'il rendit à la Société dans le cours de ces cinquante-sept dernières années. Je ne citerai que les œuvres magistrales qui garderont son nom de l'oubli.

Dès 1843, il établit un rapport des plus détaillés et des plus compétents sur l'iconographie et le projet de restauration du portail dit de la Vierge dorée à la Cathédrale d'Amiens.

Je viens de lire ce travail et je n'ai pas été peu surpris d'y rencontrer une manière de voir peu en harmonie avec les idées qui avaient cours alors dans le monde savant, car il ne faut pas oublier que la science archéologique venait de prendre naissance. Parmi les novateurs, M. l'abbé Duval fut un clairvoyant, il devança son époque dans ses appréciations et dans ses recherches, de telle sorte qu'aujourd'hui on ne voit pour ainsi dire rien à ajouter aux travaux d'érudition de notre collègue, bien que l'on possède des matériaux de recherche et de comparaison critiques, inconnus à cette époque.

« Notre étude, dit-il en ce rapport, ne doit pas être faite dans une vue étroite d'intérêt de pays et d'amour propre de localité ; vous saurez gré à votre commission d'avoir été mue, en la dictant, par la noble ambition d'être utile à tous. C'est en communiquant à nos frères d'étude les données que nous recueillons, c'est en profitant des renseignements qu'ils nous font l'honneur de nous adresser, que, les uns et les autres et chacun pour notre part, nous contribuons efficacement à donner une sage et savante direction au mouvement réparateur, qui, dans peu, aura rendu la vie et la splendeur première à nos cathédrales de France. »

Un détail caractéristique achèvera de nous édifier sur la valeur esthétique et critique de notre savant collègue :

Au sujet de la restauration du Christ miraculeux qui couronnait le tympan du porche du transsept méridional, voici les recommandations qu'il donne à l'artiste chargé de cette tâche délicate. Ce Christ rappelait le salut miraculeux fait à la châsse de saint Honoré par le crucifix dit de saint Sauve.

« Nous n'avons pas été d'avis, écrit-il, que le Christ nouveau reproduisit le caractère byzantin du Saint-Sauve, vêtu comme on sait d'une longue tunique, la tête ceinte du diadème, et les bras étendus horizontalement sur la croix. Quoique l'artiste du XIIIe siècle ait eu sous les yeux le Christ même dont il voulait perpétuer l'acte de merveilleuse révérence envers saint Honoré, il n'est nullement probable qu'il se soit astreint à en copier servilement les formes, dans des principes entièrement opposés aux types reçus de son temps ; il a dû, au XIIIe siècle, sculpter un Christ du XIIIe siècle : il n'a pas dû, en Occident, sculpter un Christ bysantin. »

Les portails de la face occidentale occupent également une large place dans les recherches de M. Duval et le symbolisme y est étudié avec une science et une observation parfaites.

L'œuvre la plus considérable, sans contredit, est celle qui donne la monographie complète des stalles incomparables dont s'énorgueillit notre basilique.

Que de savoir dépensé, que d'investigations couronnées de succès au milieu des archives documentées, représente ce travail de haute maîtrise ! C'est en

parcourant cette œuvre, exposée avec tant de clarté, qu'indépendamment du poème sacré si complètement, si minutieusement traduit, on se représente un fidèle tableau de la vie contemporaine.

Il y a lieu de croire que ces intéressantes sculptures sont le fait d'artistes publiant leurs réminiscences de livres ou images de morale, croquant au sérieux, ou avec charge, les types des diverses professions, ou copiant les scènes publiques et les plus communes que les passions du temps reproduisaient sous leurs yeux. C'est la vie terrestre qui se montre avec ses labeurs, ses luttes et ses défaillances, dans le vaste champ où la vie céleste surabonde, prodigue d'enseignements, de consolations et de promesses.

Quel lyrisme, quel enthousiasme dans les descriptions, écoutez :

« Le bois a pris dans les parties inférieures surtout, un ton rembruni qui lui donne le même degré d'intérêt que la patine aux médailles et aux bronzes antiques.

« Les hauts dossiers et les dais, moins exposés au frottement, ont conservé une teinte plus mate à laquelle la poussière n'est pas non plus étrangère, mais cette dégradation naturelle de tons, loin de nuire à l'aspect général de nos antiques trônes, leur donne ce qui leur sied si bien, on ne sait quel air de vieillards à la tête blanchissante.

« Si vous voulez aller vous arrêter au milieu du chœur sur ce beau damier de marbre blanc et noir dans lequel se mirent, de part et d'autre, nos deux murailles de bois ravivé par la sculpture, vous pourrez mesurer à l'aise la hauteur des quatre pyramides qui

les terminent aux quatre extrémités dans les étages supérieurs.

« Lorsque du dehors, leurs cîmes vous ont apparu, s'élançant de huit mètres au-dessus des murs de clôture et se détachant par leur teinte foncée et leurs mille découpures sur le fond de pierre des colonnes de l'hémicycle, vous avez pu les prendre pour des sapins géants oubliés depuis six siècles, sur le sol où l'on bâtit l'église... »

Puis se succèdent des études non moins remarquables sur les vitraux, sur les clôtures du chœur, qui représentent la vie de Saint Firmin au Midi, la vie de Saint Jean-Baptiste au Nord; puis les peintures des Sibylles qu'il retrouve derrière les boiseries de la chapelle Saint Eloi, avec le manuscrit de Pagès comme guide; puis toujours et encore des travaux marqués au coin de la même érudition, toujours sur la Cathédrale.

La Cathédrale! — qu'il aimait d'une affection inexprimable et telle qu'il pouvait s'écrier, certes, avec la plus juste raison: *Dilexi Domine, decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ;* paroles gravées en son âme d'archéologue et de prêtre.

La Cathédrale!... quel monde de souvenirs évoque ce nom prestigieux! chaque génération, depuis le XIIIe siècle, y a marqué son empreinte. La Cathédrale! magnifique hosannah de matériaux vivifiés par le génie de nos pères!

Il n'y a qu'un instant, lorsque sous ses voûtes hardies se répercutait de travée en travée l'imposante voix des bourdons, il me semblait entendre les pierres chanter, les stalles, les sculptures, les colonnes, les

statues chanter un hymne de reconnaissance pour la mémoire de celui qui durant l'espace de trois quarts de siècle les avait célébrées avec tant d'enthousiasme !

Elu président d'honneur en 1893 à l'occasion de son cinquantenaire, c'est à peu près vers cette époque que notre collègue n'assista plus à nos séances. Son grand âge ne lui permettait plus de s'exposer le soir aux intempéries.

Son intelligence n'était pas diminuée ; loin de là. J'ai encore présente à la mémoire cet après-midi ensoleillé de septembre dernier où, avec une certaine coquetterie de vaillance, il reçut,.... en sa cathédrale j'allais dire, une députation de savants anglais.

Il donnait la dernière main, il y a quelques semaines encore, à un travail sur l'ancienne paroisse de la cathédrale d'Amiens, toujours soutenu par son inaltérable ardeur.

La mort l'a surpris en pleine possession de ses belles facultés. Sa vie, si bien remplie d'œuvres, restera pour nous l'exemple le plus fécond.

Très cher et vénéré Collègue, au nom de la Société des Antiquaires, dont vous avez augmenté les plus pures gloires, au nom de vos compagnons de travail, je vous adresse un solennel et dernier adieu.

Funérailles de M. BILLORÉ

Pour la quatrième fois depuis moins d'un mois, la Société se réunit, le 19 février 1900, afin de se rendre aux obsèques de M. Charles Eugène Billoré, architecte, inspecteur des travaux diocésains, officier d'académie, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, mort dans les circonstances les plus douloureuses, le 16 février.

Etaient présents: MM. de Calonne, Durand, de Guyencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez et Trouille.

Plusieurs membres non résidants avaient pris place dans l'immense cortège qui suivait le fils et le beau-frère du regretté défunt.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. Milvoy, président de la société des Antiquaires de Picardie, Douillet, architecte, Pourcelle, président de l'Association des anciens élèves du Lycée d'Amiens et H. Cozette, secrétaire de la société Industrielle.

Après le service funèbre célébré en l'église cathédrale, le corps fut transporté à la Madeleine et placé provisoirement dans le dépositoire. Puis l'assistance s'étant réunie dans la chapelle du cimetière, des discours furent prononcés à la mémoire de notre regretté confrère par M. Georges Antoine, au nom des architectes d'Amiens; par

M. Douillet, représentant de la société régionale des architectes du Nord de la France, par M. Pourcelle, président de l'association des anciens élèves du lycée d'Amiens, par M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques et enfin, au nom de la société des Antiquaires de Picardie, par M. Milvoy, président, qui s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Il n'est pas de plus cruel devoir, croyez-le, que celui qui m'échoit encore en ce moment.

Jamais, la Société des Antiquaires de Picardie n'a connu de jours plus sombres. Quatre fois, en l'espace de quelques semaines, la mort nous amène en ce champ de repos.

Aujourd'hui, le coup plus terrible encore nous laisse interdits et désolés. Je me sens impuissant à rendre l'émotion éprouvée à la nouvelle de l'effroyable accident qui a pour dénouement cette tombe si prématurément ouverte.

C'est parmi les jeunes cette fois que la mort a frappé.

Monsieur Charles Billoré a été élu membre résidant de notre Société le 12 Janvier 1892.

Sa qualité d'inspecteur des travaux diocésains marquait tout naturellement sa place, dans les rangs de notre Compagnie.

Tout ce qui intéresse en effet la cathédrale, touche de près à la Société.

Appelé à succéder à M. Massenot en 1887, notre

regretté collègue apporte dans les travaux dont il a charge une sollicitude et une ardeur sans bornes.

Sous l'éminente direction du maître, M. Lisch, Architecte de la Cathédrale, Inspecteur général des monuments historiques, il prend aussitôt en main la réfection de la croix forgée et du coq de la flèche que l'on admire de tous les points d'horizon de nos plaines picardes, travail des plus dangereux, mené sans le plus léger accident, et dont chacun de vous a pu suivre, avec un intérêt parfois angoissant, les péripéties qui se déroulaient à plus de 120 mètres du sol, sur un fantastique échafaudage encore présent à la mémoire.

En 1889 il répare plusieurs arcs-boutants du chœur, travail moins dangereux pour les ouvriers, mais plus délicat pour l'œuvre, car il s'agissait de remplacer momentanément la poussée de ces arcs contrebuttant les voûtes, par un système d'étais qui répondit au même but, et permit, en même temps, l'accès facile pour la reprise des pierres ruinées. C'est dans les travaux de cette sorte que l'on juge un homme. Rien en effet, n'exige autant de vigilance, autant de décision, autant de conviction et de confiance dans les moyens mis en œuvre.

Il entreprend aussi la restauration de la partie supérieure du pignon du croisillon sud du transsept ; les pinacles de la tourelle et des contreforts sont restitués, ainsi que les crochets des rampants du gâble. Désormais ce pignon nous silhouettera sur le ciel ses formes primitives qui complètent si harmonieusement ce merveilleux portail de la Vierge dorée.

En 1890 la décoration intérieure du sanctuaire est

l'objet de ses soins ; cette somptueuse décoration, qui est malheureusement d'un autre style que celui de l'édifice et qui masque l'aspect grandiose de perspective rayonnante à travers les chapelles absidales, cette décoration, dis-je, est scrupuleusement respectée et menée à terme, grâce aux libéralités d'un nouvel émule en générosité du Chanoine Adrien de Hénencourt, que je ne puis nommer, pour ne pas blesser son excessive modestie, mais dont le nom est sur toutes les lèvres.

Les années de 1893 à 96 voient la reprise totale de la grande rose du croisillon nord ; les vitraux sont également reposés et complétés ; de la sorte, ce chef-d'œuvre d'émail est sauvé de la ruine. Quelle richesse dans ces coloris aux notes qui chantent avec une si puissante intensité.

A la même époque, les dallages étaient repris entièrement et rétablis suivant leurs anciennes dispositions de tracé, d'après les documents les plus probants.

Enfin, depuis 1896, l'extérieur des chapelles de la nef, côté sud, était l'objet des récents travaux. Un nouvel échafaudage venait de s'élever et l'on commençait la réfection des pinacles d'amortissement des contreforts latéraux du portail de la Vierge dorée, lorsque se produisit, à deux pas de cet échafaudage, l'épouvantable accident que vous savez.

La vie trop courte de notre regretté collègue a été toute de labeur ; il apportait dans les fonctions de conservateur de la Cathédrale tout le zèle, le dévouement et l'ardeur dont il était capable. Toutes les parties de l'édifice, qu'il s'agisse du gros œuvre, aussi bien que du mobilier, étaient l'objet de ses soins

vigilants, quelque fussent leur importance, leur style et leur date.

C'est grâce à ses habiles négociations qu'il parvint, après d'interminables pourparlers à réunir les fragments épars du groupe de l'Assomption de Blasset et à le remettre en place sur l'autel de la 3e chapelle de la nef — côté du midi.

Notre érudit vice-président, M. Durand, pourrait seul vous dire avec quelle bonne grâce il mit à son service tout ce dont il pouvait disposer, pour l'aider dans l'accomplissement d'une tâche immense dont les matériaux sont en ce moment rassemblés.

Aussi la Société lui garde t-elle, de ce chef, une reconnaissance inoubliable. Et du reste, n'aimait-il pas d'une affection profonde et intelligente cette Cathédrale, œuvre de l'immortel génie de nos ancêtres picards ? Cette Cathédrale qui est pour nous, ce qu'est aux Grecs leur Parthénon !

La Société, par mon organe, est fière de rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Charles Billoré et d'en offrir le témoignage bien sympathique à sa famille éplorée, dont aucune parole humaine ne saurait atténuer l'incommensurable douleur.

Cher collègue et honoré confrère, au nom des Antiquaires de Picardie, je vous adresse un solennel et suprême adieu !

Séance ordinaire du Mardi 13 Mars 1900.

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. l'abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Pierre Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Josse, Le Dieu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. de Boutray, Codevelle, Collombier, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, le docteur Fournié, Amédée de Francqueville, Jean de Francqueville, Héren, Lenoël, l'abbé Lenoir et Schytte, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. Poujol de Fréchencourt donne lecture d'une lettre de notre vénéré confrère, Monseigneur Francqueville, évêque de Rodez. Sa Grandeur remercie la Société des vœux et des félicitations qu'elle a bien voulu lui adresser à l'occasion de son sacre. Elle daigne agréer favorablement la demande qui lui a été formulée de continuer à faire partie de notre Compagnie.

— M. Edouard Boinet remercie la Société de son admission en qualité de membre non résidant.

La famillle de notre regretté confrère, le président Oudin, adresse à l'assemblée une invitation

pour assister demain, 14 mars, à la messe d'anniversaire qui sera célébrée pour le repos de l'âme du défunt.

Un échange de bulletin entre notre Compagnie et la Société historique du diocèse de Lyon est sollicité et accordé.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Le n° 46 de la *Revue d'Exégèse mythologique*, par M. l'abbé Fourrière; 2° *Documents nouveaux sur la famille de Robert de Clari*, par M. G. Boudon ; 3° *Le Théâtre et la Chanson, autrefois et aujourd'hui*, par M. Raoul Poujol de Fréchencourt ; 4° L'*Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, antérieures à 1790, rédigé par M. l'abbé Dehaines et M. Jules Finot, archivistes. Archives civiles, série B. chambre des comptes de Lille, tome I, 1re partie. Ce volume est adressé à la Société par M. le Préfet du Nord ; 5° *D. Haigneré. Recueil historique du Boulonnais*, (Notices, articles, éphémérides), annoté, documenté et illustré, par M. A. de Rosny. Trois volumes. Cette importante publication contient les généalogies des familles d'Aumont-Villequier, du Blaisel, d'Isque, de Dixmude, la reproduction des portraits de plusieurs évêques de Boulogne, des gouverneurs et d'autres personnages du Boulonnais. 6° Le travail manuscrit de M. Boullenger, de Pierrepont-sur-Avre, sur la décou-

verte, dans cette localité, de plusieurs sépultures gallo-romaines.

Des remerciements sont votés par l'assemblée aux donateurs.

Parmi les nombreux ouvrages reçus depuis la dernière réunion, M. Poujol de Fréchencourt signale particulièrement : 1° l'important envoi de la *Société de l'Histoire de Normandie.* Il comprend : L'*Histoire de la Congrégation de Savigny*, par Auguste Laveille ; *Les trois siècles palinodiques* ou Histoire général des palinods de Rouen, Dieppe, etc., par M. l'abbé Tougard ; puis la *Correspondance de Miromesnil*, premier président du parlement de Normandie, publiée par Le Verdier ; *Mélanges,* 4e série et enfin *Bulletins*, tome VIII. — 2° Les nos de janvier et février du *Journal des Savants.* Ils contiennent des travaux très intéressants, tels que : *Introduction à la chronologie du latin vulgaire ; La vie parlementaire à Rome sous la République ; Le livre d'un ingénieur militaire à la fin du XIVe siècle.* — 3° Le bulletin de la *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.* Ses 4 livraisons de 1899 renferment des études très curieuses et d'intéressantes illustrations ; dans le n° 3, un remarquable travail de Mgr Barbier de Montault sur le beau christ en ivoire de l'église de Mirabel. En terminant, le Nestor de l'archéologie religieuse supplie encore une fois les évêques d'opposer un veto absolu à l'aliénation par les curés des objets

curieux appartenant à leurs églises. « Que ces objets, dit-il, soient représentés à l'évêque à chacune de ses tournées pastorales, sans quoi ils seront bientôt cédés au brocanteur qui offrira la somme désirée pour acheter des bouquets de papier doré, des nappes à dentelle de coton et des souches coloriées. » Mgr de Montault ne tolère qu'une exception, la vente au musée local.

Le 4e numero de ce bulletin offre une étude sur les cuves baptismales en plomb au diocèse de Montauban, qui en possède trois. Ces cuves sont assez rares, dit le chanoine Pottier, que nous avons eu l'honneur de recevoir à Amiens. L'auteur cite les cuves en plomb de Berneuil, arrondissement de Doullens ; de Vismes (Somme), et celle du Musée de Picardie, publiée dans l'*Album archéologique* de la Société. Une planche reproduisant deux de ces cuves accompagne le travail du chanoine Pottier.

Dans le même numéro se trouve une étude intitulée : *Vignettes typographiques d'une imprimerie montalbanaise tri-centenaire.* Ce premier article ne parle que des emblêmes officiels et donne la représentation de 102 types différents, usités depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours. — 4° Enfin les collectionneurs d'*Ex-libris* verront peut-être avec plaisir, dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, la représentation du premier *ex-libris* périgourdin connu. Il date de 1529 et appartenait à Jean Bertaud,

auteur. d'un des premiers ouvrages de défense religieuse contre les luthériens. Un distique, au-dessous du nom promet, à celui qui rapportera le livre perdu, une bouteille de bon vin.

Travaux :

MM. le vicomte de Civille, Pascal Mollet et Boullenger, de Pierrepont, présentés à la dernière séance, comme membres titulaires non résidants, sont admis en cette qualité.

— M. de Guyencourt annonce, de la part de notre confrère, M. l'abbé Marchand, curé d'Airaines, qu'à la suite de fouilles faites dans cette localité on a découvert plusieurs monnaies anciennes et des tuyaux d'hypocauste, semblables à celui qui est conservé au musée d'Amiens et qui provient du même emplacement. Il a été trouvé au même endroit un fragment de marbre blanc; il appartient à une plaque peu épaisse qui était sculptée sur ses deux faces. On reconnaît sur l'une, l'œil, le front et la chevelure couronnée de lierre d'un masque bachique représenté de profil. Cette sculpture n'est pas dépourvue de mérite artistique, quoique toutes les boucles de la chevelure soient dessinées d'une façon parallèle et monotone qui paraît être une recherche d'archaïsme. L'autre face ne représente pas d'ornements assez distincts pour qu'on puisse les décrire.

L'Assemblée remercie M. l'abbé Marchand de

son intéressante communication ; elle espère qu'il voudra bien suivre attentivement les fouilles d'Airaines et lui en transmettre le résultat.

— M. Le Dieu, au nom de la Commission des finances, à propos de la publication de la monographie de la cathédrale et de la réserve des ouvrages de la Société, présente un rapport dont les conclusions sont adoptées par l'Assemblée. Des remerciements sont votés à M. le trésorier, à M. le rapporteur et à M. de Guyencourt, qui veut bien prendre à sa charge les frais de tout le volume en cours de publication du catalogue de la bibliothèque.

— M. le médecin principal Fournié, chef de l'hôpital militaire, donne ensuite lecture d'un mémoire sur un sujet jusqu'ici inexploré : l'*Assistance hospitalière des gens de guerre à Amiens*. Inutile d'analyser cet intéressant travail publié dans le présent numéro du *Bulletin*.

La séance est levée à 9 h. 1/2. Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les n°s 26479 à 26532.

L'ASSISTANCE HOSPITALIÈRE

Aux Gens de Guerre a Amiens

Lecture faite à la séance du 13 Mars 1900.

Par le Docteur H. Fournié, Médecin chef de l'Hopital Militaire d'Amiens.

L'édit du 25 Novembre 1597, inspiré par la surprise des Espagnols, imposa pour la 1re fois une garnison et un gouverneur à la ville d'Amiens. C'est à partir de cette date que le traitement régulier des militaires malades ou blessés revint aux établissements d'assistance de la ville. C'est à l'Hôtel-Dieu qu'échut l'hospitalisation des garnisaires et des militaires étrangers que les hasards de la guerre conduisirent dans la région.

Bien que les archives départementales et communales ne renferment que très peu de documents afférents au traitement hospitalier des gens de guerre, il ne paraît pas qu'avant 1793 il y ait eu d'autre centre hospitalier militaire que l'Hôtel-Dieu. On lit par exemple dans un mémoire inséré dans un arrêt du conseil du roi du 20 Décembre 1666, que la mère et les sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, pour demander la franchise d'entrée des vins, des droits de bouche et de pied fourché,

excipent à cette époque du fait que le dit Hôtel-Dieu, « de tout temps a été le lieu où tous les « soldats blessez ont été recus, nourris, pensez, « solicitez, médicamentez et secourus de toute « chose tant pour le spirituel que temporel jusque « à une parfaite guérison ou la fin de la vie après « laquelle ils ont encore reçus les derniers « devoirs. » Et plus loin, dans le même ordre d'idées, il est ajouté que « pendant 27 années de « guerre le dit Hôtel-Dieu a continuellement « reçu, secouru, pensé, médicamenté et a solicité « par chacune année les soldats blessez et « malades et bien souvent jusque au nombre de « 600 à 700 et même durant le siège d'Arras « jusque à 1400 (1). ».

Il serait curieux de connaître dans quelles conditions et avec quel succès cet établissement hospitalier, à ressources relativement modestes, a répondu aux exigences des circonstances et aux appels des rois (2). Tout porte à croire que l'assis-

(1) Amiens, Arch. hosp. A. 1, pièce 1.

(2) Ces appels ont dû être fréquents avant comme après l'installation d'une garnison à Amiens et tout-à-fait hors de proportion avec les ressources qui seront détaillées plus loin.

En l'année 1558, par exemple, appelée par quelques historiens l'année du Camp d'Amiens, les troupes de Henri II campèrent durant 3 mois sur les bords de la Somme, aux environs de la ville, alors que l'armée de Philippe II occupait les villages de l'Authie. Pendant que ces deux corps s'observaient sans s'attaquer, le roi de France séjournait à Amiens.

En 1647, 9 octobre : Lettre du roy au premier et échevins

tance a dû être modeste et que c'est l'insuffisance des moyens de secours qui a motivé, à deux dates relativement éloignées, l'établissement d'un hôpital royal pour les soldats et d'un hôpital militaire au faubourg de Noyon. Quoiqu'il en soit, c'est de ces institutions à peu près oubliées aujourd'hui que cette communication a à vous entretenir comme d'un écho lointain des charges que la victoire et la défaite imposèrent tour à tour à la sollicitude de nos devanciers.

Hôpital royal pour les soldats (1)

C'est vraisemblablement après Malplaquet

les informant de l'envoi d'Arras dans leur ville de 200 malades de l'armée de Flandre du nombre de 400 qui sont présentement envoyés au dit Arras, leur ordonnant de les recevoir dans l'hôpital de leur ville pour l'indemnité duquel il envoie 2000 livres au sieur Gamin, avec ordre de leur faire fournir le pain par le Manutentionnaire des Armées, ajoutant en post-scriptum qu'ils aient à faire fournir des bâteaux pour ceux des dits malades ou blessés qxi seront envoyés à Abbeville (Amiens, Archives communales, Inventaire som. t. 1, série AA, p. 271).

En 1712, envois réitérés de prisonniers et de malades de l'armée de Flandre (v. p. 540)

(1) Les documents afférents à cet Hôpital dans les histoires de la Ville d'Amiens se réduisent à une simple mention, telle que celle du père Daire : « ... Au bout du jardin de cette maison (Hôtel-Dieu) on construisit au commencement de ce siècle un hôpital royal pour les soldats. Il consistait en un grand corps de logis de charpente ». *Histoire de la Ville d'Amiens,* 1757, t. I, p. 11,

La presque totalité des indications de ce paragraphe a été puisée dans les archives hospitalières.

(11 septembre 1709), la plus sanglante bataille des guerres de Louis XIV, qu'on dut songer à installer à Amiens un hôpital militaire.

La position militaire de la ville en arrière de la ligne de la Somme était de nature à attirer de tout temps l'attention, mais son importance devait tout particulièrement s'affirmer après la prise de St-Venant et d'Aire (Sept.-Nov. 1710) car par cette trouée les coureurs ennemis pouvaient facilement passer l'Authie et pousser leurs incursions jusqu'à la rive droite de la Somme. D'autre part, la richesse de la capitale de la Picardie et les ressources apparentes du vieil hôpital St-Jean étaient bien faites pour tenter les projets des organisateurs de l'Assistance militaire.

En fait, après un recours à l'hôpital normal d'Amiens, attesté par les sommes payées à cet hôpital de 1709 à 1710, l'autorité militaire provoque ou accepte, avant la fin de 1710, la fondation d'un hôpital militaire temporaire à laquelle se trouve attaché le nom d'un sieur Flobert, comme initiateur fondateur ou directeur. Pour cette fondation, le roi fit aménager une grange prise dans les jardins de l'Hôtel-Dieu, plus un hangar dont on fit une boucherie. On construisit des fours pour cuire le pain dans des bâtiments pris rue de Beauvais, dans des terrains dépendant du fief de Conty, à usage de grange et appartenant également à l'Hôtel-Dieu.

Il y eut pour cet hôpital militaire dont

la contenance était d'une centaine de lits, suivant les indications de la convention qui est rappelée plus loin, un médecin, un chirurgien et un apothicaire étranger à l'Hôtel-Dieu nommés par le roi.

L'administration fut confiée à des entrepreneurs civils, les sieurs de Beaumont et de Boisjean qui avaient fait une soumission.

L'exploitation de cet hôpital n'alla pas sans quelques difficultés : soit que l'assentiment des maîtres de l'Hôtel-Dieu fut présumé nécessaire pour les cessions à faire, soit que le concours du personnel servant du même hôpital fut jugé désirable pour la gestion de l'entreprise, il y eut évidemment des pourparlers et en tout cas des protestations de l'autorité épiscopale, résumées dans une lettre de l'évêque Sabatier à M. l'Intendant de Bernage, datée du 3 septembre 1710 :

« ..... Après cela, Monsieur, vous pouvez dis-
« poser de l'Hôtel-Dieu comme il vous plaira;
« mais ni vous, ni moi ne sommes les maîtres des
« religieuses et M. le maréchal de Villars est
« convenu qu'on ne pouvait pas leur imposer un
« fardeau au-dessus de leurs forces, ni exiger
« d'elles ce qui n'est pas de leur profession. Ainsi,
« je ne puis leur refuser la permission qu'elles ont
« demandée de se retirer chez leurs parents qui
« ne manqueront pas de redemander la dot qu'elles
« ont apportée. Vous pouvez donc, Monsieur,
« prendre la maison et ses biens et surtout cette
« fameuse maladrerie si souvent reprochée, quoi-

« qu'elles ne l'aient jamais demandée et qu'elles « n'en aient employé le revenu que pour les « pauvres. Les entrepreneurs avec qui vous êtes « convenu sont plus propres que des religieuses « cloîtrées pour servir un hôpital de soldats. Je « serais ravi, Monsieur, que vous veniez sur les « lieux pour conclure cet établissement auquel je « concourrai tout autant qu'il me sera possible « car j'en connais parfaitement la nécessité (1).

Etait-ce la crainte de voir dissiper au profit de l'armée les revenus de la maison ou de voir troubler l'harmonie traditionnelle du service par l'intrusion d'éléments étrangers, inquiets, exigeants et autoritaires qui inspirait ces récriminations ? Il est permis de croire que tous ces motifs poussaient également à la résistance et que c'est à l'opposition par eux suscitée que fut due la prise en charge tardive de l'Hôpital militaire par les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Ce ne fut en effet qu'à la suite d'une lettre pressante de M. Voisin à M. de Bernage, datée du 16 Octobre 1712, que la gestion et le service médical de l'Hôpital St-Jean se substituèrent à l'entreprise Beaumont et Boisjean.

Cette lettre portait ce qui suit :

« J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine « de m'écrire le 12 de ce mois sur la difficulté que « font les relligieuses de l'Hostel-Dieu d'Amiens

(1) Arch. hosp., A-6, n° 1.

« de se charger du soin des soldats malades de
« la garnison. Ces relligieuses auroient dub s'y
« offrir d'elles-mêmes et c'étoit le moyen en rem-
« plissant leur état de donner à sa Majesté une
« marque de zèle pour son service aussy bien que
« de reconnaissance pour les biens qu'elle leur
« a procurés en réunissant à leur maison des
« maladreries d'un revenu assez considérable ;
« mais quoy qu'elles témoignent y avoir quelque
« répugnance, vous devez les obliger à se char-
« ger du soin de l'hôpital des soldats. Elles n'y
« résisteront pas quand vous leur direz que c'est
« l'intention de sa Majesté, car il faut qu'elles
« commencent au premier novembre prochain
« qui est le jour auquel cesse le marché que vous
« avez fait avec un entrepreneur dans le temps
« qu'yl y avoit aparence que l'hôpital de l'armée
« seroit étably à Arras ; il n'est pas vraysembla-
« ble que ces relligieuses n'eussent pas de
« meilleurs sentiments sur ce qui est le plus
« essentiellement de leur état et de leur devoir si
« elles n'étoient mal conseillées et, comme le roy
« est informé que c'est le sieur Mercier, chanoine
« de la Cathédralle qui leur donne de mauvais
« conseils, Sa Majesté veut que vous deffendiez
« à ce Chanoine de se mesler directement ny
« indirectement de l'administration de cette mai-
« son. Si après que vous lui aurez donné ces
« ordres, il y contrevient, le Roy l'en fera punir
« plus sévèrement. Le soin que les relligieuses

« prendront des soldats malades ne doit pas les « dispenser de celui des pauvres de la ville « auxquels il est juste de conserver toujours les « deux tiers des places de l'ancienne salle des « relligieuses et lorsqu'il y aura plus de soldats « qu'il n'en faut pour remplir l'autre tiers, on les « mettra dans les salles nouvellement basties. Il « faut pour cet effet que les relligieuses se mettent « en état d'avoir quelques fournitures; il leur « sera facile de s'en accomoder d'une certaine « quantité avec l'entrepreneur qui sort, ou il faut « qu'elles en achettent ailleurs..... » (1).

De la fondation de l'hôpital royal à la date de la lettre précédente (*période des entrepreneurs civils*), il n'est resté aucun document aux Archives locales : de la prise en possession du service par les sœurs est resté un manuscrit intéressant qui est tout à la fois un compte-rendu et une demande et qui à ce titre doit trouver sa place ici :

« En exécution des ordres de Monseigneur de « Bernage, Intendant de Picardie et d'Artois, les « Religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens se sont « chargées du nombre de 162 soldats qui restoient « dans l'Hôpital Royal estably au bout de la « maison du dit Hôtel-Dieu du 1er novembre « présent mois.

« Les religieuses ont pris et choisi le sieur « le Maire, médecin à Amiens, avec lequel l'on

(1) Arch. hosp., A-6, n° 4.

« est convenu de 40 l. par chacun mois pour ses « gages auquel il a été promis des exemptions de « logement soús le bon plaisir de Monseigneur « de Bernage.

« Outre le dit médecin, il y a le sieur Ducrocq, « médecin ordinaire de la maison, pour tout ce « qui se présente journellement et s'est présenté « dans l'ancienne sale.

« L'on est convenu avec Desprez, chirurgien « de l'ancienne sale, qu'il feroit encore tout ce qui « se présenteroit de son art dans l'hôpital cy- « devant Royal en luy augmentant ses gages de « dix écus par chacun mois en fournissant par luy « un nombre de garçons suffisans pour que les « malades n'en soufrent pas à cause de ses occu- « pations en l'ancienne sale.

« Les religieuses sont convenues avec l'ancien « apotiquaire de lui donner quatre cens livres par « an et de le nourrir moiennant quoy il préparerait « tous les remèdes ordonnez en fournissant les « drogues par les dites religieuses et sous la « condition aussi qu'il les distribueroit aux » malades aux heures marquées par le médecin.

« Les religieuses ont, y compris le cuisinier, « dix infirmiers qu'elles sont obligées de nourrir « par leur convention et à chacun desquels elles « doivent payer neuf livres par mois et douze au « cuisinier. Elles ont encore d'ailleurs un « portier à leur gage et qu'elles nourrissent.

« Elles ont continué pour aumônier le sieur

« Berthier qui dit la messe tous les jours dans « ledit hôpital royal dans la chapelle qui y est et « qui administre seul les malades du dit hôpital « avec lequel on est encore convenu de 400 livres « par an.

« Les religieuses suivent à la lettre, pour la « nourriture des malades et pour leur fournir les « linges nécessaires, ce qui a été fait avec les « sieurs de Beaumont et Boisjean, entrepreneurs « de l'hôpital royal.

« Il semble au moyen de cet établissement que « le sieur Madier, Médecin de l'hôpital royal et « le Chirurgien-major sont inutiles. Et d'autant « qu'il y a un tiers de l'ancienne salle destiné « pour les soldats malades et qu'ils y sont beau- « coup mieux que dans lhopital royal les lieux « étant mieux fermez, plus propres et plus à « portée du secours des religieuses. Elles souhai- « teroient être autorizées de transporter les sol- « dats malades à fur et à mesure que le tiers de « l'ancienne salle se trouvera en estat de les « recevoir.

« Il n'y aura que les deux Medecins de la « maison qui pourront juger lorsque les conva- « lescens seront à renvoier du dit hôpital, ainsi « qu'il s'est toujours pratiqué (1). »

Et l'écrit se poursuit par des demandes de fonds, de chemises, de franchises de droits d'entrée, etc.

(1) Arch. hosp , A-6, n° 4.

pour subvenir aux nouvelles charges de l'établissement.

En marge est portée une annotation de M. de Bernage spécifiant qu'on a gratifié l'Hôpital de 2000 livres et qu'on retiendra outre cela 4 l. par soldat et 5 l. par cavalier, qui seront versées aux Sœurs.

Les conditions de traitement des malades militaires pris en charge le 1er Novembre 1712 sont définies par un traité des plus intéressants dont la reproduction sera sûrement appréciée ici :

Conditions sous lesquelles les dames supérieures et religieuses de l'Hostel-Dieu d'Amiens entreprennent de nourrir, médicamenter, coucher, chauffer et solliciter les soldats, cavalliers et dragons, tant de la garnison qu'externes, qui sont et seront malades et blessés, tant dans un tiers de leur salle du dit Hostel-Dieu que dans les salles que le Roy a fait construire dans le fond de leur maison.

« Les dites dames supérieures et religieuses fourniront par jour pour chascun des dits malades et blessés une livre de bonne viande fraîche du poids de seize onces, les deux tiers bœuf et l'autre tiers de veau ou mouton, à l'ordonnance des médecins ou chirurgien-major, l'un au deffaut de l'autre, et sera la quantité de viande qui devra estre consommée tous les jours mise à la marmitte en deux fois par jour.

« Elles fourniront le pain, à raison de vingt et deux onces par jour pour chascun malade, cuit et rasis d'un jour seulement, entre bis et blanc et de pur froment, sur quoi ne pourra estre rien retranché que par ordre des dits médecins et chirurgiens et pour ceux seulement qu'ils auront marqué dans leurs visites devoir estre mis à la demie, tiers ou quart de portion, ceux qui seront marqués à la diette n'en devant point avoir du tout.

« On délayera deux œufs par jour dans les bouillons de ceux qui seront marqués au quart de portions et à la diette, si mieux nayment le manger à lescaille, au cas que le médecin laprouve.

« Sera donné de la bouillie faitte avec lait, farine, jaune d'œuf, s'il est besoin à ceux qui auront les cours de vantre et quelqueffois de prunneaux bouillis et raisins cuits pour ragouter les plus malades, le tout à lordonnance du médecin.

« Sera fourni aux dits malades et blessés le vin blanc et rouge qui leur sera ordonné par les médecins et chirurgiens, sans que cela cependant puisse excéder deux fois par jour et la dix-huitième partie du pot d'Amiens chaque fois et pour ceux seulement qui seront marqués au quart de portions ou diette, pourquoi il y aura des mesures marquées dans ledit hôpital.

« La petite bierre ou tisanne sera fournie pour boisson ordinaire en suffisante quantité et au choix des malades, bien entendu que la petite bierre sera de bonne qualité, entre la bonne et la

petite et bien cuite, et la tisanne faitte avec orge et réglisse et bien bouillie.

« Fourniront toutes les ustençilles nécessaires tant pour aprester à manger aux malades que pour leur distribuer.

« Seront tenues les dittes religieuses de fournir une demie portion de pain, pesant onze onces, à chaque cavallier, dragon et soldats des garnisons étrangères le jour de leur sortie lors qui seront renvoyés du dit hôpital à leur garnison, sans qu'elles puissent rien prétendre pour cette demie portion dont il ne leur sera tenu aucun compte.

« Il sera passé aux dites religieuses un infirmier pour vingt malades et deux au-dessus de vingt jusques à quarante, les augmentant ou diminuant à proportion du nombre de malades et la nourriture de ces infirmiers, aussi bien que celle d'un portier, sera passée aux dittes religieuses dans leurs états sur le mesme pied que celle des malades en mettant par les dittes religieuses une livre de viande à la marmitte pour chascun d'eux comme pour les soldats, et leurs gages seront aussi payés par le Roy à raison de six sols par jour, mais ils ne pourront estre admis à servir dans le dit hôpital que avec la permission du commissaire des guerres, bien entendu qu'il ne sera passé aux dittes religieuses aucun infirmier que pour les malades qui seront dans les édifices que le Roy a fait nouvellement construire pour l'hôpital Royal.

« Lors que quelques uns des dits infirmiers tomberont malades, ils seront traités de mesme que les soldats et les journées seront employées dans les dits ettats sur le même pied, observant qu'avant de les reçevoir au nombre des malades elles prendront auparavant un billet du Commissaire de guerres comme sera cy après expliqué pour les soldats.

« Il y aura toujours du feu en chasque salle pour chauffer les malades autant et dans le temps qu'il en sera besoin, comme aussi une ou deux lumières la nuit entre chasque salle, suivant qu'elle sera grande, et feront deux fois la semaine parfumer les dittes salles avec bo's de genneuves et ençens pour en chasser le mauvais ayr.

« Le blanchissage des chemises appartenant au Roy et pour le service des malades, sera aux depans des dittes religieuses qui nen refuseront jammais au besoin aux dits malades non plus que des draps, principallement pour les assister dans leurs crises.

« Seront tenues de blanchir la chemise que le soldat malade aura apporté salle sur luy en entrant au dit hôpital pour la luy rendre en sortant.

« Les armes, hardes et équipages des soldats, cavalliers et dragons qui entreront dans le dit hôpital seront mis dans un magasin fermé, et sera mis une étiquette sur ycelles et fait mention sur le registre, en marge à costé de leurs noms pour y avoir recours, au besoin, lesquelles armes, har-

des et équipages leur seront rendues en sortant, moyennant six sols que le capitaine payera pour chascun de ces soldats qui sortiront en bonne santé du dit hôpital

« A lesgard des armes, hardes et équipages de ceux qui seront morts dans le dit hôpital, elles resteront dans le dit magasin jusques à ce que les officiers les envoyent chercher sur un billet qu'il ne leur pourra servir de descharge valable qu'il ne soit visé du Commissaire des guerres de cette place, auquel cas elles seront rendues gratuitement.

« Les enterremens des cavalliers, dragons et soldats qui mourront au dit hôpital seront payés aux dittes religieuses à raison de trente sols pour chascun, bien entendu quelles fourniront un suaire, fairont faire les fosses et transporter les morts au lieu de leurs sépultures avec de la chaux pour les consommer.

« En cas qu'il survienne dans le dit hôpital des gardes du Corps, gendarmes ou chevau-légers de la garde, mousquetaires du Roy, grenadiers à cheval, et gendarmes, les dittes religieuses leur fourniront une livre et demie de viande bouillie ou rôtie à chascun par jour du poids de seize onces, avec une poule de huit en huit, le pain blanc, bierre double et un verre de vin à la fin chasque repas, mesme mesure que celle expliqué cy-dessus et seront servis avec plats, assiettes, cuillers et fourchettes détain, couteaux et serviettes.

Remèdes. — Fourniront les remèdes, tant internes qu'externes, bons et fidels, pour les dits malades et blessés suivant les ordonances des médecin et chirurgien qui seront par eux escrites chascun sur un registre et signées à la fin de chasque visite ; fourniront vin, eau-de-vie pour les fomentations et mixtions, comme aussi onguent, linge et charpie pour le pancement des blessés et gennérallement tous autres remèdes concernant le traitement et pancement des malades et blessés.

« Seront tenues de conserver une pharmacie bien fournie dans le dit hôpital de la mesme manière qu'elle y est présentement établie et de commetre un apotiquaire capable et entendu pour la régir qui soit auparavant approuvé par M. Lintendant ou, en son absence, par le Commissaire des guerres qui le fera examiner sur sa capacité, avec un ou plusieurs garçons, suivant qu'il en sera besoin, pour le service, consentant que les remèdes qui y seront soient visités par le Médecin et Chirurgien-major des hôpitaux, touteffois et quantes ou par tel autre qui sera commis par Monsieur Lintendant et, en son absence, par le Commissaire des guerres et, en cas de négligence ou reffus de la part des dittes religieuses de fournir les remèdes nécessaires, il en sera pris à leurs frais et dépans chez les apotiquaires ; fourniront les vaisseaux nécessaires pour conserver et distribuer les remèdes, suspensoirs et béquilles

nécessaires aux soldats, lesquels leur seront rendus par les dits soldats lorsqu'ils sortiront du dit hôpital.

« Il y aura toujours dans chaque salle deux ou trois grandes capottes, en manière de robe de chambre, pour couvrir les malades lors qu'ils seront obligés de se lever pour aller à leurs nécessités.

« Fourniront aussy les chaises percées et bassins pour ceux qui ne pourront aller aux lieux communs ; fourniront les lits pour coucher les malades deux à deux, exceptés ceux attaqués de maladie contagieuse et les gros blessés qu'on couchera seul à seul et séparément des autres, lesquels lits seront composés d'un chalit, paillasse, matelats, traversin, une bonne couverture suffisamment large, deux paires de draps au moins par chascun pour pouvoir changer les malades plus commodément ; seront obligés davoir jusques à cent lits garnis comme dessus pour mettre dans l'hôpital royal et coucher les malades extraordinaires qui pourront survenir.

« Moyennant lacomplissement de tout ce que dessus, il sera payé aux dittes religieuses, sçavoir, pour les soldats, cavalliers, dragons et infirmiers : treize sols par jour et dix-neuf sols six deniers aussi par jour pour chasque garde du corps, gendarmes, chevau-légers de la garde, mousquetaires du roy, grenadiers à cheval, gendarmes et autres estant ou ayant rang dofficier, le tout par

mois, suivant les estats arrestés par le Commissaire de guerre pour la vérification duquel les dittes religieuses seront obligées de lui rapporter leur registre et ses billets visés du dit commissaire, sur lesquels les dits malades auront seulement deubs estre reçus au dit hôpital.

« Et pour que le dit commissaire puisse estre informé journellement de tout ce qu'il ce passera au dit hôpital, et que, quand il ira y faire ces visites, il puisse avoir connaissance juste si on aura mis à la marmitte la quantité de viandes nécessaires et s'il y aura autant d'infirmiers qu'il en faut pour soigner les malades, les dittes religieuses seront tenues d'en commettre une d'entre elles ou telle autre personne qu'elles jugeront à propos capable et entendue qui tienne le registre et fasse agir tout le dit hôpital et envoye tous les jours au soir au dit commissaire une feuille journalière dans laquelle soit marqué ce qui restoit de malades du jour précédent au soir, la quantité qui en sera entré le jour d'après, combien de sorties, combien de morts et finalement combien il en reste ; en sorte que cette feuille estant exactement faitte, comme on le suppose, le montant des trente feuilles par mois feront juste le montant des journées de tout le mois ».

Quelle fut la durée de cette institution ? Il est assez difficile de le préciser. Des documents conservés aux Archives hospitalières, il appert, d'une

part, d'un exploit du 19 Décembre 1712 de Antoine Hobe, huissier à Amiens, qu'une saisie fut faite entre les mains des Sœurs de l'Hôtel-Dieu des sommes dues ou à revenir aux entrepreneurs de Beaumont et de Boisjean, poursuivis par leurs créanciers et, d'autre part, d'une lettre de la Sœur Supérieure de l'Hôtel-Dieu, du 4 Novembre 1712, qu'il y avait un très grand désir dans la communauté de voir revenir les malades de l'Hôpital royal dans la salle commune de l'Hôpital St Jean; cela équivaut à dire que les entrepreneurs primitifs avaient fait de mauvaises affaires, et que les Sœurs mises en cause pour leur remplacement ont dû chercher à éviter de pareils mécomptes en tachant de décliner la charge qui au delà de ses risques pécunaires, avait troublé si profondément la règle et les habitudes de leur maison. Le fait est que l'Hôpital royal a été démoli en 1714, ainsi que l'attestent les procès-verbaux d'adjudication des démolitions, conservés dans une liasse des Archives hospitalières.

Bien que sa durée n'ait été que deux ou trois années, son rôle hospitalier a dû être considérable en raison même des circonstances qui lui ont donné naissance (1) et des événements militaires

(1) Le mouvement des hospitalisations militaires à Amiens dans la période qui a immédiatement précédé la fondation de l'Hôpital royal, peut être apprécié par ce fait que la dépense de la cuisine de l'Hôtel-Dieu qui, en mai 1709, se soldait par 998 l. 18 sols, 3 d. accusait en novembre suivant, du fait des traitements militaires, 3241 l. 9 sols, 4 d. (Compte des Arch. hosp.).

qui ont marqué la période de son activité. On peut en juger par quelques indications des manuscrits de Pagès :

« Le 3e mercredi d'août 1712, on amena « 2486 prisonniers de guerre des troupes enne- « mies pris aux combats de Denain et dans les « villes de Mortagne et Saint-Amand. Ils furent « enfermés dans le bastion de Longueville.

« Ceux qui y entrèrent les premiers furent les « plus heureux car ils y trouvèrent du moins « quelque abri et couverture soit dans les voûtes « souterraines soit sous les arcades des embra- « sures des canons, mais la plus grande partie et « les derniers venus furent contraints de se cou- « cher sur la terre à la belle étoile, plusieurs ayant « creusé dans la terre des fosses de leur grandeur « naturelle dans lesquelles ils s'enterraient tout « vivants pour y dormir.

« Vous pouvez vous imaginer aisément que « plusieurs tombèrent malades en peu de jours, « d'autant plus qu'un assez grand nombre n'était « vêtu que de méchants haillons, quelques-uns « même ayant à peine un peu de vieilles chemises « pour couvrir ce que la nature nous inspire de « cacher. Ces prisonniers étaient dans ce pitoyable « estat pour leurs habits parce qu'ayant malusé « des précédents avantages qu'ils avaient eu sur « les Français, ils avaient dépouillé tout nuds « plusieurs soldats de ceux qu'ils avaient pris « prisonniers de guerre; aussi les Français les

« avaient traités de la même façon dans ces der-
« nières occasions.

« Ces prisonniers malades étaient conduits de
« temps en temps dans l'Hôpital Royal, bâti
« depuis peu dans le jardin de l'Osière au bout de
« celui de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui consistait
« dans un grand corps de logis de charpente cou-
« vert de chaume, construit dans ce jardin où
« le lundy 1er jour du dit mois d'Août 1712, on
« avait amené dans des charrettes 390 malades
« ou convalescents de l'armée des Flandres com-
« mandée par M. le Maréchal de Villars. » (1),

Le médecin de l'Hôpital Royal installé par le Roi pendant son existence éphémère était un sieur Madier.

Hôpital militaire du faubourg de Noyon.

Le grand séminaire du faubourg de Noyon, construit en 1737-1738, étant devenu, en vertu de la loi du 10 Juillet 1791, propriété de l'Etat, on avait formé, dès le début, le projet de transporter dans cet établissement, l'hôpital général (Hôtel-Dieu) ; mais ce projet fut momentanément abandonné car le séminaire servit pendant près de deux ans de lieu de détention à 26 lazaristes. (2)

Cependant le nombre des soldats blessés aug-

(1) Manuscrits de Pagès. Amiens 1856. T. III, p. 419-421.
(2) (Arch. du Séminaire).

mentant de jour en jour à l'Armée du Nord, on se trouva un peu plus tard dans la nécessité d'ouvrir de nouveaux hôpitaux. Les lazaristes détenus furent renvoyés en Mai 1793, et on ouvrait vers cette époque la maison d'ambulance, l'hôpital ambulant, qui fonctionna presqu'immédiatement, car dès le mois de Juillet, au dire des archives du Séminaire, on y trouve des médecins.

« C'était une batisse élégante ; solidité de cons-
« truction, salubrité de l'air, étendue considérable
« de jardins, tous les avantages s'y trouvaient
« réunis pour l'objet auquel il était destiné ; il
« était en outre situé à une distance de la ville
« (un demi-quart de lieue) bien calculée pour la
« commodité du service et l'isolement des
« miasmes. »

Il n'est resté aucun plan de la distribution intérieure de cet hôpital, aucun renseignement sur le fonctionnement du service. On peut seulement dire d'après l'examen du bâtiment actuel et de quelques croquis des locaux accessoires conservés dans les archives du Génie, que cet établissement se composait d'un bâtiment central auquel on accédait par un perron, et de deux bâtiments formant ailes, composés tous trois d'un rez de chaussée surélevé de 2 mètres environ au-dessus du sol, de deux étages, surmontés de combles mansardés et d'un grenier. Il y avait aussi deux chapelles (utilisées sans doute pour le service hospitalier), et un bâtiment qui servait

antérieurement à 1791 de brasserie et qui a encore conservé son nom, bâtiment à un étage. Le pavillon Nord de l'établissement ne comprenait qu'un rez de chaussée.

Cet hôpital fonctionna jusqu'en l'an II. Pendant la première année de son fonctionnement, il y eut certainement des travaux entrepris, des aménagements apportés dans la distribution des locaux du séminaire comme l'annoncent les avis de vente de l'époque :

« 6 Termidor, an II. — Vente du mobilier de « la chapelle du Séminaire. — On ne vendra les « pavés et les marbres qu'après en avoir conféré « avec les officiers de santé de cette maison. » (Avis de l'Administration révolutionnaire du district d'Amiens).

« 7 Fructidor, an II. — L'Administration révo- « lutionnaire du district d'Amiens annonce que le « lendemain on vendra une quantité de vieilles « boiseries existant dans l'hôpital ambulant. » (Archives du séminaire).

Un arrêté du 16 frimaire au II supprima cet hôpital : le centre des opérations militaires s'était déplacé, et les hôpitaux de la ville suffisaient à recevoir les malades de la garnison, qui était fixée à 2 compagnies de vétérans logés à la citadelle et à un régiment de troupes à cheval de la force de 963 hommes. Des pourparlers furent à cette époque engagés entre la ville et l'Etat pour la transformation de la maison d'ambulance en caserne

d'infanterie, transformation à laquelle étaient opposés les Inspecteurs du Génie, qui estimaient que tant qu'Amiens était considéré comme place de guerre, il n'était pas naturel d'établir une caserne à un demi-quart de lieue de ses murs. (1)

Mais en l'an XII Napoléon songe à transporter le théâtre de la guerre en Angleterre, et le premier Inspecteur général du Génie prescrit au Directeur des fortifications d'Arras, dont dépendaient les établissements d'Amiens, « de mettre « en bon état les bâtiments de la maison d'ambu- « lance d'Amiens, destinée à recevoir les évacua- « tions d'une partie de l'armée dont les hôpitaux « devenaient insuffisants depuis la translation du « corps de Compiègne à Montreuil. »

L'hôpital projeté ne fut pas utilisé :

« On voit avec peine que l'utilité des bâtiments « de l'hôpital de Noyon doit cesser avec la disso- « lution de l'armée d'Angleterre : dans ce moment « le gouvernement semble, par des vues d'écono- « mie, préférer diriger les évacuations des hopitaux « de l'armée sur les hospices civils où les malades « ne coûtent que vingt sols par jour. »

Un décret du 25 Novembre 1808, supprime définitivement cet hôpital, et par lettre du 7 Avril 1809, le Ministre de la guerre, Cte d'Hunebourg, approuve la remise à la ville de l'Hôpital militaire de Noyon, pour être converti en dépôt de mendicité,

(1) (Archives du Génie.)

mais à la condition expresse que la ville sera obligée de tenir dans son hospice 300 lits à la disposition de l'Administration de la Guerre pour assurer le service hospitalier de l'Armée des côtes et des divisions environnantes. Le 12 Mai 1809, le Conseil municipal accepte ces propositions et le 29 Mai, remise est faite à la ville de la maison d'ambulance en présence du Chef du Génie et d'un ingénieur des Ponts et chaussées.

Mais en 1814, on annonce l'arrivée de nombreux militaires malades et blessés; chaque jour il en arrive un convoi à Amiens. On met à la porte les mendiants et à leur place on installe les blessés; l'encombrement est tel du reste que le 27 Mai 1814, les Prussiens du 2e Corps d'Armée, quittant Amiens après la campagne de France, laissent dans les hôpitaux près de 500 malades. Ce n'est que peu à peu que ceux-ci quittent l'ambulance, et laissent inoccupés les bâtiments, qui en Décembre 1816 seront rendus à leur destination primitive (1).

Il n'a été trouvé dans les archives locales aucun document relatif à l'organisation et au fonctionnement du service, aucune indication rappelant le mouvement et l'origine des malades traités.

Les charges de l'assistance militaire en delà des époques visées par les institutions précédentes ont varié avec les circonstances. Peu connues

(1) (Archives du Séminaire).

pour le 17e siècle et la première moitié du 18e siècle, elles sont satisfaites par une salle de 11 lits à 2 places en 1784, ainsi qu'il appert d'un rapport de l'Inspecteur Général des Hôpitaux de cette époque (1). Cette situation est rappelée par une lettre de la Commission Administrative des hospices au Préfet, en date du 21 Février 1815, établissant qu'avant la Révolution, il y avait habituellement 60 à 70 malades civils et 15 lits à la disposition du Gouvernement pour les militaires, l'établissement entier étant dirigé par 40 dames Augustines aidées d'un certain nombre de domestiques. (2).

Après la désaffectation de l'hôpital militaire du faubourg de Noyon, les exigences de la guerre se sont affirmées plus catégoriquement, d'une part, pour l'exécution de la convention précédemment consentie, (Acte de cession du grand Séminaire au Ministre de l'Intérieur) et, d'autre part, pour la satisfaction des besoins nouveaux créés par les guerres de l'Empire.

Le 17 Septembre 1809, le Commissaire des Guerres du Département et, en même temps, le Préfet de la Somme informent la Commission hospitalière de la possibilité d'évacuations de malades sur la 15e Division, dont le département fait partie, provenant de la 16e Division, encombrée par les opérations de l'Armée du Nord formée à

(1) Archives départementales : C. 1595. n° 2.
(2) Archives hospitalières : série F. n° 40 P. 17.

Lille. On compte sur 241 lits à deux places à l'Hôtel-Dieu d'Amiens (1).

Le 26 du même mois, la Commission se trouve invitée de nouveau par le Commissaire ordonnateur à se presser de monter les 80 lits qu'elle doit ajouter aux 161 existants, pour parfaire la contribution des 300 précédemment stipulée et, pour arriver plus sûrement au résultat nécessaire, le Préfet offre de céder les bois de lits nécessaires par prélèvement sur le matériel du dépôt de mendicité (2).

En 1815, l'Hôtel-Dieu renferme habituellement 180 à 200 malades civils et tient à la disposition du gouvernement 300 places militaires. (Lettre de la Commission au Préfet, du 21 février 1815) (3).

Le 30 mai 1815, le Préfet informe les administrateurs de l'hospice civil, que d'après les ordres du Ministre de la Guerre, il doit être établi à la citadelle un hôpital de siège de 40 malades, et transmet un état des objets mobiliers que l'Administration aura à y faire transporter à la première apparence de danger qui pourrait obliger la garnison à s'y enfermer (4).

Le lendemain, 31 mai 1815, M. le Commissaire des guerres prévient les administrateurs de l'Hôpital civil, que le Ministre de la Guerre a arrêté

(1) *Ibid.* : Série F. n° 40. Pièces 10 et 11.
(2) Arch hosp. Série F. N° 40, pièces 12 et 13.
(3) *Ibid.*, Série F. N° 40, pièce 17.
(4) *Ibid.*, Série F. N° 40, pièce 19.

que le service hospitalier serait établi dans la place d'Amiens pour 1000 malades militaires ou blessés, que l'hospice y serait compris pour 240, et qu'il serait donné une extension à ce service pour 760 autres malades au dépôt de mendicité que le Préfet est prié de faire mettre avec son mobilier à la disposition des administateurs (1).

Le 14 novembre 1815, le Préfet invite et au besoin requiert les administrateurs des hospices à se préparer à recevoir à l'Hôtel-Dieu au moins 300 malades de l'ambulance prussienne, en sus de 4 à 500 qui pourront trouver place au dépôt de mendicité (2).

En 1831, l'Administration hospitalière se restreint dans ses anciennes largesses vis-à-vis du service militaire. Le grand séminaire, qui avait fait la base de la transaction de 1809 avec la ville, ayant été rendu au clergé à la Restauration et le nombre des malades civils croissant avec la population, on distrait dès le mois de janvier la salle Saint-Louis du service militaire auquel elle était habituellement affectée, avec les salles Saint-Damien, Saint-Jean et Saint-Pierre (3), et le 18 mars, les administrateurs écrivent à M. le Sous-Intendant militaire que l'Hôtel-Dieu ne peut contenir que 150 malades militaires, que ceux qui sont en excédent sont couchés par terre, « ce qui est en-

(1) *Ibid.*, Série F. N° 40, pièce 21.
(2) *Ibid.*, Série F. N° 40, pièce 22.
(3) Arch. hosp., Série F. N° 40, pièces 24, 25, 26.

combrant et nuisible à la salubrité », et que dorénavant les admissions ne se feront que jusqu'à concurrence de 150 (1).

L'Intendant Militaire, par lettre du 29 janvier 1831, proteste contre la réduction décidée sans avis préalable à l'autorité militaire, en alléguant une fois de plus les termes du traité de 1809 (2).

Les administrateurs répondent le 31 Janvier que le traité de 1809 a reçu son exécution jusqu'en 1814-1815, que les bâtiments de l'ancien séminaire ayant été retirés à la ville, le contrat primitif se trouvait rompu, qu'en fait la ville seule et non l'Administration hospitalière avait été et restait engagée vis-à-vis de l'Etat en cas de réclamation, qu'enfin la salle distraite du Service militaire, la salle St Louis, devenue nécessaire aux malades civils, sera, quand elle deviendra libre, remise à la disposition du Service militaire (3).

Au delà, se poursuit l'œuvre de l'assistance hospitalière contemporaine, œuvre définie dans ses principes par les règlements sur le Service de santé de l'Armée et représentée dans ses moyens d'exécution par les salles et annexes construits en 1854.

Cette œuvre peut être appréciée de tous, sans que

(1) *Ibid.*, Série F. N° 46, pièce 13.
(2) *Ibid.*, Série F. n° 40, Pièces 26.
(3) *Ibid.*, Série F. n° 40, Pièces 27.

celui qui a l'honneur de vous entretenir ait autrement à la caractériser que par le rappel de la générosité et de la sollicitude de la Commission administrative qui la dirige.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1e TRIMESTRE DE 1900

I. Le Ministère.

1° Annales du musée Guimet. Revue de l'Histoire des religions, 19e année, tome XXXIX, n° 3; tome XL, nos 1 et 2. — 2° Le journal des savants, 1899, novembre et décembre; 1900, janvier et février.

II. Préfecture du Nord. Ville de Lille. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 rédigé par M. l'abbé Dehaisnes et M. Jules Finot, archivistes. Nord, archives civiles, série B, Chambre des Comptes de Lille, articles 1 à 652. Tome I, première partie.

III. Les auteurs.

1° Carte complétant les études sur le golfe et le port Itius par Jules Lion, Inspecteur honoraire des promenades de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur etc. — 2° Revue d'exégèse mythologique, n° 45, par M. l'abbé Fourrière. — 3° Annales de l'abbaye de Saint-Jean, d'Amiens, Ordre de Premontré, réunies et classées par le R. P. Maurice Dupré, traduites pour la première fois en français sur le manuscrit latin 10110 de la Bibliothèque Nationale et publiées avec additions par MM. Auguste Janvier et Charles Bréard, membres de la Société des

Antiquaires de Picardie. — 3° Recueil historique du Boulonnais, notices, articles, éphémérides du chanoine Haigneré, 1845-1893, annoté, documenté et illustré par M. Arthur de Rosny: 3 volumes in 4°. — 4° Documents nouveaux sur la famille de Clari par M. Georges Boudon. — 5° Le théatre et la chanson autrefois et aujourd'hui par M. Raoul de Fréchencourt. — 6° Documents concernant l'ancienne province de Picardie publiés par P. L. Limichin. 1° Mémoire signifié par le Chapitre de l'église collégiale de Nesle contre Louis de Mailly, Marquis de Nesle. 1732. — 7° Dénombrement de la terre de Boucli au Roi à cause de son château de Péronne, par le Comte de Galametz. — 8° Le petit sépulchre de l'hospice de Saint-Valery-sur-Somme, bas-relief en pierre du XVIe siècle par M. Emile Delignières. — 9° Les muches d'Heudicourt avec 5 plans et gravures par M. Clodomir Boulanger. — 10° Les monuments mégalithiques de la Somme par M. Clodomir Boulanger, 2eme édition avec 18 illustrations. — 11° Les sépultures gallo-romaines de Pierrepont-sur-Avre par M. Georges Boullenger.

IV. Sociétés françaises,

1° Les Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. Livraisons du 20 Janvier au 5 mars 1900. — 2° Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, tome XX, 1re et 2e livraisons. — 3° Société de l'Histoire de Normandie, tome VIII, bulletin, années 1896-99 ; mémoires, Histoire de la Congrégation de Savigny par Dom Claude Auvry, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par Auguste Laveille, 3 volumes ; mélanges, documents publiés et annotés, 4e série, 1898. Histoire des évêques d'Avranches; Françoise de Brezé; Antoine Nicolas Duchesne ; assemblées de la noblesse de Normandie, 1658-1659, par MM. de Beaurepaire, l'abbé Bernier, A. Héron et A. Laruelle ; les trois siècles palinodiques, par Joseph André Guiot, publiés pour la première fois par l'abbé A. Tougard, 2 volumes ; correspondance politique et administrative de Miromesnil, premier Président du Parlement de Normandie, publiée par le P. Le Verdier, tome I. — 4° Société d'Emulation du Doubs. Mémoires, 5e série, tome IX, 1884 ; 6e série, 1887, 2 volumes ; 7e série, 1898, 3 volumes. — 5° Société historique et archéologique de Château-Thierry, annales, 1898. — 6° Société d'archéologie

d'Avranches et de Mortain ; revue de l'Avranchin, tome IX, n° 8 ; mémoires, tome XIV. — 7° Société archéologique de Béziers, bulletin, 3e série, tome III, 1re livraison. — 8° Société Dunoise, bulletin, n° 121. — 9° Société archéologique du Midi de la France, bulletin, série in-8°, n° 24. — 10° Société de Géographie, comptes-rendus des séances 1899, n° 7 ; bulletin, 7e série, tome XX, 1899, 4e trimestre, 1900, nos 1 et 2. — 11° Société académique de Poitiers, bulletin, n° 336. — 12° Société régionale des architectes du Nord de la France ; l'architecture et la construction dans le Nord, 1899, n° 12, 1900 n° 1, — 13° Société historique et archéologique du Périgord, bulletin, tome XXVI, 6e livraison, tome XXVII, 1re livraison. — 14° Société archéologique de Touraine, bulletin, 1899, 4e trimestre. — 15° Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart, bulletin, tome IX, n° 4. — 16° Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin, n° 192. — 17° Société Industrielle d'Amiens, bulletin, juillet-Septembre, 1899. — 18° Société Florimontane d'Annecy, revue savoisienne, 1899, 4e trimestre. — 19° Société archéologique de la Drome, bulletin, n° 132. — 20° Société d'Emulation d'Abbeville, bulletin, 1893, n° 4 ; 1894, n° 1 ; 1895, nos 1-4. — 21° Société archéologique du Finistère, bulletin, 1899, 12e livraison ; 1900 1re livraison. — 22° Société archéologique de la Corrèze, à Brives, bulletin, tome XXI, 4e livraison. — 23° Mémoires de la Société académique de l'Oise, tome XVII, 2e partie. — 24e Bulletin de la Société d'Emulation de la Seine Inférieure, 1898-1899. — 25° Commission archéologique de Narbonne, bulletin, 1900, 1er semestre. — 26e Bulletin de la Société académique de Nantes, 1899, 1er et 2e fascicules. — 27° Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, bulletin, 1899, 4e livraison. — 28° Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1899, n° 10, 1900, n° 2 ; mémoires, tome, XXXVIII. — 29° Mémoires de la Société Nationale d'agriculture d'Angers, 5e série, tome II. — 30° Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XVII, 1er-4me trimestres. — 31° Académie de Toulouse, bulletin, 1898-1899, nos 1-4. — 32° Mémoires publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, tome XIII. — 33° Bulletin de la Société Linnénne du Nord de la France, nos 31 et 32. — 34° Annuaire-Bulletin de la Société

de l'Histoire de France, 1899, 3e fascicule. - 35° Société d'archéologie de la Manche, la mémoires et documents, tome XVII.— 35° Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1899, 4e trimestre.

V. Sociétés étrangères.

1° Université Royale de Christiana, Mémoires 1897 et 1898. — 2° Indicateur d'antiquité suisses, nouvelle série, tome I. Zurich. — 3° Société historique du Grand Duché de Hesse à Darmstadt, bulletin, nouvelle série, 1895. — 4° Académie royale d'Archéologie de Belgique, bulletin, 5e série des Annales, VII. — 5° Académie royale d'Amsterdam, Jaarboek, 1898; Prijvers, Patris ad Filium. – 6° Société Néerlandaise des lettres de Leiden, Handelingen en Mededeelingen, 1898-1899; Levensberichten der Afgestorven medeleden, 1896-1899. — 7° Société paléontologique et archéologique de Charleroi, documents et rapports, tome XXIII. — 8° Société d'histoire et d'archéologie de Gand, bulletin, 7eme année, table: 8eme année, n° 1: Inventaire archéologique, fascicules XIV et XV. — 9° Annales du Cercle archéologique du pays de Waas, tome XVIII, 3e livraison. — 10° Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome XXVIII. — 11° Académie de Metz, mémoires, 2e période, 3e série, 1896-1897. — 12° Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, série V, vol. VIII, fascicules 9°, 10°. — 13° Philadelphia, proceedings of the philosophical society, n° 159. — 14° Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, tome XIII, livraisons 3 et 4. – 15° Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 53e année, tome XXXIV. — 16° Mémoires de l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIIe série, classe historico-philologique, tome IV, n° 6 — 17° Société des Antiquaires de Zurich, Mitteilungen, 64. — 18° Philadelphia, Proceedings of the academy of natural sciences, 1899, april-september. — 19° Société historique du Grand Duché de Hesse, Oberhessisches Worterbuch, Band II; Archiv neue Folge, Band II, Helft 2. — 20° Académie Royale de Munich, Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen classe, 1899, Band II, Heft 2. — 21° Société historique de Souabe et Neubourg, Zeitschrift, Funfundzwanzigster Jahrgang.

VI. Achat de la Société.

1° L'art religieux au XIIIe siècle en France, par Emile Male.

— 2° Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc par Jules Quicherat, cinq volumes publiés par la Société de l'Histoire de France. — 3° Journal de Jean Barrillon, tome II, et chroniques de J. Froissart, tome XI, publiés par la même société. — 4° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines par Daremberg et Saglio, 27e fascicule.

VII Don de MM. Alphonse et Auguste Picard, libraires-éditeurs à Paris.

1° L'archéologie du moyen âge et ses méthodes par J. A. Brutails, archiviste de la Gironde. — 2° Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus publiée d'après les manuscrits par H. F. Delaborde. — 3° Lois de Guillaume-le-Conquérant. Textes et étude critique publiés par John E. Matzke avec une préface historique de Ch. Bémont. — 4° La vie de saint Didier, évêque de Cahors (630-655) publiée d'après les manuscrits de Paris et de Copenhague par Réné Poupardin.

VIII. Publications périodiques.

1° Revue numismatique, 1899, 4e trimestre. — 2° Bulletin monumental, 7e série, tome IV, n° 2. — 3° Revue de l'Art chrétien, 5e série, tome XI, 1ern livraison. — 4° Revue des questions historiques, 133e livraison. — 5° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1489 à 1493.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

ANNÉE 1900. — 2e ET 3e TRIMESTRES

Séance ordinaire du Mardi 10 Avril 1900

Présidence de M. MILVOY, président.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, P. Dubois, Durand, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et de Witasse.

MM. de Broutray, Codevelle, Collombier, le docteur Fournié, Héren et l'abbé Rohault, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— MM. Boullenger et le Vicomte de Civille

remercient la Société de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Le Ministère de l'Instruction publique accuse réception des planches et dessins qui ont été envoyés, sur sa demande, à l'Exposition Universelle, et indique les prérogatives réservées au représentant de la Société et les formalités exigées pour en jouir.

— M. le Secrétaire perpétuel fait part du décés de M. Emile Comte, d'Albert, membre non résidant. Archéologue distingué, très attaché à notre compagnie, il avait fait de sa jolie résidence, la *Villa des Rochers*, un véritable musée préhistorique. MM. de Guyencourt, Pinsard et Poujol de Fréchencourt se sont fait un devoir de représenter la Société aux funérailles de notre regretté confrère. Elles ont eu lieu à Albert le 9 avril.

— M. Poujol de Fréchencourt dépose sur le bureau deux mandements que Mgr l'Evêque d'Amiens a bien voulu adresser à la Société, et différents ouvrages, dont les titres seront publiés dans le bulletin. Ils ont été offerts par MM. Limichin, le Comte de Galametz, Delignières, Clodomir Boulanger, Georges Boullenger.

— M. l'abbé Marchand, curé d'Airaines, veut bien faire don au Musée du fragment de sculpture gallo-romaine dont il a été parlé à la dernière séance.

— Des remerciements sont votés aux différents donateurs.

— M. le Secrétaire perpétuel signale à l'attention de ses confrères les ouvrages suivants, qui contiennent des études fort intéressantes et de belles et curieuses illustrations ; 1° Les Mémoires de la *Société historique et Archéologique du Maine ;* 2° Les Mémoires de la *Société d'Archéologie de Touraine;* 3° l'*Indicateur des Antiquités Suisses* et les Mémoires de l'*Académie Royale de Modène.* — Le fascicule de l'*Art et la Construction dans le Nord* contient un pieux souvenir à la mémoire de nos regrettés confrères, MM. Antoine et Billoré.

— M. Bréard, membre non résidant, désirerait avoir quelques renseignements sur le *Cordon royal*, ornement d'Architecture en forme de moulure, qui décorait sous l'ancien régime et surtout à partir du XVIIe siècle, divers monuments édifiés par ordre du pouvoir royal, dont il semblait avoir été un privilège. On le remarque à la Citadelle d'Amiens. Ses origines et son histoire sont inconnues.

Travaux :

— M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Assemblée une note de M. le Conservateur du Musée de Picardie, dans laquelle sont décrites diverses substructions d'un édifice gallo-romain découvertes récemment à Renancourt, près d'Amiens, au-dessus du Chemin des Morts, à

50 centimètres, sous le sol. La façade de la construction mesurait 22 mètres 50 cent. Elle était soutenue à des intervalles irréguliers par des pilastres carrés. En retour d'équerre ces intervalles sont plus considérables et, au sud, le pilastre d'angle était de forme circulaire. Des pilastres quadrangulaires marquent les divisions intérieures de l'édifice, dont l'emplacement n'a pas été complètement déblayé. Il est bien entendu que ces supports ne sont reconnaissables qu'à leurs fondations. Aucune trace de colonne, aucune pierre d'appareil, aucun débris remarquable n'a été rencontré au cours des fouilles, que M. le Conservateur se propose de surveiller attentivement.

— L'assemblée remercie M. Delambre de son intéressante communication.

— MM. Édouard du Bos, le chanoine Bouillet, président de la Société artistique de Saint-Jean, le comte de Dampierre, Deleforterie, architecte, Herbette, conseiller d'État, et Maurice Percheval, présentés à la dernière réunion, comme membres non résidants, sont élus en cette qualité.

— L'ordre du jour appelle l'élection au scrutin secret de MM. Jules Bocquet, Amédée de Francqueville et le chanoine Vitasse. Après trois votes successifs, MM. Bocquet, de Francqueville et le chanoine Vitasse, sont proclamés élus et membres titulaires résidants de la Société.

— M. Collombier signale une découverte de monnaies gauloises faite à Amiens, en 1899, sur

le territoire de la paroisse Saint-Jacques. Cette communication est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Guerlin lit le compte rendu des congrès auxquels il a bien voulu représenter la Société à Arlon et Anvers. Cette lecture est renvoyée à la commission des impressions.

— M. le Président propose, comme but de la première excursion archéologique en 1900, l'abbaye de Valloires. L'assemblée accepte volontiers cette proposition et prie M. le Président d'étudier, pour la prochaine séance, l'itinéraire le plus facile et l'organisation la plus pratique.

— M. de Guyencourt présente et décrit un casse-tête naviforme Cette arme de parade semble dater de la fin de l'âge dit de la pierre polie. Elle est en talcschiste parsemé de cristaux d'amphibole, roche trop tendre pour être aiguisée de manière à former un tranchant. Les gisements de talcschiste les plus voisins d'Amiens sont situés dans le Morvan. Les armes similaires à celle qui est sous les yeux de l'assemblée sont fort rares. On n'en connaît que trois ou quatre exemplaires. Ce type semble spécial aux bassins de la Seine et de la Somme. M. de Mortillet, dans son *Musée préhistorique*, donne le dessin d'un objet semblable (1). Le casse-tête en question a été trouvé à Renancourt, près Amiens, le 23 janvier 1900, à

(1) Pl. LIV, n° 517.

1 m. 50 de profondeur, dans l'argile et dans un terrain appartenant à M. Alphonse Boutmy, membre du Conseil municipal d'Amiens.

— La Société remercie M. de Guyencourt de sa communication et sur sa proposition vote l'achat de ce curieux objet pour le Musée.

— M. de Witasse appelle l'attention de l'assemblée sur les travaux actuellement exécutés près l'ancienne Malemaison. Il demande si la Société ne devrait pas faire pratiquer des fouilles sur cet emplacement.

— M. de Guyencourt répond que le terrain doit être profondément excavé et que nos collègues, M. Georges Antoine, en qualité d'architecte, et M. Pinsard, suivent, avec une scrupuleuse attention, les travaux qui ont déjà révélé l'existence d'un souterrain Un rapport sera communiqué par nos confrères quand le temps en sera venu.

— M. Pierre Dubois signale diverses inscriptions funéraires gravées sur des lames de plomb, qui viennnent d'être découvertes, pendant les travaux exécutés à la Bibliothèque communale sur l'emplacement de l'ancien couvent des Moreaucourt. Ces inscriptions ne sont pas anciennes.

— Sur la proposition de M. Brandicourt, l'achat d'un exemplaire des statuts des marchands d'Amiens, relié aux armes de France, est voté.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les n°s 26533 à 26576.

Séance du Mardi 8 Mai 1900.

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Le Dieu, Milvoy, Roux, Trouille, le chanoine Vitasse et G. de Witasse.

MM. Boullenger (de Pierrepont), de Boutray, Collombier, Pierre Cosserat, Héren, Le François et Macqueron, membres non résidants assistent à la séance.

Correspondance :

—MM. Percheval, Deleforterie, Edouard du Bos, le chanoine Bouillet, Pascal Mollet et le Comte de Dampierre remercient la Société de leur admission en qualité de membres non résidants.

—MM. Boquet, de Francqueville et le chanoine Vitasse adressent leurs remerciements à l'occasion de leur élection comme membres titulaires résidants.

— MM. Bréard remercie la Société du bon accueil fait à sa communication sur le *Cordon Royal*. Il souhaite la découverte de textes qui élucident cette question.

— Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la bibliothèque:

1° *L'antiquité expliquée et représentée en figures* par Dom Bernard de Montfaucon, cinq volumes, in-folio, adressés par M. Gabet, beau-frère de M. Comte, pour obéir à un désir manifesté devant lui par notre regretté collègue ;

2° *La description de l'église Cathédrale d'Amiens*, par J. Baron, publiée et annotée par M. Edmond Soyez. Notre trop modeste confrère ne dit pas qu'un des grands attraits de cette publication consiste dans la lecture des nombreuses et très intéressantes notes qu'il a jointes au récit de Baron ;

3° *Histoire de Sainte-Segrée* (2e partie), par M. Hodent.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. Poujol de Fréchencourt signale parmi les ouvrages nouvellement reçus : 1° Les Mémoires de la Société des *Antiquaires du centre*. On remarque dans cet ouvrage un travail sur les enseignes de pèlerinage, en plomb. Le dessin de l'une d'entre elles peut intéresser quelques-uns de nos confrères, car elle est relative au chef de saint Jean-Baptiste ; 2° Les Mémoires de la *Société de Vitry-le-Français ;* 3° Un volume édité par les *Antiquaires de la Côte-d'Or;* 4° Des albums offerts par le *Musée de Stockholm;* 5° Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, publié par l'académie de cette ville et spécialement offert à la Société.

Travaux :

— M. Brandicourt annonce qu'un exemplaire des statuts et règlements des marchands d'Amiens, qui a été soumis à l'examen de la Société dans la dernière séance, vient d'être acquis pour la bibliothèque.

— La prochaine excursion de la Société est fixée au mardi 22 Mai, elle aura pour but principal la visite de l'abbaye de Valloires.

— M. de Guyencourt lit une note dans laquelle M. Delambre, conservateur du Musée, décrit une terre cuite faisant partie de la collection de M. Collombier. Cet objet, trouvé à Amiens, est fort incomplet. Il représente une tête de cerf. Sa couleur est d'un blanc légèrement rosé. Les oreilles de l'animal s'appliquent le long des bois, dressés eux-mêmes contre une surface conique s'évasant vers le haut. Cette figurine paraît être plutôt un jouet d'enfant que le débris d'un vase. Un dessin accompagne la note de M. Delambre.

— M. Macqueron donne la description d'une couronne de lumières en argent qui appartenait aux arbalétriers d'Abbeville. On y voyait des statuettes de saints, des fleurs et des armoiries. Cette pièce d'orfèvrerie est mentionnée dans l'*Histoire du luminaire* par M. d'Allemagne. M. Louandre en avait déjà parlé dans son *Histoire d'Abbeville*. Cette couronne existait dès 1589. L'ouvrage de M. d'Allemagne signale aussi, comme étant une

ancienne lanterne ayant servi de reliquaire, une crèche en fils de fer, qui appartenait en 1891 à M. le Secq des Tournelles et n'est autre que la crèche donnée en 1734 à l'église Saint-Pierre d'Amiens, par Charles le Jeune et sa femme. Cet objet faisait partie, depuis un certain nombre d'années, du mobilier de l'église d'Hangest-sur-Somme. Il a été vendu et M. Macqueron croit utile de donner le nom de son propriétaire en 1891.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les nos 26577 à 26640.

Séance du Mardi 12 Juin 1900

Présidence de M. Milvoy, président

Sont présents : MM. Boudon, l'abbé Cardon, Dubois, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, le chanoine Vitasse et de Witasse.

MM. Collombier et Héren, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. le Secrétaire perpétuel annonce, aux applaudissements de l'assemblée, qu'une partie du

prix Thérouanne a été décernée, par l'Académie française, à notre confrère le baron de Calonne, pour son *Histoire d'Amiens*.

Il fait part à la Société de la douloureuse nouvelle du décès de M. François de Bonnault, élève de l'École des Chartes, fils de M. le baron de Bonnault d'Houët, notre collègue, et de celui de M. le comte de Marsy, l'éminent directeur de la Société française d'Archéologie. M. le comte de Marsy appartenait depuis l'année 1862 à notre compagnie qu'il affectionnait tout particulièrement Il en a fourni amplement la preuve par les nombreuses et intéressantes communications qu'il a bien voulu lui adresser. Le Secrétaire perpétuel a été officiellement averti de la mort de M. de Marsy par son dévoué collaborateur M. le comte Lair. MM. Milvoy, Poujol de Fréchencourt et de Guyencourt ont représenté la Société aux obsèques du regretté défunt, à Compiègne. L'assemblée adresse à M. le baron de Bonnault et à la famille de M. le comte de Marsy l'expression de sa vive et douloureuse sympathie.

— M. Herbette adresse un certain nombre de brochures pour la bibliothèque et quelques membres de la Société.

— Le ministère de l'Instruction publique a bien voulu faire un important envoi d'ouvrages pour notre bibliothèque. La désignation de ces volumes sera mentionnée au bulletin.

— Des remerciements sont votés à M. le Mi-

nistre de l'Instruction publique et à M. Herbette

— Parmi les livres déposés sur le bureau le Secrétaire perpétuel désigne spécialement à l'attention de ses collègues les mémoires de la *Société archéologique de Pau* et de la *Société Eduenne*.

— La Société française d'Archéologie annonce que, malgré le deuil qui vient de la frapper si malheureusement, le Congrès archéologique aura lieu à Chartres à la fin de Juin.

Travaux :

— M. Poujol de Fréchencourt communique la liste des manuscrits acquis des héritiers de M. Dubois. Ceux signalés aujourd'hui sont l'œuvre de notre regretté confrère. Il y en a quatorze ; leurs titres seront publiés dans le bulletin. Il sera fait mention des autres pièces dans une prochaine séance.

— MM. Fauvel, Sarrazin et Thorel, vice-président du Tribunal Civil, présentés à la dernière séance, comme membres titulaires non résidants, sont admis en cette qualité.

— M. Boudon offre une carte de Cassini, puis il fait connaître une pièce achetée a la vente Charavay. C'est la saisine d'un fief à Crécy, dépendant de la seigneurie de Gueschard, qui appartenait à Nicolas de Montmorency. L'acte est du 24 Mars 1533, (V. S.). M. Boudon explique ensuite l'origine d'un mémoire concernant la généralité de Picardie

par Bignon, dont il a été question à la dernière séance. Il faisait partie d'une collection rédigée pour l'instruction du duc de Bourgogne et il en existe de nombreuses copies. La bibliothèque d'Amiens le possède en triple exemplaire. L'un, offert par M. de Cayrol, est particulièrement beau.

— A propos de la demande en communication d'un manuscrit, la Société maintient absolument la règle très sage qu'elle a depuis longtemps adoptée. Les manuscrits qu'elle possède ne peuvent être consultés que sur place. Exceptionnellement et pour un long travail elle en autorise le dépôt dans la salle des Archives départementales.

— L'assemblée s'occupe de la seconde excursion archéologique qui doit être faite cette année. Sur la proposition de M. le Président il est décidé qu'elle aura lieu le mercredi 27 juin et que les excursionnistes visiteront la basilique de Saint-Denis et les riches collections réunies en ce moment au Petit Palais des Beaux-Arts.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les n°s 26.641 à 26.680.

Séance du Mardi 10 Juillet 1900.

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. l'abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon. Dubois,

Durand, de Francqueville, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux et Trouille.

MM. Collombier, Maurice Cosserat, Goudallier, Héren, l'Abbé Rohault et l'Abbé Vatinelle, membres non résidants, assistent à la séance.

M. le chanoine Vitasse se fait excuser.

Correspondance :

— M. le Préfet de la Somme, en vue de la subvention annuelle votée par le Conseil Général, réclame l'état financier de la Société pour le soumettre à l'Assemblée départementale.

— Le Conseil de la Société française d'Archéologie fait part officiellement du décès de M. le Comte de Marsy.

— M. Thorel, vice-président du Tribunal Civil, et M. Fauvel, remercient la Société de les avoir admis en qualité de membres non résidants.

— M. Delaporte, brasseur à Amiens, offre, pour le musée, une sculpture en pierre représentant les armoiries de la famille de Pisseleu. Elle provient de l'ancien couvent des Minimes. L'assemblée vote des remerciements à M. Delaporte.

— L'Université Royale d'Upsal sollicite l'échanga des publications avec notre Compagnie. Cette demande est favorablement accueillie, sous certaines conditions.

— Le Secrétaire perpétuel signale parmi les ouvrages déposés sur le bureau : 1° le n° des *Etudes* des R. R. P. P de la Compagnie de Jésus qui contient un compte-rendu de l'*Histoire d'Amiens* de M. de Calonne ; 2° Dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, la description d'une cachette de fondeur de l'âge du bronze ; 3° Dans les Annales de la *Société archéologique de Namur*, une étude sur des bijoux mérovingiens, et sur des sculptures de Richardot ; 4° l'*Indicateur des Antiquités Suisses*, l'*Inventaire Archéologique de Gand*, et la *Revue Historique et Archéologique de Mayence*, avec leurs curieuses illustrations ; 6° enfin un travail sur l'usage de la pipe dans l'Antiquité, publié par la *Société d'Histoire de Genève*.

Travaux :

— M. Jourdain, présenté à la dernière séance comme membre titulaire non résidant, est élu en cette qualité.

— L'ordre du jour appelle la réception de M. Amédée de Francqueville, membre titulaire résidant. Il prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Depuis de longues années, j'ai l'honneur de faire partie de la Société des Antiquaires de Picardie,

comme membre non résidant ; ce qui me permet d'apprécier aujourd'hui toute la valeur du nouveau titre que vous voulez bien me conférer.

En effet, en suivant vos réunions, en étudiant vos savantes publications, je vois que chacun de vous, Messieurs, apporte sa pierre à l'œuvre commune : recherches historiques ou archéologiques, études sur les anciennes familles et sur les œuvres d'art de notre région. Aussi, grande est ma confusion en arrivant au milieu de vous les mains vides. Mais je compte aujourd'hui sur votre indulgence et, dans la suite, sur vos bons conseils qui me permettront de faire œuvre utile envers la Société des Antiquaires.

Parmi vos travaux, Messieurs, j'ai surtout suivi avec intérêt ceux de nos savants collègues qui traitaient des œuvres d'art et de curiosité. Je ne pense pas être seul à partager ce goût, car il est peu de cité, je crois, où la passion de la collection soit poussée aussi loin que dans notre ville d'Amiens. Quel est celui de nos compatriotes qui de temps à autre, ne va inspecter le *Marché à la Reiderie* espérant y découvrir des trésors ! Aussi ai-je cru bien faire en prenant dans les ouvrages spéciaux, quelques notes sur les collections et les collectionneurs.

De tout temps, l'homme a aimé à s'entourer d'objets d'art et, sans remonter au déluge, examinons un instant l'époque romaine. A ce moment les chercheurs étaient innombrables ; les riches patriciens ornaient leurs demeures des dépouilles des pays conquis et Cicéron payait 200.000 francs une table en thuya ! (1)

(1) Dictionnaire de l'art par E. Bosc. Introduction.

Verrès, dit-on, employait des moyens peu... délicats. N'est-ce pas lui qui, voulant se procurer une statue de Mercure, donne l'ordre de la transporter à Messine? Le premier magistrat de la ville refuse, Verrès le fait dépouiller de ses vêtements et attacher sur la place publique. Le pauvre homme, mourant de froid, donna la statue. L'auteur qui nous raconte ce fait ajoute malicieusement : « Après tout, Mercure n'était-il pas le Dieu des voleurs et Verrès ne pouvait-il pas, à la rigueur, opérer de la sorte pour lui rendre hommage ! » (1)

Pline blâme l'égoïsme des collectionneurs de son temps et souhaite « que les merveilles qu'un siècle transmet à un autre, comme la plus belle part de son héritage, soient exposées aux regards du public. » Certains amateurs de notre époque ne mériteraient-ils pas le même reproche ?

Les marchands de curiosités se tenaient à Rome sur la voie sacrée. Chez eux on trouvait des tableaux, statues, terres cuites, ivoires, bronzes d'Egine et de Délos, de Corinthe, vases murrhins, tapisseries de Babylone, argenterie, pierres gravées, verreries d'Orient. « C'était à rêver, nous dit encore le savant M. Bonnaffé, et dans ce lieu plein de séductions, nombre d'amateurs par trop enthousiastes, compromirent leur fortune. »

Les Gallo-Romains de notre région devaient avoir les mêmes goûts si on en juge par les statuettes, vases en terre ou verre (2), pierres gravées conservées dans les collections particulières et dans nos musées.

(1) Dictionnaire de l'art par E. Bosc. Introduction.

(2) Collection de M. Boulanger, de Péronne, et de M. Cosserat, d'Amiens.

L'album de la Société en a donné de jolis spécimens; le guerrier mourant, le jeune satyre provenant d'Ailly-sur-Somme, pour ne citer que ceux-là.

Depuis cette époque et pendant de longs siècles, nous trouvons bien le luxe dans l'ameublement, dans les armes, dans les vêtements, mais les temps étaient trop troublés pour permettre aux vraies collections de se former.

Au XIVe siècle Jacques Duchié possédait des tableaux, des instruments de musique, des meubles, « En une autre chambre haulte estoient grand nombre d'arbalestes, dont aulcuns estoient peints à belles figures, là estoient étendards, bannières, haches, guisarmes, mailles de fer et de plomb, pavois, targes, escus. »

Un autre cabinet d'armes existait en 1499, à Amboise, l'inventaire nous en a été conservé (1). Peut être aurait-on trouvé parmi elles, des pièces provenant d'Abbeville, où existait au XVe siècle une fabrique d'armes renommée (2).

Mais pendant tout le moyen âge, aussi bien chez le grand seigneur que chez le riche bourgeois, c'est sur le dressoir que nous trouvons exposé ce qu'on nomme aujourd'hui le bibelot. Ce meuble qui était fait beaucoup moins en vue de l'utilité que de l'ostentation « était composé de gradins avec un dorsal et quelquefois un dais d'étoffe ou de bois sculpté ». (3) Il était chargé de vaisselle d'or et d'argent, de plats d'étain (4), de vases de toutes sortes, aiguières, hanaps, de bijoux, reliquaires, statuettes, etc.

(1) Dict, de l'Art par E. Bosc. Introduction.
(2) La panoplie du XVe au XVIIIe siècle. Cte de Belleval, p. 85.
(3) Dict. raisonné du Mobilier français. Viollet-le-Duc,
(4) L'Etain, par M. Germain Bapst, p. 165.

Le luxe des dressoirs se propagea à un tel point dans les maisons ecclésiastiques que Martial d'Auvergne adresse à ce sujet des reproches aux évêques (1).

Notre cathédrale nous fournit plusieurs exemples de ces buffets reproduits dans les stalles. Le panneau représentant la Vierge lisant sur les genoux de sainte Anne nous en donne un premier exemple. Sur les gradins se voyaient plusieurs objets qui malheureusement ont disparu. On aperçoit sur la tablette inférieure un vase. Un autre meuble du même genre se trouve dans le bas relief qui nous montre la Nativité de la Vierge.

Il était d'usage d'orner la chambre de l'accouchée d'une foule d'objets précieux, et nous voyons « les ducs de Bourgogne prêtant leur admirable argenterie pour augmenter l'apparat des relevailles des princesses de la famille ducale. (2). »

Un troisième exemple se trouve dans la sculpture représentant les noces de Cana. Voici la description qu'en donne notre savant collègue, M. Durand : « Sur son unique gradin recouvert d'une nappe qui retombe à droite et à gauche, on voit un pot et trois gobelets mis l'un dans l'autre, accompagnés de leur bassin, une aiguière garnit la tablette supérieure (3). »

Nos ancêtres avaient surtout la passion de l'orfèvrerie et ce mot reviendra souvent sous notre plume ; les inventaires du temps nous montrent un luxe inouï.

(1) Les Arts au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, P. Lacroix, p. 9.

(2) Les arts de l'ameublement. L'orfèvrerie. Havard.

(3), Ameublement civil au XVIe siècle, par M. G. Durand. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 4e série, tome I.

A la mort de Charles V, l'argenterie représentait une valeur de dix-neuf millions.

L'inventaire du duc d'Anjou comprend : des plats, des hanaps, des coupes, des saucières, des drageoirs, etc., etc. Nous empruntons ces renseignements à M. Havard qui cite aussi parmi toutes les richesses de cette époque un surtout représentant un homme menant une brouette et « devant a une femme qui a un chaperon à la mode de Picardie. »

M. Delaborde nous fait remarquer que ce n'était pas seulement le plaisir d'étaler ses richesses sur les dressoirs, qui faisait amasser tous ces objets en métal précieux. C'était aussi un fond de réserve dans lequel on puisait en cas de détresse, lorsqu'on avait besoin d'argent pour solder une rançon ou payer les gens de guerre.

La valeur du métal employé devait amener la destruction d'une grande partie de ces chefs-d'œuvre et bien peu sont parvenus jusqu'à nous. Benvenuto Cellini voyait juste lorsqu'il recommandait de conserver en étain les modèles des plus belles pièces d'orfèvrerie !

A cette époque, les grands seigneurs ne se contentaient pas des œuvres des artistes français et en faisaient venir de l'étranger. L'Italie était principalement mise à contribution. « Charles VIII avait fait charrier depuis cette ville (Naples) jusqu'à Amboise, quatre-vingt-sept-mille livres pesant de tapisseries, librairie, peinctures, pierres de marbre et de porfire et autres meubles (1) ».

(1). Histoire de France. Bordier et Charton.

Le Cardinal d'Armagnac envoyait de Rome au connétable de Montmorency des bustes antiques pour orner Ecouen ; Andrea del Sarto moulait des statues et choisissait en Italie les peintures du Primatice pour François 1er (1).

Bernard Palissy, lui aussi, dont les œuvres devaient un jour faire la joie et l'envie des amateurs, réunissait une foule d'objets précieux, en particulier les faïences et les émaux.

Les numismates picards devaient être nombreux au XVIe et XVIIe siècles, car Claude de Mons les plaisante dans ses vers. (2).

Les guerres de religion amenèrent la destruction de beaucoup d'œuvres artistiques réunies depuis de longs siècles dans les églises et les châteaux. Les souverains, eux aussi, lorsque le trésor était vide envoyaient au creuset la vaisselle précieuse de leurs sujets, comme le fit Henri II en 1554. En 1590, ce sont les trésors des églises qui sont mis à contribution ; celui de Saint-Denis ne fut pas épargné.

Cette destruction se renouvela sous Louis XIV et sous Louis XV (3).

Il faudrait un volume pour passer en revue tous les amateurs du XVIIe siècle et, c'est à cette époque, que nous trouvons les premiers catalogues de ventes et les experts.

(1) Histoire de France. Bordier et Charton. P. 136.

(2) Claude de Mons, par Robert de Guyencourt. P. 22 et suivantes.

(3) Voir les Arts de l'Ameublement. — Orfèvrerie. — Havard, p. 125 à 135.

Peiresc, dont entre parenthèses, le portrait fût gravé par Mellan, d'Abbeville, réunissait des statues, des manuscrits. Un ouvrage paru au commencement de cette année (1), nous donne des détails intéressants sur les acquisitions qu'il faisait en voyage « d'un marchand obscur..., d'un lapidaire venu des Indes, d'un paysan qui fouille ordinairement dans la rivière de Seine à Paris. »

En Picardie, nous trouvons le duc de Chaulnes dont le riche mobilier et « quantité d'autres singularitez et toutes rares ont attiré l'attention de tout le monde et du Roi même. » Son troisième fils, Charles d'Albert d'Ailly, ambassadeur à Rome, possédait une galerie de tableaux (2).

Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une Nuits*, né auprès de Montdidier, à Rollot, recueillait en Orient des manuscrits, des médailles. Il fut chargé par la Compagnie des Indes de récolter ce qui pourrait enrichir le cabinet de Colbert (3).

Parmi les amateurs d'estampes, nous trouvons le nom du maréchal d'Humières (4).

Richelieu, tout absorbé qu'il fut, par les affaires de l'État, ne dédaignait pas de s'intéresser, lui aussi, aux divers objets qui font la joie des curieux (5).

(1) Claude Fabri de Peiresc, par E. Michel. — *Revue des Deux-Mondes* 1900, p. 399 et 400.

(2) Dictionnaire des Amateurs français au XVIIe siècle, par Bonnaffé, p. 59 et 60.

(3) Id., p. 12.

(4) Id., p. 142.

(5) La Grande Mademoiselle, par Arvède Barine. — *Revue des Deux-Mondes* 1900, p. 840.

Mais de tous les amateurs de cette époque, le plus célèbre est Mazarin. Il faisait rechercher toutes espèces d'objets artistiques en Italie, en Portugal, en Angleterre (1).

Une gravure de Nanteuil, nous montre le cardinal à l'entrée de sa galerie ; une portière relevée nous laisse apercevoir des tableaux et des statues.

Pendant son exil, le Parlement fait vendre ses richesses. Aussitôt rentré en France, il rachète le plus possible des objets dispersés. Mais il n'en jouit pas longtemps et, se sentant mourir, se fait transporter dans sa galerie où on l'entend murmurer « et dire qu'il me faut quitter tout cela... j'ai eu tant de peine à acquérir ces choses ! Ah ! je ne puis les abandonner sans regret !... » (Mémoires de Brienne.)

Si, des véritables collectionneurs, nous passons aux simples amateurs, nous trouvons dans les inventaires des renseignements précieux. Citons seulement celui de Jean Racine, comme celui d'un compatriote ; je le trouve dans les mémoires de la Société, et j'y remarque des tapisseries, des tableaux, des porcelaines de Chine, etc...

Mais le goût des pièces rares dégénéra vite en manie et Labruyère nous apprend que de son temps, les collectionneurs recherchaient beaucoup plus les estampes qui n'avaient « presque pas été tirées, » aux épreuves les plus belles. On prétend, du reste, que l'amour du vieux sous Louis XIV était poussé si loin, que les riches financiers jetaient, dit-on, leur argen-

(1) Lettres, sciences et arts, XVIIe siècle. Paul Lacroix, p. 154.

terie du haut en bas de leurs escaliers pour lui donner un aspect antique !

Le Père Daire, dans l'Histoire littéraire de la Ville d'Amiens, nous cite un certain nombre de « curieux en médailles » du XVIIe et XVIIIe siècles, entre autres : François de Camps, Jean Vaquette, écuyer, seigneur de Cardonnoy, François du Gard, Jean Houlon, Godefroy Le Buteux. Il nous parle aussi de J. B. R. Boistel d'Welles qui possédait « un cabinet de tableaux et d'estampes, » et d'Antoine Adrien Villeman qui réunissait « des ciboires et crucifix de 4 à 500 ans.. »

Au XVIIIe siècle (1723) se rattache la disparition des tableaux de N.-D. du Puy qui formaient dans notre Cathédrale une véritable et « précieuse collection (1). » Commencée vers le milieu du XVe siècle, cette remarquable suite de tableaux et de statues était du plus haut intérêt pour l'étude des progrès de l'art en Picardie. Mais le sujet a été approfondi avec trop de compétence pour nous permettre d'y revenir.

A cette époque, François Cressent, originaire de notre ville et membre de cette illustre famille de sculpteurs et ciseleurs, acquit un cabinet de tableaux dont les contemporains vantaient la richesse.

Sous le roi Louis XV c'était une mode pour cette société élégante et passionnée pour le luxe, de se rendre chez les orfèvres qui avaient la spécialité de tenir les mille riens de la curiosité : émaux, vases, porcelaines, statues, tableaux ; on trouvait de tout chez eux.

(1) Les œuvres d'art de la Confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens, mémoire posthume de M. le Dr Rigollot, revu et terminé par M. A. Breuil. Mém. de la Soc. des Ant., 2e série. Tome V.

Une toile de Watteau, que vous avez sans doute admirée, Messieurs, au Petit Palais des Beaux-Arts à l'Exposition Universelle, nous montre une dame et un gentilhomme, dans les gracieux costumes de l'époque examinant des tableaux dans le magasin de Gersaint, célèbre marchand du temps, pendant que des employés retirent d'autres toiles et miroirs d'une caisse.

Une estampe gravée par Rousseau et intitulée « le connaisseur », nous fait voir l'intérieur d'un collectionneur au XVIIIe siècle. Nous sommes dans une élégante bibliothèque encombrée de jolis meubles, de statues, de vases. Le Roi ne dédaignait pas de recourir à un de ces marchands, Lazare Devaux, et le chargeait d'acheter aux ventes les objets dont il désirait enrichir ses collections.

Mais pour apprécier à quel point était développé dans notre province l'amour du bibelot, il faudrait puiser dans les inventaires d'abbayes ou de châteaux, inventaires d'hôtel d'un riche bourgeois, mais cela nous entraînerait trop loin. Je ne puis cependant m'empêcher de rappeler le si intéressant travail d'un de nos collègues sur le mobilier d'un bourgeois d'Amiens (1); les salles et chambres sont tendues de tapisseries de Bergame, de Lille, d'Arras ou de cuir de Cordoue. Dans les appartements, nous trouvons une foule d'objets précieux : pendules, bras de cristal, service de saxe, canne à pomme d'or, épée à poignée d'argent, tabatière, etc.

Certains châteaux de Picardie devaient à cette époque contenir des merveilles, si on en juge par le

(1). Les bourgeois d'Amiens, par M. Poujol de Fréchencourt.

seul château d'Heilly, dont les objets d'art, dispersés aujourd'hui, se rencontrent de tous côtés.

Mais les véritables collectionneurs ne manquaient pas alors dans notre ville ; l'auteur anonyme du Voyage pittoresque à Amiens, en 1783, recommande « la vue des cabinets de M. l'Abbé M... prêtre et chapelain de la même ville, à qui une érudition immense ne laisse rien échapper ; il a chez lui une collection de médailles, (qui est, si j'ose le dire, un corps de Chronologie, sous une forme palpable) et plusieurs morceaux d'Histoire Naturelle, des Tableaux, des Estampes, une bibliothèque choisie. Celui de M. R... chanoine de la Cathédrale, composé d'une nombreuse collection de tableaux, parmi lesquels il en est d'excellents. Celui de M. H... (1), receveur des Tailles, est composé d'un certain nombre de tableaux de grands maîtres ; entr'autres d'une suite de portraits de l'immortel Largillière. Celui de M. de M... Ecuyer, contient une collection soignée d'Histoire Naturelle en tout genre, des urnes et des vases antiques... » (2)

Comment rendre compte des pertes immenses éprouvées par l'art pendant la tourmente révolutionnaire ; soit dans les églises et les abbayes, soit dans les châteaux qui, comme celui de Davenescourt, furent

(1). Il s'agit ici de M. Houzé de Cavillon. Ces toiles sont aujourd'hui conservées au château de Montonvillers (Somme) et au château de Galluis (Seine-et-Oise), chez M. Lennel et chez M. le Baron de Boutray, arrières-petits-fils de M. Houzé de Cavillon.

(2). Voyage pittoresque ou notice exacte de tout ce qu'il y a d'intéressant à voir dans la ville d'Amiens, Capitale de la Picardie et dans une partie de ses alentours, fait en l'année 1783, par M. D. V. L. D'A.

pillés en 1791 ? Foule d'objets sont brisés, fondus, brûlés, vendus, quelques-uns forment le noyau des musées naissants, d'autres émigrent à l'étranger. Sans nous rendre compte de ce désastre, feuilletons le travail de M. Darsy (1) et nous verrons ce que possédaient de richesses les trésors de la Cathédrale, de Corbie, de St-Riquier, de Selincourt. On envoie à la monnaie les plaques d'argent ciselé garnies de pierres précieuses, qui enrichissaient les couvertures de l'évangiliaire de Charlemagne ; le merveilleux reliquaire en or qui contenait le chef de saint Jean-Baptiste, une Vierge d'argent provenant des Augustins d'Amiens etc., etc.

Quelques années après, sous l'influence des romantiques, le goût se porte de nouveau vers les choses anciennes et d'importantes collections se forment. Qu'il nous suffise de citer celle de M. Bouvier, à Amiens, si riche en objets provenant de Corbie ; celle de M. Boucher de Perthes à Abbeville, le musée Hourdequin à Montdidier et celui Danicourt à Péronne.

De nos jours, les curieux, comme on disait au bon viéux temps sont légion et, depuis le milliardaire qui entasse dans ses galeries merveille sur merveille, jusqu'au collégien qui économise quelques sous pour acheter un timbre-poste, tout le monde collectionne. Certains trouveront peut-être que c'est là un passe-temps bien futile. Cependant un chercheur du XVIIe siècle dont nous parlions plus haut, « avait compris tout ce que les monuments des différents âges fournis-

(1) Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution. Darsy.

sent de ressources pour les mieux connaître : inscriptions, monnaies, armes, meubles et objets du culte étaient pour lui autant de documents aussi positifs que les écrits mêmes que nous a laissés l'antiquité, car ils peuvent très efficacement nous aider à comprendre les usages et les mœurs des peuples anciens » (1).

J'aime à espérer, Messieurs, que tels sont aussi vos sentiments, et que vous voudrez bien m'excuser de vous avoir aussi longuement entretenu de ce sujet.

A ce discours très applaudi, M. le Président répond par les paroles suivantes :

Votre étude, Monsieur, se rattache très étroitement à l'une des questions vitales de l'art en notre époque si féconde en surprises, époque toute d'évolution et d'expansion universelle, époque qui aux hommes d'étude de l'avenir fournira de multiples traces d'une orientation nouvelle.

Eternel recommencement des phénomènes sociaux ! Toujours les mêmes dans des milieux qui se transforment sans cesse.

L'amour du beau, l'amour du bien, sont vieux comme l'histoire de l'humanité.

La Société des Antiquaires de Picardie a toujours marqué sa généreuse sollicitude pour le culte des œuvres d'art. Elle ne s'attache pas à suivre les errements et les exagérations de la mode en cette matière, elle les estime et les recherche pour les étudier, les mettre en relief et les sauver de la ruine ou de l'oubli.

(1) Claude Fabri de Peiresc par M. Emile Michel. Revue des Deux Mondes 1900, p. 399.

Ces œuvres ont comme valeur vénale le prix que le caprice veut bien leur attribuer. Mais considérées comme manifestations d'art, elles ont toutes une valeur inestimable : la valeur du génie dépensé par les maîtres qui les ont conçues. Toute œuvre, si humble soit-elle, est digne également de fixer notre attention, car toute œuvre concourt à caractériser l'expression, l'état d'âme d'un siècle, d'une époque disparue.

La Société, qui vous accueille aujourd'hui par des liens plus étroits, peut, à bon droit, passer pour avoir dans la plus large mesure rempli les promesses de ses premières heures.

La fondation du Musée de Picardie, les nombreuses et remarquables publications enrichies des illustrations les plus parfaites, voilà rêves réalisés par elle.

Comme elle, l'amateur des choses d'art n'a pas accompli sa tâche entière lorsqu'il s'est donné pour but de réunir et d'étudier les objets les plus intéressants, non certes ! A l'exemple de Pline qui (vous nous le rappeliez il y a un instant), blâmait l'égoïsme des collectionneurs de son temps et souhaitait « que les merveilles qu'un siècle transmet à un autre, comme la plus belle part de son héritage, fnssent exposées aux regards du public), il lui reste encore la mission sublime entre toutes qui est celle d'enseigner.

Or tout mode d'cnseignement doit comporter une conclusion. Ici, la conclusion s'impose nécessaire, utile à tous ; par l'étude raisonnée des œuvres du passé nous préparons l'avenir et non pas un avenir estompé dans les brumes d'un lointain plus ou moins indéterminé, non, nous préparons l'avenir qui suit, qui touche même au moment présent. Le rôle de l'amateur est dès lors, des plus féconds.

Nous savons, Monsieur, que ces hautes pensées président chez vous, à votre amour intense pour les œuvres d'antan. Vous ajoutez à ce culte le talent précieux entre tous qui consiste à pouvoir, par le crayon, les observer, les disséquer en quelque sorte, en pénétrer le sens intime du détail, toujours en si belle harmonie avec la pensée qui a présidé à la conception de l'ensemble. Par le crayon, vous possédez la faculté d'enseigner, de communiquer aux autres le résultat de vos recherches et de vos découvertes.

Dessiner c'est voir, or, voir c'est savoir.

Aussi votre place est-elle pleinement justifiée parmi les plus laborieux, et sommes-nous heureux de compter désormais sur la plus complète collaboration d'un collègue qui a largement fourni ses preuves.

Les applaudissements de l'assemblée accueillent ce discours, puis M. le Secrétaitaire perpétuel donne lecture d'une note de M. Giard, élève de l'école de Chartes, note transmise par M. Pinsard et relative à Wissant-sur-Mer. Cette localité où l'on a voulu reconnaître le *Portus Itius* de César, apparait pour la première fois dans l'histoire, en 1303, d'après M. le chanoine Haigneré. Plus heureux que ce savant archéologue, M. Giard, en dépouillant le registre criminel de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, trouve ce nom mentionné en 1266, dans un acte concernant un meurtre qui y fut commis à cette époque. L'assemblée remercie le jeune élève de l'école des Chartes de son intéressante communication.

— La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Vatinelle, auteur du compte rendu de l'excursion faite par la Société à la basilique de Saint-Denis et au petit palais des Champs Elysées où se trouve l'Exposition restrospective. Ce rapport fidèle, très spirituellement écrit, de la seconde promenade archéologique de notre Compagnie, en 1900, est renvoyé à la Commission des impressions.

— M. Goudallier communique diverses remarques sur le volume 5802 de la Bibliothèque communale d'Amiens. Cet ouvrage édité à Amiens, en 1639, est orné d'un frontipice de Blassel,—il s'agit probablement du père Bonaventure Blassel, capucin, — et fut rédigé par le père Michel Ange, de Guéret,qui le dédia à l'échevinage.Il y est souvent question de la peste qui désola Amiens en 1636. L'occasion est bonne pour l'auteur de louer le courage et le dévouement des capucins et de dauber un peu les médecins de l'époque. Au point de vue de la forme, l'œuvre du père Michel Ange est assez médiocre, mais elle présente un intérêt local évident.

— M. de Guyencourt lit, au nom de M. Pinsard, un rapport sur les fouilles exécutées récemment dans la rue de la République. En creusant un égout on a trouvé une ancienne chaussée à un mètre au-dessous du pavage actuel. A un mètre 20 cent. plus bas, existe un autre niveau de sol, mais il ne représente ni la surface du terrain vierge, beaucoup plus profondément située, ni

même le sol gallo-romain. Des massifs de pierres, placés en ligne droite ont été rencontrés de distance en distance. Posés directement sur le sol, sans mortier, ils sont séparés par des intervalles irréguliers. Quel fut leur usage ? Impossible de le dire. On peut affirmer toutefois que ce ne sont pas des bases de colonnes. Le travail fort intéressant de M. Pinsard est accompagné, selon la louable habitude de notre laborieux confrère, de plans et de coupes examinés avec intérêt par l'assemblée.

— Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, pour le concours d'histoire, un manuscrit intitulé : *Histoire des Grandes Ecoles de Picardie.*

La Société désigne comme membres de la Commission appelée à juger la valeur de cette œuvre : MM. l'abbé Boucher, l'abbé Cardon, Dubois et de Francqueville.

La séance est levée à 10 heures.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26.681 à 26.727.

Funérailles de M. JANVIER

Après les coups répétés qui l'ont frappée au début de cette année, la Société espérait une longue période de jours heureux. Il n'en fut point

ainsi, car le 21 juillet, elle apprenait avec douleur, la mort de l'un de ses membres les plus distingués, M. Omer-Auguste Janvier, décédé le même jour, à Amiens, à l'âge de 72 ans.

Le 24 juillet, la Société se réunit selon l'usage établi, pour assister en corps aux obsèques du regretté défunt.

Etaient présents : MM. Boudon, Pierre Dubois, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, de Louvencourt, Milvoy, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez et le chanoine Vitasse. S'étaient excusés par lettres : MM. Boquet, de Calonne, Darsy, de Francqueville, Josse et Trouille.

Un grand nombre de membres non résidants se trouvaient dans le cortège, où l'on remarquait la plupart des notabilités amiénoises. La Société d'Emulation d'Abbeville s'était fait représenter par M. Macqueron, l'un de ses membres.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. Milvoy, président de la Société des Antiquaires de Picardie, M. Pinsard, ami intime du défunt, MM. Lenoël et Cochet, membres de la municipalité d'Amiens.

Le convoi, précédé par l'Harmonie municipale et la Société des Orphéonistes, dont M. Janvier fut le bienfaiteur, était conduit par M. le Sénateur, Maire d'Amiens et M. Deriencourt, notaire et exécuteur testamentaire du défunt.

Après la cérémonie religieuse qui eut lieu en

l'église Saint-Remi, la dépouille mortelle fut transportée au cimetière de la Madeleine et inhumée dans une sépulture de famille.

Selon la volonté exprimée formellement par notre regretté confrère, aucun discours n'a été prononcé auprès de sa tombe.

Funérailles de M. DARSY

Bien peu de jours après la mort de M. Janvier, la Société se réunissait de nouveau pour assister aux obsèques d'un autre de ses membres, dont le grand âge n'avait en rien diminué les facultés, ni ralenti l'ardeur au travail. M. François-Irénée Darsy, ancien notaire, ancien conseiller d'arrondissement, membre résidant et ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, est décédé à Authie (Somme), le 7 août 1900, dans sa 90me année.

C'est en l'église Saint-Honoré, d'Amiens, paroisse du défunt, qu'eut lieu la cérémonie religieuse.

Etaient présents : MM. l'abbé Boucher, Boudon, Gallet, Guerlin, de Guyencourt, Josse, Leleu, Milvoy, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, Soyez et Trouille. On remarquait dans l'assistance plusieurs membres non résidants. Après le service célébré par M. le Curé de Saint-Honoré, le convoi

funèbre, à la tête duquel se trouvaient les deux petits-fils du regretté défunt, se dirigea vers le cimetière de Saint-Acheul, où eût lieu l'inhumation dans un tombeau de famille.

Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par MM. Milvoy, président, et de Guyencourt, secrétaire annuel de la Société des Antiquaires de Picardie, par MM. Deriencourt, notaire, et Desjardins, ancien notaire.

Selon le désir exprimé par M. Darsy aucun discours n'a été prononcé sur le bord de sa tombe.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Du 22 Mai 1900

Compte rendu par M. Rousseau de Forceville

Messieurs,

La Société des Antiquaires a coutume chaque année de faire quelques excursions archéologiques toujours fort goûtées des personnes qui y prennent part.

Le 22 mai dernier, le programme comportait la visite de la chapelle du St-Esprit à Rue, de l'abbaye de Valloires, puis du château de Dompierre. Cette excursion avait attiré beaucoup de membres de la Société, qui ont été reçus au lieu de départ, la gare du Nord, par notre sympathique président M. Milvoy.

Je ne prévoyais pas, Messieurs, que je serais chargé de vous faire un rapport sur cette intéressante excursion ; d'autres auraient été plus compétents que moi pour mener à bonne fin ce travail. Je viens donc vous demander votre bienveillante indulgence et je vais tâcher de ne pas en abuser trop longtemps.

Il est toujours agréable d'avoir un temps clé-

ment, mais ce n'était pas le cas. La pluie est venue au moment où nous étions à Rue, et MM. les photographes ont dû rengaîner leurs appareils, ce qui les a empêchés de prendre une bonne épreuve de la chapelle du St-Esprit.

Cette chapelle est l'œuvre de plusieurs siècles qui y ont laissé leur marque.

La façade, chargée de statues, se compose d'un portail donnant entrée sous un porche ; une rosace surmonte ce portail ; à gauche trois fenêtres ogivales éclairent la chapelle ; à droite sont seulement deux fenêtres.

On pense que la chapelle de Rue ne fut terminée que dans le XVIe siècle.

Elle eut beaucoup à souffrir : beaucoup d'objets précieux ont disparu et de nombreuses statues ont été mutilées pendant des époques de troubles et de guerres.

A l'intérieur, la voûte est construite en ogive ; elle est distribuée en nombreux compartiments dont les points d'intersection, formés par la rencontre des nervures, sont marqués par des petits culs-de-lampes sculptés.

Toutes ces choses sont d'un travail remarquable.

Ce qui frape dans cette chapelle, c'est surtout l'histoire du Christ miraculeux de Rue.

La légende rapporte qu'il existait à Jérusalem trois crucifix de grandeur naturelle, sculptés en bois et qui passaient pour être l'œuvre de Nicodème.

Ces images du Christ furent cachées dans la maison d'un chrétien pendant la domination musulmane jusqu'au moment des Croisades.

Un pèlerin qui s'était lié d'amitié avec le gardien de ces trois images, pria celui-ci de lui en donner une pour l'emporter en Occident et l'exposer à la vénération des fidèles.

Poussés par une inspiration d'en haut, les chrétiens de la ville décidèrent de placer les images dans trois nacelles et de les livrer au hasard des flots.

C'est ce que retracent les panneaux de la chapelle.

On voit les troix crucifix dans des nacelles voguant sur les flots. Ils partirent d'un port que l'on dit être Joppé.

Un de ces crucifix aborda à Rue. Les habitants s'empressèrent de le recevoir et de le déposer dans une église, mais ils furent dépossédés de leur trésor par les habitants d'Abbeville, qui obtintinrent du Parlement de Paris un arrêt leur adjugeant la miraculeuse image. Ceux-ci se mirent en devoir de l'emporter, mais les chevaux qui tiraient le chariot refusèrent d'avancer, et force fut aux Abbevillois de rendre leur proie aux habitants de Rue.

Les deux autres crucifix avaient abordé l'un à Lucques en Toscane, l'autre à Dives en Normandie ; ce dernier a été brûlé par les Calvinistes.

De tout temps, la chapelle du St-Esprit a été

un lieu de pèlerinage. Mme Isabeau de Portugal y vint en l'an 1440, ainsi que Philippe, duc de Bourgogne et comte de Ponthieu.

M. le doyen nous a montré très obligeamment des broderies en soie qui représentent la Vierge et un crucifix. Elles sont fort belles. Puis nous avons eu la primeur d'un lutrin en cuivre, finement ciselé.

L'heure pressait et nous sommes partis en voiture pour l'abbaye de Valloires, située à une vingtaine de kilomètres de Rue. Nous avons traversé un joli pays qui n'aurait été que plus agréable s'il avait été animé par un rayon de soleil. Malgré tout, la route s'est faite très gaiement, et l'arrivée à Valloires a été la bienvenue : les appétits étaient ouverts et M. le Supérieur, d'une façon fort aimable, nous a amenés dans une grande salle où le repas était préparé.

Valloires, Messieurs, demanderait une description très détaillée. Monsieur le Supérieur nous a promis de s'en charger, ce sera un très important travail ; pour moi, je ne vais vous présenter qu'une rapide description.

Monsieur le Supérieur est un chercheur et ce qu'il nous a montré de documents, de vieux papiers recueillis par lui, est vraiment incroyable. On sent qu'il veut tirer le plus possible de l'oubli cette abbaye qui est une des plus belles de la région. De nombreux objets y forment un musée très curieux. Toutes ces pièces ont été trouvées dans les environs.

Valloires, Valloliæ ou Valloriæ fut fondée en 1138 par Gui, comte de Ponthieu. L'abbaye de Valloires passait pour fort riche, de là est venu un dicton populaire en parlant d'un dissipateur. On disait de lui qu'il « mangerait l'Abbaye de Valloires et ses moines. »

Après avoir traversé le cloître, nous sommes entrés par la porte latérale dans la chapelle, si curieuse par sa vaste rotonde qui frappe par la hardiesse de ses courbes. On y remarque aussi une fort belle grille, puis les tombeaux d'un comte et d'une comtesse de Ponthieu. La chapelle de Valloires a été terminée en 1750, elle présente la forme d'une croix latine.

Devant l'autel, reposent les comtes de Ponthieu. Le premier, dit-on, est Guillaume IV, mort en 1226, puis le comte Simon et la comtesse Marie, plus loin Matthieu de Montmorency, second mari de celle-ci, mort en 1250.

L'orgue est d'une grande beauté. Ses boiseries se dressent au-dessus de la porte principale et descendent de chaque côté. Les sculptures de ces boiseries sont intactes et taillées en plein bois.

On pense qu'il n'en est pas de même des enfants qui décorent l'appui de la tribune.

Quatre cariatides représentent, dit-on, des anciens domestiques des moines, puis on remarque une fort belle statue de David ; deux statues d'anges l'accompagnent. De chaque côté

de la porte d'entrée, deux statues de femmes représentent la Pénitence et la Sagesse

On admire encore la décollation de saint Jean-Baptiste, et dans la chapelle de ce Saint, un tableau de Parocel représentant la naissance de Jésus. Le chœur est garni de fort belles boiseries.

L'Abbaye de Valloires, située au bas d'une colline, est entourée par de nombreux vergers et jardins que M. le Supérieur nous a fait visiter. Ils sont merveilleusement cultivés et aménagés.

Après avoir remercié M. le Supérieur de son amabilité, nous sommes repartis en voiture pour le château de Dompierre.

Ce château a été restauré par M. Gustave Padieu. Ce qui en restait était pour ainsi dire insignifiant. Grâce à la persévérance de M. Padieu et à l'habileté de ceux qui l'ont aidé, on est parvenu à reconstituer une fort belle tour dont l'intérieur a été complètement refait tel qu'il était originairement, ce qui n'a pas dû être d'une très grande facilité.

Pourtant avec des documents on arrive à tout. C'est ce qui fait que l'on a conservé à cette tour un cachet tout particulier. L'ancien chemin de ronde existe encore au sommet.

M. Padieu nous a très gracieusement montré les aménagements exécutés autour du château. Il a su tirer bon parti d'un terrain qui devait être dans un triste état depuis que cette propriété avait été abandonnée.

Le château de Dompierre appartenait jadis à la famille de Rambures. Elle en possède un autre, admirablement conservé celui-là, et qui fait la gloire de notre pays.

Il me reste, en terminant, à souhaiter une seule chose : c'est que, pendant l'année 1901, la Société des Antiquaires nous procure le plaisir de faire d'aussi belles excursions qui nous mettront a même de bien connaître notre région et qui nous permettront d'en admirer les innombrables chefs-d'œuvre.

CONGRÈS D'ARLON

ET

Séance solennelle de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique

---

Compte rendu par M. Robert Guerlin

Messieurs,

J'ai le regret de n'avoir pu suivre jusqu'au bout, cette année, le Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Le compte rendu que je vais avoir l'honneur de vous soumettre sera donc forcément très incomplet ; toutefois, je ne veux pas négliger de vous le présenter, me bornant à un aperçu verbal. Ce que j'ai pu voir est assez intéressant déjà pour mériter de vous être signalé.

Malgré l'éloignement du point de réunion, Arlon, les membres français étaient encore nombreux : plus de vingt-cinq ; et j'ai constaté avec plaisir la présence parmi eux de plusieurs collègues picards : MM. Delignières, d'Abbeville, le président Sorel, et d'autres encore. En tête de cette phalange, le comte de Marsy, interprête en toute occasion du groupe français avec l'autorité, l'à-propos et la facilité qu'on lui connaît.

Je cite encore : MM. le comte Lair, François de Villenoisy, J. Depoin, de Pontoise, Germain de Maidy, de Nancy, Félix de Monnecove, Quarré-Reybourbon, Sturme, de Valois, Fourdrignier, le baron de Souhesmes, Lacave-Laplagne, Doutriaux...

Et parmi les Belges : MM. le comte Amaury de Ghellink d'Elseghem, Fernand Donnet, de Raadt, M. et Mme Le Tellier, Mæterlinck, Losseau, de Mons. Mon départ précipité ne m'a pas permis de rencontrer d'excellents amis dont j'aimerais à citer les noms et qui sont arrivés à Arlon après l'ouverture du Congrès.

Un accueil cordial est fait à tous par les aimables organisateurs de la réunion ; M. le comte de Limburg-Stirum, député d'Arlon, qui occupe avec tant de bonne grâee le fauteuil de la présidence, et ses collaborateurs, MM. Sibenaler, conservateur du Musée, Vannerus et Bribosia.

En l'absence de M. le bourgmestre Netzer, indisposé, MM. Reuter, échevin des Beaux-Arts, et Emsch, échevin des Travaux publics, nous firent une charmante réception où nous avons vidé maintes coupes de champagne à la prospérité de la cité d'Arlon et de ses représentants, tandis que l'Harmonie municipale nous saluait des accents de l'entraînante Brabançonne.

Le programme du Congrès comportait, outre les discussions savantes et les excursions, un projet de changement aux statuts de la Fédération

dont je vous ai entretenus l'an dernier. Ce projet avait trait à la création d'un Comité permanent, chargé surtout de préparer les Congrès annuels et d'assurer la perpétuité des traditions qui ont fait jusqu'à présent la force de la Fédération.

Une contre-proposition de l'Institut liégeois espaçait les réunions de trois en trois ans.

Bien que le premier amendement ait réuni la majorité des suffrages, la question, me dit-on, ne serait pas absolument tranchée et reviendrait sur le tapis à la première réunion.

La ville d'Arlon est pittoresque, mais peu riche en monuments.

Je citerai, sur une éminence d'ou l'on jouit d'un superbe point de vue, l'église St-Donat et l'ancien château. Dans l'église St-Donat est conservée une antique chasuble, relique de S. Bernard, venue de l'abbaye de Cambron avec un émigré, le moine Placide Collignon. Fénelon s'est servi de cet ornement. Il y a, je crois, d'autres chasubles du même genre dans le duché de Clèves, à Tournai et à Dixmude.

La dévotion à celle d'Arlon assurerait aux jeunes femmes une délivrance facile : *Partum sœpe juvari solet*, dit une note en latin qui nous a été communiquée,

Une visite au Musée permet de se faire une idée de ce que dut être la prospérité d'Arlon sous les Romains Je ne parlerai ni des poteries, ni des verreries, médailles, armes et objets divers ;

mais je dois une mention toute particulière à la collection des stèles et inscriptions qui est incontestablement des plus remarquables.

M. Birnbaum, professeur à l'Athénée, a fait une description complète de ces précieux monuments, trouvés pour la plupart dans les anciens remparts de la ville. Je cite, en regrettant de ne pouvoir vous en soumettre de reproductions, les n°s 11, un lutteur, 12, un char de courses, 31, un marchand de fruits, 33, une boutique de drapier, etc.

Dans les salles du musée, je me borne à signaler une déesse assise tenant un lapin, type dont plusieurs spécimens existent dans cette région ; puis un rétable de l'école d'Anvers, analogue à ceux des confins de la Somme et de l'Oise.

N'oublions pas les Taques de cheminées, nombreuses, intéressantes et bien classées.

Notons encore au Musée une salle réservée aux portraits des notabilités originaires de cette région, ministres, députés, gouverneurs, etc..... Il y a longtemps déjà que j'ai entretenu l'un de nos maires d'Amiens de l'avantage qu'il y aurait à créer une semblable collection dans notre musée picard et je me réserve bien de revenir à la charge un jour ou l'autre.

On y conserve aussi les portraits des présidents de l'Institut archéologique. Nous commençons à être bien dotés sous ce rapport, mais combien nous manquent encore : me sera-t-il permis de

renouveler ici le vœu que j'exprimais à l'assemblée générale de 1895, de conserver les traits au moins de nos membres résidants : les procédés de reproduction sont si parfaits et si peu onéreux aujourd'hui. Déjà bien des sociétés sont entrées avant nous dans cette voie, et de moins riches que la notre : il est facile de se reporter à leurs bulletins pour voir quels résultats satisfaisants l'héliogravure ou la phototypie donnent en pareille matière.

En face de la salle où se trouvent ces portraits nous pénétrons dans la bibliothèque où j'ai constaté que nos publications étaient conservées en bonne place.

La première journée, suivant l'usage, se termina par un banquet plein d'entrain et de cordialité auquel assistait M. le Gouverneur Orban de Xivry.

Bien que je fusse déjà loin le lendemain soir, à l'heure où M. le Gouverneur et Madame de Xivry donnèrent une audition de musique ancienne du xve au xviie siècle, je ne puis résister au désir de reproduire ici quatre couplets d'une ancienne chanson soldatesque de la fin du xve siècle, mise en musique par M. Gevaert et remarquablement interprétée, m'a-t-on dit, par l'octuor vocal Bruxellois

Réveillez-vous Picards, Picards et Bourguignons,
Et trouvez la manière d'avoir de bons bâtons,
Car voici le printemps et aussi la saison,
Pour aller à la guerre donner des horions.

Tel parle de la guerre qui ne sait ce que c'est.
Je vous jure mon âme que c'est un piteux fait,
Et que maint homme d'armes et gentil compagnon
Y ont perdu la vie et robe et chaperon.

Où est ce duc d'Autriche ! Il est aux Pays-Bas.
Il est en basse Flandre avecque ses Picards,
Qui nuit et jour le prient qu'il les veuille mener
En la haute Bourgogne pour la lui subjuguer.

Adieu, adieu Salins, Salins et Besançon !
Et la ville de Beaune, là où les bons vins sont !
Les Picards les ont bus, les Flamands les payeront
Quatre patards la pinte ou bien battus seront.

Ce m'a été une vrai déception d'être rappelé à Amiens au moment où s'ouvrait la série des excursions dans cette pittoresque région de l'Ardenne, que je connaissais déjà, mais que j'aurais été heureux de parcourir plus en détail avec d'excellents amis.

On a vu successivement :

Le Lundi : St-Hubert et ses principaux souvenirs ;

Le Mardi : Les ruines de l'Abbaye d'Orval ;

Le Mercredi : Les châteaux ruinés de Sept-Fontaines, Asembourg, Hollenfels, Schoenfels et l'Abbaye de Marienthal, pour terminer par Luxembourg que l'on visita le Jeudi matin et d'où l'on se rendit à Nennig en Prusse, puis le vendredi, à Trèves.

Excursions, on le voit, assez longues, où le ravitaillement offrait parfois des difficultés, dont

M. le comte de Limburg-Stirum lui-même redoutait la fatigue et qui se sont parfaitement passées, dans les meilleures conditions, laissant à chacun un souvenir agréable de l'excellente organisation et un arrière-goût de revenez-y.

Je ne crois pas hors de propos de faire suivre ce compte rendu bien sommaire de quelques mots sur la séance solennelle tenue cette année à Anvers par l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, avec laquelle notre Société est en relations et dont j'ai l'honneur d'être membre étranger.

Cette séance était le commentaire parfait de la magnifique exposition organisée dans la vieille cité flamande pour célébrer le 300e anniversaire de la naissance de l'un de ses enfants les plus glorieux, Antoine Van Dyck : elle était en quelque sorte le texte, en regard de l'illustration.

Les orateurs étaient M. Fernand Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers et président de l'Académie royale d'Archéologie ; M. Henri Hymans, conservateur des Musées royaux ; M. Blomme, président du Tribunal de Termonde et Fierens-Gevaert, critique d'art au *Journal des Débats*.

Beaucoup de monde dans la salle : un public trié sur le volet, rehaussé par la présence de dames venues nombreuses à cette solennelle manifestation. Auprès des membres du Bureau, je citerai le baron Ozy de Zegwaert, gouverneur de la province, le général Wauwermans, les chanoines

Van Caster et Vanden Gheyn, le colonel Vent, le baron de Vinck de Winezeele, en qui plusieurs d'entre nous reconnaissent un ancien condisciple, le comte Le Grelle, le comte de Ghellinck d'Elseghem, M. Bergmans, conservateur à la Bibliothèque de Gand, M. l'échevin des Beaux-Arts Van Kuyck, MM. Paul Saintenoy, Maëterlinck et de nombreux collègues que je ne puis tous citer par leur nom, mais parmi lesquels je veux mentionner spécialement notre aimable compatriote le comte Lair.

Van Dyck inconnu : Tel était le titre de la lecture de M. Donnet. Il est fait pour surprendre bien des auditeurs, car on a tant publié déjà sur le grand peintre qu'il semble que sa vie ne devrait plus présenter d'obscurités. Pourtant M. Donnet a si patiemment fouillé les archives notariales qu'il a réussi à en exhumer des inventaires, des actes de vente, des contrats où se trouvent mentionnés nombre d'œuvres dont nous avons perdu la trace et qui, malheureusement pour nous n'étaient pas des moins remarquables, si nous en jugeons par le prix que leurs possesseurs y attachaient et la description enthousiaste qu'ils en font.

Notons ici que dès cette époque, dès le XVIIe siècle, des répliques des œuvres du Maître, de nombreuses copies de ses tableaux, étaient en circulation, les unes exécutées dans son atelier, sous ses yeux, les autres peintes d'après lui : ajoutons que dans nombre de tableaux la collaboration

de Van Dyck a été bien restreinte et qu'il s'est borné à exécuter une esquisse sur papier que des élèves ont ensuite transportée sur toile et complétée.

Citer le nom de M. Hymans, l'éminent conservateur des estampes à Bruxelles, c'est dire toute la valeur de son étude : peu d'hommes ont vu — et ont su voir — autant que M. Hymans et sa précieuse collaboration à notre *Gazette des Beaux-Arts* a fait connaître déjà bien des Maîtres et bien des chefs-d'œuvre. En ce moment, il restitue à Van Dyck deux toiles du musée d'Anvers attribuées jusque-là à de Vos.

M. Hymans suit Van Dyck dans ses voyages ; en Italie surtout : dans cette phase décisive de l'existence de l'artiste où il reçut une empreinte indélébile de sa fréquentation des œuvres du Titien. — Caractère non pas dû au hasard, mais obtenu, croyons-nous, par un travail raisonné, et recherché de propos délibéré dans la copie des œuvres du Maître vénitien qu'il avait déjà fait son idéal dès l'atelier de Rubens ; car, on le sait, Rubens avait réuni chez lui une collection infiniment précieuse où Titien était représenté par des œuvres magistrales.

Le séjour en Italie fut fécond pour Van Dyck. Les palais de Gênes, s'ils avaient voulu s'ouvrir, nous auraient donné la mesure de son immense talent, de sa virtuosité pour employer un mot exact, sur lequel j'aimerais à m'expliquer.

Dès ce moment, Van Dyck était en pleine possession de son merveilleux talent. Ses séjours en Angleterre y ajoutèrent-ils un dernier perfectionnement? M. Hymans en doute : jamais les toiles de la période anglaise ne feront oublier les créations antérieures. « A Londres, l'artiste peint les grands seigneurs sur commande ; il les idéalise, sans doute, mais son talent n'est plus libre et se trouve enchaîné par *la Convention*.

Cette opinion du fin critique belge est aussi la mienne. Si Van Dyck dans cette période de sa vie a gagné encore en facilité, en virtuosité pour employer ce mot sur lequel j'ai déjà insisté, son talent plus souple donne une note moins vraie, l'action des milieux, la nécesité de produire vite ont exercé sur l'artiste une regrettable influence.

M. Blomme, membre titulaire de l'Académie et président du tribunal de Termonde, a traité avec beaucoup d'érudition un sujet plus restreint auquel il a su donner un véritable intérêt.

Il a fait l'historique de deux tableaux de Termonde : le *Christ en croix* et l'*Adoration des Bergers*.

Chemin faisant, il n'a pu s'empêcher d'exprimer — en termes fort courtois d'ailleurs, — sa réprobation contre l'enlèvement des tableaux par les Français, lors de la Révolution. Certes, il est toujours fâcheux de voir déplacer des œuvres d'art, mais en somme, si la guerre n'avait pas de conséquences plus funestes, il n'y aurait pas de re-

grets trop vifs à manifester : la création de notre grande galerie nationale française n'est-elle pas d'un grand secours pour les artistes de tous les pays. — Nos pères ont été des collectionneurs émérites : cela fait l'éloge de leur goût, aussi bien que de leur bravoure.

Le dernier orateur n'est pas un inconnu en France ; les lecteurs des *Débats*, notamment, apprécient justement son talent d'écrivain. Aussi ne sera-t-on pas surpris que M. Fiérens-Geevaert ait remporté un grand succès dans son étude sur la *Technique de Van Dyck*.

C'est en artiste et en connaisseur éclairé qu'il étudie les procédés employés par Van Dyck et les diverses transformations de sa manière. S'arrêtant aux principaux tableaux exposés à Anvers il en scrute *le faire* avec une précision scientifique, j'allais dire *anatomique*.

Sa conclusion — il se trouve sur ce point en désaccord avec M. Hymans, — est que la période anglaise marque l'apogée de la carrière de Van Dyck, car il arrive alors à peindre avec un minimum de moyens, donnant raison au philosophe qui prétend que l'art est un jeu.

En résumé, très brillante séance.

Le banquet qui termina cette solennité rassembla bientôt les membres de l'Académie dans une cordiale réunion. Parmi les toasts, je citerai celui du président qui eut la délicate pensée de nous adresser une gracieuse bienvenue dont je le re-

merciai au nom des sociétaires français. Je ne veux pas omettre de mentionner les paroles de chaude sympathie de M. le chanoine Vanden Gheyn pour notre France.

On se sépara en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, et, certes, j'ai le plus vif désir d'être exact à cette convocation et d'y représenter encore notre chère Société.

MONNAIES GAULOISES TROUVÉES A AMIENS

Note par M. Collombier

Une découverte intéressant la numismatique gauloise de notre région a été faite à Amiens, sur le terroir de la paroisse St-Jacques, pendant l'été de 1899.

A environ 4 mètres de profondeur, on a trouvé une masse couverte de vert-de-gris et formée par l'agglomération de vingt-trois petites monnaies en cuivre, constituant onze variétés. Il ne restait aucune trace de l'enveloppe, qui, d'après la position des pièces, semble avoir été un petit sac en cuir ou en étoffe.

Cette cachette doit remonter à l'arrivée des Romains en Gaule, car on a recueilli dans la couche de terrain qui la recouvrait, à environ 3 mètres de profondeur, des moyens bronzes de Néron et de Vespasien, mêlés à des débris de poterie datant du 1er siècle de notre ère.

D'après les indications fournies par le catalogue de la Bibliothèque Nationale, vingt-deux des monnaies découvertes doivent être attribuées aux Ambiens et une aux Nerviens ; la mauvaise con-

servation de cette dernière prouve qu'elle avait circulé avant d'arriver dans notre ville.

Trois monnaies portent chacune un mot. Deux de ces mots, CIV et VOCAS, complètent les nos 8483 et 8493 de la Bibliothèque Nationale ; le troisième ARS semble inédit.

Les pièces montrant des chevaux tournés à gauche sont bien centrées ; la plupart des autres portent seulement sur le métal une partie de l'animal tourné à droite ; ces dernières sont-elles l'œuvre d'élèves ou ont-elles été frappées clandestinement ? On pourrait vérifier dans d'autres séries si cette imperfection existe toujours pour les chevaux tournés de ce côté.

L'inventaire de nos monnaies aurait perdu beaucoup de son intérêt si notre collègue, M. Amédée de Francqueville, n'avait eu la complaisance de dessiner les onze variétés, malgré la difficulté de reproduire des pièces barbares, dont le relief a disparu en grande partie, par suite de l'usure et de l'oxydation.

DESCRIPTION DE LA PLANCHE

Les numéros, indiqués entre parenthèses, se rapportent à l'Atlas et au Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale par MM. de la Tour, Muret et Chabouillet.

1. Bœuf à droite ; globule dessous ; bucrâne devant. — R. Cavalier au pas à gauche ; dans le champ, trois annelets et un globule. (8456). — 2 ex.

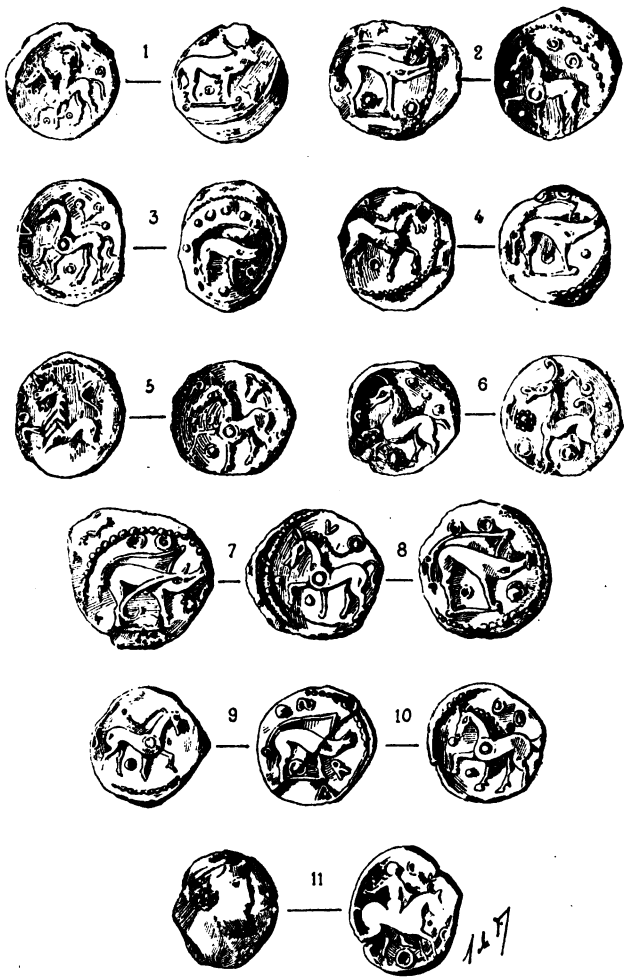

Monnaies gauloises trouvées à Amiens en 1899.

UNIV. OF MICH.

2. Sanglier à droite ; dessous, deux points centrés. — R. Cheval à gauche, la crinière terminée par un point centré ; au-dessus, un autre point centré ; devant, deux points. (Variété du n° 8464). — 3 ex.
3. Sanglier à droite ; au-dessus, cinq globules ; dessous, trois globules. — R. Cheval à gauche ; dessus, trois points réunis par des rayons à un point central ; entre les jambes, point centré ; sous la tête, annelet ; devant CIV (8482). — 2 ex.
4. Sanglier à droite ; devant, globule ; dessus, deux annelets adhérant à l'échine ; rouelle entre les pattes. — R. Cheval à droite ; crinière flottante terminée par un point ; rouelle entre les jambes. (8487). — 5 ex.
5. Animal à gauche avec la queue en forme d'S ; sur le col, trois chevrons ; sous la tête, annelet ; devant, VOCAS. — R. Cheval à gauche ; dessus, bucrâne ; devant, trois annelets ; point centré sous la jambe levée (8494). — 1. ex.
6. Bouquetin à gauche ; dans le champ, sept points ou globules centrés. — R. Animal bondissant portant sur le front une corne, à côté de laquelle se détache une ligne perlée suivant d'abord la courbe du cou, remontant ensuite pour se terminer par un point centré ; devant et dessus, trois autres points centrés ; entre les pattes un point sur un globule centré (inédite). — 4 ex.
7. Sanglier à droite ; devant, globule centré ; dessus, deux annelets ; un appendice courbe part du dessus de l'œil pour joindre les pattes de derrière. — R. Cheval à droite, la crinière se terminant par un point centré ; dessus, V ; devant, deux points. — 1 ex.
8. La même sans l'appendice signalé ci-dessus. — 2 ex.
9. Sanglier à droite ; dans le champ, ARS ; entre les pattes, un annelet. — R. Le même que celui du n° 4 ci-dessus (inédite). — 1 ex.
10. Droit du n° 9 ci-dessus figuré, avec le revers du n° 2. — 1 ex.

L'empreinte d'une cassure, reproduite sur les sangliers des nos 9 et 10, prouve qu'ils ont été frappés avec la même matrice.

11. Tête barbue à droite, la chevelure ceinte d'une bandelette. — R. Cavalier à droite ; devant, annelet ; dessous, crochet (Var. du n° 8772). Cette dernière monnaie peut être attribuée aux Nerviens. — 1 ex.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DU 27 JUIN 1900

Compte rendu par M. l'abbé VATINELLE

Le 27 juin avait lieu la deuxième promenade archéologique de l'année. Le but était la basilique de Saint-Denis et les collections réunies au petit Palais des Beaux-Arts à l'Exposition universelle.

Pour faire le compte-rendu de cette excursion, il aurait fallu un savant ; on alla, parmi les trente membres présents, chercher un ignorant, probablement pour le forcer à étudier ; j'aurais voulu décliner ce terrible honneur : impossible. « Ce travail appartient aux membres non résidants, » me dit notre aimable président. J'eus beau me débattre, solliciter le concours de mes collègues ; heureux de voir le fardeau s'appesantir sur d'autres épaules, avec un ensemble touchant, tous se récusèrent, je n'eus donc qu'à m'incliner, et voila pourquoi, Messieurs, vous avez à subir le travail imparfait d'un membre non résidant, hélas ! en même temps non compétent.

A peine étions-nous arrivés devant le portail de la basilique de Saint-Denis que la plupart des sociétaires se précipitèrent pour étudier les sculp-

tures des portes et des tympans, mais il fallait un guide. M. le curé de la basilique se déroba, non toutefois sans avoir mis à notre disposition un homme qu'il jugeait apte à le remplacer, le sacristain de l'église, en qui 40 ans d'exercice n'avaient pas éteint l'*auri sacra fames* des anciens. Rarement on rencontre parmi les guides, une mauvaise volonté plus marquée, d'où pour votre serviteur, une tâche plus ardue.

L'église actuelle est la cinquième ou la sixième élevée sur le tombeau de St Denis. Vers 630, pour s'acquitter d'un vœu, Dagobert Ier fit reconstruire l'église élevée par Ste-Geneviève à la fin du Ve siècle, sur l'emplacement de l'édifice bâti sur le lieu où la pieuse Catulle avait recueilli et déposé le corps de St Denis et de ses deux compagnons Rustique et Eleuthère, et fonda l'abbaye dont les bâtiments servent actuellement de maison d'éducation pour les enfants des membres de la Légion d'honneur. A la fin du VIIIe siècle, Charlemagne termina et fit consacrer un nouveau sanctuaire commencé par le roi Pépin. Dévasté par les Normands, de cet édifice il reste à peine quelques colonnes de marbre et des chapiteaux dans l'abside de la crypte.

A Suger appartient d'avoir donné au monument sa forme actuelle et ses dimensions définitives. Malgré les vicissitudes que subit l'église, de cet édifice il reste encore le portail et les tours, les chapelles inférieures du chevet, ainsi que l'abside.

Enfin, au commencement du XIIIe siècle, l'église entière menaçait ruine. De 1231 à 1281, sous le règne de saint Louis et de Philippe le Hardi, on reconstruisit la basilique.

Fermée en 1793, l'église servit de temple de la raison. En 1806, Napoléon entreprit la restauration de St-Denis et décida que ce lieu serait la sépulture de la nouvelle dynastie impériale. Les travaux à faire étaient immenses et ce fut « sous le règne de Violet-le-Duc », nous dit notre guide sacristain, que fut terminée la restauration du monument élevé sous la royauté de saint Louis.

Il était temps de parcourir cette magnifique basilique. Elle a la forme d'une croix. Longue de 108 mètres, elle a 37 mètres de largeur et environ 30 d'élévation sous les voûtes. Trois portes en plein cintre, œuvre de l'abbé Suger, donnent accès dans le porche intérieur ; une partie seulement des voussures est ancienne. Une rose transformée en horloge occupe le milieu de la partie supérieure de la façade. A droite et à gauche, plusieurs baies, les unes en plein cintre, les autres en ogive, attestent par la diversité de leurs formes, une époque de transition. Un parapet crénelé termine la façade. On pourrait s'en étonner si l'on ne se rappelait qu'il faisait partie d'un système de défense appliqué à l'abbaye pour la mettre à l'abri d'une surprise pendant les guerres du XIVe siècle.

Une seule tour, celle du sud, subsiste. Elle

dépasse le portail de deux étages. Elle est percée de deux baies ogivales, flanquée de contreforts doubles, bordée d'une balustrade à jours et couverte d'un comble à quatre faces.

Entrons dans l'église. L'aspect en est imposant ! Du porche au croisillon nord, se développe une suite de travées dont les six premières appartiennent au XIVe siècle ; les deux dernières (celles qui suivent le portail) faisaient partie du plan primitif, tel que le XIIIe siècle l'avait tracé. Les fenêtres à meneaux se poursuivent dans le transept et dans l'abside. Deux roses à nombreux compartiments s'ouvrent, l'une au nord, l'autre au sud, dans les murs de face du transept.

Tout le chevet de l'église est exhaussé sur un grand nombre de marches, quatre escaliers de pierres montent au sanctuaire et à ses collatéraux. Les sept chapelles du rond point, toute l'enveloppe de cette portion de l'abside, appartiennent à l'église de Suger. Dans les trois chapelles centrales de l'abside se trouvent des vitraux exécutés sous la direction de cet abbé. Ces vitraux, en partie restaurés, sont les seuls authentiques que possède l'église, les autres sont modernes et paraissent de peu de valeur

La crypte se compose d'une partie centrale, d'un déambulatoire, de sept chapelles profondes terminées en demi-cercle et de plusieurs salles ou caveaux accessoires. La partie centrale, entièrement murée, a servi, depuis Henri IV, de

lieu de sépulture aux princes et aux princesses du sang royal. La faible lumière qui éclaire l'intérieur ne permet pas de dislinguer les différentes parties de l'ornementation. C'est, paraît-il, une construction du XIe siècle. Convertie au XVIIe siècle en caveau funéraire pour la branche des Bourbons elle a repris sa première destination. On y voit par deux petites ouvertures pratiquées dans le mur, les cercueils qui y sont déposés depuis la Restauration. Ce n'est pas sans émotion qu'on voit les cercueils contenant les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et qu'à la pensée des profanations accomplies dans ce lieu, on se demande si réellement ces restes y sont à l'abri de nouvelles vicissitudes.

Jusqu'ici, j'ai, à dessein, négligé de parler des tombeaux et des objets mobiliers que contient l'église. Dans le trésor, peu d'objets anciens attirent l'attention : deux calices du XIVe siècle, un rétable en cuivre du XIIe siècle et un bas-relief en argent, du poids de 42 kilogs, représentant l'adoration des bergers dessinée par Loir, donné en 1682 par un ancien religieux pour le devant du maître-autel. Dans l'abside, du côté de l'épître, un beau chapiteau roman sert de support à une curieuse statue de la Ste-Vierge, en bois, qui date du XIIe siècle. Dans le chœur, les stalles du XVe siècle proviennent de l'ancienne église abbatiale de St-Lucien de Beauvais. Leurs miséricordes sont sculptées de figures bizarres fort

curieuses, des boiseries très belles tirées de la chapelle érigée par le cardinal d'Amboise dans son château de Gaillon, servent de dossiers à une partie des stalles, on y voit en marqueterie et en bas-reliefs, les vertus, les sibylles, plusieurs scènes de la vie de St Jean-Baptiste et la légende de St Georges.

Mais ce qui attire et retient l'attention, ce sont les pierres tombales et les monuments funéraires élevés sur la sépulture des rois de France, depuis Dagobert jusqu'au Dauphin, fils aîné de Louis XVI et qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire grâce au zèle d'un républicain intelligent, Alexandre Lenoir, qui les réclama pour le musée des monuments français, et qui furent restitués en vertu de l'ordonnance royale du 14 décembre 1816. En même temps que les monuments de St-Denis réintégraient la basilique, on y transporta un assez grand nombre de tombeaux de rois ou de princes qui avaient appartenu à divers abbayes ou couvents.

On peut regretter que les tombeaux que l'on voit actuellement dans l'église aient été orientés face à l'orient ; placés face au sud pour ceux du côté nord, face au nord pour ceux placés du côté sud, il eût été bien plus facile de les voir. Violet-le-Duc a eu à cœur surtout de remettre autant que possible, les tombeaux à la place occupée par eux primitivement.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, la description de ces monuments. Les plus remar-

quables sont ceux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dont l'architecture est fort délicate et toute en marbre, ainsi que les figures qui l'accompagnent. Quatre statues de femmes assises, plus grandes que nature : la Prudence, la Force, la Justice et la Tempérance sont placées aux angles d'un soubassement, orné de bas-reliefs, où se voient les victoires de Louis XII en Italie. La figure nue et mourante du roi est effrayante de réalisme ; celle de sa femme, la reine Anne de Bretagne, est plus reposée. On attribue ce monument, partie à Paul Ponce et partie à Jean Juste, sculpteur à Tours.

A côté se trouve le tombeau des Valois, construit en beau marbre blanc. Il est orné de 12 colonnes composites, élevées sur un soubassement en forme de piédestal. On y voit dans les angles les quatre vertus cardinales, en bronze, les seules statues de bronze que la Révolution ait épargnées à St-Denis. Au-dessus du soubassement on a placé les statues couchées de Henri II et de Catherine de Médicis. La plateforme qui les couvre est surmontée des figures en bronze du roi et de la reine, à genoux. Ce tombeau est le chef-d'œuvre de Germain Pilon.

Dans le sanctuaire on voit le tombeau de Dagobert Ier. Il date du XIIIe siècle. Sa forme est celle d'un élégant retable ogival, à double face, orné de colonnes, de clochetons, de pignons feuillagés.

Dans le côté sud nous ne pouvons pas ne pas remarquer la tombe en mosaïque cloisonnée du

XIIe siècle, de Frédégonde, femme de Chilpéric Ier. Cette mosaïque est formée de petits morceaux de porphyre, de serpentine et de marbre blanc, séparés par de légères lamelles de cuivre.

Impossible de passer sous silence le tombeau des ancêtres de Louis XII, érigé en 1504 dans l'église des Célestins à Paris, ni l'urne du cœur de François Ier sculptée par l'habile statuaire Bontems, ni surtout de ne pas nous arrêter devant le tombeau de François Ier et de Claude de France, sa femme, car il est merveilleux d'architecture et de sculpture. Dessiné par Philibert Delorme, qui en a dirigé la construction, il a été sculpté, quant aux figures et à l'ornementation, par Jean Goujon, Germain Pillon, Pierre Boutems, Ambroise Perret.... Ce tombeau, véritable édifice, est, à mon avis, la merveille de la basilique.

Nous ne pouvons sortir, sans jeter un coup d'œil sur deux plaques du XIVe siècle, appelées le monument de la bataille de Bouvines, qui rappellent la fondation et la dédicace de l'église Ste-Catherine du Val des Ecoliers, à Paris, église élevée par les gens d'armes du roi en action de grâces de la victoire de Bouvines. Ces deux plaques, gravées au trait, rehaussées d'or et de couleurs sont, dirait-on, de véritables tapisseries dont la beauté du dessin et le fini du travail ne laissent rien à désirer (1).

(1). Les détails de cette visite sont pris dans le notice de M. le Baron F. de Guilhermy sur l'abbaye de St-Denis.

L'heure nous presse : nous nous hâtons de reprendre le chemin de Paris.

Après un repas substantiel auquel la bonne humeur des convives ne nous a pas laissé le loisir de prendre garde, nous montons joyeusement dans un petit train-scotte qui en dix minutes nous conduit près de l'enceinte de l'Exposition. En arrivant au petit palais, nous nous attendions à voir de l'extraordinaire. Dès l'abord, notre attente a été surpassée, d'une manière peu agréable, nous devons le dire. Après avoir constaté à Saint-Denis ce que peut la mauvaise volonté d'un sacristain, nous avons fait, à l'Exposition, l'expérience de ce que peut la force d'inertie opposée aux démarches réitérées d'un actif président. Ce mécompte aurait pu être largement compensé par les bénévoles explications d'un savant distingué, M. l'abbé Bouillet, qui a si bien décrit le trésor de l'église de Conques. La nécessité où il se trouvait de faire les honneurs du musée au président de la Société Archéologique de la capitale d'une nation voisine ne lui a pas permis de nous consacrer les lumières de ses connaissances, ni son temps. Nous avons donc dû nous diviser en plusieurs groupes, et aller un peu, chacun, à l'aventure. Nous donnons un coup d'œil admiratif à la cour néo Louis XVI si belle avec sa colonnade de marbre, ses bassins avec mosaïque, si gracieuse, où tout est si bien proportionné. Puis nous tournons à gauche, et nous rencontrons avant d'entrer dans la première salle, le Dieu des

voleurs, du commerce et de l'éloquence, statue votive gallo-romaine en granit, de Mercure. Est-ce une allusion à la recommandation : prenez garde aux voleurs? ou : ne volez rien ? Peut-être...

M. Boulanger, avec une politesse toute péronnaise : *Urbs nescia vinci... urbanitate*, nous fait les honneurs de ses vitrines : sa collection gallo-romaine d'objets trouvés dans une tombe militaire de Vermand, ses colliers de l'époque gallo-romaine, ses fibules et objets divers, ses bracelets, et surtout sa collection de verreries, si heureusement transportés; puis nous allons chacun de notre côté.

Comment nous reconnaître dans ce fouillis d'objets remarquables ; nons essayons de surprendre l'idée de M. Molinier quand il a installé cette exposition. Sauf erreur, il va de l'époque gallo-romaine au XVIIIe siècle dans la première rangée de salles, pour revenir dans la seconde, du XVIIIe siècle, à l'époque gallo-romaine, quitte à semer dans chaque salle quelques spécimens ou des époques plus reculées, ou de celles plus récentes.

Les ivoires pourraient nous retenir longtemps. Voici un diptyque romain, monté en orfèverie, et servant, dit-on, de reliure à un manuscrit du XIIIe siècle, contenant l'office des fous et la prose de l'âne. Ce diptyque représente le triomphe de Bacchus et le triomphe de Diane. Il est du VIe siècle. Nous voyons là,ce que l'on rencontre souvent, des

ivoires payens servant de reliure à des ouvrages chrétiens, moyen efficace de conserver de belles œuvres. Plus loin, nous trouvons la vierge assise et l'enfant. Elle tient l'enfant debout sur le genou gauche et lui présente une fleur de la main droite. Cette vierge, qui est de la fin du XIIIe siècle, m'a rappelé celle du portail de la vierge dorée à notre cathédrale. J'y ai retrouvé le même sourire. Du reste, c'est une remarque que souvent j'ai faite : Les artistes du XIIIe siècle, du XIVe, du XVe même, donnent, en général, au visage de leurs vierges, de leurs saintes, qu'elles soient de pierre, d'ivoire, ou de cuivre, une physionomie souriante, quelque chose d'angélique, tandis que les physionomies d'hommes, principalement dans les œuvres de métal, sont dures, presque triviales. Là, rien de poétique, rien d'idéal Voici encore la vierge et l'ange de l'annonciation, statuettes du XIIIe siécle, paraissant avoir fait partie du même groupe, bien qu'appartenant à des propriétaires différents Les pieds de l'ange ont été refaits. Je ne sais si je me trompe, il eut mieux valu, je crois, laisser les pieds non apparents ; l'ange n'aurait pas été plus grand que la vierge, et il me semble que la figurine devrait avoir les pieds presque couverts par la robe.

Plus nous nous sommes avancés dans l'examen des objets exposés, plus aussi nous avons constaté notre impuissance à rendre ce que nous ressentions. Nous voyons défiler devant nous : serrurerie,

boiseries, bronzes, émaux, tapisseries, orfévrerie, chasublerie, céramique, etc. Comment rendre compte de tout ? Je me hâte donc, me contentant de montrer quelque objet au passage : la collection Doisteau (serrurerie du XIIIe au XVe siècle), la collection de Sèvres de M. H. de Rothschild, la collection d'assiettes de M. Papillon. Le trésor de Conques pourrait nous retenir longtemps. Elle est bien riche, cette 4e salle : chef-reliquaire du XIIIe siècle, châsse de Limoges du XIIIe, chef-reliquaire de sts martyrs du XIIIe, croix processionnelles du XVIe siècle sont de toute beauté. Je ne sais trop pourquoi on a donné le nom de Ste Foy à cette statue en or du Xe siècle qui fait partie du trésor de Conques. C'est une figure d'homme, elle a une attitude hiératique quelque peu sauvage et paraît plutôt être une idole payenne qu'une statue de saint ou de sainte. Elle n'en est pas moins remarquable, et parce qu'elle est peut-être unique, et parce que les détails du costume et de l'ornementation attirent l'attention. Le triptyque de la cathédrale de Moulins, et surtout le Buisson ardent, triptyque exécuté en 1475 pour le roi René par Nicolas Froment, peintre d'Avignon, nous arrêtent malgré nous ; ils sont si beaux ! ! Et ce pied de candélabre, du musée de Reims qui date du XIIe siècle n'est-il pas admirable ? Si nous étions femmes, je ne sais si nous pourrions nous arracher à ces collections de montres et de bonbonnières, à ces éventails merveilleux du XVIIIe siècle ;

mais après avoir donné un coup d'œil aux terres cuites de Clodion, à la fameuse pendule par Falconet, intitulée « les trois Grâces », — pour laquelle un amateur a offert, dit-on, 1 million 200 mille francs, — je reviendrais volontiers et je m'attarderais à ces collections du XIIIe siècle qui me paraissent être le summum de ce qu'a enfanté l'esprit humain.

Le soir, nous nous retrouvions heureux et contents à la gare, et après avoir chaleureusement remercié M. le président des trésors qu'il nous avait mis à même de voir, nous regagnâmes notre logis, chacun disant tout bas : Je retournerai voir plus à loisir ces trésors.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1901 et 1902 (1)

Prix d'Histoire. — Fondation LE PRINCE

Une Médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire Manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents.* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français; Étude du Commerce et de l'Industrie à Amiens, description des costumes usités en Picardie).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

Prix d'Archéologie, — Fondation LE DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie au choix des concurrents*, (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins archéologiques inédits, etc.

Biographie. — Prix offert par Madame PINSARD

Une médaille d'or de la valeur de **200** fr. à l'auteur de la meilleure biographie des *femmes picardes* qui se sont illustrées

(1) Dans l'Assemblée générale de 1900, la Société a décidé que, pour faciliter la tâche des concurrents, les programmes adoptés pour 1901 ne seront pas modifiés pour 1902.

dans la littérature, les arts, ou par leur dévouement à la patrie ou à l'humanité avant 1789.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés, avant le 1er juillet 1901, pour le 1er concours, ou avant le 1er juillet 1902, pour le second, à M le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du Concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie, sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.

NOTE

La Société a décidé dans son assemblée générale du 21 décembre 1899 qu'elle ferait volontiers l'acquisition sur les revenus du legs Beauvillé, de dessins inédits relatifs à la Picardie.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 2e ET 3e TRIMESTRES DE 1900

I. Le Ministère de l'Instruction publique.

1° Musée Guimet : Revue de l'Histoire des religions, tome XL, n° 3, tome XLI, nos 1 et 2. — Introduction à la philosophie Védanta, par Max Muller. — Annales, bibliothèque d'études, tome VIII, gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Teudaï et Singon (Boudhisme japonais) ; Annales, Recueil de talismans laotiens. — 2° Comité des Travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique, 1899, nos 2 et 3; Bulletin historique et philologique, 1899, nos 1 et 2. — 3° Revue des Etudes grecques : juillet-décembre 1899, janvier-avril 1900. — 4° Revue historique, janvier-juin 1900. — 5° Le Journal des Savants, mars-avril 1900. — 6° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, tome VIII, Histoire de la Bibliothèque. Départements, tome XXX, Lyon, 1re et 2e parties ; tome XXXIII, Besançon ; tome XXXV, Carpentras ; tome XXXVII, Tours, 1re partie. — 7° Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés de la France, dressée par Robert de Lasteyrie, tome III, 2e livraison. — 8° Documents inédits sur l'Histoire de France : Lettres de Catherine de Médicis, tome VII. — 9° Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle, tome III. — 10° Les journaux du Trésor de Philippe de Valois, suivis de l'Ordinarium thesauri de 1338-1339. — 11° Lettres de Peiresc, tome VII. — 12° Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1900.

II. Préfecture de la Somme.

Conseil général de la Somme, 1re session ordinaire de 1900. Rapports, procès-verbaux.

III. Les auteurs.

1° Revue d'exégèse mythologique par M. l'abbé Fourrière, nos 47 et 48. — 2° Description de l'église cathédrale Notre-

Dame d'Amiens par J. Baron, publiée et annotée par M. Edmond Soyez. — 2° Histoire de Sainte-Segrée par M. Léopold Hodent, Agent-Voyer cantonnal, 2e partie. — 3° Notes et impressions d'un témoin : le 4 septembre 1870, le 31 octobre 1870, l'entrée des Prussiens à Paris par L. Herbette, Conseiller d'État — 4° L'Œuvre pénitentiaire. Études présentées à l'occasion de l'organisation du musée spécial et des expositions de l'Administration française par L. Herbette. — 5° Parcelles de vie par L. Herbette. — 6° Des Deux côtés de l'eau. La Famille française au Canada et aux États-Unis par Louis Herbette.

IV. Sociétés françaises.

1° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Comptes rendus des séanees de l'année 1899, 4e série, tome XXVII, novembre et décembre ; comptes rendus de l'année 1900, janvier-février. — 2° Société industrielle d'Amiens, bulletin, tome 37e, n° VI ; tome 38e, n° 1. — 3° Société archéologique de Touraine, bulletin trimestriel, 1er trimestre de 1900 ; mémoires, tome XXXIX. — 4° Académie de Marseille, mémoires, 1896-1897. — 5° Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LX, 6e livraison ; LXI, 1re livraison. – 6° Société Linnéenne du Nord de la France, bulletin, nos 323, 324 et 325. — 7° Société académique de Brest, bulletin, 2e série, tome XXIV. — 8° Société historique du Cher, mémoires, 4e série, 14e volume. — 9° Revue historique et archéologique du Maine, tome 46e, 2e semestre. — 10° Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart, bulletin, tome IX, nos 5 et 6, tome X, n° 1. — 11° Académie de Clermont-Ferrand, bulletin de l'Auvergne, 1899, nos 6, 7, 8, 9 et 10 ; 1900, nos 1 et 2 ; mémoires, 2e série, tomes XII et XIII. — 12° Société historique et archéologique de l'Orléanais, bulletin 1899, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres. — 13° Société des Etudes du Lot, bulletin, tome XXIV, 3e et 4e fascicules. — 14° Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletin, 3e et 4e trimestres de 1899. — 15° Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, mémoires tome XXI. — 16° Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e série, tome XXVII. — 17° Société de Géographie, bulletin, 1900, nos 3, 4, 5 et 6 ; Notice sur la Société. — 18° Académie de Poitiers, bulletin, nos 337 et 338. - 19° L'Architecture et la Construction dans le Nord, 1900, nos 2 à 6. — 20° Bulletin de la Société de l'Histoire

de Normandie, extraits des procès-verbaux, décembre 1899, p. p. 1 à 24 et I à XX. — 21° Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 1, 2, 3, 4. — 22° Académie de Reims, répertoire archéologique, canton de Beine, 10e fascicules ; Travaux, 102e volume, tome II. — 23° Commission des antiquités de la Côte-d'Or, mémoires, in-4°, tome XIII, fascicules 1, 2, 3. — 24° Annales de la Société académique de Nantes, 7e série, tome X. — 25° Société florimontane, revue savoisienne, 1900, 1er trimestre. — 26° Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, tome XX. — 27° Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon : Annales, 7e série, tome VI. — 28° Société du Musée de Riom, compte rendu des séances publiques et des conférences, 1898-1899. — 29° Société d'émulation des Côtes-du-Nord, bulletin, 1900, nos 3 et 4. — 30° Société académique de l'Aube, 3e série, tome XXXVI. — 31° Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, à Tulle, bulletin, 1900, 1re livraison. — 32° Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brives, bulletin, 1900, 1re livraison. — 33° Société historique du Périgord, bulletin, tome XXVII, 2e et 3e livraisons. — 34° Société de l'Histoire de France, annuaire bulletin, 1899, 4e fascicule., 1900, 1er fascicule. — 35e Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 133e livraison. — 36° Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, tome XXIII. — 37° Table générale du bulletin publiée par la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1797-1899. — 38. Mémoires de l'Académie de Vaucluze, 1899, 4e livraison,, 1900, 1re livraison. — 39° Société des Archives historiques : Revue de Saintonge et d'Aunis, 1899. — 40° Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Douai, 3e série, tome VI et VII ; Fêtes du centenaire ; Exposition de peintures anciennes, d'objets d'art et de curiosités, catalogue, 1re, 2e et 3e parties. — 41° Bulletin de la Société Dunoise, n° 122. — 41° Mémoires de la Société Dunkerquoise, tome XXXII. — 43° Société philomatique Vosgienne, bulletin, 25e année, 1899-1900. — 44° Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, bulletin-revue, 1899. — 45° Bulletin et mémoire de la Société archéologique et historique de la Charente, 6e série, tome IX. — 46° Société française d'Archéologie, Congrès archéologique de France, LXIIIe session à Morlaix et à Brest, LXIVe session à Nîmes. — 47° Mémoires

de la Société Eduenne, nouvelle série, tome XXVII. — 48° Société des Sciences, Lettres et Arts, de Pau, bulletiin, IIe série, tomes XXVI et XXVII. — 49° Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 53e volume, 3e de la 4e série. — 50° Académie d'Hippone, compte rendu des réunions, 1899, 30 mars au 30 décembre. — 51° Mémoires de l'académie de Caen, 1899. — 52° Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, tome XXII. — 53° Bulletin de la Société des Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 30. — 54° Académie de Montpellier, mémoires de la section des Lettres, 3e série, tome III, n° 1. — 55° Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais, 1900, 1er et 2e trimestres. — 56° Société historique du Limousin, bulletin, tomes XLVIII et XLIX, 1re partie. — 57° Société archéologique d'Avranches et de Morlaix, Revue de l'Avranchin, tome 10, n° 1. — 58° Société historique de Langres, bulletin, mars, 1900. — 59° Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie., nos 193 et 194. — 60° Société archéologique de Montpellier, mémoires, IIe série, tome II, 2e fascicule. — 61° Les Etudes des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, 1900, 20 avril, 5 mars, 20 mai, 5 juin, 20 juin, 15 juillet.

V. Sociétés étrangères.

1° Accademia regia in Modena, memorie série III, volume I. — 2° Smithsonian Institution, Annual report. — 3° Rendiconti della reale accademia dei Lincei, série V, volume VIII, fasc. 11° e 12°, vol. IX, fasc. 1° et 2°. — 4° Communications de la Société d'Art et d'Archéologie d'Ulm, 1899, 9e livraison. — 5° Indicateur d'antiquités suisses, nouvelle série, tôme Ier, n° 4, tome II, n° 1. — 6° Mémoires de la Société royale des sciences de Gottingen, 1899, 4e livraison. — 7° Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, bulletin, 8e année, nos 2, 3 et 4 ; Inventaire archéologique, fascicules XVI et XVII ; Annales, tome III, 2e fascicule. — 8° Société historique et archéologique de Tournai : Table méthodique des matières contenues dans la 1re série des publications, bulletins et mémoires, 1845-1895 ; Annales, nouvelle série, tome IV. — 9° Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 6e série, tome Ier. — 10° Société d'Archéologie de Bruxelles, annuaire, tome XI, mémoires, tome XIV, 1re livraison. — 11° Revue belge de nu-

mismatique, 56e année, 1re et 2e livraisons. — 12° Société des Bollandistes, analecta, tomus XVIII, n° 4. — 13° Annales de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Nassau, tome XXX ; bulletin, 1898-1899, n° 4; 1899-1900, nos 1, 2, 3, 4. — 14° Académie Royale des sciences de Munich, comptes rendus, 1899, 3e et 4e livraisons, 1900, 1re livraison. — 15° Académie Royale d'histoire et d'antiquités de Stockholm : Influence des mœurs orientales sur l'Europe, étude par Oscar Montelius ; 1re partie. 16° Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht. Verslag, 1899 ; Aanteekeningen, 1899. — 17° Société des Antiquités frisonnes à Leuwarden, mémoires, tome XIX, 4e série, 1er volume, 4e livraison ; Rapport, 1898-1899. — 18° Académie des sciences et des lettres de Christiania, Skrifter histor.-filos. Klasse, 1899, nos 4, 5. Analyse de l'idée de la morale par Kristian B. R. Aars. — 19° Nordiska Museets, album, publié par les soins du Dr Artur Hazélius, conservateur du Nordiska Museets à Stockholm, livraisons 6, 7, 8, 9 et 10. — 20° Academy of natural sciences of Philadelphia, Proceedings. — 21° Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, 2e série, tome XX, livre 1er. — 22° Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, 3e livraison. — 23° Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXIV, n° 1. — 24° Académie royale d'archéologie de Belgique, Annales, 5e série, VIII. — 25° Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas, tome XIII, 4e livraison. — 26° American philosophical Society, proceedings, vol. XXXVIII, n° 160. — 27° Université royale d'Upsal, Kongl. Humanistiska Vetenskaps Samfundet, band VI. — 28° Société historique et archéologique de Mayence, revue, tome IV, livraisons 2 et 3.

VI. Achat de la Société.

Statuts et règlements des marchands en gros de la ville d'Amiens, 1711, Paris.

VII. Don de Mme Emile Comte.

L'antiquité expliquée et représentée en figures par Dom Bernard de Montfaucon, 2e édition, 1722. 5 volumes.

VIII. Revues périodiques.

1° Le Bulletin monumental, 7e série, tome IV, nos 3 et 4. — 2° Revue numismatique, 4e série, tome IV, 1900, 1er et 2e trimestres. — 3° Revue de l'Art chrétien, 5e série, tome XI,

3e et 4e livraisons. — 4° Revue des questions historiques, 135e livraison. — 5° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1499 à 1515.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

ANNÉE 1900. — 4e TRIMESTRE

Séance ordinaire du Mardi 16 Octobre 1900

Présidence de M. MILVOY, président.

Sont présents : MM. Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille et le chanoine Vitasse.

MM. de Boutray, Collombier, Maurice Cosserat, Héren et Lefrançois, membres titulaires non résidants, assistent à la Séance.

Correspondance :

— Le Ministère adresse le programme du Con-

grès des Sociétés savantes qui se tiendra à Nancy en 1901.

— M. Victor Jourdain remercie la Société de son admission,

— L'Université d'Upsal se félicite de ce que notre Compagnie a bien voulu accepter l'échange des publications. Elle adresse différents ouvrages.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom des auteurs et des donateurs : 1° sept volumes et dix-sept brochures sur la Picardie et les départements limitrophes, don de M. Pinsard ; 2° cinq volumes offerts par le capitaine Carbon ; 3° différents ouvrages, œuvres de nos confrères le Chanoine Marsaux, l'abbé Marchand et l'abbé Fourrière; 4° une gravure représentant le portail de la Cathédrale d'Amiens en 1829, œuvre d'un anglais, John Coney. Cette estampe se rencontre assez rarement. M. Janvier l'avait signalée à M. Boudon en manifestant son intention de l'acquérir pour nos archives. M. Boudon a voulu mettre à exécution le désir de notre regretté confrère et offre à la Société cette vue de la Cathédrale ; 5° un exemplaire, sur papier de Hollande, du *Catalogue de la Bibliothèque des Antiquaires de Picardie*, *série N*, offert par M. de Guyencourt.

L'assemblée vote des remerciements à nos confrères et confie à ce bulletin le soin de leur témoigner sa reconnaissance.

Il est impossible au Secrétaire perpétuel de

signaler tous les travaux intéressants renfermés dans les quatre-vingt volumes reçus depuis la dernière réunion. Il se permettra néanmoins d'appeler particulièrement l'attention de l'assemblée sur les quatre numéros du *Journal des Savants*, dont le nom effraye bien à tort quelques uns de nos confrères ; cette revue offre en général un grand intérêt ; 2° sur le nouveau fascicule des *Antiquités grecques et romaines* par MM. Daremberg et Saglio ; 3° sur le volume de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, qui contient la suite de l'étude de M. Lefèvre-Pontalis sur la *Cathédrale de Noyon* et 4° sur les publications adressées par les Sociétés savantes voisines de la nôtre, l'*Académie d'Arras*, la *Société historique de Soissons* et la *Société académique de Laon*.

Administration :

— La Commission de la Picardie historique et monumentale a élu MM. Guerlin et de Witasse en remplacement de deux de ses membres décédés, M. le Conseiller Oudin et M. Janvier.

— MM. René Dassier, le baron Hoyningen-Huene et M. l'abbé Wacquant, présentés à la dernière séance comme membres titulaires non résidants, sont élus en cette qualité.

— M. Deriencourt, notaire et exécuteur testamentaire de M. Janvier, adresse une copie du

testament de notre regretté confrère. Il résulte de cet acte que M. Janvier a légué à la Société « la somme de vingt mille francs pour le revenu « être employé à la publication de documents « inédits, choisis dans les archives départemen- « tales et communales de la Somme et subsidiai- « remeut dans celles des autres régions ayant « fait partie de la province de Picardie.

Communications et Travaux :

— M. Boudon présente une vue d'Amiens peinte sur le panneau d'un meuble au XVIIIe siècle, vraisemblablement avant 1732, année où le beffroi fut incendié. Ce monument est représenté dans son état primitif. La Société vote l'acquisition de cette intéressante peinture pour le Musée.

— M. de Guyencourt annonce la découverte, faite au mois de septembre dernier, d'un four à poteries datant de l'époque gallo-romaine, au lieu dit *Saint-Grégoire*, à Eppeville, près de Ham (Somme). Il a été signalé par M. de Jurquet, ingénieur, qui le rencontra au cours de travaux exécutés pour la construction d'un entrepôt. M. Pinsard présentera prochainement un travail complet sur cette découverte.

— M. Poujol de Fréchencourt donne lecture d'une lettre de M. Charles Bréard qui offre à la Société un important recueil de notes résultant de ses recherches sur le Crotoy. Ce travail constitue

l'histoire de la marine picarde, sujet encore inexploré. Les villes de la Somme, Amiens en particulier, s'intéressèrent beaucoup à cette marine, protectrice de leur commerce. Les recherches de M. Bréard présentent le plus vif intérêt. La Société lui adresse ses remerciements et renvoie son travail à la Commission des impressions.

— M. Boudon demande la rectification d'une erreur qni s'est glissée dans le *Compte rendu des travaux* de l'année dernière, à propos d'une communication relative à un chanoine d'Amiens. La note présentée par M. Boudon avait précisément pour but de prouver que ce chanoine s'appelait *Jehan de Rue* et non pas Jehan de la Rue comme on l'a dit à tort.

— M. le Secrétaire perpétuel a été avisé que la Société des Antiquaires de Picardie avait obtenu une *médaille d'or* à l'Exposition universelle. C'est une haute distinction qu'elle partage avec trois Sociétés savantes françaises et une Société étrangère. Cette communication est accueillie par les applaudissements de l'Assemblée.

— M. Roux fait part à la Société de la pose du tombeau de la famille de Lannoy dans la nouvelle église de Saint-Remi. M. Milvoy regrette que l'on n'ait pas choisi pour la reconstruction de ce remarquable monument un meilleur emplacement.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ont été inscrits sous les numéros 26730 à 26818.

Séance ordinaire du Mardi 13 Novembre 1900

Présidence de M. Milvoy, président

Sont présents : MM. Bocquet, Boudon, Brandicourt, l'abbé Cardon, P. Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Soyez, Trouille, le chanoine Vitasse et de Witasse.

MM. de Boutray, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Héren, Lefrançois, l'abbé Lenoir et Rousseau de Forceville, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— Le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception de divers objets qui lui ont été remis pour les collections de la Ville.

— M. Jules Lion regrette — à propos de la publication de la *série N* du *Catalogue de la Bibliothèque de la Société*, dans lequel se trouve, sous le n° N.IV.L. 18, son étude sur le *Portus Itius* — de ne pas y voir figurer son *Mémoire sur le village de Sangatte*, où peut avoir existé *le Portus Itius*. Malheureusement cet ouvrage est épuisé.

— MM. Dassier, le baron Georges Hoyningen-Huene et l'abbé Wacquant remercient la Société

de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : 1° divers objets anciens, monnaies, carreaux émaillés, débris de poterie de l'époque gallo-romaine, etc., trouvés presque tous par notre regretté confrère M. Darsy, dans les environs d'Abbeville et principalement dans le canton de Gamaches. Ces objets sont offerts à la Société par Madame Darsy; 2° plusieurs ouvrages, dont les titres sont publiés à la fin de ce bulletin, adressés par MM. Pinsard et le chanoine Pihan.

— Le Secrétaire perpétuel appelle particulièrement l'attention de ses confrères sur un très beau volume, La Norvège, publié à l'occasion de l'Exposition Universelle et gracieusement envoyé à la Société par S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique de Norvège.

Des remerciements sont votés au différents donateurs.

— M. Milvoy veut bien se charger de remplacer le regretté M. Antoine en ce qui concerne l'entretien de la tombe de M. Bouthors.

Administration :

MM. Léon Matifas; Hippolyte Lefèvre, artiste peintre ; l'abbé Guerle, supérieur de l'École libre Saint-Martin ; l'abbé Caron, curé du Pont-de-Metz ; Georges Fagard, du Comité historique de Noyon ;

l'abbé Requin, archiviste du diocèse d'Avignon et Mademoiselle Marie Pellechet, auteur du catalogue des Incunables à la Bibliothèque Nationale, présentés à la dernière séance, comme membres titulaires non résidants, sont admis en cette qualitér

Travaux :

L'ordre du jour appelle l'installation de M. Jules Boquet, élu membre titulaire résidant, qui prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Si je n'ai pas sollicité l'honneur de faire partie de votre savante compagnie, c'est que j'éprouvais une juste défiance en voyant de quels hommes elle est composée, en considérant quels travaux remarquables ils ont produits. Vos bienveillants suffrages m'ont accueilli malgré l'insuffisance de mes titres, peut-être en raison de ma ferveur pour notre histoire régionale et de mon culte pour les monuments que nos pères ont laissés.

Ma reconnaissance est bien vive, et je suis heureux de vous adresser mes sincères remerciements pour m'avoir admis à participer à vos nobles travaux et me permettre ainsi d'apprendre tant de choses que j'ignore, en profitant de votre science et de votre expérience.

Le Musée de Picardie qui est votre œuvre, est devenu l'un des plus intéressants de France. Il est un refuge et la raison de conserver les débris de nombreux monuments dont nous regrettons la disparition. Les

fragments que votre culte pieux a pu sauver de la destruction sont pour tous une leçon utile ; les artistes y trouvent des sujets d'étude, des modèles profitables. Ils servent de documents à l'histoire, mais aussi, ils nous disent combien ont été mal inspirés ceux qui ont fait ces ruines.

Les villes qui ont su conserver leurs vieux monuments sont un attrait pour l'étranger ; si quelques-uns cherchent en Suisse les splendeurs des Alpes, les lacs, les torrents, les glaciers, d'autres se portent vers Rome pour admirer le forum, le colysée et tant d'autres merveilles artistiques accumulées depuis des siècles ; Carcassonne est très visitée pour sa vieille ville entourée d'une double enceinte de murailles ; que de voyageurs sont attirés à Nuremberg par les antiques maisons de l'architecture allemande ! Combien sont nombreux les curieux qui vont admirer l'ancienne Abbaye du Mont St-Michel ! Parlerons-nous de Pompeï, de Bruges, de Cordoue, de Grenade, des temples Indiens, des Pyramides et des hypogées Egyptiens. La possession de ces ruines, traces du génie des anciens, est une richesse pour ces contrées tant visitées. Dans un autre ordre d'idées, ne pourrait-on soutenir que l'habitation au milieu de monuments ou de maisons dont le souvenir rappelle de grands évènements de l'histoire a une influence favorable sur l'esprit des hommes, les rend meilleurs, plus prévoyants, plus attachés à la mémoire des anciens, et ainsi mieux préparés pour imposer à leurs enfants le respect d'eux-mêmes et de leurs aïeux.

Il semble qu'aujourd'hui on commence à voir que l'on a trop détruit, une réaction paraît se manifester

de différents côtés, la disparition de ces beaux monuments fait naître le regret.

Les expositions Universelles de Paris et de Bruxelles, qui voulaient attirer de nombreux visiteurs, ont consacré une partie des plus intéressantes à des reconstitutions : la Bastille, le vieux Paris, le vieux Bruxelles. Sur le quai d'Orsay, en 1900, le gouvernement Belge se distinguait par la reproduction de l'hôtel de ville d'Oudenarde. Vous avez certainement fait de longues stations devant ce bel édifice du XVIe siècle : un rectangle surélevé de deux étages, couronné d'une haute toiture et d'un gracieux clocher avec de riches lucarnes ornées, rappelant celles des hôtels Cluny de Paris et Bourgtheroulde à Rouen. La Hongrie nous a charmés avec un vieux monastère, un cloitre, un escalier d'une architecture exquise, précieux souvenirs des environs de Buda-Pest.

Dans la capitale de la Belgique, on a fait plus encore, le bel hôtel de ville ogival construit somptueusement au XVe siècle avait l'aspect isolé, mal encadré sur la grande place. Des municipalités intelligentes ont encouragé les particuliers à construire des maisons du même style, qui forment un ensemble parfait.

Gand fait de grands sacrifices en ce moment pour reconstituer l'ancien château des Comtes de Flandre et mettre en relief les vieux monuments, St-Bavon et d'autres églises. Cette excellente tendance chez nos voisins du Nord s'est appelée l'Art Public. On dit qu'il serait question de faire œuvre semblable devant la cathédrale d'Amiens ; formons des vœux pour que ce projet soit mené à bonne fin.

Dans de nombreuses villes, on a créé des musées

avec les objets d'usage local aujourd'hui démodés : à Paris, à Niort, à Honfleur, etc. Pour les habitants qui les visitent, quel charme plein de souvenirs du temps passé ; ils se revoient au milieu de ces témoins de leur jeunesse, ils croient entendre une vieille chanson d'autrefois, un de ces doux refrains qui ont bercé leur enfance. Il semble qu'à chaque objet reste accroché un peu de l'ombre du passé.

Notre région autour d'Amiens n'a pas été pour le pittoresque du costume ou du mobilier aussi favorisée que la Normandie, la Bretagne ou le Poitou ; il y avait cependant bien des objets intéressants que notre génération a connus et qui vont disparaître, hélas ! où sont les calipettes et les bonnets blancs qui encadraient de façon simple et charmante les têtes de femmes ? où sont les aheutoirs aux larges plis ? et les lampes créchets dont la douce lumière inspira de si beaux vers à un poète picard, et les bons étimiers et le précieux cadot où s'asseyait ce grand-père, le chef de la famille ? Il est temps de songer à recueillir ces objets et de leur réserver, comme nos voisins, une place dans nos musées.

Il ne suffit pas d'empêcher la destruction des souvenirs ; il est mieux de les laisser sur la place même où ils ont été élevés, où peu à peu avec le temps se sont établies ces secrètes harmonies entre la nature et les œuvres de l'homme.

Ecoutons ce que dit Lamennais sur ce sujet dans l'*Esquisse d'une philosophie :* « La lumière grise et terne ou brillante et dorée, l'aspect riant ou âpre du sol, les formes des plantes, leurs couleurs, toutes ces choses et mille autres encore réagissent sur l'art,

contrastent ou s'harmonisent avec ses monuments, en accroissent l'effet ou l'altèrent. Chaque édifice a son site propre d'où dépend sa beauté pittoresque. Le chateau féodal se dresse, comme le spectre de la guerre, sur un roc isolé et nu. Le monastère recherche le silence et l'ombre des bois, le calme des eaux tranquilles. L'église champêtre s'élève sur la pente du côteau, au dessus des cabanes du pauvre, pour le bénir et le protéger. Partout vous trouverez de semblables harmonies et partout elles ajoutent au charme de l'art, un autre charme non moins ravissant ».

Pardonnez-moi, Messieurs, d'avoir un instant occupé votre attention et abusé de votre temps si precïeux, je serai toujours heureux de joindre mes efforts aux vôtres pour la conservation de nos vieux monuments, et surtout pour obtenir qu'ils ne soient pas déplacés.

M. le président Milvoy répond à ce discours par les paroles suivantes :

Monsieur,

Vous avez, pour les témoins de notre histoire régionale et pour les œuvres d'art du passé, un culte passionné. Vous aimez, comme on aime des compagnons d'enfance, les objets mobiliers dont s'entouraient nos ancêtres et qui, dans le plus lointain de nos souvénirs, font en quelque sorte partie d'eux-mêmes. Votre affliction est grande lorsque vous assistez ému, mais impuissant, à la disparition d'un débris intéressant, à la destruction d'un monument aimé. Il vous semble que le décor dans lequel a vécu durant de longs siècles ce monument, ce débris, reste à jamais mutilé

à vos yeux. Pour vous la cicatrice restera béante ; la secrète harmonie du lieu est pour toujours brisée

Mieux, vous formez des vœux pour que la sainteté du souvenir ancestral force au respect notre génération indifférente et affairée ; vous vous élevez avec véhémence contre les méfaits des vandales qui, sous prétexte d'enrichir les collections, dépouillent nos églises et nos anciennes demeures des œuvres dont la seule raison est de tenir noblement la place qui leur a été dévolue par l'artiste créateur.

Mieux encore, non seulement par la brosse (les succès ont depuis longtemps consacré votre maîtrise), mais aussi par les écrits, vous vous plaisez à peindre le charme de nos voies et de nos monuments séculaires. Rappellerai-je entre autres cette page de poësie toute pure dans laquelle vous retraciez l'aspect des quartiers bas de St-Leu, dominés par «l'apothéose», la Cathédrale?

Eh ! Monsieur, ces sentiments qui vous honorent sont ceux d'un archéologue éclairé, veuillez m'en croire.

Qu'est-ce, en effet, que la science archéologique ?

Elle consiste à respecter, à aimer, à sauvegarder les œuvres du passé, à les étudier, à pénétrer le secret de la compositon et des règles qui ont présidé à leur exécution. Et si l'archéologue est doublé d'un artiste, voyez à quelles déductions il sera amené : L'archéologue proprement dit analyse, classe et répartit à chaque membre sa fonction ; mais l'analyse en somme disperse des éléments faits pour vivre en commun ; l'artiste, lui, rassemble les documents analysés, il synthétise et rétablit les ensembles harmoniques ; c'est là le beau rôle de la science archéologique.

A quoi servent les expériences sans nombre que

tente chaque jour la science de plus en plus avide de pénétrer l'inconnu, sinon de trouver au fond du creuset ou de l'alambic des formules nouvelles.

Il faut voir en conséquence des recherches archéologiques le but si élevé de l'enseignement. Car ces recherches nous dévoilent les tentatives, les labeurs, les méthodes de nos devanciers. Or, il n'est pas permis d'ignorer leurs découvertes ; là, réside le seul moyen de progresser et de préparer par nous mêmes le chemin à ceux qui nous suivront.

Vous vous réjouissez, Monsieur, de voir se dessiner un mouvement en faveur des œuvres jusqu'ici délaissées, je veux parler des aspects extérieurs des villes ou bourgades encore riches du charme qu'y ont imprimé les siècles, ce mouvement que par une dérision des mots on appelle l'art public, comme si l'art ne devait pas appartenir à tous, comme si l'essence de l'art ne résidait point en cette féconde et saine liberté pour tous d'admirer et de cultiver le beau en tout et partout.

A Amiens même, l'idée est à l'étude, on projette d'encadrer par de nouvelles bâtisses, appropriées à la destination du lieu, le portail de Notre-Dame. Nous pouvons être rassurés ; le projet est confié en bonnes mains ; l'architecte de la Cathédrale, M. Juste Lisch, saura constituer un cadre digne de notre joyau picard.

Puissent vos imitateurs, Monsieur, se compter nombreux pour sauver de la ruine irrémédiable les œuvres d'art, tristes épaves des démolitions ou remaniements inéluctables et pour les recueillir dans ces temples vénérés où ils pourront refléter encore quelque peu la lumière du passé, dans les Musées. Les Musées!

que de choses à dire sur sujet, si je ne craignais d'abuser d'instants aujourd'hui si limités.

Permettez-moi, Monsieur, en vous engageant à prendre place parmi nous, où vous appelaient vos travaux, vos goûts, vos aptitudes, de vous dire combien personnellement je suis heureux et honoré de vous présenter à nos collègues et de vous dire que la Société est fière de compter dans son sein un artiste tel que vous.

Ces deux discours sont accueillis par les applaudissements de l'assemblée.

— L'ordre du jour appelle la préparation de la Séance publique.

— Au nom de la Commission du Concours d'Histoire, M. l'abbé Cardon demande tout d'abord si l'auteur d'un mémoire présenté a le droit de se faire connaître, fût-ce d'une manière indirecte ?

Il est répondu par plusieurs membres de l'Assemblée que le règlement est formel à ce sujet. Cet auteur ne peut prendre part au Concours.

M. l'abbé Cardon déclare alors que le Mémoire présenté cette année ne doit point donner lieu à un rapport, car son auteur s'est fait connaître en renvoyant le lecteur à un de ses précédents ouvrages imprimés et portant son nom.

D'après le vote émis à la suite de ces paroles, l'enveloppe qui accompagnait le Mémoire présenté au Concours d'Histoire de cette année sera brûlée, conformément au règlement.

— La Séance publique de 1900 est fixée au Mer-

credi 19 Décembre à 8 heures 1/2 du soir. Elle se tiendra dans la grande salle de la Société Industrielle et comprendra : 1° Le Discours du Président; 2° le Rapport du Secrétaire perpétuel; 3° une Lecture faite par un des membres de la Société.

— M. Héren, auteur d'une monographie de Molliens-au-Bois, récompensée à l'un de nos Concours par une médaille d'argent, poursuit ses recherches sur cette localité. Il communique aujourd'hui à l'Assemblée une curieuse Notice biographique, accompagnée de plusieurs pièces justificatives, sur l'abbé Jean-Louis Marcel, né à Molliens-au-Bois (Somme), en 1762, prêtre et chanoine de Longpré-les-Corps-Saints. Le seul défaut de cet intéressant travail est de ne pas rentrer exactement dans le cadre des études de la Société. Une partie de la vie du chanoine de l'ancienne collégiale de Longpré s'est passée en effet après la date qui clôture nos recherches.

— Après cette lecture, M. Rousseau de Forceville donne le compte-rendu de l'excursion du 22 Mai 1900, au cours de laquelle plusieurs de nos confrères ont visité la ville de Rue, l'ancienne abbaye de Valloires et le vieux château de Dompierre. Ce rapport est renvoyé à la Commission des impressions (1).

(1) Il a été publié dans le précédent Bulletin, 1900, 2e et 3e trimestres, page 590.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance ont été inscrits sous les n°s 26.819 à 26.867.

Séance ordinaire du Mardi 11 Décembre 1900

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. l'Abbé Boucher, Boudon, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Le Dieu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Soyez, Trouille, le chanoine Vitasse et de Witasse.

— MM. Collombier, Héren, Matifas, l'abbé Rohault et Schytte, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance :

— M. le chanoine Bouillet remercie la Société du don qui lui a été fait d'un exemplaire de l'Album et promet l'envoi de plusieurs brochures.

— MM. l'abbé Caron, Fagard, Matifas et l'abbé Guerle, remercient la Société de leur admission en qualité de membres titulaires non résidants.

— M. Esperandieu demande l'échange de la Revue épigraphique avec les publications de la Société. L'Assemblée décide que le Bulletin sera envoyé à la direction de la *Revue épigraphique*.

— Le Ministère de l'Instruction publique annonce que la 25e session des Sociétés des Beaux-Arts est fixée à la fin de Mai 1901.

— M. le Secrétaire perpétuel vient de recevoir de nombreux ouvrages adressés à la Société par MM. l'abbé Bouillet, le comte de Galametz, Beaurain et les exécuteurs testamentaires du regretté comte de Marsy. Ces volumes seront déposés sur le bureau à la prochaine Séance.

— M. Pinsard offre deux plans intitulés l'un : 1° Plan figuratif des maisons, jardins, pâtures, terres et bois composant le domaine et ci-devant abbaye d'Auchy-les-Moines — Avril 1792 — Devis, arpenteur — 2° Extrait du plan cadastral de la commune d'Auchy-les-Moines, section C.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Administration :

— M. de Calonne informe l'assemblée qu'il se propose de demander une modification au programme des concours lors de la Séance générale. Si la motion qu'il compte défendre est adoptée les manuscrits d'ouvrages présentés aux concours et non récompensés devront être rendus aux auteurs qui les réclameront.

— Il est procédé au scrutin secret à l'élection de M. le Chanoine Gosselin présenté à la dernière séance comme membre titulaire résidant.

M. le chanoine Gosselin est élu à l'unanimité.

— M. Narcisse Vivien présenté comme membre titulaire non résidant est admis en cette qualité.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

Sont élus au scrutin secret pour siéger en 1901 :

Président : M. Georges Durand, Archiviste départemental.

Vice-Président : M. Gaëtan de Witasse.

Secrétaire annuel : M. de Guyencourt.

Travaux :

Un de nos Confrères, M. Pierre Dubois, vient d'obtenir brillamment le diplôme de docteur en droit. M. le Président lui adresse ses félicitations au nom de la Société. M. Dubois remercie M. le Président et ajoute que son titre de membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie lui a valu les compliments de ses examinateurs. Sa thèse est du reste empruntée aux coutumes locales. Dès que l'édition lui sera parvenue, il se fera un plaisir de faire hommage de son travail à la Société.

— L'ordre du jour prévoit la préparation de la Séance publique. MM. Milvoy et Brandicourt donnent lecture des études qu'ils ont composées pour la réunion du 19 décembre. La première est intitulée : *A propos de la Cathédrale d'Amiens* ; la seconde : *La Picardie au Petit Palais*. M. le Secrétaire perpétuel communique ensuite son

rapport sur les travaux de l'année. Ces lectures, favorablement accueillies par l'Assemblée, formeront le programme de la Séance publique.

— M. Roux lit une note de M. Mowat, dans laquelle est décrit le fût d'une colonne octogonale en grès qu'il vient de découvrir à Beauchamps (Somme). Ce fût porte un croissant et deux fleurs de lys sculptés en relief. Ce devait être la base d'une croix. M. Mowat signale aussi un cadran solaire du XVIIe siècle, gravé sur ardoise et portant les armoiries des Rouhault-Gamaches, également découvert à Beauchamps et transporté au musée du Tréport.

Les ouvrages reçus ont été inscrits sous les n°s 26867 à 26945.

Séance publique du 19 Décembre 1900

Présidence de M. MILVOY, président

Comme les années précédentes la grande salle de la Société Industrielle réunissait le mercredi soir, 19 décembre 1900, à l'occasion de la séance publique tenue par la Société des Antiquaires de Picardie, un grand nombre de nos concitoyens. Cette assemblée absolument sympathique était rehaussée par la présence de nombreuses dames

dont les brillantes toilettes ajoutaient un charme de plus à cette réunion.

Après avoir fait asseoir à sa droite M. Nadot, Conseiller de Préfecture, délégué par M. le Préfet de la Somme, M. le Président déclare la séance ouverte et donne communication de son étude : *A propos de la cathédrale d'Amiens ;* lecture accompagnée de projections et interrompue par de fréquents applaudissements. Puis M. Poujol de Fréchencourt lit un *Rapport sur les travaux de l'année.* La Séance est terminée par la lecture de M. Brandicourt : *La Picardie au Petit Palais.* Les nombreux objets décrits par notre confrère sont presque tous représentés par des projections. Cette Conférence sur l'art picard ancien à l'Exposition Universelle obtient un véritable succès.

La Séance est levée à 10 heures 1/4.

Étaient présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Pierre Dubois, Durand, de Calonne, de Francqueville, le chanoine Gosselin, de Guyencourt, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Roux, Trouille et le chanoine Vitasse, membres titulaires résidants.

MM. Henri Macqueron ; le Commandant de Saint-Hilaire ; Goudallier ; Collombier ; le Comte de Dampierre ; Vivien ; Thorel, vice-président du Tribunal civil ; l'abbé Rohault ; Édouard du Bos ; Pierre et Maurice Cosserat ; Obry, président honoraire à la Cour d'appel ; Hardouin, bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; Robert Dupont ; de

Boutray; Maurice Percheval; Poujol de Molliens; l'abbé Quignon; Thomas, ingénieur de la Ville; l'abbé Odon et l'abbé Vatinelle, membres non résidants.

Assemblée générale du 20 Décembre 1900

Présidence de M. Milvoy, président.

Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, Durand, de Francqueville, Gallet, le chanoine Gosselin, Guerlin, de Guyencourt, Leleu, de Louvencourt, Milvoy, Poujol de Fréchencourt, Roux, Trouille, le chanoine Vitasse et de Witasse.

MM. Codevelle, Goudallier, Victor Jourdain, Limichin, Macqueron, Pascal Mollet, l'abbé Odon, l'abbé Quignon, Thomas et Vayson, membres non résidants, assistent à la Séance.

Correspondance et Administration :

Monseigneur l'Évêque d'Amiens, le Général commandant le 2e Corps d'armée, M. le Procureur général, M. le Sénateur Maire de la Ville d'Amiens, M. le Président de la Société Industrielle, s'excusent de n'avoir pu assister à la Séance publique.

MM. Duhamel-Decéjean, membre résidant, Vallé, Député, le Comte de Proyart de Bailles-

court, l'abbé Armand, l'abbé Marchand, le Comte de Galametz, le chanoine Muller, l'abbé Cacheleu, l'abbé Debout, Croisille, Bréard, de Moncourt, Macquet et le Général d'Heilly, membres non résidants, regrettent de ne pouvoir se rendre ni à la Séance publique, ni à l'Assemblée Générale.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau plusieurs ouvrages adressés par M. le chanoine Bouillet, le Comte de Galametz et Pierre Dubois. Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. de Calonne souligne tout le mérite de l'œuvre de M. Pierre Dubois : *Les Asseurements*, ce sujet hérissé de difficultés a été traité de main de maître.

— M. Poujol de Fréchencourt signale à l'attention de ses confrères les volumes qui viennent d'être publiés par l'Académie d'Arras, la Société d'Émulation de Cambrai, la Commission historique du Nord, et tout spécialement les curieux et savants ouvrages de M. le chanoine Bouillet sur Concques et son incomparable trésor, l'un des clous de l'Exposition de 1900.

— M. Thomas, ingénieur de la Ville, informe la Société qu'il a fait transporter au Musée l'enseigne de la maison du *Blan beuf*, sise rue des Chaudronniers, actuellement en cours de démolition pour le compte de la Ville. L'Assemblée remercie vivement M. l'ingénieur, notre confrère, de sa sollicitude pour nos antiquités locales.

— M. Poujol de Fréchencourt signale les distinctions que viennent d'obtenir deux membres de la Société ; MM. Debauge et Clodomir Boulanger ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Puis il a le regret d'annoncer la mort de Mademoiselle Pellechet, si connue et si appréciée dans le monde savant. Elle avait été admise tout récemment dans notre Compagnie.

— Au cours d'une discussion survenue à propos de la valeur et de la réparation des vitraux qui ornent l'église de Villers-Campsart, M. de Francqueville affirme que, chaque jour et malgré toutes les défenses, des objets anciens disparaissent des églises rurales. La vente a souvent lieu à l'insu de l'autorité civile.

Travaux :

— Conformément à l'ordre du jour, l'Assemblée s'occupe du programme des Concours pour 1901 et 1902. Il sera reproduit à la fin de ce fascicule (1).

— M. Goudallier complète sa précédente étude sur l'ouvrage du R. P. Michel-Ange, de Guéret, dédié à l'Échevinage d'Amiens, par une note sur la famille de ce religieux. Elle contient plusieurs renseignements intéressants, qui ont été fournis à notre confrère par M. Laroche, secrétaire de la Société des sciences naturelles et archéologiques

(1) Le programme des Concours de 1901 et 1902 a déjà été publié dans le Bulletin précédent.

de la Creuse. Le père Michel-Ange s'appelait dans le monde Antoine Chorllon.

— M. Poujol de Fréchencourt signale une étude sur Pierre l'Hermite, récemment éditée à Luxembourg. Cette œuvre d'un savant Allemand traduite en français par un Luxembourgeois est très fortement documentée. L'auteur témoigne peu de confiance à l'endroit de la plupart des ouvrages modernes, il est très sévère pour les sources auxquelles on doit puiser et n'admet guère que le témoignage des contemporains. Bref, l'auteur prouve que le rôle attribué à Pierre l'Hermite, en ce qui concerne l'initiative de la première croisade, a été considérablement surfait par la légende, au préjudice du Pape Urbain II, véritable promoteur des Croisades A retenir pour nous Picards, que le savant et sévère auteur de cette étude donne pour patrie à Pierre l'Hermite la ville d'Amiens ou tout au moins l'Amiénois.

— M. de Guyencourt communique plusieurs notes et travaux adressés par notre laborieux confrère M. Pinsard.

1° Description d'une hache néolithique en basalte, trouvée en 1900 à Amiens, rue de la République, par notre collègue M. de Puisieux, pendant les travaux exécutés pour la construction d'un égout. Cette hache appartient à un type que, selon M. John Evans, l'on rencontre souvent en Picardie ;

2° Description d'une muraille Gallo-Romaine

découverte rue des Trois-Cailloux, à Amiens, lors de la réfection des sous-sols du *Crédit Lyonnais*.

Ce mur, de deux mètres d'épaisseur sur quinze de longueur, possédait un parement en pierres de petit appareil. Un second mur de dix mètres de longueur, perpendiculaire au premier, avait été détruit vers son extrémité, au temps de Philippe Auguste, lors de la création de l'enceinte bâtie à cette époque. Il se trouvait précisément sur le passage de celle-ci. Sa dégradation du sommet à la base suit la pente du fossé qui défendait alors la ville. Les débris d'une porte romaine ont été trouvés, rue des Sergents, à 70 mètres seulement, de ceux qui viennent d'être signalés. Y avait-il entre eux quelque corrélation ?

3° *Fouilles à Eppeville, près Ham (Somme).* M. Pinsard a rédigé un rapport très complet sur la découverte, faite à Eppeville en septembre 1900, d'un four de potier gallo-romain au lieu dit *Saint Grégoire*, découverte signalée à la Société par M. de Jurquet, ingénieur. Ce four fut rencontré en creusant les fondations d'un entrepot à 0,25 cent. sous le sol.

Une voie d'accès conduisait au four d'Eppeville. Il était de forme rectangulaire et comptait quatre dégagements de fumée. La muraille qui entourait le four avait 0,40 cent. d'épaisseur et était construite avec des tuiles et des carreaux sans aucune brique. Des scories vitrifiées recouvraient les parois intérieures.

Aux alentours on a trouvé une énorme quantité de débris d'amphores. Les poteries fabriquées à Eppeville étaient toutes en terre blanche provenant d'un endroit inconnu.

On peut signaler parmi les objets les plus remarquables recueillis à proximité du four : un cachet de potier en terre cuite où on lit : C PV OF — cet objet, qui n'a jamais été utilisé à Eppeville même, a été offert au musée de Picardie par M. de Jurquet — des monnaies, une énorme quantité de vases plus ou moins fragmentés, cruches, jattes, vastes plats, cols d'amphore, vase rempli d'ossements incinérés. A certains endroits les tessons étaient disposés par lits épais. Cette abondance de débris fait supposer que le four découvert à Eppeville ne devait pas être seul.

Les communications de M. Pinsard sont accompagnées de nombreux dessins.

— M. l'abbé Marchand, curé d'Airaines adresse à la Société un rapport sur les fouilles dernièrement exécutées dans sa paroisse. M. de Guyencourt veut bien donner lecture de ce travail.

Les débris antiques sont nombreux à Airaines et des remblais profonds indiquent les vicissitudes que la ville eût à subir. On y a découvert une voie romaine, à 5 mètres au-dessous de la surface actuelle du sol et, près de la place du marché, un puits littéralement comblé par des bois de cerfs, bientôt réduits en miettes au contact de l'air. Ailleurs, on a retrouvé un souterrain creusé dans

l'argile. Toute la région possède du reste de nombreux refuges souterrains, et les silex taillés y ont été recueillis en abondance. L'existence de fondations d'un mur gallo-romain a été constatée, et l'on a rencontré en cet endroit un grand nombre de tuiles romaines, des monnaies de Néron, de Vespasien, de Titus, de Trajan, de Faustine et d'Aurélien. Les vases entiers ou fragmentés ne se comptent plus et sur un tesson samien, la marque OFFACEF a été relevée. Au lieu-dit *Les Coutures*, on a trouvé des chapiteaux et des fûts de colonnes; là aussi on a constaté l'existence d'énormes substructions.

En creusant les fondations de l'Hôtel-de-Ville actuel, des verreries antiques ont été découvertes et sur l'emplacement problématique des *Arènes*, anx quelles la ville devrait, dit-on, son nom, on a recueilli divers objets en métal, notamment une bague en or.

Un fragment de masque bachique en marbre blanc, offert au musée de Picardie, a été trouvé sur l'emplacement de la salle d'asile. Il y a quelques années cet emplacement avait révélé l'existence de deux fours à poteries. On y recueillit aussi des tuyaux d'hypocauste, dont l'un a été également donné au Musée. Le même terrain vient de laisser apparaître les traces de très anciennes constructions, — probablement détruites par le feu, si l'on en juge par les débris carbonisés que l'on y rencontre — et les restes d'une sorte de bassin

dont le fond bétonné était revêtu de ciment. Etait-ce une piscine dépendant de quelque villa ?

— M. Henri Macqueron annonce que l'on a trouvé dernièrement à Abbeville, sur l'emplacement de l'ancien couvent des sœurs grises, un fragment de pierre tombale représentant saint Jean d'une façon très artistique. Une légende était gravée sur cette pierre ; les seules lettres MET en sont encore lisibes. Elles permettent toutefois de reconnaître approximativement le nom du défunt, dont ce monument funéraire recouvrait la sépultucre. Autrefois deux familles abbevilloises portaient seules un nom se terminant par les lettres MET : les Aliamet et les Rumet. C'est probablement pour un membre de cette dernière famille que le monument funèbre avait été exécuté.

Le fragment décrit a malheureusement disparu, sans qu'on ait pu en suivre la trace.

Toutes ces intéressantes communications sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée, et M. le Président adresse ses vifs remerciements aux différents auteurs.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. JANVIER

Par M. le Baron de Calonne

M. Auguste Janvier, ancien secrétaire annuel, ancien président, et bienfaiteur insigne de la Société des Antiquaires de Picardie, décédé à Amiens, le 23 juillet 1900, occupait un rang éminent parmi les érudits qui ont consacré, durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, leur intelligence, leurs loisirs, leur fortune, à faire revivre le glorieux passé de la Picardie ; celui de la ville d'Amiens en particulier. Il daignait m'honorer de son amitié et j'accomplis un pieux devoir en esquissant les principaux traits d'une existence laborieuse et dignement remplie. Puisse le dernier souvenir accordé dans cette enceinte à la mémoire de notre très regretté collègue, témoigner des sentiments de reconnaissance que la Compagnie doit à l'un de ses membres les plus distingués.

Auguste Janvier est né à Paris, le 9 septembre 1827, son père, mort en 1875, fut membre du Conseil municipal et adjoint au maire d'Amiens. Son grand-pére, Louis-François Janvier, occupa pendant près de quarante ans (1778-1807) les fonctions de secrétaire greffier de l'Hôtel de Ville.

On a dit de lui qu'il fut par excellence l'annaliste amiénois de cette époque. Rien n'est plus vrai : à travers les vicissitudes des bouleversements politiques auxquels il assistait, M. Janvier a rédigé les procès-verbaux des séances presque quotidiennes de la municipalité avec une lucidité, une précision, une impartialité, qui lui font le plus grand honneur.

Auguste Janvier puisa donc dans les traditions de la famille cet amour de la ville d'Amiens qui inspira tous ses actes et qui ne cessa jamais d'être aussi chaud dans son âme qu'au temps où son père le lui inspirait et où il se promettait de travailler un jour à sa gloire. On sait combien l'homme réalisa le rêve de l'enfant ; au point de doter la cité avec une munificence véritablement princière.

De bonne heure il s'adonna à l'histoire locale avec une ardeur qui ne s'est jamais démentie. Un instinct invincible l'y ramenait toujours.

La Société des Antiquaires de Picardie, prévoyant ce qu'elle pouvait attendre de sa collaboration, admit M. Janvier au nombre de ses membres titulaires dès 1851. Les volumes du bulletin attestent la part qu'il prit à ses travaux. Ouvrons-les et, du jour de sa réception au jour de sa mort, nous constaterons que, pendant le long espace d'un demi-siècle, personne ne s'est employé avec plus de dévouement et plus de zèle à l'œuvre de la reconstitution du passé historique de la province.

L'armée avait pour M. Janvier un attrait particulier. Professant au suprême degré le culte du drapeau, il ne manquait jamais une revue, il suivait les manœuvres des troupes, il affectait, dans ses allures, et dans sa personne, une certaine crânerie militaire. Ses amis le plaisantaient. On le surnommait « le colonel ». Les études de l'antiquaire devaient se ressentir de ce penchant. La première fut consacrée à *l'histoire de la milice bourgeoise* (1851) et l'une des dernières à *MM. les gardes du corps de la compagnie de Luxembourg* (1887).

Il écrivit entre temps *l'histoire des anciennes corporations d'archers, d'arbaletriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie* complétée quelques années plus tard par *les souvenirs de la vieille France* et par *les sociétés de tir avant 1789*.

Je n'entreprendrai pas d'analyser ces publications. La générosité de M. Janvier en a enrichi vos bibliothèques. Vous les connaissez et vous m'accorderez sans peine, Messieurs, qu'il n'en est pas une qui n'unisse au charme de la physionomie du passé un souffle puissant de patriotisme.

Deux procès militaires retentissants ont rempli les dernières années du règne de Louis XIII et le début du règne de Louis XIV. L'un et l'autre eurent leur dénouement tragique en Picardie. Saint-Preuil fut un vaillant soldat sacrifié aux exigences de la politique de Richelieu ; Balthazar

de Fargues, un audacieux aventurier moins digne de compassion sans doute, mais sacrifié, lui aussi, aux rancunes du grand Roi, en dépit d'une amnistie qui devait couvrir sa forfaiture. La vie et la mort de ces deux guerriers célèbres présentent un caractère aventureux qui devait tenter la plume de M. Janvier. Sous le titre *Récits picards*, *procès célèbres*, il a retracé les épisodes émouvants de leur carrière dramatique ; celle de Saint-Preuil notamment, type authentique des prouesses que les romanciers prêtent aux d'Artagnan et aux mousquetaires ; bien fait pour tenter l'imagination de nos dramaturges modernes.

Ducange avait conçu le plan d'une histoire de la Picardie et Dom Grenier en avait préparé les matériaux, mais on aborde avec hésitation l'immense compilation de documents et de notes recueillis par l'infatigable bénédictin. Seule, l'introduction rédigée par lui a donné la matière d'un volume in-quarto. Il importait à la science historique de vulgariser sous une forme abrégée les souvenirs de gloire de notre province frontière. Devérité a voulu le faire au dix-huitième siècle et Lami au début du siècle dernier. Leurs livres étaient imparfaits et devenaient introuvables. Il appartenait à notre collègue de tenter à son tour " un essai ". Il le fit en 1880 avec un remarquable sens critique et une grande impartialité. *La petite histoire de Picardie*, en trois cents pages in-4°, a été accueillie avec faveur dans le monde savant.

« Ecrire pour raconter et non pour prouver; être bref sans devenir obscur, » telle est la règle que M. Janvier s'impose en commençant. Il y est resté fidèle et s'il est permis de regretter l'absence complète de références, nous avons pour garant la bonne foi de l'auteur qui s'engage au début de son œuvre, à ne puiser qu'à des sources authentiques.

Obligé de sacrifier les détails pour se renfermer dans les limites du cadre qu'il s'était tracé ; contraint de s'attacher aux grandes lignes, M. Janvier avait laissé de côté une infinité de notices pleines d'intérêt concernant les grands fiefs, les abbayes, les villes, les institutions, les coutumes, le commerce, les personnages célèbres, etc, etc. Ces notices, il entreprit de les grouper sous la forme d'un *Dictionnaire historique et archéologique*, qui mettrait à la portée des travailleurs une mine extrêmement riche de documents disséminés dans d'innombrables recueils imprimés ou manuscrits. Ce fut le complément de la *Petite histoire de Picardie*.

Dans toutes ses productions, M. Janvier obéissait, avons-nous dit, à un double sentiment. Il avait la passion de l'histoire et il aimait passionnément son pays. Dans le noble but « de relever le sentiment affaibli du patriotisme local » il avait édité l'histoire de la Picardie, « afin de ressusciter la nationalité de clocher, susceptible — c'est lui qui l'a dit — de produire d'heureux fruits à l'om-

bre du drapeau de la mère patrie, » il raconte l'*Histoire d'Amiens aux enfants des écoles primaires*, s'efforçant de faire vibrer la note patriotique dans ces jeunes cœurs, qu'il voudrait enflammer au souvenir des hautes et généreuses actions de leurs aïeux.

Le beau volume consacré aux *Clabaut* est l'œuvre capitale de M. Janvier ; celle qui atteste le mieux la maturité du talent jointe au souci de n'abandonner une tâche entreprise qu'après avoir scruté avec un soin méticuleux les recoins les plus secrets de nos archives. Avec quel art il a su grouper autour d'une grande famille bourgeoise les principaux traits de la vie municipale ? Avec quelle vérité il a su mettre en relief la classe moyenne qui tenait jadis ici la première place et ces fiers picards, gens de négoce ou de judicature jaloux de leurs franchises, fortement retranchés à l'abri des remparts, tous hommes de cœur, à l'esprit clairvoyant, à la bravoure éprouvée, à la décision énergique, qui formaient, à côté de la noblesse, une seconde aristocratie rivalisant d'ostentation et de luxe avec les plus grands seigneurs.

Le livre d'or de cette aristocratie des Clabaut, des Saint-Fuscien, des Coquerel, des Lorfèvre, des du Gard, des du Croquet, des du Fresne, pour ne citer que les plus connus, se confond avec *le livre d'or de la municipalité amiénoise* dans lequel M. Janvier a inscrit la nomenclature complète et encore inédite de tous les personnages

ayant pris part à la gestion des affaires communale, en qualité de mayeur ou d'échevins, travail de patience et de profond savoir ; de patience, par le soin qu'il fallut apporter à la copie conforme de plus de douze mille noms orthographiés de façon souvent très différente ; de profond savoir parce qu'à cette énumération fastidieuse il importait de communiquer la vie par une foule de notes généalogiques ou biographiques.

Parmi les nombreuses études dues à la plume de M. Janvier, deux se trouvent en dehors de son cadre de prédilection : *Boves* et *Domart*. *Boves* ne l'en détournait réellement pas, puis qu'il y retrouvait l'un des principaux acteurs de la guerre pour l'émancipation communale, sous Louis le Gros, et *Domart* lui fut inspiré par le désir d'être agréable à l'un de ses plus vieux amis : M. Gustave Macquet, maire de cette importante localité.

Historien par vocation, bibliophile émérite, notre collègue n'était point étranger aux questions d'art. Il les étudiait avec infiniment d'intérêt. La compétence qu'il avait acquise contribua au succès de l'exposition rétrospective du cinquantenaire, à laquelle il prit une part très active, en qualité de président du comité organisateur de cette grande manifestation archéologique et artistique de 1886.

La Picardie historique et monumentale n'avait pas de collaborateur plus assidu et *l'Album archéologique* de juge plus autorisé dans le choix des objets qui méritaient d'y être reproduits.

Justement épris des manifestations de l'art auxquelles la confrérie de Notre-Dame du Puy a donné naissance dans la seconde moitié du xve siècle et à l'époque de la Renaissance, il entreprit, voici plus de quarante ans, d'en écrire l'histoire. Il la voulait si parfaite, si complète, que la publication en fut indéfiniment retardée. Il se borna à détacher l'une des meilleures pages : *la vierge au palmier*.

Je parle de l'antiquaire ! que n'aurais-je point à dire de l'académicien, de l'inspecteur de la Société française d'archéologie, du membre correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes qui s'honoraient de compter M. Janvier parmi leurs correspondants les plus autorisés. Je pourrais le suivre encore à la commission municipale du musée de Picardie, à celle de la bibliothèque communale, à celle des archives qui se reposait sur lui du soin de mener à bonne fin l'importante publication des documents pour servir à l'histoire de la Révolution française. Nul n'ignore l'activité qu'il imprimait à ces commissions, les services qu'il y rendait, avec une modestie n'ayant d'égale que la sûreté de son jugement et de ses conseils.

Modestie dans le savoir, simplicité dans le généreux emploi d'une belle fortune, ce sont les deux qualités distinctives de notre ami. Le maire d'Amiens le constatait avec infiniment d'à propos lors de la pose de la première pierre de la biblio-

thèque agrandie grâce à la munificence de M. Janvier.

« Ce que je ne puis rappeler sans une certaine émotion, disait-il, c'est la simplicité charmante avec laquelle vous avez offert à la ville ce cadeau royal. A ce trait tous ceux qui vous connaissent ont retrouvé la modestie de votre caractère, la noblesse de votre cœur. »

Les journaux ont rendu à la mémoire de notre collègue le tribut d'hommages qui lui était dû. Toujours fidèle à lui-même, il s'était refusé au concert d'éloges qui n'eut pas manqué de se produire sur sa tombe. Aussi bien son œuvre considérable le défend contre l'indifférence des contemporains et lui assure les honneurs de la postérité. Puisse l'exemple de M. Janvier propager parmi ses compatriotes le culte de l'histoire locale et il aura servi utilement par là, non moins que par sa grande générosité, cette ville qu'il a tant aimée.

A PROPOS DE LA CATHÉDRALE
D'AMIENS

Lecture faite à la Séance publique du 19 Décembre 1900,
par M. Milvoy, président.

Dans quelques jours, notre Société publiera une œuvre impatiemment attendue, œuvre de labeur, de puissante érudition, de consciencieuse critique, œuvre qui sera le monument par excellence élevé à la glorification de la Cathédrale et qui fixera le nom d'un savant collègue dans la mémoire des générations à venir.

La monographie de la Cathédrale d'Amiens, éditée avec les derniers perfectionnements modernes et illustrée de dessins et gravures répandus à profusion dans le cours de l'ouvrage, à l'aide des fonds de la Société votés avec une largesse qui n'a d'égale que la valeur du chef d'œuvre en cause, sera l'un des plus magnifiques dons de joyeux avènement que la Picardie apportera au xxe siècle. Digne couronnement d'un brillant faisceau d'études élaborées par nos collègues depuis la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie.

Si nous sommes fiers de pouvoir présenter au monde savant une telle œuvre, nous savons qu'il est de notre devoir de comprendre dans un même tribut d'admiration la part si large, apportée par nos devanciers à l'évolution féconde de la science historique et archéologique dans le cours de ce siècle qui demain appartient à l'Histoire.

A la veille d'un événement si mémorable dans les fastes de nos publications, j'ai cru l'heure propice pour vous entretenir de la Cathédrale, éternel sujet d'étude et d'enthousiasme. La Cathédrale ! Robert de Luzarches, le maître d'œuvre qui l'a conçue, a-t-il puisé ses inspirations en son seul génie ? S'est-il adressé aux sources de la nature, comme Châteaubriand l'a chanté en une page toute vibrante ?

Laissez-moi vous la relire ; elle me permet d'aborder mon sujet par une thèse toujours chère aux poètes.

Je cite : « L'ordre gothique, au milieu de ses proportions barbares, a toujours une beauté qui lui est particulière.

« Les forêts ont été les premiers temples de la Divinité, et les hommes ont pris dans les forêts la première idée de l'architecture. Cet art a donc dû varier selon les climats. Les Grecs ont tourné l'élégante colonne corinthienne, avec son chapiteau de feuilles, sur le modèle du palmier. Les énormes piliers du vieux style égyptien représentent le sycomore, le figuier oriental, le bana-

nier et la plupart des arbres gigantesques de l'Afrique et de l'Asie.

« Les forêts des Gaules ont passé à leur tour dans les temples de nos pères, et nos bois de chêne ont ainsi maintenu leur origine sacrée. Ces voûtes ciselées en feuillages, ces jambages qui appuient les murs, et finissent brusquement comme des troncs brisés, la fraîcheur des voûtes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, les portes abaissées, tout retrace le labyrinthe des bois dans l'église gothique, tout en fait sentir la religieuse horreur, les mystères de la Divinité. Les deux tours hautaines, plantées à l'entrée de l'édifice, surmontent les ormes et les ifs du cimetière, et font un aspect pittoresque sur l'azur du ciel. Tantôt le jour naissant illumine leurs têtes jumelles ; tantôt elles paraissent couronnées d'un chapiteau de nuages ou grossies dans une atmosphère vaporeuse. Les oiseaux eux-mêmes semblent s'y méprendre, et les adopter pour les arbres de leurs forêts ; des corneilles voltigent autour de leurs faîtes, et se perchent sur leurs galeries. Mais, tout à coup, des rumeurs confuses s'échappent de la cîme de ces tours et en chassent les oiseaux effrayés. L'architecte chrétien, non content de bâtir des forêts, a voulu pour ainsi dire, en imiter les murmures, et, au moyen de l'orgue et de l'airain suspendu, il a attaché au temple gothique jusqu'au bruit des vents et des tonnerres, qui roulent dans

la profondeur des bois. Les siècles évoqués par ces sons religieux, font sortir leurs antiques voix du sein des pierres, et soupirent dans la vaste basilique : le sanctuaire mugit comme l'antre de l'ancienne sybille, et, tandis que l'airain se balance avec fracas sur votre tête, les souterrains voûtés de la mort se taisent profondément sous vos pieds » (1).

Voilà donc une théorie nettement établie. Vous concluerez vous-mêmes quand nous aurons ensemble étudié les transformations multiples des méthodes de nos anciens maîtres.

Je n'ai pas la prétention de vous faire un cours complet de l'art de bâtir à travers les âges, je veux simplement retenir dans les siècles passés ce qui, au point de vue des principes de la construction, peut servir ma thèse. Je ne prendrai donc que des types généraux sans m'attarder aux innombrables détails intéressants en vérité, mais inutiles en la circonstance ; sans m'attarder non plus à l'examen des considérations sociales qui ont une si grande importance dans ce mouvement d'où est sortie la Cathédrale.

Dans l'antiquité, deux principes généraux régissent l'art de bâtir : la plate-bande d'une part, l'arc ou la voûte d'autre part.

Je n'insiste pas sur le premier, les images qui

(1) Chateaubriand. Génie du Christianisme, IIIme partie, livre 1, chap. VIII.

vont passer sous vos yeux donnent clairement l'emploi du support vertical portant la traverse horizontale ; rien d'aussi peu compliqué.

Je laisse de côté l'architecture des Egyptiens, elle ne fournit, au point de vue où je me place, aucune différence avec celle des Grecs.

Chez les Grecs, voici la colonne et son chapiteau surmontés d'une dalle appelée soffite, linteau ou entablement ; vous reconnaissez ces chefs d'œuvres (1) :

Pæstum, en Italie, le temple de Cérès, de facture grecque ; il date d'une époque antérieure au Parthénon.

La disparition des frises et corniches exagère malheureusement la lourdeur du fronton de face ; la colonnade néanmoins est délicieuse de proportion.

Pæstum encore, le temple de Neptune vénérable témoin mieux respecté ; ses colonnes trapues sont d'une harmonie moins agréable que le temple voisin.

Athènes, la glorieuse tribune de l'Ereictheïon qui exhale un parfum d'art encore si pénétrant

(1) Il ne nous est pas possible de donner la reproduction des édifices dont nous avons fait passer les images devant le distingué public qui assistait à cette lecture. Nous ne donnons que nos principaux schémas, établis pour servir à l'intelligence des démonstrations techniques. Du reste un simple énoncé suffit à remettre en mémoire les chefs-d'œuvre universellement connus dont il s'agit ici.

malgré sa mutilation; nous verrons plus loin le détail de l'une des cariatides.

Le temple de la Victoire Aptère, d'ordre ionique; on peut constater une recherche d'une élégance plus nette.

Ce mode de couvrir les constructions est d'une simplicité toute rudimentaire ; j'oserai même dire que jusque là on ne relève aucune trace d'effort vers la tendance au mieux, au nouveau (j'entends en matière de construction) et cependant ces monuments, qui ont survécu aux vicissitudes de siècles tourmentés resteront des types à jamais célèbres de beauté et d'harmonie.

Il est étonnant que les Grecs, si raffinés, n'aient pas adopté la voûte que les Assyriens connaissaient.

Voici un exemple de la voûte assyrienne tirée du palais de Nimroud (Ninive) : les matériaux de grande dimension, la pierre, sont rares; on ne les utilise que pour orner les portes ou garantir les soubassements; les salles sont voûtées; les murs en pisé d'argile décorés de frises émaillées ; les voûtes en briques crues ou cuites; nulle poussée, le tout est masse inerte car les massifs sont épais, les salles peu larges et peu élevées.

A l'époque romaine, la voûte joue le même rôle dans les blocages de brique ou de béton battus sur cintre de charpente; elle est, grâce à la perfection des mortiers, devenue monolithe, elle ne fait qu'un tout homogène avec les murs : pas de poussée par conséquent.

Voici un exemple de ce système dans les thermes d'Antonin Caracalla à Rome. La grande salle dont l'image est sous vos yeux est couverte par une voûte, dite d'arête, moulée en quelque sorte sur une forme en charpente, si bien qu'une fois les mortiers pris, on pourrait sans crainte supprimer les colonnes qui paraissent la porter, tant cette masse suspendue est devenue bloc homogène, chargeant les murs sur lesquels elle repose d'un poids mort pesant bien verticalement.

Les Romains ont en outre l'arc ou la voûte en pierre appareillée, voûte poussant au vide, dont les claveaux sont juxtaposés sans mortier. Là les culées sont nécessaires pour neutraliser cette force agissante.

Voyez dans l'arc de triomphe de Timgad (1), la colonie si prospère sous Trajan, combien les piles secouées par les tremblements de terre se sont écartées jusqu'à laisser descendre le cintre et disloquer les assises supérieures de l'entablement et de l'attique.

Voici le même arc au moment des fouilles pratiquées en 1885 ; j'arrêtai ce mouvement tendant

(1) Le service des Monuments historiques a entrepris de vastes travaux de fouilles et de conservation dans les villes romaines ruinées et ensablées de l'Algérie. Dès le début, cette œuvre de grandiose résurrection, fut confiée à Messieurs Emile Bœswillwald, inspecteur général, et Edmond Duthoit, architecte en chef. C'est sous leur éminente direction que j'eus l'honneur de partieiper à ces travaux dans le cours des missions de 1885, 1886 et 1887.

à la ruine, en élevant, en dedans des baies déformées, de nouveaux piliers et arcs de remplissage qui reçoivent actuellement la charge directe des claveaux disjoints.

Le prætorium de Lambessa, autre ville située à 25 kilomètres de Timgad, fournit un exemple de dispositions analogues.

On trouve une foule d'applications de ce système dans les édifices qui couvraient la surface du monde romain.

Les Byzantins ne firent que continuer, en la perfectionnant, la pratique des mêmes méthodes.

Parfois, en raison des difficultés d'approvisionnement, le bois étant rare dans le pays, l'arc et la plate bande se rencontrent dans le même édifice.

Ainsi sont traités de nombreux monuments situés dans ces villes abandonnées sous l'invasion turque, qui jalonnent encore presque intacts les déserts de la Syrie centrale.

Les missions si fructueuses de M. le Marquis de Vogüé et d'Edmond Duthoit, notre ancien collègue et notre maître tant regretté, nous ont révélé, dans un ouvrage hors de pair, tout ce que cette contrée renferme de richesses archéologiques.

Voici un spécimen d'habitation du VIe siècle construite entièrement en pierre; le dallage de la terrasse repose sur les murs dans les pièces de peu d'importance et sur des arcs appareillés dans les pièces plus étendues.

La basilique de Tafka est bâtie d'après des données identiques : terrasses en dalles de pierre et arcs divisant le vaisseau, la nef, en travées limitées à la longueur des dalles.

Ici dans l'église de Qualb-Louzeh même structure; avec en plus un parti en coupole pour l'abside ; la nef allégée des arcs intermédiaires qui sont remplacés par une charpente de bois apparente.

Ces trois documents d'après les dessins du maître (1).

J'avais besoin de vous exposer brièvement ce chemin parcouru pour dégager le point de départ de l'évolution gigantesque que nous allons suivre sur un terrain qui est bien nôtre, évolution dont nos pères ont été les témoins actifs, évolution menée jusqu'aux extrêmes déductions, grâce au tempérament, au génie du peuple nouveau qui, après l'effondrement des civilisations antiques, devait désormais tenir dans le monde le rôle prépondérant.

Après les secousses terribles qui ont marqué la fin tragique de l'empire romain, succède la nuit la plus noire. Quelques siècles de ténèbres rejettent dans un lointain fantastique jusqu'au souvenir des brillantes civilisations.

(1) L'architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle dans la Syrie centrale par M. le marquis de Vogüé et Ed. Duthois. — Paris, J. Baudry.

Tout avait sombré: les méthodes, les traditions des arts, les industries.

C'est du Mont Cassin que part la sève nouvelle qui va régénérer la face du monde. Considérée seulement au point de vue philosophique, écrit Viollet-le-Duc, en une page sublime de sincérité, la règle de St-Benoit est peut-être le plus grand fait historique du moyen âge.

« Nous qui vivons sous des gouvernements réguliers, au milieu d'une société policée, nous nous représentons difficilement l'effroyable désordre de ces temps qui suivirent la chute de l'Empire romain en Occident: partout des ruines, des déchirements incessants, le triomphe de la force brutale, l'oubli de tout sentiment de droit, de justice, le mépris de la dignité humaine; des terres en friches sillonnées de bandes affamées; des villes dévastées, des populations entières chassées, massacrées; la peste, la famine; et à travers ce chaos d'une société à l'agonie, des inondations de barbares revenant périodiquement dans les Gaules, comme les flots de l'Océan sur des plages de sable. Les moines descendus du Mont Cassin, en se répandant en Germanie, dans les Gaules, et jusqu'aux limites septentrionales de l'Europe, entraînent avec eux une multitude de travailleurs, défrichent les forêts, rétablissent les cours d'eau, élèvent des monastères, des usines, autour desquels les populations des campagnes viennent se grouper, trouvant dans ces centres une protection morale plus

efficace que celle accordée par des envahisseurs rusés et cupides.

« Ces nouveaux apôtres ne songent pas seulement aux besoins matériels qui doivent assurer leur existence et celle de leurs nombreux colons, mais ils cultivent et enseignent les lettres, les sciences et les arts ; ils fortifient les âmes, leur donnent l'exemple de l'abnégation, leur apprennent à aimer et à protéger les faibles, à secourir les pauvres, à expier les fautes, à pratiquer les vertus chrétiennes, à respecter leurs semblables. Ce sont eux qui jettent au milieu des peuples avilis les premiers germes de liberté, d'indépendance, qui leur donnent l'exemple de la résistance morale à la force brutale, et qui leur ouvrent, comme dernier refuge contre les maux de l'âme et du corps, un asile de prière inviolable et sacré. Aussi voyons-nous, dès le IXème siècle, les établissements monastiques arrivés déjà à un grand développement ; non seulement ils comprennent les édifices du culte, les logements des religieux, les bâtiments destinés aux approvisionnements, mais aussi des dépendances considérables, des infirmeries pour les vieillards, des écoles, des cloîtres pour les novices, pour les étrangers ; des locaux séparés pour divers corps d'états, des jardins, etc., etc ». (1).

Fixons le type qui dès lors a servi au début de

(1). Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'Architecture Française du XIème au XVIème Siècle. — Tome premier, page 242.

cette grandiose renaissance. Des ruines parsemées en grand nombre sur le sol des provinces romaines étaient les seuls modèles qui s'offraient aux nouveaux constructeurs. Il est donc naturel non seulement d'utiliser les ruines et leurs matériaux mais aussi de chercher à reproduire les monuments eux-mêmes restés debout. La basilique romaine sert de modèle aux premiers temples

chrétiens. Nul n'était préparé à des études de composition délicate ; on prenait, où on pouvait, autour de soi, les éléments dont on avait besoin.

Voici la basilique romaine, le lieu de réunion des citoyens affairés sous l'empire et que de nos jours nous pourrions appeler la bourse de com-

merce : un vaisseau flanqué d'ordinaire de deux bas-côtés parallèles ; sur ces bas-côtés parfois une tribune. Ce programme est à peu près fidèlement suivi jusqu'au moment où, les exigences devenant plus pressantes, on voulut donner aux Eglises un caractère plus monumental et plus durable qui leur permît enfin de résister à toutes les causes de ruine et principalement à l'incendie.

N'oublions pas qu'au xe siècle, les Normands n'avaient guère laissé d'édifices debout dans les provinces du nord de la France.

C'est à ces considérations qu'obéissent désormais les maîtres romans ; engagés dans la voie du progrès incessant de leurs nouvelles tentatives, ils ne sauront point s'arrêter, ils marcheront de conquête en conquête jusqu'à la réalisation du type parfait qui doit sortir de leurs recherches.

La charpente de bois est donc remplacée par la voûte de maçonnerie; après bien des tatonnements, un berceau plein cintre contrebuté par des contreforts couvre la nef ; mais il est aisé de constater qu'un berceau, exerçant une poussée égale sur toute la longueur des sommiers de base, ne peut être maintenu efficacement par des seuls contreforts disposés de place en place, suivant la largeur des travées ; les sommiers qui se trouvaient éloignés des contreforts avaient une tendance à rondir en dehors et occasionner ainsi de graves désordres ; c'était là un nouvel élément de ruine.

C'est alors qu'une idée géniale vient à l'esprit du constructeur ; puisque le berceau de la nef exigeait un appui butant et permanent sur toute sa longueur, il dispose de chaque côté, en contre-bas dudit berceau, un autre demi-berceau continu qui non seulement le contrebutera mais servira encore à couvrir le bas-côté et à le mettre à l'abri de l'incendie.

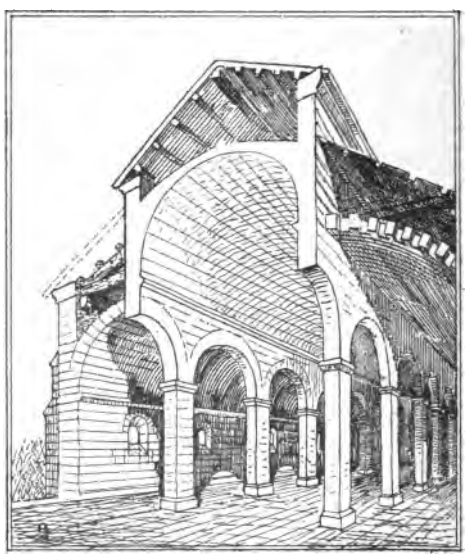

Permettez-moi d'insister tout particulièrement sur cette disposition, car c'est là qu'il faut voir l'idée première et originale des perfectionnements qui vont suivre et se succéder sans interruption.

Bien que la portée de cette découverte soit, à mes yeux, considérable, notre constructeur n'avait

pas supprimé toute cause de danger : si la voûte de la nef était maintenant parfaitement contre-butée, les voûtes des bas-côtés ne l'étaient pas suffisamment, car de simples contreforts atténuaient leur poussée. Il est vrai de dire que ces voûtes poussaient moins et qu'elles étaient à un niveau inférieur, partant les contreforts et les

murs de clôture se trouvaient en état de mieux résister.

Un inconvénient sérieux provoque alors de nouvelles transformations ; les voûtes centrales étaient plongées dans l'obscurité, le jour venant des fenêtres basses des murs de clôture du bas-côté.

On arrive à transformer les demi-berceaux en voûtes dites d'arête suivant la manière romaine c'est-à-dire que chaque travée du collatéral est couverte par deux cylindres se pénétrant à angle droit ; cette voûte n'avait rien de neuf, nous en avons vu un exemple dans la grande salle des Thermes d'Antonin Caracalla.

Les poussées se centralisent à la retombée des

voûtes ; les sommiers les reportent au contrefort ; la stabilité du mur du bas-côté est assurée. On peut de la sorte relever la fenêtre jusqu'à la clef de la voûte d'arète ; la lumière venant de plus haut pénètre plus avant dans l'édifice. C'est un progrès, mais ce n'est pas assez.

On songe bien à exhausser le berceau de la voûte centrale afin de prendre des jours entre cette voûte et l'appentis du bas-côté, mais ce moyen remet en jeu la stabilité de la voûte centrale et la lumière ne pénètre encore dans la nef qu'au-dessous de la base de la voûte.

On venait pour l'éclairage des bas-côtés d'appliquer la voûte d'arête, ce qui avait permis de relever les fenêtres ; de là à transformer également le berceau de la nef en travées voûtées en arête, il n'y a qu'un pas : il est rapidement franchi.

Par suite de cette disposition, une sorte de pignon devient libre entre les clefs de la voûte supérieure et les arcs portant le mur goutterot de la nef. Comme le programme est de donner le plus de lumière possible, on songe à percer ce pignon de nouvelles baies ; mais ces baies s'ouvriront sur les combles des bas-côtés ! Que faire ? Rien n'arrêtera l'ingénieux et hardi maître de l'œuvre. Comme il ne peut supprimer le comble en appentis du bas-côté, il relève le mur de la nef au-dessus de ce comble : il aura ainsi des fenêtres placées immédiatement sous la clef des voûtes hautes et qui inonderont de clarté le vaisseau central. Le problème de la lumière est enfin résolu, mais en même temps il rouvre la question de stabilité de ces voûtes relevées.

La poussée étant ramenée au point de retombée, il suffit d'établir des contreforts assez robustes pour résister à la charge oblique. Ces contreforts

deviennent des demi-pointes de pignons partant du mur de la nef et venant ramper sous la toiture du bas-côté jusqu'à la corniche du mur de clôture. On s'aperçoit que ce pignon-contrefort charge démesurément la voûte d'arête du collatéral, on dispose aussitôt sous cette voûte, au droit de chaque contrefort, un arc de soutien saillant sur le nu de la voûte; cet arc est le doubleau; autre

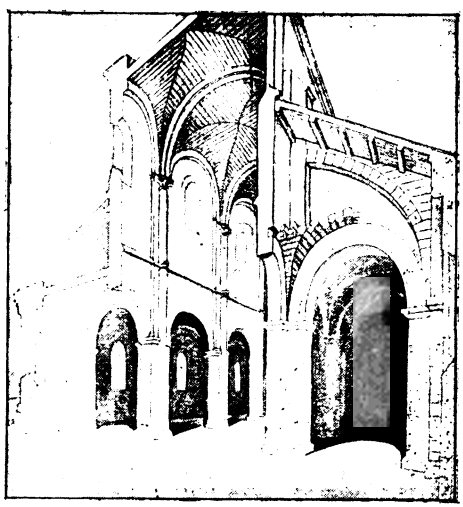

complication : ce doubleau reporte, en raison de sa fonction, la charge du demi-pignon, d'un côté sur le contrefort extérieur, de l'autre côté sur le mur de la nef qu'il tend à faire déverser dans œuvre. Alléger cette surcharge est de toute nécessité; on l'évidera donc en pratiquant sur chacune de ses faces une niche, et en laissant

dans sa partie supérieure un arc qui franchira la largeur du bas-côté, assurant la butée nécessaire à la voûte haute : l'arc-boutant est trouvé.

C'est à ce membre important de l'architecture que nous devons la Cathédrale; sans lui les Robert de Luzarches, les Cormont n'auraient pu édifier à de telles hauteurs ces voûtes qui résistent depuis près de sept siècles.

Sans doute, pour en arriver à cette phase de l'évolution, j'ai laissé dans l'ombre une foule de dispositions qui ont marqué la marche lente ou inégale des progrès, eu égard aux multiples questions et de tempéraments et d'influences de milieu, de nature ou qualité de matériaux, facilités d'approvisionnement, etc.

Je n'ai plus qu'à vous montrer combien les maîtres d'œuvres du XIIIe siècle se sont appliqués à perfectionner, affiner les divers membres de l'architecture au moment où le système nouveau de construire était trouvé.

Procédons comme en géométrie, pour ne pas lasser votre bienveillante attention dont j'ai peut-être abusé par des démonstrations trop techniques; supposons le problème résolu : prenons la coupe transversale sur le vaisseau de notre Cathédrale. La voûte impose à chacun des éléments de la construction sa forme et sa dimension, sa fonction propre en un mot; voilà le principe qui prime tous les autres à cette époque brillante entre toutes.

Pour conserver au vaisseau principal et aux

collatéraux toute leur ampleur, et la plus grande surface utilisable, la section de la pile a été réduite à sa plus simple expression ; elle ne supporte qu'un poids inerte : celui du mur de la nef et le poids de la voûte haute ; il suffit donc que cette

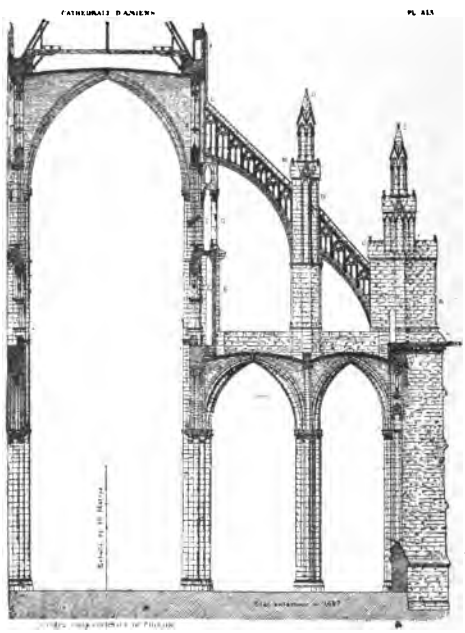

pile résiste à la charge verticale. Mais il faut compter avec la poussée d'une voûte portée sur un quillage à plus de 42 mètres du sol Le rôle de l'arc-boutant est de prendre, à la hauteur des reins de la voûte, cette poussée et de la reporter au contrefort, pile de maçonnerie massive, appa-

rente au dehors de l'édifice, qui sera en état de résister par sa masse aux forces obliques qui viennent se perdre en elle.

Dans les travées du chœur, l'arc-boutant doit franchir 2 travées de collatéraux avant que d'arriver au contrefort extérieur ; aussi élève-t-on entre les 2 travées, au-dessus de la pile, un contrefort intermédiaire qui reçoit la culée du 1er arc-boutant venant de la voûte haute et la tête du second arc-boutant qui transmet alors la poussée au contrefort principal.

De cette façon, la pile intermédiaire a pris à sa charge un peu de cette poussée et a par conséquent allégé d'autant celle du second arc-boutant.

Tel est l'exposé succinct de la décomposition des forces inertes ou agissantes. La nature de ces deux forces combinées exige d'une part une fixité statique absolue, de l'autre une élasticité très grande.

Ces savantes combinaisons permettent le jeu des divers éléments susceptibles de tasser inégalement sous la charge ou après dessication des mortiers, car l'on conçoit fort bien qu'il n'est guère possible d'apporter une exécution identique dans les diverses parties d'un tel système, et c'est pourquoi le maître de l'œuvre a eu recours à nombre de dispositions qui paraissent échapper au premier examen et qui dénotent une science d'observation portée à ses plus extrêmes limites.

En effet, supposons que la pile portant la voûte

de la nef vienne à céder quelque peu, la voûte suivra ce mouvement ; jusque là rien d'anormal, rien de dangereux : la voûte, de par le tracé de ses nervures, est essentiellement élastique ; mais il n'en sera pas de même de l'arc-boutant si la tête de ce dernier se trouvait engagée dans le mur de la nef qui reçoit les retombées de la voûte.

Aussi dans le monument qui nous occupe, la tête de l'arc-boutant n'est qu'adossée, de telle sorte que si la voûte baisse et que l'arc-boutant ne bouge point, il ne s'en suivra ni cassure ou déformation car ces deux membres agissants qui se complètent ne sont que justaposés et non liés ensembles ; un joint vertical de mortier les sépare, joint parfaitement élastique qui permet tout glissemeut utile aux mouvements prévus.

Cette disposition qui paraît bien simple était néanmoins indispensable pour la sécurité de l'œuvre : il est difficile d'admettre une cassure dans l'arc-boutant, ce membre par lequel l'édifice demeure.

Le maître craint-il une poussée trop forte des arcs-boutants ? il dispose alors une partie du contrefort en bascule, portant à faux et tendant à serrer en dedans tout le système ; ou bien pour donner une assiette plus ferme à la masse du contrefort il y ajoutera, au-dessus de la retombée de l'arc-boutant, un poids nouveau qui deviendra le pinacle d'amortissement.

Je vous citerais encore mille détails du même

genre qui ont donné naissance aux mille motifs de la décoration générale ; car, il faut bien le reconnaître, rien dans l'architecture du XIIIe siècle, rien n'est inutile, rien n'est mis en œuvre pour faire valoir un détail de sculpture ; au contraire, la décoration a toujours sa raison d'être ; elle vient enrichir le motif constructif, donc nécessaire à l'édifice.

En résumé, toute l'ossature du monument consiste en voûtes reposant sur des piliers et maintenues par des contreforts extérieurs, grâce aux arcs-boutants bandés dans le vide.

Tout le reste n'est que clôtures légères, fenestrages garnis de verrières si riches des colorations qu'aucune époque n'a pu égaler depuis.

Que penser maintenant de la théorie de Châteaubriand et de ceux qui malgré l'évidence des démonstrations inclinent encore à ne voir que la forêt comme seule et réelle inspiratrice du vaisseau gothique.

Ecoutez l'exposé de leur doctrine (1) : « Si, comme le disent nos maîtres, nous devons l'arc brisé, la croisée d'ogives et l'arc-boutant aux nécessités de la construction, ce qui peut être vrai, il sera bien permis de leur demander quelle fut l'idée créatrice de la construction elle-même, de cet art qui présente un ensemble si parfait,

(1) Lambin Emile, *la Cathédrale et la Forêt*, Paris 1899. Emile Lechevalier.

une originalité si puissante, et qui vraiment ne peut résulter de la mise bout à bout, en quelque sorte, de ces trois membres d'architecture? En effet, soit volonté réelle des constructeurs, soit obéissance à un instinct de race développé par la vue des forêts qui couvraient alors la plus grande partie du pays, il existe dans l'architecture gothique des lignes et des perspectives dont l'harmonie, voulue ou non, rappelle ces forêts ; l'arc brisé fera toujours penser à deux arbres entrecroisant leurs branches, de même la croisée d'ogives qui soutient la voûte et la voûte également. Le gros et court pilier monocylindrique ressemble plutôt à un tronc d'arbre qu'à une colonne dans le sens véritable du mot. Quant au pilier cantonné en croix ou formé de colonnettes en faisceau, on s'imagine volontiers en les voyant, avoir sous les yeux ces bouquets d'arbres qui repoussent sur une vieille souche. Tout cela se voit, se sent, se touche et par conséquent ne se discute pas ».

Ah ! voilà bien le plus sérieux de cette argumentation : cela ne se discute pas. Malheureusement, en construction tout doit être discuté sous peine d'aller droit à la ruine. Rien n'empêche les poètes de songer à la forêt quand ils se trouvent dans une cathédrale ; il est permis à tout homme de rêver, le rêve ne se discute pas ; et après tout s'il procure aux rêveurs de délicieuses émotions, pourquoi chercher à les en priver?

Voyez, me dira-t-on en dernier argument, dans

la décoration comme l'artiste s'est inspiré de la végétation qui l'entourait.

Mais, oui certes, le sculpteur a pris les modèles qui se trouvaient à sa portée, il a pris le thême de ses figures en ceux qui vivaient près de lui et les artistes de tout temps, aux époques de complète indépendance en art, n'ont pas fait autrement: ils ont synthétisé le fruit de leurs observations directes sur la nature, ils ont traduit dans la réalisation de leur idéal, l'idéal de leur temps.

Que de choses seraient à dire sur ce sujet. A regret, je passe rapidement non sans jeter un simple regard sur quelques œuvres dues au génie grec, comparées à d'autres non moins géniales dues aux imagiers nos ancêtres.

Pour éclairer notre jugement sur ces œuvres, il nous faut chercher des termes de comparaison qui tiennent compte des différences de milieux dans lesquels elles se sont produites.

Car si le beau est un, il ne réside pas dans une seule formule ; la pensée et la façon de l'exprimer sont deux choses distinctes.

Le Grec a surtout recherché la beauté de la forme plastique, tandis que l'imagier a cherché à faire prédominer l'expression, le sentiment moral sur la forme plastique.

Voici une série de figures du siècle de Périclès. Je ne saurais trouver des paroles dignes de célébrer ces chefs d'œuvres à leur juste valeur.

Voyez dans cette stèle combien la scène paraît

paisible empreinte de ce calme solennel, mystérieux, qui défend le secret du tombeau. Quelle harmonie en ces deux personnages, mais aussi quelle perfection de formes dans la figure assise, quel charme gracile dans la figure debout ; on oublie volontiers la scène pour admirer ces chefs d'œuvres de beauté plastique.

Que de dignité dans cette frise, ce groupe des Dieux qui, si j'ose m'exprimer ainsi, paraît trop beau pour laisser à l'admiration, place pour l'émotion qu'on doit éprouver en face de l'image de la Divinité antique.

Quel sentiment de gravité toujours un peu austère répandu dans ces figures de la procession des Panathénées au Parthénon. Ne semblent-elles pas attirer l'attention plutôt sur les groupes qu'elles forment entre elles que sur le mouvement d'ensemble qu'elles paraissent appelées à représenter.

Encore cette même expression de quiétude profonde, imposante dans la Demeter de Cnide, sentiment de tranquillité au-dessus de la nature humaine et comme toujours perfection plastique menée au dernier point.

Enfin, voici la cariatide de l'Ereictheïon, celle que les Anglais ont emportée au milieu de leurs brouillards de suie — cruelle destinée !

Elle n'a plus pour mettre en valeur ses oppositions si violentes de drapé, si étudiées en même temps, la chaude lumière de l'Attique pour laquelle l'artiste l'a créée.

On en trouverait encore bien d'autres parmi tant de merveilles que l'antiquité nous a laissées; force est bien de s'arrêter.

Les figures grecques appartiennent au monde des Dieux, la sculpture a retracé des scénes d'un calme saisissant, en quelque sorte hiératique, voilées d'un certain air de tristesse.

Ces scènes ne nous apprennent rien, elles évoquent des sentiments qui sont comme l'émanation des idées de leurs Divinités, idées de résignation à l'inexorable fatalité.

La sculpture de nos imagiers, elle, nous donne des scènes pleines de vie, copiées sur la vie même qui s'écoulait autour d'eux.

L'Eglise fournit le programme; elle veut donner la pensée chrétienne à ceux qui ne peuvent l'étudier, ils sont nombreux alors, et cette pensée chrétienne s'immortalise en la pierre; l'iconographie des cathédrales devient le livre des illettrés qui, outre la représentation des principaux dogmes qu'ils doivent croire, contient leurs aspirations, leurs espérances, leur idéal, proclame leur relèvement aussi bien que leur égalité devant la conscience. On conçoit que les imagiers sortis de ces foules interprêtent le programme avec enthousiasme, se l'assimilent.

Alors ces œuvres deviennent leurs filles; la perfection dans l'exécution s'accentue, les habitudes de l'outil témoignent les modèles dont ils se servent.

Je ne saurais vous montrer plus belle page sculptée que le tympan du portail de la Vierge à N.-D. de Paris : quelle science de composition, quelle admirable pondération de valeurs dans cette œuvre. Voyez l'expression générale qui se dégage des scènes : l'intelligence, la grandeur, le calme non plus empreint d'une certaine tristesse comme dans l'art grec, mais le calme qu'exprime un sentiment de sérénissime majesté.

Aucune page n'a été plus hautement traitée jusqu'ici et l'antiquité grecque n'a rien produit d'un effet aussi grandiose.

Comme chaque détail est bien à sa place et concourt à l'harmonie de l'ensemble.

Nous retrouvons, dans le beau Dieu d'Amiens, le même caractère de majesté souveraine parfaitement rendu.

Le détail, vu de trois quart, nous montre que l'imagier s'est souvenu des traditions byzantines ; il a créé le type admirablement idéalisé de l'Homme-Dieu enseignant (1).

Voilà certes un morceau que nous pouvons mettre en parallèle avec ce que l'antiquité a pu réaliser de parfait et ce pur chef-d'œuvre est vraisemblablement sorti du ciseau d'un picard !

D'une exécution large et fine à la fois, d'une

(1) Voir la Monographie de l'Eglise N.-D. Cathédrale d'Amiens par M. G. Durand, éditée par la Société des Antiquaires de Picardie.
Yvert et Tellier, Amiens, 1901.

grande simplicité de modelé, cette figure traduit la noblesse divine, la douceur et la fermeté.

Les figures qui l'entourent la font d'autant plus valoir qu'elles représentent bien, elles, des hommes; ce sont des portraits que nous reconnaissons et des portraits de picards.

Voici en effet, deux figures qui sont à n'en pas douter des types de personnages que l'artiste à connus. Quelle saveur d'expression de terroir ?

Le St Firmin tout en paraissant empreint de la même recherche de ressemblance bien vivante, a cependant une allure intense de gravité que n'ont pas les précédents ; il est bien picard aussi, mais il partage avec le beau Dieu, quoique à un moindre degré, cette expression souveraine qui lui communique une physionomie de *type consacré*, supérieur au modèle humain

Toutes les statues des portes de notre Cathédrale ne sont point d'égale valeur d'exécution.

Si nous en trouvons qui soient traitées avec infiniment d'art, il en est qui n'atteignent pas la perfection ; mais toutes néanmoins concourent au même but, a former un ensemble de complète unité.

En cela nos imagiers ont réussi pleinement. Leurs œuvres font bien partie du monument qui les reçoit ; supérieurs aux Grecs en l'art de s'adapter au cadre imposé par le maître de l'œuvre, ils se considèrent comme les parties d'un tout, sorte de chœur dans lequel chacun s'évertue non pas à crier plus fort ou sur un autre ton que son voisin, mais

à produire une magistrale harmonie d'ensemble.

Et si la statue grecque dépouillée de son entourage possède encore un grand effet, il n'en est plus tout à fait de même de la statue gothique isolée de l'architecture qui lui procure sa valeur décorative ; elle ne joue pleinement sa note qu'autant qu'elle est à sa place.

L'imagier à su effacer sa personnalité pour produire une note toujours relative au milieu qui l'entoure.

C'est à ces causes qu'il faut attribuer la qualité de puissance extraordinaire que décèle la décoration sculptée du XIIIe siècle.

Vous pouvez suivre dans les sculptures de N.-D. d'Amiens combien la donnée de ce principe a été suivie à la lettre.

Si l'ordonnance des cariatides de l'Ereictheïon nous émeut étrangement, nous devons cette émotion aux mêmes principes que nous voyons développés sur les portes de nos monuments gothiques.

Je terminerai par un fragment en lequel peuvent se résumer les qualités maîtresses dont a fait preuve la sculpture au XIIIe siècle, c'est le soubassement de la Cathédrale de Reims.

Ici la science de la répartition des masses et des lignes est parfaite ; la structure nettement accusée ; les détails soignés avec une recherche infinie.

Certes l'imagier a travaillé pour l'art, pour le bon Dieu et non pour son Evêque, car il est bien

évident que ces figures traitées avec moins de passion, moins d'amour, produiraient dans l'ensemble tout autant d'effet ; mais l'artiste dépensait son âme.

Je viens d'esquisser à trop grands traits et bien insuffisamment la merveilleuse manifestation d'art qui a eu pour théâtre notre pays de Picardie, l'Ile de France, la Champagne et les autres provinces françaises. Pourrons-nous dire, après bien des poètes et des historiens, hélas, que les temps témoins d'un épanouissement si prodigieux sont des temps de mysticisme grossier, de ténèbres sombres, que ces temps marquent un arrêt de vie !

Non, non, mille fois non, poètes et historiens étaient mal informés.

L'histoire de ces temps est gravée en des épopées plus éloquentes que leurs écrits, épopées de pierre, de métal, de bois et d'émaux, épopées qui crient aux observateurs de bonne foi, le génie, la science, l'intelligence, la grandeur de tout un peuple capable de les produire.

L'étude du passé dédommage largement de leurs labeurs ses adeptes ; elle leur procure d'inestimables satisfactions. Mais cela ne suffit pas. En voyant une société comme la nôtre s'adonner à ses travaux favoris, vous savez que ces travaux ne doivent pas être seulement d'ordre contemplatif ; il faut une conclusion à toute chose humaine :

L'étude des civilisations disparues, l'étude de leurs arts et industries doit être la préparation à

la vie présente en vue de provoquer des actes durables dans l'avenir. En conséquence, l'étude des architectures anciennes doit-elle nous conduire à l'imitation des œuvres géniales qu'elles ont enfantées ?

Ce serait tomber dans la plus grave erreur. Mieux vaudrait laisser reposer dans l'oubli les immortelles beautés que la science archéologique nous a révélées que d'accuser un tel aveu d'impuissance.

Le passé est riche, profitons de ses découvertes, non pas en le copiant, mais en tenant compte des éternels principes qu'il a mis en lumière, principes qui sont de tous les temps.

Le Grec n'a su couvrir entre ses colonnes que des espaces de 2 à 3 mètres et on nous demande à notre époque de franchir des portées de 15 et 20 mètres et plus.

Le gothique n'avait à sa disposition que des matériaux relativement petits. Aujourd'hui nous disposons de matériaux énormes ; nous avons même des matériaux que ne connaissaient pas nos ancêtres.

Nous devons tendre à devenir nous-mêmes, éviter tout pastiche. C'est en observant strictement cette ligne de conduite, que les générations qui nous suivront pourront produire, je ne dis pas mieux, ce serait pour le moins prétentieux, mais aussi bien qu'aux belles époques de l'art.

C'est là tout le secret de ces époques : elles ont

été elles-mêmes, leurs artistes ont suivi leur instinct, guidés par un admirable esprit de méthode qui tendait à l'unité complète, c'est-à-dire relation intime et harmonieuse entre la nature des matériaux et leur judicieux emploi suivant la fonction à remplir, unité indispensable en matière d'art.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1900

Lu à la séance publique du 19 Décembre 1900

par M. POUJOL DE FRÉCHENCOURT, Secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'an dernier, à pareil jour, je m'excusais auprès de vous du peu d'intérêt que devait offrir le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1899. Plusieurs de nos séances avaient été consacrées à l'étude de questions d'ordre intérieur n'offrant guère d'attraits pour le public J'espérais alors — et j'avais l'imprudence de vous promettre — que la Société, allégée du poids de longues et fastidieuses discussions, reprendrait avec ardeur et joie son voyage à travers les régions encore inexplorées de notre histoire locale. Dès lors une

simple copie du carnet de route me fournirait un compte rendu des plus attrayants, digne, — avais-je la prétention de le supposer — du brillant auditoire qui veut bien témoigner à la Société son estime et sa sympathie.

Hélas! pouvais-je m'attendre que ce serait, non pas le récit de quelques faits intéressants, de quelques découvertes sensationnelles, mais un véritable nécrologe que j'aurais à vous présenter. Jamais la mort ne s'est montrée aussi cruelle envers nous; jamais, depuis la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie, semblables deuils ne l'avaient attristée.

Vous voudrez, je n'en doute pas, Messieurs, rendre avec nous un dernier témoignage d'affection à la mémoire des regrettés confrères dont nous déplorons amèrement la perte.

Dès le 22 janvier, nous apprenions le décès d'un de nos vétérans, M. Henry Antoine, architecte, président d'honneur de la Société. Il appartenait à notre Compagnie depuis le 19 avril 1849. M. Antoine prit une part importante aux travaux de la Société et lui rendit de grands services grâce à ses connaissances spéciales. Membre de nombreuses Commissions, dont il fut souvent le rapporteur, il avait un talent spécial pour exposer, avec clarté et précision, la cause qu'il était chargé de défendre. C'est en grande partie à sa force de volonté, qui ne se laissait ni arrêter par les obstacles, ni décourager par la lutte, que la Société

put enfin remettre entre les mains de la Municipalité Amiénoise le Musée de Picardie.

M. Antoine fut élu président de la Société en 1887 et, le 10 janvier 1899, ses collègues l'acclamaient président d'honneur, reconnaissant ainsi cinquante années de nombreux et utiles services.

Que M. Georges Antoine, notre confrère, que l'honorable famille de M. Antoine, si éprouvée depuis quelques années, veuillent bien agréer l'expression de toute la sympathie de la Société et l'assurance de la part très vive qu'elle a prise à sa douleur.

A peine dix jours s'étaient-ils écoulés, depuis le décès de M. Antoine, qu'un nouveau coup venait frapper notre Compagnie. Le 3 février elle était convoquée pour se rendre aux obsèques de M. Auguste Dubois, membre titulaire résidant depuis le 9 novembre 1869. Que vous dirai-je, Messieurs, de notre regretté confrère que vous ne sachiez tous ? Qui ne connaissait, à Amiens, ce modeste et acharné travailleur, ce chercheur opiniatre ? Que de visites, intéressées à ce petit sanctuaire du travail du boulevard du Cange, où l'on était certain d'être accueilli avec une obligeance sans limite et dont on rapportait en masse les renseignements vainement cherchés ailleurs.

La simple nomenclature des œuvres publiées ou manuscrites dues au persévérant labeur de M. Dubois m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de dire quel vide sa mort a laissé dans nos rangs

et combien nous partageons les regrets de sa digne compagne et de ses enfants.

Ces deux morts si rapprochées ne sont pas les seules qui aient mis en deuil la Société des Antiquaires pendant l'hiver dernier. Le 13 février s'éteignait pieusement, à l'âge de 92 ans, le vénérable doyen du Chapitre de la Cathédrale, M. l'abbé Duval, lui aussi président d'honneur de notre Compagnie, à laquelle il appartenait en qualité de titulaire résidant depuis le 11 janvier 1843. Vous rappeller les savants et nombreux travaux de M le chanoine Duval, particulièrement sa magistrale étude sur les stalles de la Cathédrale, en collaboration avec son confrère le chanoine Jourdain, serait répéter en moins bons termes et surtout avec une moindre compétence ce qui a été si bien dit par notre Président, M. Milvoy, au triste jour des obsèques.

Trois jours après le décès du vénérable Doyen de notre Compagnie, nous apprenions avec stupeur l'effroyable accident qui plongeait dans une immense douleur une honorable famille de notre ville, celle de notre confrère, M. Charles Billoré. Architecte et directeur, sous la haute surveillance de M. Litsch, des travaux de la Cathédrale, M. Billoré employait tout son talent et consacrait la majeure partie de son temps à la conservation et à l'embellissement de notre incomparable basilique. Sa connaissance parfaite de ce monument, son obligeance constante envers ceux des nôtres

qui recouraient à ses lumières pour toute étude sur l'édifice confié à ses soins, la certitude d'une collaboration de plus en plus active, donnaient à M. Billoré une grande autorité auprès de ses confrères. Aussi la mort soudaine et terrible de notre collègue a-t-elle causé une vive et douloureuse impression chez tous les membres de la Société des Antiquaires. En leur nom je viens déposer sur ces deux tombes une bien modeste fleur comme gage du respect, de la sympathie et de l'affectueux souvenir des confrères de M. le chanoine Duval et de M. Charles Billoré.

Après ces quatre décès survenus en trois semaines nous avions le ferme espoir que la mort avait terminé son œuvre et qu'avant longtemps nous n'avions plus à redouter ses coups. Il n'en fut pas ainsi et c'est encore sur deux de nos confrères les plus distingués, les plus érudits et les plus laborieux qu'elle vint abattre sa lourde main.

Le 24 Juillet la Société se réunissait pour la cinquième fois derrière le cercueil de l'un des siens, M. Janvier, élu membre résidant dès les premiers jours de l'année 1851. Quelle physionomie vraiment amiénoise que la sienne ! Comme il aimait sa vieille province et sa chère ville d'Amiens. Les plus petits détails de l'histoire locale, les moindres récits de nos vieux chroniqueurs lui étaient absolument familiers. Dictionnaire vivant de la Picardie, il en laissait feuilleter les pages avec une bonne grâce parfaite. Cette fois encore

je dépasserais les limites assignées à ce rapport si je voulais énumérer toutes les œuvres de M. Janvier. Aussi modeste qu'érudit, notre confrère avait formellement refusé tout éloge funèbre. Ce n'est pas manquer au respect dû à la volonté dernière du défunt que de dire ici les profonds regrets de la Société et sa reconnaissance envers un insigne bienfaiteur dont elle conservera longtemps le souvenir.

Le 7 août, la mort venait, pour la sixième fois, frapper dans nos rangs éclaircis et nous étions convoqués pour assister aux obsèques de M. Darsy, ancien président de la Société dans laquelle il avait été admis le 9 décembre 1856. Notre confrère avait demandé lui aussi qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Son désir a été respecté ; nul éloge funèbre n'a été fait de l'historien du clergé picard. Mais ses œuvres seules ne suffisent-elles pas à le louer ? Sans parler de ses autres travaux, si nombreux et continués, dans sa verte vieillesse, pour ainsi dire jusqu'au jour de sa mort, quel éloge vaudrait ces simples mots : M. Darsy, auteur des *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* et du *Clergé du Diocèse d'Amiens avant 1789*. Ouvrages sérieux, très appréciés, qui ont demandé une grande érudition et d'immenses recherches La Société prie la vénérable compagne, la fille et les petits fils de M. Darsy de vouloir bien agréer l'expression de ses regrets et de la part qu'elle prend à leur douleur.

Ces pertes cruelles éprouvées par la Société des Antiquaires sont-elles les seules? Non Messieurs. Il faut ajouter à ce nécrologe les noms des membres non résidants, décédés pendant l'année 1900.

Plusieurs d'entre eux demanderaient une mention toute particulière.

Le nom de M. le comte de Marsy, par exemple, peut-il être prononcé sans signaler les liens étroits qui attachaient à notre Compagnie l'eminent directeur de la Société française d'archéologie? Comment ne pas rappeler en cette séance publique la sympathique physionomie de l'érudit distingué, bienveillant, si apprécié par le monde savant de l'Europe entière et qui comptait parmi nous de nombreuses et fidèles amitiés ?

Si je n'écoutais que ma vieille affection, — en présence de tous ces deuils, de la mort de dévoués compagnons de travaux et de luttes — je ne me sentirais pas le courage de les quitter sans un mot d'adieu. Il le faut cependant, car je dois aussi vous parler des vivants. Nos pauvres morts me pardonneront — peut-être les vivants seraient-ils moins indulgents ?

Voici donc, sans commentaire, les noms de nos défunts : MM. Georges Anglès, de Boncourt, Adolphe de Cardevacque, Emile Comte, le comte de Forceville, Edmond du Gard, Georges Mallet, le comte de Marsy et le comte Hugues de Riencourt.

Et maintenant, Messieurs, après avoir rendu hommage à la mémoire de ceux qui ne sont plus, jetons un voile sur ce douloureux passé. Rappelons-nous que la Société ne meurt pas et qu'elle compte toujours de vaillants soldats, prêts à ressaisir les armes échappées aux mains des combattants, tombés au champ d'honneur.

La médaille d'or obtenue par la Société des Antiquaires de Picardie à l'Exposition Universelle, haute et précieuse distinction qu'elle n'a partagée qu'avec cinq de ses rivales, prouve qu'elle est toujours bien vivante. Mais vivre ne suffit pas ; il faut que l'arbre, sous peine d'être abattu, donne des fruits et que ces fruits soient de plus en plus abondants. Avis donc, en passant, à quelques antiquaires par trop amateurs. Ils se contentent d'admirer et de savourer les productions du voisin, peu disposés à cultiver leur propre fonds ou tout au moins à enrichir la masse commune du produit de leur travail.

Quoiqu'il en soit permettez-moi, Messieurs de placer sous vos yeux le bilan de l'année 1900. Je me suis efforcé d'en rendre l'exposition brève et claire pour ne point retenir indéfiniment votre bienveillante attention.

Plusieurs de nos confrères, par intérêt pour la science archéologique et pour l'histoire d'Amiens ou de ses environs, ont eu le dévouement d'accepter les fonctions peu rétribuées d'inspecteurs privés des travaux publics. Ils n'ont pas manqué

de rendre compte à la Société du mandat qui leur avait été confié.

M. Pinsard, inspecteur modèle et toujours sur la brèche, a examiné attentivement les fouilles pratiquées, rue de la République, pour l'établissement d'un égout.

Il a remarqué à un mètre au-dessous du pavage actuel une ancienne chaussée, puis des massifs de pierre placés en ligne droite, de distance en distance, mais à des intervalles inégaux. Ce ne sont pas des bases de colonnes. Quel en pouvait donc être l'usage ? Après avoir entendu cette communication et examiné les plans et coupes qui l'accompagnent, M. Boudon se demande si ces blocs de pierre n'ont pas été établis, comme en beaucoup d'autres lieux de la Gaule, pour permettre aux cavaliers des temps anciens, peu habiles en l'art de la voltige, d'arriver plus facilement sur le dos de leurs montures. *Adhuc sub judice lis est.*

D'autres fouilles ont été faites près de la Malmaison et de l'Hôtel de Ville. Une ancienne maison a été démolie. M. de Witasse, soucieux lui aussi de ce qui se passe en ce genre, dans notre bonne ville, n'a pas manqué d'appeler l'attention de la Société sur ce fait. N'y aurait-il pas lieu, demande-t-il, de surveiller les travaux opérés pour établir les fondations du nouvel immeuble ? Notre cher confrère n'avait plus pensé à l'œil vigilant de M. Pinsard auquel rien n'échappe. Il lui est

donc répondu que plusieurs souterrains viennent d'être découverts en cet endroit ; que l'on peut s'en remettre avec confiance à la sagacité et au flair de notre collègue. De plus M. Georges Antoine, directeur des travaux, a promis obligeamment son concours à M. Pinsard et en temps opportun nos deux confrères présenteront un rapport à la Société. Poursuivons l'étude des fouilles, mine fort riche dans un pays longtemps occupé par les vainqueurs des Gaulois. Très près d'Amiens, à Renancourt, au-dessus du chemin des Morts, on a découvert ce qui restait des substructions d'un important édifice gallo-romain. M. Delambre, conservateur du Musée, a bien voulu nous adresser une description et le plan de ces ruines. Malheureusement aucun débris, tant soit peu remarquable n'a été rencontré.

Dans une localité du département, à Eppeville, près de Ham, M. de Jurquet, ingénieur, dirige la construction d'un entrepôt. Là encore des trouvailles assez curieuses ont été faites. En creusant le sol, unfour à poteries de l'époque gallo-romaine a été découvert. Une grande quantité de poteries brisées se trouvaient aux alentours du four. L'objet le plus remarquable, un cachet de potier, très bien conservé, a été offert à la Société, pour leMusée, par M. de Jurquet. Un rapport sur le fouret le cachet d'Eppeville a été lu en séance par M. de Guyencourt.

Continuons, si vous le voulez bien, Messieurs,

notre voyage de découvertes dans le monde connu des anciens.

M Collombier, dont le riche cabinet deviendra une véritable attraction pour les visiteurs de notre vieille cité, possède une terre cuite gallo-romaine dont M. Delambre nous a donné une description et un dessin. Cet objet, trouvé à Amiens, est malheureusement incomplet. Il représente une tête de cerf. Les oreilles de l'animal s'appliquent le long des bois dressés eux-mêmes contre une surface conique évasée vers le haut. Cette figurine paraît être un jouet d'enfant, plutôt que le débris d'un vase. Ne quittons pas le Musée Collombier sans vous dire qu'il s'est encore enrichi cette année d'un lot de monnaies gauloises trouvées sur la paroisse de Saint-Jacques à Amiens. M. Collombier, dans une de nos séances, a donné — en savant munismate — la description de ce véritable trésor. Il se compose de 23 petits bronzes très curieux; 22 peuvent être attribués à nos pères, les Ambiani et le 23e aux Nervii. L'une de ces monnaies paraît absolument inédite. Un remarquable dessin à la plume, œuvre de notre confrère, M. Amédée de Francqueville, ajoutait un charme particulier à la communication de M. Collombier.

Encore une trouvaille qui mérite d'être signalée. M. de Guyencourt nous apprend que, le 23 janvier 1900, on a découvert dans un terrain appartenant à M. Alphonse Boutmy, Conseiller municipal, un casse-tête naviforme, qui doit dater de la fin

de l'âge dit de la *pierre polie*. Cette arme de parade, très rare, est en talcschiste parsemée de cristaux d'amphibole, roche trop tendre pour être aiguisée de manière à former un taillant. Ce casse-tête a été acquis par la Société pour le Musée de Picardie, qui s'est encore enrichi d'une sculpture gallo-romaine, en marbre blanc, offerte par M. l'abbé Marchand, curé d'Airaines. Notre confrère, dans une note lue par M. de Guyencourt, annonce à la Société que de nouvelles fouilles viennent d'être pratiquées à Airaines. On a trouvé plusieurs tuyaux d'hypocauste — semblables à ceux du Musée qui ont été également recueillis à Airaines, — puis des monnaies anciennes et un fragment de marbre blanc sculpté. On reconnait sur l'une de ses faces l'œil, le front et la chevelure couronnée de lierre d'un masque bachique présenté de profil. Cette sculpture n'est pas dépourvue de mérite artistique. Vous remercierez avec nous M. le curé d'Airaines, du soin avec lequel il s'occupe de ce qui touche l'histoire de son importante paroisse et du don qu'il a bien voulu faire au Musée de Picardie.

Pendant que nous en sommes aux découvertes et aux sculptures n'omettons pas de signaler deux communications : l'une de M. Roux et l'autre de M. Pinsard. M. Roux a informé la Société que l'on venait de retrouver dans la vieille église des Cordeliers (Saint-Remy) un bas-relief représentant le Christ au Jardin des Oliviers. Cette œuvre du XVIe siècle est bien conservée.

M. Roux, dans une autre séance, a communiqué à la Société une note de M. Mowat. Il s'agit d'un fût de colonne octogonale en grès, récemment découvert à Beauchamps, près de Gamaches. Ce fût porte un croissant et deux fleurs de lys sculptées en relief. M Mowat a également retrouvé, à Beauchamps, un cadran solaire du XVIIe siècle gravé sur ardoise et portant les armoiries des Rouhault-Gamaches.

Quant à M. Pinsard, il a bien voulu nous adresser une étude fort complète, accompagnée de plusieurs dessins, sur les belles charpentes d'une maison de la rue du Chapeau-de-Violettes et sur des débris de charpente sculptée provenant de la maison qui portait le n° 19 dans la rue Henri IV. Après avoir décrit ces bois finement travaillés, notre confrère rend hommage au talent et à l'habileté des charpentiers amiénois du XVIIe siècle.

Messieurs, nous venons de passer en revue les travaux de nos confrères sur d'anciens objets découverts cette année, sur des restes de monuments plus ou moins antiques remis au jour. Ces vieux souvenirs du passé sont fort intéressants et apportent leur contingent à l'histoire générale, mais notre nouveau collègue, M. Boquet, trouve avec raison qu'il aurait beaucoup mieux valu ne pas les détruire. On les étudierait ainsi avec plus de profit. Dans une charmante causerie, il nous fait visiter à sa suite les principales villes d'Europe qui ont su conserver, autant que possible, leur vieille physio-

nomie et les monuments d'un autre âge. Ce sont celles-là, nous dit-il, qui attirent les plus nombreux visiteurs. Si le temps me l'avait permis j'aurais été heureux de faire de nouveau ce délicieux voyage en votre compagnie et de vous montrer tout le charme que l'on éprouve en l'accomplissant sous la conduite d'un aimable guide doublé d'un artiste délicat.

De cette fine étude, je retiendrai au moins la conclusion. M. Boquet promet, aux applaudissements de ses confrères, qu'il sera toujours heureux de joindre ses efforts aux leurs pour la conservation de nos vieux monuments, et surtout pour obtenir qu'ils ne soient pas déplacés.

Si M. Boquet s'occupe avec amour des vieux monuments et désire qu'ils demeurent là où ils ont été édifiés non sans raison — car ils s'harmonisent ou contrastent avec ce qui les entoure — M. de Francqueville est un amateur passionné, de ce que nous appelons en notre fin de siècle le « bibelot ». Il est, comme l'on dit en picard un « raideur », mais un raideur de haute marque. Les collectionneurs et les collections, nous dit M. de Francqueville dans son discours de réception, ont existé de tout temps. A Rome, les chercheurs étaient innombrables et les marchands de curiosités formaient une légion. Qui ne se rappelle Verrès et ses moyens un peu trop arbitraires de se former une collection d'objets d'art ? Son accusateur, Ciceron, avait le même goût, mais il payait ses fantaisies et les payait même cher, car il s'offrit, paraît-il, une

table en thuya pour la modique somme de 200.000 fr. Dans notre pays, à l'époque gallo-romaine, que de ravissantes statuettes ; au moyen âge que de splendides bibelots étalés sur les dressoirs. Il faudrait un volume pour passer en revue les amateurs du XVIIe siècle. En Picardie, le duc de Chaulnes possédait un mobilier et une infinité de raretés qui eurent l'honneur d'attirer l'attention du Roi. Le château d'Heilly était aussi rempli d'objets d'art. Les collections d'un chanoine et d'un chapelain de la cathédrale, celles de M. Houzé de Cavillon, receveur des tailles, et de plusieurs autres amateurs étaient tellement connues que les étrangers ne manquaient pas d'aller les visiter en traversant Amiens. Certains, dit en terminant notre nouveau confrère, trouveront que l'œuvre du collectionneur n'est qu'un passe temps agréable, mais futile. Tel n'était pas l'avis du savant Peiresc. Des objets anciens recueillis et choisis avec discernement peuvent nous aider à comprendre les usages et les mœurs de nos pères.

Malheureusement ces jolis objets ont l'humeur voyageuse et on les retrouve souvent, hélas ! à lointaine distance de leur berceau. Les églises picardes ont vu sous ce rapport de fâcheuses migrations, malgré les conseils et souvent les ordres de nos évêques. M. Macqueron a bien voulu nous dire l'odyssée d'une certaine crèche, lanterne ou reliquaire — car elle servit, paraît-il, à ces différents usages — primitivement offerte à

l'église de Saint-Pierre d'Amiens, en 1734, par Charles Le Jeune et Marie Briavet (?) son épouse. Il y a quelques années cette crèche appartenait à l'église d'Hangest-sur-Somme. Elle devint ensuite la propriété de M. Le Secq des Tournelles, qui la possédait encore en 1891, d'après l'histoire du luminaire par M. d'Allemagne.

Dans le même ouvrage on trouve aussi, ajoute M. Macqueron, la description complète de la couronne des arbalétriers d'Abbeville, offerte en 1606 par cette corporation. Elle devait être fort belle avec son tour en argent, ses huit fleurons, ses écussons et ses nombreuses statuettes de saints.

Il nous reste maintenant à parler des travaux historiques proprement dits et de quelques communications qui s'y rattachent

Et d'abord, M. Charles Bréard, le collaborateur de notre regretté collègue Janvier, dans ses travaux sur l'abbaye de Saint-Jean et le bourg de Domart, a adressé à la Société une œuvre considérable et de grand intérêt sur le Crotoy et la marine Picarde pendant la guerre de Cent Ans. Une simple analyse de ce manuscrit dépasserait les bornes de ce rapport.

Puis le même confrère a envoyé une communication sur un ornement d'architecture dénommé *Cordon royal.* Il le trouve sur différents monuments qui tous sont édifiés par ordre du pouvoir royal. On le remarque à la citadelle d'Amiens. Mais ses origines et son histoire sont inconnues.

Si vous pouviez nous aider, Messieurs, à éclairer sur ce point notre savant collègue, nous vous en serions profondément reconnaissants.

L'éternelle question sur l'orthographe de la ville de Saint-Pol, par *au* ou par *o*, est revenue une fois encore sur le tapis. M. Anty, notre confrère Abbevillois, attribue aux Espagnols l'orthographe *Pol :* M. Boudon n'est pas de cet avis, car il trouve cette forme adoptée déjà en 1277 dans une pièce provenant des archives de l'Hôtel-Dieu. M. Durand mettra, je crois, tout le monde d'accord, en déclarant que Saint-Paul (au) paraît avoir été la forme adoptée par les savants et Saint-Pol (o), celle employée par la masse du public au moyen âge. Cette dernière a prévalu.

Nous venons de prononcer le nom de M. Boudon ; profitons-en pour le remercier de la carte de Cassini et d'une curieuse gravure de John Coney, représentant le portail de la cathédrale en 1829, dont il a bien voulu enrichir les collections de la Société.

Puis notre confrère a donné l'analyse d'une pièce acquise à la vente Charavay. C'est la saisine d'un fief à Crécy, dépendant de la seigneurie de Gueschard. Il appartenait en 1533 à Nicolas de Montmorency. C'est encore à M. Boudon que nous devons des renseignements sur la collection de Mémoires rédigés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Celui qui concernait la Picardie fut dressé par l'Intendant Bignon. Parmi les trois

exemplaires que possède la Bibliothèque d'Amiens, il s'en trouve un fort beau offert jadis par M. de Cayrol.

Un autre livre de la bibliothèque communale a attiré l'attention de notre jeune confrère M. Goudallier et il a bien voulu nous en donner une complète analyse. Il s'agit de l'ouvrage catalogué sous le numéro 5802, édité à Amiens en 1639 et rédigé par le père Michel Ange, natif de Guéret, qui le dédia à l'échevinage. On y trouve de curieux détails sur la peste d'Amiens en 1636. L'auteur fait l'éloge des Pères Capucins pour leur belle conduite en ces douloureuses circonstances.

D'après lui les médecins ne se seraient pas comportés d'une façon irréprochable. Pareil langage n'aurait pas été tenu par le père Michel Ange, s'il eût été témoin du dévouement du corps médical d'Amiens lors de la terrible épidémie de 1866.

Un autre ouvrage, moderne celui-là et d'une grande valeur, a été aussi analysé avec beaucoup de précision par M. Goudallier. Il est intitulé : l'Art religieux au XIIIe siècle, par Emile Mâle. Notre confrère a recueilli avec un soin tout spécial, dans l'œuvre d'Emile Mâle, ce qui a trait à la Cathédrale d'Amiens. Enfin M. Goudallier a signalé, dans la Revue archéologique de 1899, une note de M. Seymour de Ricci sur la curieuse inscription de Saint-Acheul conservée à la Bibliothèque nationale.

Un autre membre nouvellement admis dans la Société, M. le docteur militaire Fournié, que les nécessités du service ont éloigné d'Amiens, non sans esprit de retour, souhaitons-le, a lu dans une des premières séances de l'année une curieuse étude. Elle est intitulée: L'assistance hospitalière aux gens de guerre à Amiens. Ce sujet qui, je crois, n'avait pas encore été traité, a vivement intéressé l'assemblée. C'est à partir de la reprise d'Amiens sur les Espagnols et l'arrivée en nos murs d'une garnison régulière, que M. le docteur Fournié donne l'historique de l'hospitalisation militaire à Amiens.

C'est encore un nouveau membre et un jeune qui a voulu payer son tribut à la Société en lui donnant lecture des principaux traits de la vie d'un habitant de Molliens-au-Bois.

M. Héren a le culte de son pays natal et nous l'en félicitons. Après en avoir écrit l'histoire, récompensée par une médaille d'argent, il a continué ses recherches. Le travail qu'il nous a présenté est la biographie de M. Jean-Louis Marcel, né à Molliens-au-Bois en 1762, prêtre et chanoine de Longpré-les-Corps-Saints. Refugié à Anvers, il devint chanoine de 2e fondation de cette ville, fut arrêté et fusillé en 1794.

Après avoir constaté le bon exemple donné par plusieurs de nos jeunes confrères, n'oublions pas ceux dont j'ai à rappeler chaque année les travaux. MM. Guerlin, de Guyencourt et de Witasse,

outre les communications verbales qu'ils font, pour ainsi dire à chacune de nos séances, n'ont pas manqué d'apporter quelques études spéciales

M. Guerlin, le représentant autorisé de la Société aux congrès de Belgique, a rendu compte de ceux auxquels il a assisté, cette année, à Arlon et à Anvers. Je n'ai pas à constater le mérite de ce rapport, il suffit de savoir que la Société en a voté l'impression.

M. de Witasse nous a entretenus d'un lieu-dit situé en Santerre et appelé le Mesge. Ce très petit canton possédait des mesures agraires qui lui étaient spéciales. En recherchant les villages dans lesquels elles étaient usitées, M. de Witasse est parvenu à localiser la situation du Mesge entre les communes de Quivières, d'Omiécourt et de Marchélepot.

M. de Guyencourt a donné l'analyse d'un compte original sur parchemin datant de 1580-1581. Cette pièce offerte par lui à la Société émane de Quentin Pillon, receveur du bailliage ou du domaine du Roi. Elle fait connaître les frais occasionnés par des procès, intentés à cette époque, à plusieurs habitants d'Amiens. Puis-je omettre à l'actif de M. de Guyencourt, la confection du catalogue de notre bibliothèque, — travail de bénédictin, puisque nous possédons 27.000 volumes — et la publication du tome I de ce catalogue, dont notre collègue a voulu prendre tous les frais à sa charge.

La Société n'a eu garde d'oublier les deux excursions archéologiques qu'elle a coutume de faire chaque année. La première a eu pour but la délicieuse chapelle du Saint-Esprit à Rue, l'abbaye de Valloires avec ses ravissantes boiseries Louis XV et le vieux château de Dompierre. M. Rousseau de Forceville a bien voulu retracer avec fidélité les divers tableaux qui avaient passé, le 22 mai, sous les yeux des heureux excursionnistes.

Le choix de la seconde journée était tout indiqué : une visite, à cette merveille de l'Exposition, le petit palais des Beaux-Arts. Elle fut précédée par un arrêt de quelques heures à l'antique église abbatiale de Saint-Denis. Messieurs, quand vous aurez l'intention de faire une promenade archéologique et d'en garder un agréable souvenir, priez M. l'abbé Vatinelle, curé de Renancourt, de vous accompagner, chargez-le de faire le compte rendu de la journée et je vous assure que vous n'aurez pas à vous en repentir.

Enfin, Messieurs, pour clore la nomenclature des travaux de la Société en 1900, il me reste à vous parler d'une communication de M. le chanoine Muller. Notre savant confrère signale la découverte à Paillard (Oise), d'une plaque de cuivre en forme de trilobe, sur laquelle est gravée une scène représentant un chevalier agenouillé devant une femme qui le couronne. Cet objet fort petit paraît avoir été émaillé. Il date du XIVe siècle et le sujet

qu'il représente fait songer aux anciennes cours d'amour. M. le chanoine Muller communique aussi à la Société d'intéressants détails, au point de vue picard, sur les cartulaires de l'abbaye de Chaalis et du prieuré de St-Leu d'Esserent.

Mesdames, Messieurs,

En commençant ce compte rendu je vous ai demandé d'offrir avec nous un dernier souvenir à nos pauvres morts ; en le terminant nous souhaiterons ensemble la bienvenue aux Membres nouveaux qui arrivent pour renforcer nos phalanges décimées.

Je dois me contenter, pour ne pas abuser davantage de votre bienveillante attention, de faire connaître simplement les noms des élus. Ils me pardonneront de rester muet sur les titres qui les désignaient au choix de notre Compagnie.

Tout d'abord la Société a été heureuse d'admettre au rang de ses Membres titulaires résidants MM. Jules Bocquet, Amédée de Francqueville, le chanoine Gosselin et le chanoine Vitasse. Puis, elle a élu comme titulaires, non résidants : MM. Edouard du Bos, Boinet, le chanoine Bouillet, président de la Société artistique de Saint-Jean, Georges Boullenger, l'abbé Caron, curé de Pont-de-Metz, le Vicomte de Civille, Croisille, directeur de la *Chronique Picarde*, le comte de Dampierre, René Dassier, Delefortrie,

architecte, Georges Fagard, membre du Comité historique de Noyon, Armand Fauvel, l'abbé Guerle, supérieur de l'école Saint-Martin, Herbette, conseiller d'Etat, ancien préfet de la Somme, le Baron Hoyninyen-Huen, de Saint-Pétersbourg, Victor Jourdain, avocat, Hippolyte Lefèvre, peintre décorateur, Léon Matifas, Pascal Mollet, le président Obry, Melle Marie Pellechet, bibliothécaire honoraire à la bibliothèque nationale, Maurice Percheval, l'abbé Requin, archiviste diocésain à Avignon, Sarrazin, architecte à Timgad (Algérie), Thorel, vice-président du Tribunal Civil, Vivien, dessinateur, et l'abbé Waquant, curé de Longpré-lès-Amiens.

Avec l'aide de ces nombreuses et solides recrues, la Société animée d'une nouvelle ardeur, continuera sa marche sans défaillance.

En offrant au public, dès le commencement de 1901, le premier volume de la Monographie de la Cathédrale d'Amiens et le septième fascicule de la Picardie Historique et Monumentale (arrondissement de Montdidier), en commençant, dans le cours de l'année, la publication d'un dictionnaire historique et archéologique du département de la Somme, la Société des Antiquaires espère se montrer digne de la haute récompense qu'elle vient d'obtenir, digne, Mesdames et Messieurs, de la bienveillance constante que vous voulez bien lui témoigner, digne de notre vieille et toujours chère province de Picardie.

[illegible]

seulement pour y voir une pendule, ní pour y défiler distraitement en suivant la piste à la manière des fauteuils roulants, mais pour y examiner avec une intelligente et consciencieuse attention tant de merveilles venues de tous les siècles, de tous les coins de la France pour vous retracer d'une façon lumineuse l'histoire de l'art dans notre patrie.

Vous ne me désavouerez pas si j'ajoute qu'en apercevant au-dessous d'un ivoire finement sculpté, ou d'un volume à l'élégante reliure, cette inscription « appartient au Musée d'Amiens » votre légitime orgueil de Picard a tressailli d'aise. Vous auriez voulu examiner de plus près l'objet désigné ainsi à votre attention, en connaître l'histoire, en apprécier la valeur artistique. C'est ce que nous ferons ce soir pour les plus remarquables et les plus intéressants d'entr'eux en prenant pour guides les travaux de nos devanciers et en faisant appel à la complaisante érudition de nos savants collègues.

Dans une Exposition rétrospective de notre art national, ce sont des monuments Gaulois que l'on recherche tout d'abord. Il y en a fort peu et la première place appartient sans contredit à la curieuse collection de M. Boulanger, de Péronne, dont une haute distinction vient de sanctionner la science obligeante.

Elle comprend quantité de vases en verre,

trouvés dans des tombes gallo-romaines et mérovingiennes. Malgré leur fragilité, ils ont résisté à toutes les causes de destruction qui font disparaître même les objets en métal. A leurs formes élégantes le temps a ajouté le charme de couleurs chatoyantes, irisées d'un éclat indéfinissable.

Nous remarquons surtout un grand vase bleu à veines fauves, du Ier ou du IIe siècle, dont on trouverait peu d'équivalents dans les grands musées et 2 verres à pied décorés d'une façon originale de serpents et de poissons à queue effilée.

Avec ces vases qui étaient vraisemblablement destinés à contenir la nourriture et les breuvages symboliques que les Gaulois déposaient dans les tombes de leurs chefs, M. Boulanger a exhumé quantité de colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, en or, en argent, en pierreries, qui prouvent que la coquetterie n'a jamais perdu ses droits dans aucun temps, ni aucun pays. Ne disons pas de mal de la coquetterie puisqu'elle a su inspirer les artistes. Voyez avec quelle originalité de bon aloi, notre ancêtre celtique s'est dégagé de toute influence romaine pour décorer ces fibules ou plaques émaillées dont M. Boulanger et le Musée de Péronne possèdent de si beaux spécimens.

Témoin cette superbe boucle de ceinturon de Misery, cet *umbo* ou plaque centrale de bouclier, trouvée à Vermand.

La décoration de ces objets est une véritable spécialité gallo-romaine, avec ses filigranes,

dessinant d'étranges arabesques, entremêlés de verroterie cloisonnée d'un style incertain et un peu barbare, dont on peut suivre la trace jusqu'au XIIe siècle.

D'autres fibules ou agrafes de manteau sont ornées de grenats taillés, sertis d'argent doré. En voici une en bronze doré, couverte de grenats cloisonnés sur lesquels se détache une abeille composée d'émaux bleus et verdâtres.

La religion des Druides interdisant aux Gaulois la reproduction de la figure humaine, les statuettes de bronze, datant de cette époque, sont des importations de Grèce ou de Rome, objets de luxe recherchés par les possesseurs de riches villas.

Le Musée de Péronne en a envoyé plusieurs très remarquées : entr'autres ce Morphée ou Hypnos, découvert autrefois à Etaples. C'est une petite statuette de 11 centimètres représentant le Dieu du sommeil tenant d'une main une poignée de pavots, de l'autre une corne à boire contenant un narcotique. M. Danicourt, qui l'a décrite, pense que cette statuette remonte au siècle d'Alexandre le Grand. Le bronze admirablement reciselé après la fonte, est revêtu d'une patine vert clair qui ajoute au charme et à l'impression qu'il produits.

Mais le véritable joyau du Musée de Péronne est un autre petit groupe en bronze de 18 centimètres de hauteur, représentant Mercure portant Bacchus enfant, ou, pour parler grec, Hermès et

Dionysos, exhumé il y a environ 30 ans près de Roye. La tête de Mercure est admirable d'expression et de fini : les cheveux sont disposés de la façon la plus gracieuse. Une brillante patine verdâtre donne à l'ensemble un aspect d'une grande beauté. On voit là un travail de bronze coulé à cire perdue, ciselé ensuite avec infiniment d'art.

M. le baron de Witte, de l'Institut, est porté à croire que l'habile artiste auquel on doit ce groupe merveilleux, a eu sous les yeux la statue de marbre attribuée à Praxitèle et qu'il a cherché à reproduire cette belle œuvre d'art en changeant ou modifiant quelques détails.

Le christianisme, source de nobles et fécondes inspirations, en s'implantant dans la Gaule y détermina une magnifique expansion de notre art national.

Comme on l'a dit avec raison « cette expansion est un exemple unique, sans précédent et sans égal de ce que vaut la foi pour susciter les énergies internes, pour grouper en un faisceau serré les forces actives de l'être et leur donner un sens tout aussi bien qu'un but. Avant d'être œuvre d'artiste, la production de ces siècles fut effort de croyants et ce serait en méconnaître l'intime essence que d'y voir autre chose qu'un acte de foi (1) ».

(1) *Revue bleue* du 7 juillet.

La France se couvrait d'abbayes dont celles de Corbie et de Saint-Riquier ne furent pas les moins célèbres. On y priait, on y servait Dieu, on y travaillait chacun suivant le talent qui lui était départi.

Parmi ces travaux, un de ceux auxquels les moines s'adonnent avec le plus d'ardeur est la copie des livres saints. Mais ce n'est pas assez d'avoir des bibles, des évangéliaires, des lectionnaires corrects et bien écrits, on décore tous ces livres sacrés de peinture : on recourt pour les faire plus beaux et plus attrayants à toutes les ressources de l'art.

Ces ressources sont nombreuses et variées. Pour montrer en quelle vénération on tient le texte sacré, on le transcrit sur vélin pourpré en lettres d'or, avec titre et rubriques en lettres d'argent. Tel cet *Evangéliaire* dont Charlemagne — le restaurateur des lettres et des sciences au IXe siècle — fit présent, suivant la tradition, à saint Angilbert son gendre, abbé de St-Riquier vers l'an 793. Cet évangéliaire conservé avec un soin jaloux à la Bibliothèque d'Abbeville et que beaucoup d'entre vous, Messieurs et Mesdames, n'ont peut-être jamais vu, est bien connu des Anglais touristes de passage à Abbeville, car il est mentionné dans leurs guides.

Ce n'est pas sans émotion que l'on feuillette ce superbe et vénérable manuscrit, vieux de 11 siècles, avec ses enluminures d'un si beau style et son texte si lisible sur des pages si fermes.

Hélas que seront nos plus beaux livres dans 11 siècles ! !

Malheureusement, la riche reliure formée d'une plaque d'argent ornée de statuettes également en argent, que Dom Grenier nous a décrite, a disparu à la Révolution ; elle a été remplacée par un mauvais morceau de vieille chape dérobée à quelque sacristie.

Des raisons spéciales ont empêché cet évangéliaire de figurer au Petit Palais, on a cependant pu l'admirer au Champ de Mars dans la section de la librairie.

De bonne heure l'Eglise avait recommandé l'enseignement par les yeux, moyen commode de faire connaître plus facilement aux ignorants l'histoire sainte et les dogmes catholiques. On illustra donc les Psaumes, l'Apocalypse et les deux Testaments, — Le Musée d'Amiens a envoyé une Bible historiée célèbre, exécutée en 1197. Elle renferme plus de 1000 compositions racontant l'Histoire sainte et évangélique, ou la vie d'un certain nombre de saints.

De 1447 date le manuscrit de Barthélemy l'Anglais, frère mineur, « *Le livre des propriétez des choses* », sorte d'encyclopédie.

L'auteur des enluminures, Etienne Sanderat, d'Auxerre, était un peintre correct et fécond. Le livre 12, qui traite des bêtes, présente une série fort remarquable d'oiseaux dont quelques-uns pour le naturel et la vérité des couleurs le disputeraient à nos illustrations modernes.

Au XVI° siècle, l'imprimerie était inventée : on n'en continue pas moins à exécuter des manuscrits à peintures. Un des plus intéressants est celui de la Bibliothèque d'Amiens (fond l'Escalopier) connu sous le nom d'*Heures de Diane de Poitiers*. Il est de forme singulière : ouvert, ce volume que revêt une somptueuse reliure, représente une fleur de lys. Une autre circonstance en fait encore une curiosité d'un haut prix. Les chiffres qui décorent les deux premières pages prouvent qu'il a passé par plusieurs mains royales. On y trouve sur la première page l'H de Henri II avec les trois croissants accompagnés du DD de Diane de Poitiers : sur la deuxième, est la lettre L couronnée avec le double ΛΛ renversé de Louis XIII.

On pense que ce volume a été donné par Diane de Poitiers à Henri II et qu'il a passé à ses successeurs jusqu'à Louis XIII.

L'histoire du peuple de Dieu, que cette phalange d'enlumineurs avait inscrite sur le parchemin, d'autres artistes la retraçaient dans la pierre aux portails de nos cathédrales. Ces imagiers chrétiens créèrent un art nouveau, tout vibrant d'un enthousiasme et d'une émotion si sincères qu'à travers les siècles nos âmes en tressaillent encore. Au lieu de copier les Grecs et les Romains ils contemplaient la nature avec amour : ils en interprétaient les formes et elle leur inspirait des chefs-d'œuvre d'une vérité à la fois naïve et profonde.

L'Exposition rétrospective aurait forcément

présenté une lacune, si nous ne possédions les ivoires et les bois sculptés qui sous des dimensions plus exiguës ont la même ampleur de style et la même saveur d'exécution que les statues de nos cathédrales. Ces statuettes d'ivoire du XIIIe siècle ne sont-elles pas des réductions charmantes des grandes madones de pierre ? On y retrouve les mêmes attitudes et jusqu'au même sourire. Ce sourire aigu et subtil de notre Vierge dorée n'est-il pas le même que celui qui s'épanouit sur les lèvres de cette vierge en bois sculpté provenant de la collection de M. Boy.

Mais avant d'en arriver à cette maîtrise voyons les qualités de nos imagiers se montrer en germe dans cette plaque d'ivoire du XIIe siècle appartenant au Musée d'Amiens.

Destinée probablement à servir de couverture de missel ou d'évangéliaire, elle est divisée en trois petits bas-reliefs superposés, où l'on reconnaît trois scènes de la vie de saint Remi. Le premier représente la résurrection d'une jeune fille, le deuxième une scène miraculeuse et le troisième le baptême de Clovis.

Malgré la gaucherie du dessin, on remarque la fidélité avec laquelle l'imagier a suivi le texte qu'il avait à interpréter et comme, dans la pantomime des personnages, il s'est appliqué à traduire leurs sentiments.

Les gestes de tous les acteurs de la scène sont à la fois gauches et expressifs : les figures restent

inertes, mais les attitudes sont justes et parlantes.

Du Musée d'Abbeville, on a pu admirer quelques pièces remarquables : le centre d'un triptyque représentant la Crucifixion ; et un volet, la Présentation au Temple, du XIIIe ou du XIVe siècle.

Mais la sculpture sur ivoire tombe en décadence au XVIe siècle et il nous faut arriver au XVIIe siècle pour lui trouver un regain de popularité. De cette époque date une fort jolie rape à tabac du Musée d'Amiens, toute sculptée de têtes de dauphins, de pampres et de coquilles.

Si la Picardie avait pu envoyer au Petit Palais les stalles de la cathédrale d'Amiens, nul doute qu'elle n'eût été la Reine de la partie de l'Exposition consacrée à la sculpture sur bois. A défaut de l'incomparable chef-d'œuvre des maîtres huchiers, on pouvait y admirer les superbes encadrements des tableaux de la Confrérie de N.-D. du Puy. Cette confrérie célèbre, sorte de pieuse Académie, où les lettrés et les arts étaient cultivés à l'envi, ouvrait chaque année plusieurs concours. Le principal était celui de la Purification ; le maître élu prince de la confrérie, pour l'année expirant en ce jour, faisait publier quelque temps auparavant un vers que tous les concurrents devaient adopter comme refrain d'un poème : c'est ce qu'on appelait le *refrain palinodal*. De plus il offrait une peinture où ce refrain était mis en action.

Il faut avouer que parmi les confrères désignés, certains, pourvus de plus de prétention que de

goût littéraire et sacrifiant au désir d'introduire leur nom dans le refrain palinodal à l'aide d'un mauvais jeu de mots, imposèrent ainsi à l'artiste une composition bizarre et compliquée.

Nous n'en apprécions que mieux avec quelle ingéniosité ces maîtres inconnus ont réussi à vaincre la difficulté. L'un des plus beaux tableaux est celui de l'année 1519, offert par André Després, prêtre, avocat en la Cour de l'Evêché d'Amiens. Son nom donnait lieu à un jeu de mots qu'on n'oublia pas d'insérer dans le refrain d'après lequel la Vierge devait être chantée et peinte.

Pré ministrant, pâture salutaire

Au centre d'un riant paysage « dont le lointain, nous dit Pagès avec sa bonhomie habituelle, est si bien représenté que l'œil y fait plus de chemin en un moment qu'on ne pourrait en parcourir dans l'espace de plusieurs heures, la Sainte-Vierge est assise, allaitant son divin enfant. Elle est entourée de nobles dames et à ses pieds David et un roi mage figurent les Hébreux et les Gentils qui ont reçu, les uns et les autres, la grâce, pâture spirituelle. Au bas du tableau le donateur est agenouillé, près de lui se déroule une banderole portant son refrain. Il est entouré de deux groupes d'une naïve symétrie, aux physionomies expressives, où se retrouve le type picard et qui sont évidemment des portraits.

La peinture est d'une finesse et d'une vigueur surprenantes. Si on nous demande maintenant à qui il faut attribuer ces tableaux, nous devons dire que les documents sont muets sur ceux qui les ont exécutés. L'influence de l'Ecole flamande s'y fait vivement sentir. Cependant il est permis d'affirmer qu'ils sont l'œuvre d'une école artistique locale dont Simon Marmion et Nicolas d'Amiens furent les plus illustres représentants.

Il n'en figurait au Petit Palais que des copies dont les originaux sont à l'Evêché d'Amiens.

Mais non moins remarquables que les peintures, sont les cadres de ces curieux tableaux. Le talent des habiles entailleurs d'images qui ont exécuté les stalles de la cathédrale s'y est déployé avec amour. Ce ne sont qu'aiguilles, clochetons, dentelures, d'une délicatesse irréprochable, et statuettes d'une expression charmante et d'une exécution parfaite.

Le tableau offert en 1518 figurait également au Petit Palais avec son cadre d'un style renaissance tout différent de celui que nous venons de décrire.

Nous avons cru pouvoir nous arrêter un peu plus longtemps sur ces tableaux de la confrérie du Puy parce que ce sont des œuvres essentiellement picardes et même amiénoises.

De tous les arts représentés au Petit Palais, celui de l'orfèvrerie attirait particulièrement l'attention, tant par la quantité que par l'éclat des pièces merveilleuses qui y étaient réunies.

Les nombreux visiteurs ne manquaient guère le pèlerinage à Ste-Foy.

D'ailleurs il était difficile d'éviter le regard fixe et fulgurant de la terrible sainte. Si la Picardie n'a pas offert à l'admiration de la foule un aussi rare et aussi ancien chef d'œuvre, elle tenait du moins dignement sa place avec ses reliquaires, ses châsses, ses statues d'argent, ses crosses, ses croix processionnelles qui nous permettent d'apprécier le rare degré de perfection et de richesse auquel s'éleva, en France, particulièrement au moyen âge, l'art de l'orfèvrerie « cette autre architecture qui joue avec le métal comme les constructeurs d'églises avec la pierre, ou si l'on aime mieux cette sculpture de l'or et de l'argent dont le fini dépasse toutes les œuvres du ciseau » (1).

Les orfèvres du moyen âge ne possédaient pas les ressources qui nous sont connues aujourd'hui. Leurs procédés simples et leur outillage peu important prenaient leur valeur de l'adresse et du talent de l'ouvrier qui les employait. « La main de l'homme qu'aucun moyen mécanique ne surpasse, dit Viollet-le-Duc, se sentait partout sur ces pièces d'orfèvrerie : il ne faut donc pas y chercher la rectitude et l'uniformité mathématiques de notre fabrication moderne : on ne l'y trouverait pas; mais en revanche on y trouve l'emploi judicieux et vrai de la matière parce qu'on

(1) Lecoy de la Marche.

ne possédait que des moyens bornés qui ne permettaient pas de s'affranchir des conditions imposées par cette matière ; comme conséquence, des formes en rapport avec le métal ; puis le style et le sentiment d'art que ces artisans du moyen âge mettaient dans tout ce qu'ils produisaient depuis le monument jusqu'à l'humble ustensile de ménage » (1).

Les produits les plus beaux et les plus délicats de l'orfèvrerie étaient les châsses et les reliquaires.

Les châsses destinées à abriter les corps de saints affectèrent le plus souvent la forme de sarcophages puisqu'elles ne sont à tout prendre que des diminutifs de tombeaux.

Nous en avons un exemple dans celle en argent estampé, du XIVe siècle, que possède l'église de Gueschart, du canton de Crécy.

Sur l'une des faces est représentée la légende de S. Fursy. On y voit le corps du saint, revêtu de ses ornements épiscopaux, étendu sur un char attelé de deux taureaux qui s'arrêtent d'eux-mêmes aux portes de Péronne.

A l'une des extrémités sous un arc trilobé, aigu, on voit le Sauveur assis sur un arc-en-ciel doré. A l'autre extrémité, sous un semblable arc trilobé, la Vierge Marie est assise sur un banc sans dossier, orné d'une arcature. Elle tient l'Enfant Jésus

(1) Viollet-le-Duc. *Dict. du Mobilier.*

debout sur ses genoux. Les fonds sont quadrillés avec petites fleurs à quatre pétales.

Impossible de traduire avec plus de charme naïf cette gracieuse légende. L'autre face a subi au XVIe siècle une restauration. On a repris les personnages existants, le donateur présentant sa châsse à Saint-Fursy qui le bénit, pour les réappliquer sur un fonds à rinceaux.

Les reliquaires étaient quelquefois aussi des statuettes dans lesquelles on ménageait une cavité destinée à contenir les ossements des saints qu'elles représentaient.

Telles sont les deux statuettes reliquaires que le diocèse a envoyées au Petit Palais.

L'une de Saint-Nicolas, en argent doré, du XVe siècle, provient de l'église de Saint-Jacques d'Amiens où elle est conservée dans la sacristie. On la porte en procession le jour de la fête de Saint-Nicolas. Elle le représente, en mitre, revêtu de la chasuble, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre, ayant à ses pieds, les trois enfants sortant du baquet traditionnel.

L'autre provient de l'église de Longpré-les-Corps-Saints et représente Saint-Christophe au moment où il passe un fleuve en portant l'Enfant-Jésus sur ses épaules. La sculpture est en bois, mais d'épaisses lames d'argent recouvrent tous les vêtements et modèlent les jambes du personnage principal avec une grande exactitude anatomique. Quoique d'une savante naïveté et d'une bonhomie

toute picarde, le Saint-Christophe de Longpré n'en est pas moins empreint d'un caractère germanique très accentué.

Fréquemment aussi on enfermait les reliques des saints dans de petits vases en cristal montés sur un pied plus ou moins travaillé. Nous avons des exemples de cette disposition dans les reliquaires prêtés par le trésor de Saint-Riquier. Ce sont deux superbes pièces d'orfèvrerie, de style roman, bien qu'elles soient contemporaines de l'époque où l'on construisait à la gothique. L'une de ces monstrances est composée d'un gros morceau de cristal de roche creux, dans sa forme naturelle, monté sur un pied circulaire, orné de rinceaux et de plaques d'argent niellé. C'est un petit objet parfait de composition et du meilleur style.

La seconde est plus remarquable encore avec ses deux tourelles cylindriques garnies de créneaux et se rattachant au nœud par deux élégantes volutes d'où s'échappent des feuilles de vigne. Les médaillons qui décorent le pied sont des merveilles des finesse d'exécution et de composition.

La cathédrale d'Amiens possède deux reliquaires provenant de l'ancienne abbaye du Paraclet : l'un est en forme de couronne découpée en fleurons, avec émaux et cabochons, l'autre est une superbe croix reliquaire du XIIIe siècle, aux bouts quadrilobés, toute couverte de filigranes et de pierreries.

A l'église Saint-Wulfran d'Abbeville, appartient

cette curieuse statuette en argent de la Sainte-Vierge. C'est le don fait en 1568, par un prince de la Confrérie du Puy de la Conception d'Abbeville.

La Vierge est représentée debout, les mains jointes, les yeux baissés. La figure est empreinte d'une sérénité grave et d'une certaine grandeur imposante, malgré sa naïveté et sa simplicité comme travail de modelé. Elle est revêtue d'une robe et d'un manteau, à la bordure festonnée. Sur sa tête est posée une couronne ronde surmontée d'une croix.

Au-devant de la statue se trouve un petit puits bien dégagé avec sa margelle, son toit en forme de clocheton, soutenu par trois colonnettes, sa poulie, sa chaîne et son petit seau. Ce délicat travail d'orfèvrerie est très finement exécuté.

Le nom du Puy donné à la Confrérie venait du mot latin podium, lieu élevé, tertre, et par extension, estrade sur laquelle le poète récitait ses vers. Ce petit puits ne rappelle donc là la confrérie que par un de ces jeux de mots chers à l'esprit jovial de nos ancêtres et qu'on appelait *rébus de Picardie*.

Signalons encore rapidement un calice en vermeil provenant de l'église de Vergies, doyenné d'Oisemont, belle pièce d'orfèvrerie du xve siècle, comportant des personnages en relief et des armoiries.

La partie intermédiaire entre le pied et le nœud qui, sur la plupart des calices modernes est laissée

sans ornements, est la plus remarquable sur celui de Vergies. Entre des contreforts d'un dessin fort élégant se trouvent des arcades trilobées formant de petites niches dans lesquelles s'élèvent des statuettes représentant Notre-Seigneur, saint Jean l'Evangéliste, saint Paul, un évêque qui est peut-être saint Wulfran et une sainte ayant une haute tour à ses côtés, probablement sainte Barbe.

Une colombe eucharistique du XIIe siècle, de l'église de Raincheval. Les ailes et la queue sont émaillées et l'agencement des plumes a été imité par des écailles imbriquées de couleurs différentes. Les colombes eucharistiques étaient des ciboires d'une forme symbolique qu'on suspendait au-dessus de l'autel.

Nous en voyons encore une maintenant à la cathédrale d'Amiens.

Il y a lieu de s'étonner en constatant combien minime est le nombre des objets de cuivre et de bronze des siècles derniers qui sont parvenus jusqu'à nous.

La raison de la perte des objets exécutés en vil métal est, dans un sens inverse, analogue à celle qui fit disparaître les objets de métal précieux. Les premiers étaient trop communs pour que l'on prit soin de les conserver dès qu'ils commençaient à ne plus rendre les services que l'on réclamait d'eux. Les seconds étaient trop précieux pour que l'on ne songeât pas à en tirer profit, dans le cas de pénurie, en les monnoyant.

Il faut reconnaître qu'au point de vue de l'histoire générale des mœurs de nos pères, la perte de ces objets usuels qui nous font pénétrer intimement dans la vie familière des temps passés, est plus regrettable encore que celle des objets de luxe restant forcément le privilège d'une classe moins nombreuse de la société.

Arrêtons-nous donc avec intérêt devant ces plats en cuivre estampé provenant des Musées d'Amiens et Péronne, ce chandelier pliant du Musée d'Abbeville et surtout ces chenets du xve siècle du Musée d'Amiens. Pour soutenir les énormes bûches dont on garnissait l'âtre des hautes et larges cheminées d'autrefois, il fallait de forts landiers. Ceux-ci sont en fer forgé et représentent un homme sauvage, velu et barbu, armé d'une massue, pour lequel le moyen âge à son déclin paraît avoir eu une prédilection.

Bien suggestif aussi ce chauffe mains venant de Saint-Riquier. C'est le *pomum calefactorium* de Ducange, boule de cuivre dorée, ciselée, percée d'une quantité de petits trous et contenant une lampe suspendue de façon à ce que l'huile ne se renverse jamais. On croit que cet objet servait à l'autel pour réchauffer les doigts du prêtre qui officiait dans nos froides cathédrales.

Et maintenant songeons que ces vénérables témoins de la vie de nos ancêtres n'ont pas toujours été ainsi rangés dans les vitrines des musées, ces prisons de l'art. Ces colliers, ces brace-

lets, ces fibules ont paré la beauté des Gauloises ; ces épées, ces boucliers ont pris part aux combats ; de pieuses mains ont feuilleté ces bibles, ces évangéliaires ; on a bu dans ces coupes ; ces amphores ont versé l'eau et le vin ; ces tapisseries ont flotté aux portes des Cathédrales... Depuis ce temps l'industrie s'est mise au service de l'art, mais par une fâcheuse compensation il semble que l'inspiration ait fui. Souhaitons donc que, sans dédaigner les procédés qui mettent l'objet utile à la portée de tous, nos artistes, à l'exemple de ceux du moyen âge, s'appliquent à donner à cet objet utile la forme qui charme. Qu'ils ne dédaignent pas de s'adresser à la foule, elle ne saura pas les expliquer, mais elle saura les comprendre. Et c'est quand leur œuvre aura vécu qu'elle méritera d'entrer à son tour dans le glorieux repos où elle rendra témoignage aux siècles futurs de l'inépuisable fécondité artistique de la France.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. DARSY

Par M. Duhamel-Decéjean

En 1886, lors du cinquantenaire de sa fondation, la Société des Antiquaires de Picardie comptait dans ses rangs, avec un légitime orgueil, toute une pléiade de savants et d'écrivains, nés dans les premières années du XIXe siècle, et chez qui l'intelligence et la puissance de travail avaient été non seulement respectées, mais plutôt agrandies et consacrées par la suite des ans.

Parmi ces collègues vénérés, de qui la mémoire reste et restera toujours chère à ceux qui ont eu l'honneur et le bénéfice de siéger auprès d'eux, je citerai seulement, ne pouvant les nommer tous : M. Garnier, né en 1808 ; MM. les chanoines Jourdain et de Cagny, nés en 1804 ; M. le doyen Hénocque, né en 1812 ; M. le doyen Duval, né en 1808 ; M. Hesse, né en 1807 ; M. le président de Roquemont, né en 1813.

Auprès d'eux, et non des moindres, se trouvait M. Darsy, né le 3 mai 1811, qui mourut en 1900, ayant fourni cinquante-six années de collaboration effective et persévérante à nos travaux ; collabora-

tion que vous m'avez confié le soin de rappeler et d'analyser pour l'édification et l'honneur de notre Compagnie, à la réputation toujours croissante de laquelle il a travaillé avec succès durant ce long espace de temps.

Je m'efforcerai de faire ressortir en peu de mots comment M. Darsy a été admirablement préparé, par les études de sa jeunesse, par les situations diverses qu'il a occupées et les fonctions qu'il a remplies, à la réalisation des travaux nombreux qui sont sortis de sa plume ; travaux brillants dont une partie seulement suffirait déjà à la renommée d'un érudit, et dont l'accomplissement exigeait une existence non seulement longue comme la sienne, mais aussi laborieuse, aussi rompue aux recherches difficiles et patientes.

La famille de M. Darsy était originaire de l'Artois, de la petite ville de Samer, non loin de Boulogne.

L'aïeul de notre collègue vint habiter Gamaches au XVIIIe siècle, en raison de ses fonctions de Lieutenant du Marquisat de ce pays (1). Ses descendants continuèrent de résider à Gamaches où ils étaient entourés de l'estime générale, ce que prouve la charge de maire confiée au fils

(1) Il y mourut, le 7 août 1795, des suites d'un accident de voiture. C'est aussi le 7 août, cent-cinq ans après, que mourut M. Darsy.

du Lieutenant, qui devint, le 3 mai 1811, comme il a été déjà indiqué plus haut, le père de notre futur collègue, *François-Irénée Darsy*.

Il est certain que l'éducation, dès ses débuts, possède une influence sérieuse sur le caractère et la direction de la vie. Or, à peine âgé de dix ans, François-Irénée Darsy avait la bonne fortune d'entrer au pensionnat renommé que dirigeait, à Abbeville, M. Depoilly. Il y passa trois années, et il fut admis ensuite, le 9 octobre 1824, dans la célèbre maison de Saint-Acheul, pépinière de tant d'hommes remarquables.

Il parcourait ses classes avec succès (1), lorsque survinrent les Ordonnances du 16 juin 1828. Le 19 août, le jeune élève dut, avec tous ses condisciples, dire adieu à Saint-Acheul, et, les yeux pleins de larmes, se séparer de ses maîtres bien-aimés. Il suivit alors, comme externe, les cours du Collège d'Amiens, où il fit sa seconde, sous le professorat de M. l'abbé Vincent.

Désirant embrasser la carrière du notariat dont le stage est toujours long, il résolut d'entreprendre dès lors son initiation aux affaires, tout en poursuivant son instruction littéraire. C'est ainsi qu'il travailla comme clerc chez Mre Loffroy, avoué d'appel, sans cesser ses études de rhétorique et de philosophie. Puis il débuta, le 12 octobre 1829, dans l'étude de Mre Vion, notaire à Amiens ; d'où

(1) Il achevait sa troisième.

il passa, le 25 juin 1830, dans celle de Mre Brajeux, comme second clerc.

Le 26 décembre 1832, il était reçu bachelier ès-lettres, à Amiens ; et, trois jours plus tard, il partait pour Paris où il avait déjà pris, le 5 novembre, sa première inscription à l'Ecole de Droit.

Tout en assistant régulièrement aux cours, le jeune Darsy continuait le laborieux système qu'il avait déjà adopté, et il entra comme clerc, en 1833, chez Mre Debière. Puis, l'étude de ce notaire étant trop éloignée de l'Ecole, il obtint avec d'excellentes recommandations une place chez Mre Preschez.

Le 9 avril 1833, il fut reçu bachelier en droit. Deux ans plus tard, il passait brillamment sa thèse de licence (1).

Pourvu de son diplôme, M. Darsy revenait à Amiens sur la demande de Mre Brajeux qui l'avait bien apprécié et qui lui confiait dans son étude la charge de premier clerc. En même temps, il se faisait inscrire au tableau des avocats et prêtait serment en cette qualité, le 13 novembre 1835, devant la Cour Royale d'Amiens.

Le but de M. Darsy n'était pas le barreau, mais le notariat ; et suivant la pente de son esprit fortement attaché aux souvenirs de la famille et

(1) Devant le jury d'examen présidé par M. Bugnet. La thèse de M. Darsy avait pour sujet : « De la paternité et de la filiation ».

du pays natal, il se décida à acheter, le 27 novembre 1838, l'étude de Mre Léger, notaire à Gamaches. Il se retrouvait ainsi dans une contrée qui lui était familière, où tout un patrimoine d'estime lui était acquis d'avance.

Ce patrimoine augmenta encore entre ses mains. M. Darsy était doué de toutes les qualités nécessaires pour se concilier avec rapidité la sympathie et la confiance. Son visage à la fois grave et souriant, son air sérieux et bon, son maintien plein de dignité et d'affabilité prévenaient favorablement en sa faveur ; et il gagnait l'esprit de ses interlocuteurs par sa droiture et sa science juridique.

Aussi ce fut avec distinction qu'il conduisit son étude de 1838 à 1856. Les regrets unanimes qui accueillirent la nouvelle de son départ furent l'éloquente démonstration des sentiments qu'il s'était conciliés chez tous ceux qui étaient en relation avec lui.

Une autre preuve encore de la confiance qu'il avait inspirée à la population se trouve dans le mandat électif de Conseiller d'Arrondissement qui lui fut confié par le canton de Gamaches, en 1852, qui lui fut renouvelé successivement en 1855 et en 1861 (1).

Charitable et dévoué, M. Darsy ne négligeait aucune occasion d'être utile à ses concitoyens,

(1) Et qu'il exerça jusqu'en 1867.

surtout aux pauvres et aux humbles. A l'époque de la cherté des vivres, en 1846, il fonda à Gamaches, avec le concours des principaux habitants, une Société de bienfaisance qui prit le nom de *Société des Amis des Pauvres;* elle subsiste encore depuis cinquante-cinq ans, et ce n'est pas l'un des moindres titres de M. Darsy au souvenir des hommes de bien.

En quittant son étude de notaire en 1856, M. Darsy vint habiter Amiens, qu'il appelait sa patrie d'adoption (3). Dès l'année suivante, le 4 juillet 1857, il était nommé suppléant de juge de paix pour le Canton Nord-Est. Et cette même année, il travailla aux Archives départementales en qualité de Sous-Archiviste, ce qui lui permit de s'initier aux détails de ce riche dépôt de documents historiques.

Je ne suivrai pas M. Darsy dans sa vie administrative comme Directeur des Prisons de la Somme et de l'Aisne, comme Membre et Président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Honoré, comme Délégué des Conseils de Fabrique de la ville d'Amiens à l'organisation du service des Pompes Funèbres. Il convient de parler maintenant de son entrée dans la Société des Antiquaires de Picardie, le 10 janvier 1844, en qualité de membre titulaire non-résidant. C'était le début

(3) Il y avait épousé Mlle Levoir, d'une des familles les plus distinguées et les plus justement considérées.

de cinquante-six années de collaboration qui furent bien remplies.

L'auteur d'un mémoire couronné par la Société en 1881 disait, dans son épigraphe, qu'il était effrayé du nombre des choses qu'il fallait savoir pour parler convenablement sur une seule.

Dans sa forme un peu originale, cet énoncé renfermait une vérité profonde, d'expérience quotidienne.

Il ne suffit pas à l'historien, par exemple, de connaître les faits dont la succession forme la vie d'une cité ou d'une province particulière. Il lui faut apprendre d'abord, dans une sérieuse formation classique, les termes de comparaison, c'est-à-dire l'histoire de l'humanité depuis son origine, l'histoire des cités et des peuples qui doivent être jugés et appréciés selon les règles de la philosophie.

Pour estimer à sa valeur la civilisation, il faut avoir scruté et comparé les législations, par conséquent avoir familiers le droit ancien et le droit moderne. La civilisation suit une marche parallèle à la perfection des lois ; la grandeur de l'empire romain eut pour mesure l'intelligence de ses législateurs. L'historien doit posséder le droit civil et pénal de toutes les époques, les coutumes du moyen âge comme le droit ecclésiastique. Il lui serait difficile sans eux de se maintenir dans la vérité lorsqu'il traite les questions que soulève

à chaque pas la vie des peuples, des cités, des abbayes et des corporations.

Il faut enfin l'étude assidue, courageuse, des vieux documents, des archives publiques et privées, l'amour des recherches longues et ardues ; et, en même temps, corollaire obligé et indispensable, l'étude des anciens monuments, depuis les chemins et les cavernes préhistoriques, depuis les camps et les villas des Romains, jusqu'aux œuvres merveilleuses de l'architecture et de la sculpture de tous les temps (1).

M. Darsy a eu cette rare fortune d'une préparation parfaite aux labeurs historiques, tant par les études littéraires que par les travaux de jurisprudence, tant par la pratique de l'archéologie que par la fréquentation des archives.

A peine reçu dans la Société en 1844, il prouvait ses aptitudes à déchiffrer les vieux manuscrits en fournissant une copie de l'*Inventaire des Archives et Papiers de la commune de Gamaches*, et le texte d'une *Enquête de 1598 sur l'Itinéraire de Henri IV après la bataille d'Arques et la prise de Gamaches*. Aussitôt après il mettait la main aux fouilles d'un tumulus situé non loin de la rivière de Bresle, au milieu du marais communal, dans la direction d'Eu. Ce tumulus important, appelé *la Grande Motte*, est

(1) Un coup d'œil de touriste ne suffit pas ; il faut voir souvent les monuments, vivre avec eux, les analyser, je dirais presque les disséquer.

fouillé minutieusement, disséqué par M. Darsy avec une intelligence scientifique méritoire, surtout à cette époque. Le rapport qu'il adresse à la Société paraît si intéressant que des fonds sont votés pour la continuation des travaux. Aussi, le 25 juin 1846, un second rapport est envoyé par notre collègue sur les résultats des nouvelles fouilles.

Le 12 mars 1847, M. Darsy s'occupe des terrassements exécutés sur les bords de la Bresle, dans le voisinage de l'ancienne abbaye de *Lieu-Dieu ;* il y trouve des débris intéressants de l'époque romaine.

Dans la séance du 10 novembre 1847, lecture est donnée d'une autre notice qu'il a écrite sur la Tombelle de Cauroy-lès-Tours, dans le canton de Moyenneville (1). Cette notice est jugée assez importante pour que l'impression en soit votée aussitôt (2).

M. Darsy, à cette époque, réside à Gamaches, mais il assiste à toutes les séances générales ; il est présent aux solennelles manifestations qui accompagnent, le 19 août 1849, l'inauguration de la statue de Du Cange.

Dans un grand nombre de séances, il adresse

(1) Cette tombelle se trouve dans la propriété de Madame la comtesse de Frières, et les fouilles en sont dirigées par M. Darsy, désigné par la Commission composée de MM. Dufour, Bouthors et Magdelaine.

(2) Tome IV du Bulletin, p. 353.

des communications du plus vif intérêt ; elles ont trait souvent à l'archéologie : telles la découverte des *Tombeaux d'Incheville* (1) ; la trouvaille de *1500 monnaies d'argent* à Gamaches (2) ; l'ouverture des *Caveaux de l'Eglise St-Martin*, à Picquigny (3) ; une *Médaille en plomb* trouvée dans le cloître St-Nicolas (4) ; un *Vase gaulois* trouvé dans la tourbe à Estrebœuf (5) ; les *Monnaies romaines* d'Yvrench (6.)

Mais les communications historiques ne font pas défaut. En première ligne, comme il était naturel et juste, c'est l'histoire de Gamaches, sous le titre : *Gamaches et ses Seigneurs*, publiée de 1854 à 1856 (7), qui obtient une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; *Picquigny et ses Seigneurs*, qui obtient la même récompense en 1861 ; l'*Histoire de l'Abbaye de Séry-en-Ponthieu* (8) ; la *Description historique et archéologique du canton de Gamaches*, qui est l'objet d'un rapport élogieux de M. Léon Renier, à l'Institut. « M. Darsy « — est-il dit dans ce rapport — ne s'est occupé « que d'un seul canton du département de la

(1) Le 8 juillet 1856.
(2) Le 12 août 1856.
(3) Le 12 juin 1860.
(4) Le 14 août 1860.
(5) Le 13 novembre 1860.
(6) Le 10 novembre 1863.
(7) Mémoires de la Soc. des Ant. Tome XIII et XIV.
(8) Mém. Tome XVIII.

« Somme, mais il l'a fait avec tant de soin que « la Commission n'a pas hésité à placer son tra- « vail sur le même rang que des ouvrages qui « traitent des antiquités d'un département tout « entier. La *Description du canton de Gamaches* « est en effet un travail consciencieux, métho- « dique... Partout l'auteur fait preuve d'une « connaissance approfondie de l'histoire de la « province (1) ».

Aussitôt que M. Darsy est venu se fixer à Amiens, sa place marquée d'avance dans le Comité central de la Société des Antiquaires lui est accordée d'emblée, et son installation a lieu le 13 janvier 1857. Son discours de réception est l'un des plus substantiels et des meilleurs que nos annales ait enregistrés. Il trace de main de maître et d'expert, le mérite, la richesse et l'attrait de ces archives des mairies et des fabriques de nos villages, mine inépuisable, trésor de vérité sur la vie d'autrefois, sur l'administration, les institutions, les luttes sociales, les travaux de construction des monuments, la fondation des hôpitaux, leurs transformations, l'origine de leurs biens, et d'autres données importantes.

M. Darsy est tellement pénétré de l'excellence de sa thèse qu'il y revient de nouveau, quelque temps après. Et la Société juge son discours

(1) Bull. Tome VII, p. 165. — Mém. Tome XV, p. 157.

digne d'être lu à la séance publique du 14 juillet 1861 (1).

Mais j'ai hâte d'arriver à ce magnifique et colossal mémoire qui a occupé plus de dix années de la vie laborieuse de M. Darsy, à cette œuvre de bénédictin qui s'appelle : *Les Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* (2).

Voilà un travail remarquable parmi ceux qui remplissent la collection, pourtant si riche et si brillante, des publications de la Société des Antiquaires ; et si l'on mesure la valeur d'un livre à son utilité et aux services qu'il rend à la science, à la religion et au pays, la place de celui-ci est dans les premiers rangs.

L'idée de cet ouvrage est une conception toute neuve, qui appartient à M. Darsy ; et rien de semblable n'avait encore été fait. C'est un tableau de la fortune vraie du clergé, montrant quand, comment et par quelles mains cette fortune lui est advenue. En constatant l'origine des biens du clergé, l'auteur ne justifie pas seulement la légitimité de leur possession, il ouvre la voie qui conduit à la découverte de leur entrée dans les mains des donateurs eux-mêmes ; il aide à remonter aux origines féodales.

Pas une pièce de terre, pas un setier de blé,

(1) L'utilité des recherches dans les archives. Mém. T. XVIII, p 155.

(2) Mém. Documents inédits. 2 vol in-4°. — Tome VII et VIII.

pas une gerbe qui ne soient cités avec le titre original de leur possession et l'indication de leur valeur.

Et cela, pour chaque paroisse, chaque doyenné, chaque communauté ; pour les Chapitres, les prieurés, les abbayes et les chapelles du Diocèse d'Amiens, soit *mille quatre cent soixante-dix-neuf* établissements !

Dire le nombre des titres consultés, analysés par M. Darsy, les testaments, les donations, ventes et échanges qu'il a recherchés aux archives du département, dans les fabriques, les mairies, dans quelques communautés religieuses, dans les bibliothèques publiques et les collections particulières, serait énoncer un chiffre tel qu'il paraîtrait incroyable et effrayant.

C'est ici que la modestie de M. Darsy, cette modestie qui fut le fond de son caractère et la preuve de sa haute intelligence, se montre tout entière, égale à sa patience et à son talent d'historien : « Je prie le lecteur — dit-il — « de ne pas voir dans mes citations nombreuses « un vaniteux étalage d'érudition. Je n'ai eu « d'autre désir que de faire profiter tout le monde « de mes recherches. Celles-ci n'ont, au fond, « d'autre mérite que celui de la patience et de « la persévérance. Pour être véritablement utile, « j'ai précisé scrupuleusement les sources, et j'ai « mis la plus grande attention à éviter les erreurs « dans mes indications. Chacun pourra y recou-

« rir avec confiance lorsqu'il voudra traiter « d'histoire locale, ou produire une preuve (1) ».

Il est juste et vrai d'ajouter que l'ouvrage de M. Darsy, tant par son texte que par les innombrables notes dont il est enrichi, est indispensable à consulter pour faire l'histoire d'une église, d'une abbaye, d'une chapelle ou d'un Chapitre de l'ancien diocèse d'Amiens.

Pour rédiger un pareil travail avec l'autorité et la compétence nécessaires, pour arriver au résultat considérable qu'a atteint M. Darsy, il fallait — je le répète — avoir pratiqué comme lui le droit et les affaires, avoir vécu vingt-cinq ans au milieu des actes notariés, être un habitué fervent des archives, et avoir puisé dans l'exercice de fonctions sévères, cette rectitude, cette précision et ce jugement qui assurent la valeur d'une œuvre (2).

Le succès qui accueillit la publication de M. Darsy avait mis en relief sa personnalité ; notre collègue fut élu Secrétaire de la Société en 1867, délégué à la Sorbonne en 1869, réélu Secrétaire en 1873 et 1874, et Président en 1875.

M. Hesse à qui il succédait au fauteuil n'oublia pas, dans son discours de sortie, de féliciter son successeur sur son ouvrage des *Bénéfices de*

(1) Préface des Bénéfices, p. II.

(2) Aux *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, se trouve jointe une Carte du Diocèse du XIIIe au XVIIe siècle, modèle de précision, de soins et d'exactitude, qui rend d'incontestables services.

l'Eglise d'Amiens qui avait été, au Comité historique de la Sorbonne, l'objet des éloges de M. Hippeau (1).

En prenant possession de la Présidence, M. Darsy trace un plan magnifique des devoirs de chacun de nous, et il les résume dans cette conclusion toujours souhaitable et qui est toujours actuelle : « *Union dans les esprits*, *Mutualité dans les efforts*, *Activité dans le travail!* »

Le travail, c'était bien l'essence même de la vie de M. Darsy ; avant de le recommander aux autres, il le pratiquait d'abord. Ses immenses recherches lui avaient fait entrevoir de nombreux sujets à traiter ; il ne laissait rien échapper. D'abord il mettait au jour une belle étude, tenant à la fois de l'histoire et de la jurisprudence, sur *La Détention préventive et pénale en Picardie*. Nul n'était à même de traiter comme lui cette question grave, qui intéresse la liberté de tous les citoyens. Et ses fonctions administratives l'aidaient à compléter les documents sur la prison à diverses époques et sur ses conditions matérielles.

En mars 1875, il décrivait un cachot antique, découvert par M. Herbault (2) sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, et à

(1) Bull. Tome XII, p. 189.
(2) En creusant les fondations du Palais de Justice.

dix mètres de profondeur sous le sol actuel. Puis il faisait le récit de *la Famine de l'an III à Amiens*, que la Société choisissait pour être lu dans une séance publique (1), où il produisit une émotion inoubliable.

Il exposait *L'origine et l'histoire des grandes orgues de la Cathédrale d'Amiens*, travail qui trouva dans la Société même un contradicteur ardent et convaincu, si bien qu'après vingt-cinq années la lutte n'était pas terminée entre les deux champions. On peut dire aujourd'hui que les arguments de M. Darsy sont plus probants, plus solides et plus décisifs que ceux qui lui étaient opposés (2).

En 1877, M. Darsy offrait à la Société un nouvel et important ouvrage, fruit de longues recherches, sous le titre de *Répertoire et Appendice des histoires locales de la Picardie* (3) ; ce travail est digne des précédents, les mêmes qualités s'y révèlent, le même souci de la vérité s'y manifeste.

L'année suivante, notre infatigable collègue publie le premier volume d'une étude de haut intérêt : *Amiens et le département de la Somme*

(1) Mém. Tome 25, p. 33.

(2) Bull. Tome XI, p. 210, avec planche. — Tome XVIII, p. 360.

(3) Deux volumes gr. in-8°., avec des monographies étendues sur Crécy-en-Ponthieu, Rue, Quend, le Marquenterre, etc..

pendant la Révolution. Il en achève le second volume cinq ans plus tard, en 1883.

Dans l'intervalle, il lit à la Société divers chapitres d'un grand travail sur *Les Ecoles et les Collèges en Picardie avant la Révolution.* Il y fait connaître un grand nombre de fondations, qui, dans de très modestes villages, assuraient aux pauvres l'instruction gratuite ; il traite en détail du Collège d'Amiens et de l'entrée des Jésuites dans cet établissement. Ce n'est pas l'ouvrage le moins utile de M. Darsy, par le nombre et la qualité des documents qui y sont analysés.

Il ne faut pas supposer que ces publications de longue haleine absorbent toute l'activité de notre collègue ; ce serait mal le connaître. Il est toujours sur la brèche, et la multiplicité de ses communications à la Société des Antiquaires interdit de les mentionner toutes. En voici seulement quelques titres : *Les actes notariés antérieurs à 1790. — La refonte des anciennes cloches. — L'horloge du Beffroi d'Amiens. — La généalogie des Rouault-Gamaches. — La biographie de l'abbé Gorin*, principal du Collège d'Amiens. — *La nationalité et la famille de Saint Thomas de Cantorbéry* (1).

Dans l'ordre archéologique : *La station cel-*

(1) Mém. Tome XXVIII, p. 223. — Bull. Tome XVI, p. 316. Réponse à M. l'abbé Renet.

tique de Blangy-sur-Bresle. — Les fouilles d'Etinehem. — Le puits de l'église de Gamaches. — Les 3.500 monnaies en argent trouvées à Thièvres. — Le rétable de l'église de Montières-lès-Bouttencourt. — Les fers de la Conciergerie d'Amiens (1). — *Les amphores romaines de Domqueur, etc... etc...*

L'*Album archéologique*, qui est un des beaux succès de la Société, doit son idée première à M. Darsy qui en exposait le plan et en développait le projet dès le 10 juillet 1883 (2)

La séance publique du 29 juillet 1884 le voyait encore lire sur *Les usages locaux de la Picardie* une étude qui obtint la plus franche approbation (3).

M. Darsy recueillit souvent — et c'était justice — les suffrages de la Société pour faire partie de la Commission des Impressions ; il y siégea presque sans intervalle de 1876 à 1895, et il en fut souvent le rapporteur.

De même, il fit partie dix-neuf fois de la Commission des Concours pour le Prix d'Histoire, où ses rapports se distinguent non seulement par la science, mais encore par la délicatesse, la courtoisie et le tact qu'on ne saurait trop apprécier en pareil cas. En effet, les Concours ont été institués

(1) Avec une planche qui en donne les dessins.
(2) Bull. Tome XV, p. 85.
(3) Mém. Tome XXVIII, p. 565.

pour encourager les études d'histoire et d'archéologie, ce serait donc aller contre les intentions, contre l'esprit de leurs généreux fondateurs, que d'adresser aux auteurs des Mémoires des critiques acerbes, parfois des railleries qui deviennent facilement blessantes, alors qu'elles sont prononcées en public, et qui dans tous les cas éloignent les concurrents.

M. Darsy avait dépassé quatre-vingts ans; mais son ardeur au travail n'était pas amoindrie. Il continuait ses recherches, malgré les souffrances que lui faisait endurer sa vue (1). Les œuvres sorties de sa plume sont encore nombreuses. Il avait terminé et il offrit à la Société le second volume du *Répertoire et Appendice des Histoires locales de la Picardie* (2). Il publiait une *Notice sur la Grande Halle et les Marchés de Gamaches* (3); et un magnifique ouvrage, fruit de recherches étendues, avec des notes biographiques et historiques sur *Le Clergé du diocèse d'Amiens en 1789* (4). Des matériaux précieux et en grand nombre s'y trouvent accumulés, où

(1) Il s'était trouvé placé près d'une fenêtre ouverte, au Collège de la Providence, pendant un orage qui dura longtemps. Au sortir de l'établissement, il ressentit dans un œil de vives douleurs et des accidents tels que sa vue fut compromise.

(2) Le 10 Janvier 1893.

(3) Bull. Tome XVII.

(4) Mém. Documents inédits, in-4°, Tome XIII.

devront se renseigner tous ceux qui s'occuperont des localités picardes.

C'était le pendant d'un autre important volume, paru deux ans auparavant, sur *Les Doléances du peuple et les victimes, souvenirs de la Révolution en Picardie* (1).

En juin 1893, M. Darsy offre à la Société un Sceau de la Collégiale Saint-Nicolas ; et un autre de la maison des Danzel, vicomtes de Boismont. Il offre encore, en 1894, une hache de l'âge du bronze, très intéressante, trouvée dans le grand marais de Gamaches.

L'année suivante, il fait lire par un de ses collègues une note sur *Le Couvent des Sœurs grises de Grandvillers*, qui est vivement applaudie (2).

Il communique, le 7 juillet 1896, un travail très documenté sur *La Terre et Seigneurie de Hélicourt-en-Vimeu* (3).

Et il envoie, le 13 juillet 1897, une réponse bourrée de dates et de citations, intitulée : *A propos du nom d'un village en Amiénois*. La dénomination du Pont-de-Metz, telle qu'elle est inscrite dans *Les Bénéfices de l'Eglise d'Amiens,* avait été contestée par M. Alcius Ledieu. La contradiction est relevée par M. Darsy (4) avec une vigueur de démonstration, une netteté et une

(1) Un vol. in-8, avec deux plans.
(2) Bull. Tome XIX, p. 135.
(3) Bull. Tome XIX, p. 413.
(4) Bull. Tome XIX, p. 735.

abondance d'arguments qu'il faut admirer en tous points chez un écrivain âgé de 87 ans.

Le 9 mars 1899, M. Darsy avait encore recours à l'un de ses collègues pour donner lecture d'une note sur l'*Etymologie du mot Santerre*, qui a exercé bien des fois et exercera encore la curiosité des savants.

Ce fut la dernière communication de notre distingué confrère.

Son grand âge n'avait en rien diminué ses facultés, et son existence tout entière avait été un hommage à la sainte loi du travail ; il y avait obéi sans relâche, avec la droiture la plus parfaite et la conscience la plus rigoureuse parce qu'il fut un ami de la vérité, mieux encore parce qu'il fut un chrétien.

Ses services rendus à la science sont incontestables et nombreux ; ils sont en même temps, par leur intention et par leurs résultats, des services rendus à la Religion : c'est le caractère de toutes ses œuvres.

Aussi, c'est la Religion qui, après avoir fait la force et la consolation de sa vie, vint couronner ses derniers instants, lorsqu'il rendit à Dieu son âme, le 7 août 1900.

Il était dans sa quatre-vingt-dixième année.

Son corps fut ramené d'Authie à Amiens ; et

après un service à l'église Saint-Honoré (1), il fut inhumé au cimetière de Saint-Acheul, sur le sommet de cette colline prédestinée où l'histoire et la religion sont unies si étroitement, dont le sol garde la poussière des générations disparues, celtiques, gauloises et franques.

M. Darsy avait trouvé à Saint-Acheul le berceau de son éducation en 1824 ; archéologue et historien, il ne pouvait choisir un meilleur lieu de repos pour son dernier sommeil.

Sa mémoire sera gardée fidèlement par la Société des Antiquaires de Picardie, pour laquelle il a tant et si bien, et si longtemps travaillé. Ses œuvres et ses exemples lui survivront.

Ce n'est pas peu de chose — a dit le P. Lacordaire — que d'avoir été un travailleur, un homme de bien et un chrétien dans un temps où ils sont rares (2).

(1) Dont il avait été marguillier de 1878 à 1887,

(2) J'exprime toute ma reconnaissance à la Révérende Mère Supérieure du Monastère de la Visitation d'Amiens pour la bienveillance avec laquelle elle a daigné m'accorder les renseignements que j'avais sollicités sur son regretté Père, M. Darsy.

AVIS TRÈS IMPORTANTS

I. La Société des Antiquaires de Picardie, vu le nombre toujours croissant de ses membres, a l'honneur d'informer ses adhérents *élus après le 11 juin 1901*, que le droit au tome Ier de la *Monographie de la Cathédrale d'Amiens*, par M. G. Durand, ne leur est garanti qu'autant que la réserve règlementaire de deux cents exemplaires ne sera pas atteinte. Par conséquent, dès que le stock disponible sera épuisé, les nouveaux sociétaires, devront se procurer à leurs frais cet ouvrage, s'ils désirent le posséder, sans pouvoir se prévaloir de leur titre de membres de la Société pour le retirer gratuitement.

II. Le secrétaire perpétuel rappelle au souvenir de ses confrères une note publiée précédemment dans le bulletin et dont il n'est pas suffisamment tenu compte. Il les prie de nouveau de retirer le plus tôt possible les ouvrages dont ils ont reçu les bons et de ne pas attendre plusieurs années, pour le faire, comme cela s'est produit récemment Dans ce cas l'édition se trouve épuisée par la vente et les ouvrages réclamés aussi tardivement ne peuvent être fournis.

Le secrétaire perpétuel ne prend donc pas l'en-

gagement de pouvoir livrer les publications de la Société lorsqu'elle sont demandées au delà d'une année, après la délivrance des bons.

Il a l'honneur d'informer ses confrères qu'il ne reste plus que très peu d'exemplaires des fascicules 2e, 3e, 4e et 6e de la *Picardie historique et monumentale*. Le fascicule 5e est épuisé.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1901 et 1902 (1)

Prix d'Histoire. — Fondation LE PRINCE

Une Médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire Manuscrit sur un sujet d'Histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents.* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie à Amiens, description des costumes usités en Picardie).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie au choix des concurrents*, (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries — Vitraux. — Collection de dessins archéologiques inédits, etc.

Biographie. — Prix offert par Madame PINSARD

Une médaille d'or de la valeur de **200** fr. à l'auteur de la meilleure biographie des *femmes picardes* qui se sont illustrées

(1) Dans l'Assemblée générale de 1900, la Société a décidé que, pour faciliter la tâche des concurrents, les programmes adoptées pour 1901 ne seront pas modifiées pour 1902.

dans la littérature, les arts, ou par leur dévouement à la patrie ou à l'humanité avant 1789.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés, avant le 1er juillet 1901, pour le 1er concours, ou avant le 1er juillet 1902, pour le second, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du Concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie, sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.

NOTE

La Société a décidé dans son assemblée générale du 21 décembre 1899 qu'elle ferait volontiers l'acquisition sur les revenus du legs Beauvillé, de dessins inédits relatifs à la Picardie.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1900

I. Le Ministère.

1° Le Journal des Savants, mai à octobre 1900. — 2° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — 3° Revue historique, juillet à décembre 1900. — 4° Musée Guimet : Revue de l'Histoire des religions, tome XLI. n° 3, tome XLII, n° 1 ; Petit Guide illustré au Musée Guimet par M. L. de Milloué. - 5° Revue des Etudes grecques, n° 52 tome XIII, mai et juin 1900. — 6° Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée par Robert de Lasteyrie, tome III, 4e livraison.

II. Préfecture de la Somme.

1° Travaux des Conseils d'hygiène publique et de la salubrité du département de la Somme, année 1900. — 2e Conseil général, session d'août. Rapports du Préfet, de la Commission départementale et des chefs de service, août 1900. — 3e Conseil général. Procès-verbaux des délibérations, août 1900.

III. Les auteurs.

1° Paroisse d'Airaines. Inauguration d'une nouvelle verrière par M. l'abbé Marchand — 2° Revue d'exégèse mythologique par M. l'abbé Fourrière, nos 49, 50 et 51. — 3° La statue de Tonnerre. La Vierge et le Buisson ardent, par M. le chanoine Marsaux. — 4° Notes biographiques sur les Évêques de Beauvais depuis le rétablissement du siège épiscopal (1832), par le chanoine Pihan. — 5° Année jubilaire, pèlerinage à Rome des diocèses d'Amiens et de Soissons (16-30 mai 1900), par M. le chanoine Vitasse. — 6° Eglises du pays de Born au XVIIIe siècle, par M. Georges Beaurain. — 7° Pierre de Hurteville dit le Mounier, seigneur d'Ars-en-Beauvaisis, surnommé le prince d'Amours, œuvre posthume du comte de Marsy, publiée par

MM. Emile Travers et le comte Lair. — 8° Les Asseurements au XIIIe siècle dans les villes du Nord, par M. Pierre Dubois. — 9° Un Manoir au XIVe siècle Le Manoir du Saussoy (Oise), par M. Albert Polart.

Ouvrages offerts par l'auteur, M. le comte de Galametz :

1° Les Processions blanches à Abbeville. — 2° Testament et Funérailles de Charles Pascal, vicomte de la Queute. — 3° Variétés sur le Crotoy. — 4° Variétés. Frais de justice criminelle et d'une exécution capitale à Montreuil. Une Question budgétaire entre Abbeville et Arras. — 5° Lettres de Michel et de Claude de Buigny. — 6° Liste des détenus du district d'Hazebrouck à la citadelle de Doullens. — 7° Les Biens de l'abbaye de Saint-Valery-sur-Mer en Angleterre. — 8° Rapport sur l'ouvrage : La Maison de Mailly, par l'abbé Ledru.

Ouvrages offerts par l'auteur, M. le chanoine Bouillet :

1° Une Visite à Conques. — 2° L'Église et le Trésor de Conques. — 3° Un Problème d'orfèvrerie à propos de Conques. — 4° Note sur un sceau du XIIIe siècle. — 5° Contribution à l'Histoire de l'art des rocailleurs. — 6° La Folie de saint James à Neuilly. — 7° Les Deux Rétables de Fontaine-l'Abbé (Eure). — 8° Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil (Eure). — 9° Monographie de l'église de Revigny (Meuse). — 10° L'Église de Grendecourt (Haute-Saône). — 11° La Vierge et la Trinité, note sur une statue en pierre dans l'église de Gaillon (Seine-et-Oise), — 12° Monographie de l'église de Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise). — 13° La Litre funéraire de l'église de Charonne. — 14° Une Escale à Revins (Ardennes). — 15° L'Église à Laval-Dieu (Ardennes). — 16° Note sur quelques bornes armoriées, dans la forêt de Darney-Martinvelle (Vosges). — 17° Au Pays du Frère Hugo. — 18° Le Jugement dernier dans l'art aux douze premiers siècles. — 19° Le Passionsspiel d'Oberamergau, 2e lettre. — 20° Un Manuscrit inconnu du *Liber miraculorum Sancte Fidis*.

Don de M. Pinsard.

1° Monuments inédits de l'Histoire de France, 1400-1600, publiés par M. Bernier, avocat à la Cour d'Amiens (1835). — 2° La première campagne d'Édouard III en France, par René de Belleval. — 3° Lettres sur le Ponthieu, par René de Belleval. — 5° La Cathédrale d'Amiens, par Maurice Rivoire. —

6° Notice sur la ville d'Amiens, par H... D... et R. . M... — 7° Coutumes générales de la sénéchaussée du Ponthieu et celles locales d'Abbeville, 1766, deux volumes. – 8° Etude historique et littéraire sur les anciennes sociétés académiques d'Amiens, par F. Pouy. — 9° Louis XI au château de Péronne, par Charles Gomart. — 10° Les Derniers Valois, par René de Belleval. — 11° Rôle des gentilshommes du bailliage d'Amiens (1575), publié par le comte Le Clerc de Bussy. — 12° Mémoire sur Clermont (Oise). — 13° Chronique du siège de Boulogne, en 1544, publiée par M. François Morand. — 14° De l'Utilité du mercure de France pour l'histoire de la Picardie, par H. Dusével. — 15° Notice sur la Cathédrale d'Amiens, par M. Dusével. — 16° Château de Tilloloy. — 17° Fragments d'une étude historique sur la ville d'Amiens au xve siècle, par H. Dusével. — 18° Inauguration de la statue de Jeanne d'Arc au Crotoy, 1861, Francis François. — 19° Jubilé calotin à Amiens en 1751, parodie inédite de Jean Baron, d'après un manuscrit du temps, publié par Pseu d'Onyme, 1892.

Don de M. le capitaine Carbon.

1° Dictionnaire général et grammatical français de Napoléon Landais, 3 volumes. — 2° Œuvres de Me Henri Basnage, Commentaires sur la coutume de Normandie et traité des hypothèques, 1778, 2 volumes.

Don de M. de Guyencourt,

1° Catalogue de la Bibliothêque de la Société des Antiquaires de Picardie. Série N. Exemplaire sur papier de Hollande. — 2° Chés Hortillonnages, par Édouard David.

IV. Sociétés françaises.

1° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1900, n°s 1 et 2. — 2° Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, tome IV. — 3° Société scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 41e volume. — 4° Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XI, 3e livraison. — 5° Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 7e série. tome IV. — 6° Société des Sciences et Arts de la Marne. Mémoires, 1899-1900. — 7° Société de l'Histoire de France. Annuaire-bulletin, 1899, 1900. Lettres de Louis XI, roi de France, tome VII ; Lettres de Charles VIII, roi de France, tome II ;

Documents pour servir à l'Histoire de l'Inquisition, dans le Languedoc, par Mgr Douais, évêque de Beauvais, 1re partie. Introduction, 2e partie. Textes. — 8° Société Dunoise, bulletin nos 1203 et 1204. — 9° Société d'Émulation des Côtes du Nord, Bulletin, 1900, nos 5, 6, 7 et 8. — 10° Société d'Archéologie de la Drôme, 134e et 135e livraisons. — 11° Société des Sciences et Arts de la Sarthe, bulletin 1900, 3e fascicule. — 12° Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, mémoires, 5e volume — 13° Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome XIX, 2e et 3e livraisons. — 14° Société Industrielle d'Amiens, 1900, n° 2. — 15° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances, mars-août 1900. — 16° Société Linnéenne du nord de la France, bulletin, nos 326 à 329. — 17° Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain. Revue de l'Avranchin, tome X, nos 2 et 3. — 18° Société de Géographie. Bulletin, 1900, nos 7, 8, 9, 10 et 11. — 19° Académie de Rouen. Précis des travaux, 1898, 1899. — 20° Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, 4e série, 2e volume. — 21° Académie de Stanislas, mémoires, 5e série, tome XVII. — 22° Bibliothèque de l'École des Chartes, LXI, 2e, 3e et 4e livraisons. — 23° Bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation, n° 19. — 24° Commission archéologique de Narbonne, 1900, 2e semestre. — 25° Société Archéologique de la Corrèze à Brives, tome XXII, 2e et 3e livraisons — 26° Académie de Nimes, mémoires, série VII, tome XXII. — 27° Archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, XXe volume, 4e, 5e et 6e livraisons. — 28° Bulletin de la Société Académique de Laon, tome XXX. — 29° Académie d'Arras, mémoires, 2e série, tomes XXX et XXXI. — 30° Société Archéologique et Historique de Soissons, bulletin, 3e série, tomes V, VI et VII. — 31° Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, à Tulle, 1900, 2e et 3e livraisons. — 32° Société des Études du Lot, tome XXV, 1er, 2e et 3e fascicules. — 33° Annales de la Société d'Émulation des Vosges, 76e année. — 34° Société Archéologique du Périgord, bulletin, tome XXVII, 4e et 5e livraisons. — 35° Annuaire de la Société Philotechnique de Paris, tome LVIII. — 36° Académie de Clermont-Ferrand. Bulletin de l'Auvergne, 1900, nos 5, 6 et 7. — 37° Société Florimontane d'Annecy. Revue Savoisienne, 1900, 1er, 2e et 3e trimestres. — 38° Société de l'His-

toire de Normandie, bulletin, mars 1900. — 39° Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Indre-et-Loire. Annales, 1899, nos 1 à 12. — 40° Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1900, nos 5 et 6. — 41° Société des Architectes du nord de la France. L'Architecture et la Construction, juillet, août, septembre et octobre, 1900. — 42° Société de Saint-Jean, Notes d'art et d'archéologie, 12e année, nos 8, 9, 10 et 11. — 43° Revue historique et archéologique du Maine, 1900, 1er trimestre. — 44° Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 53e volume. — 45° Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, bulletin et mémoires, tome XXIX. — 46° Mémoire de la Société Académique de Cherbourg, 1897-1898. — 47° Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, 1900, 3e trimestre. — 48° Revue historique et artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, janvier-décembre 1899. — 49° Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart, tome X, n° 2, — 50° Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 20e volume. — 51° Société historique et archéologique de l'Orléanais, bulletin, tome XII, n° 168. — 52° Les Études des RR, PP. de la Compagnie de Jésus, 20 juillet 1900. — 53° Société polymathique du Morbihan, bulletin, 1898, 1er et 2e semestres ; 1899, 1er et 2e semestres. — 54° Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin n° 195. — 55° Annales de la Société historique du Gatinais, 1897, 4e trimestre. — 56° Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, tome XLIV. — 57e. Mémoires de la Société Dunkerquoise, tome XXXIII. — 58° Commission historique du département du Nord, bulletin, tomes XV, XXII, XXIII et XXIV. — 59° Académie Delphinale, bulletin, 4e série, tome XIII. — 60° Société Archéologique de Sens, bulletin, tome XIX. — 61° Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, tome III. — 62° Bulletin de la Société Archéologique du midi de la France, série in-8°, nos 25 et 26.

V. Sociétés étrangères.

1° Offert par M. le Ministre de l'Instruction publique de Norwège : La Norwège. Ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris. — 2° The Canadian Antiquarian and numismatic Journal, 1899, nos 2, 3, 4. — 3° Schweizerische Landesmuseum in Zurich. Jahresbericht, 1898, 1899. Doku-

mentierter spezialbericht. — 4° Revue belge de numismatique, 1900, 3e livraison. — 5° Cercle archéologique de Gand, bulletin, 8e année, nos 5 et 6. Inventaire archéologique, fascicules 18 et 19. — 6° Jahrbucher des Vereins von Altertums freunden im Rheinlande, Heft 105-70 Grossherzogtum Hessen, Quartalbläter... 1899. II, Band, 13, 14, 15, 16. — 8° Academy of natural sciences of Philadelphia. Proceedings, 1900, part I. — 9° Gesellschaft des Wissenschaften zu Göttingen : Nachrichten, Philologisch historische Klasse, 1900, Heft I, II ; Geschäftliche Mittheilungen, 1900, Heft I. — 10° Reale Accademia dei Lincei, Rendiconti, serie V, volume IX, fascicoli 3°, 4°, 5°, 6°. — 11° Académie Royale de Belgique, à Anvers, bulletin, 5e série des Annales, IX. — 12° Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tomus XIX, fasc. I. — 13° Akademie zu München. Sitzungsberichte der philosophich-philologischen und der historischen Klasse, 1900, Heft II. — 14° Wurtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte, 1900, Heft, I, II, III und IV.

VI. Achat de la Société.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, par Daremberg et Saglio, 28 fascicule.

VII. Publications périodiques.

1° Bulletin monumental, 7e série, tome IV, nos 5 et 6. — 2° Revue numismatique, 1900, 3e trimestre. — 3° Revue des Questions historiques, 136e livraison. — 4° Revue de l'Art chrétien, 5e série, tome XI, 5e et 6e livraisons. — 5° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, nos 1516 à 1533.

TABLE DES MATIÈRES

A

Ailly-sur-Somme. Registre aux saisines. 404.
Airaines. 519, 661.
Aliénation des objets possédés par les églises. 518.
Alix (le R. P.) élu membre non résidant. 136.
— remercie. 138.
Amable (le Frère) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 132.
Ampoule de pélerinage. 143.
Anguipède. 394.
Antoine (M.) de la commission des recherches. 7. 233. 490.
— Président d'Honneur. 232.
— ses funérailles. 491.
Applique gallo-romaine en bronze. 474.
Assistance hospitalière aux gens de guerre. 521.
Association britannique à Amiens. 390.
Ault du Mesnil (M. d') élu membre non résidant. 135.
— remercie. 138.
Aurélius Optatus. 123. 136.
Autographes de Gresset. 10.

B

Bachimont (Pas-de-Calais). 244.
Bacquet (M.) élu membre non résidant. 355.
— remercie. 356.
Beauchamps. 654.
Beaumont (M. le Comte de) élu membre non résidant. 135.
Becq de Fouquières (M.) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 82.
Bibliothèque d'Amiens. Son agrandissement. 134.

Billoré (M.) Ses funérailles. 510.
Blan beuf (le), enseigne. 657.
Blarie (Jean). 394.
Blasset (Nicolas). Acte le concernant. 11. 54
Boinet (M.) élu membre non résidant. 502.
— remercie. 515.
Bonnault (M. F. de) sa mort. 565.
Boquet (M.) élu membre résidant. 558.
— remercie. 560.
— Discours d'installation. 642.
Bos (M. E. du) élu membre non résidant. 558.
— remercie. 560.
Boucher (M. Alb.) reçu membre non résidant. 50.
— remercie. 132.
Boucher (M. G.) obtient le prix du Cange. 356.
Boucher (M. l'abbé). Note sur Robert Viseur. 83. 201.
— De la commission des concours. 84.
— De la commission de la bibliothéque. 233. 490.
Boucher de Crevecœur (M.) élu membre non résidant. 22.
— remercie. 49.
Boudon (M.) de la commission de la bibliothèque. 8. 233. 490.
— de la commission des finances. 8. 233.
— Rapports sur les finances. 10. 237.
— Signale une transaction de 1280. 15.
— Recherches sur Robert de Clari. 83. 372.
— Maires, Echevins et élections à Amiens etc. 103.
— L'influenza au XVe siècle. 248. 311.
— Pièce en vieux langage amiènois. 346.
— Testament de Jacques de Naours. 358.
— Donation d'Enguerran de Picquigny, 358.
— Notice sur Jean Blarie. 394.
— — sur deux chanoines d'Amiens. 395.
— Offre une carte de Picardie. 401.
— Comptes du chapitre de la Cathédrale et notes de Sully. 402.
— Laffemas (Isaac de). 403.
— Pièce concernant un fief à Crécy. 566.
Bouillet (le chanoine) élu membre non résidant. 558.

Bouillet (le chanoine) remercie. 560.
Boulanger (M. C.) chevalier de la Légion d'honneur. 658.
Boullenger (M.) élu membre non résidant. 519.
— remercie. 555.
Bourdaloue. Son séjour à Amiens. 137.
Bouthors (M.). Son tombeau. 641.
Brandicourt (M.) signale un Picard cité par Bacon. 14.
— La Picardie au Petit Palais. 728.
Bréard (M.) La marine picarde. 639.
Brière (M.) élu membre non résidant. 136.
— remercie. 138.
Brinvillers (La). 9.
Buire-sous-Corbie. 17. 18.
Bulteau (M.) élu membre non résidant. 82.
— remercie. 132.
Bureau de la Société pour 1899. 143.
— pour 1900. 405.
— pour 1901. 653.

C

Calonne (M. le baron de). Discours en prenant la présidence. 4.
— achète des autographes de Gresset. 10.
— Le commerce à Amiens. 19.
— Discours en recevant M. Cardon. 45.
— offre son histoire d'Amiens. 140. 400.
— réélu président. 143.
— Discours en inaugurant l'année 1899. 231.
— La dernière nuit de la Ligue à Amiens. 247.
— Discours en recevant M. Ledieu. 341.
— De la Commission du Dictionnaire historque. 349. 490.
— candidat désigné au comité d'installation de l'Exposition universelle. 350.
— obtient un prix de l'Institut. 357.

Calonne (M. le Baron de). Les intendants de la généralité d'Amiens. 412.
— Discours en quittant la présidence. 485.
— de la commission des finances. 502.
— Lauréat de l'Académie française. 565.
— Modification au programme des concours. 652.
— Notice sur M. Janvier. 664.
Calvaire du cimetière St-Denis. 196.
Cappe de Baillon (M.). Note sur des Mardelles. 137.
Cardevacque (M. de). Sa mort. 484.
Cardon (M. l'abbé). Jean des Caurres. 23.
— de la commission du concours de 1898. 84.
— Rapports sur le concours d'histoire de 1898. 136. 168.
Caron (M. l'abbé) élu membre non résidant. 641.
— remercie. 651.
Carreau émaillé aux armes de Henencourt. 12.
Cartes acquises par la société 397.
Casse-tête préhistorique. 559.
Cathédrale d'Amiens (A propos de la). 673.
Cathédrale d'Amiens. Gravure. 636.
Cavalier à l'Anguipède. 394.
Cercueil en plomb. 14. 47.
Châtelet de Coivrel. 213.
Châtelet (le). 11.
Chennevières (marquis de). Sa mort. 310.
Chochon (M.) élu membre non résidant. 22.
remercie. 49.
Civille (le vicomte de) élu membre non résidant. 519.
— remercie. 555.
Ciste en osier. 8.
Clari (fief de). 83.
Clari (Robert de). 83. 372.
Codevelle (M.). Compte rendu d'une excursion à Rouen. 355. 360.
Coivrel (Oise). 213.
Collombier (M.). Monnaies trouvées en Picardie en 1896. 56.
— Mascaron en terre cuite. 84.
— Pierre tombale trouvée à Rollot. 345.

— Le Cavalier à l'Anguipède. 394.
— Applique gallo-romaine en bronze. 474.
— Monnaies gauloises trouvées à Amiens. 558. 609.
Commerce d'Amiens. 19.
Commission du Dictionnaire historique. 349. 490.
Compte rendu des travaux de l'année 1898. 148.
— — — 1899. 426.
— — — 1900. 705.
Comptes de la ville de Doullens. 402 457.
Comptes du chapitre de la Cathédrale. 402.
Comte (M.) offre divers objets. 18. 133. 240.
— Sceaux trouvés à Albert. 455.
— Sa mort. 556.
— lègue un ouvrage. 562.
Congrès d'Arlon. 597.
Concours. 83. 136. 168. 586. 649.
— Lecture des rapports supprimés. 147.
Cordeliers d'Amiens. 198.
Cordier (M. Ch.) élu membre non résidant. 233.
— remercie. 235.
Cordon royal. 557.
Cotisations. 15. 73. 380.
Couronne de lumières. 563.
Cours d'amour. 411.
Courtin-Hecquet (M.) élu membre non résidant. 22.
— remercie. 49.
Coutan (M. le Dr) élu membre non résidant. 399.
— remercie. 400.
Couvreur (M. l'abbé) élu membre non résidant. 82.
— remercie. 132.
Crèche en fils de fer. 564.
Creton de Limerville (M.) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 82.
Croisille (M.) élu membre non résidant. 484.
Crotoy (Le). Note sur les fortifications de cette place. 18.

D

Dampierre (le comte de) élu membre non résidant. 558.
— remercie 560.

Dannes (Pas-de-Calais). 311.
Darsy (M.) Etymologie du mot Santerre. 346.
— Ses funérailles 588.
— Notice biographique. 748.
Dassier (M.) élu membre non résidant. 637.
— remercie. 640.
Daullé (Mme). Sa mort. 395.
David (M.) élu membre non résidant. 402.
— remercie. 404.
Debauge (M.) élu membre non résidant. 135.
— remercie. 138.
— Chevalier de la légion d'honneur. 658.
Debray (Legs de M.) 20.
Decrept (M.) élu membre non résidant. 355.
— remercie. 356.
Deleforterie (M.) élu membre non résidant. 558.
— remercie. 560.
Deflesselle (M. C.) élu membre non résidant. 2.
— remercie. 16.
Delambre (M.) présente le dessin d'une ciste en osier. 8.
— Note sur un bronze gallo-romain. 394.
— Fouilles à Renancourt. 557.
— Note sur une terre cuite gallo-romaine. 563.
Delaporte (M.) offre une sculpture. 568.
Delassus (M.) élu membre non résidant. 402.
— remercie. 408.
Demarcy (M. l'Abbé) élu membre non résidant. 135.
— remercie. 138.
Des Caurres (Jean). Etude biographique par M. l'abbé Cardon. 23.
Desmarquest (le R. P.) élu membre non résidant. 15.
— remercie. 17.
Dictionnaire historique. 347.
Documents nouveaux sur Robert de Clari. 372.
Doullens. Comptes de la ville. 402.
Dubois (M. A.) de la commission des impressions. 7. 233. 489.
— de la commission de la bibliothèque. 8.
— offre des matrices de sceaux. 10.
— Note sur le Calvaire du cimetière St-Denis et

sur des travaux d'art chez les Cordeliers. 147. 196,
Dubois (M. A.) Un mandement de Monseigneur Faure. 246.
— Enquête sur Léonor du Mollin. 275.
— Les noms de baptême à Amiens. 403. 445.
— Ses funérailles. 496.
Dubois (M. Pierre) Excursion à Compiègne, Pierrefonds, etc. 83. 85.
— élu membre résidant. 392.
— remercie. 396.
— signale des inscriptions funéraires. 560.
— reçu docteur en droit. 653.
Dubrulle (M. l'abbé). Lauréat de la Société. 136.
Duchaussoy (M. le docteur) élu membre non résidant. 136.
— remercie. 138.
Duhamel-Decéjean (M.) Notice biographique sur M. Darsy. 748
Dupuis (M.) élu membre non résidant. 2.
— remercie. 9.
Durand (M. G.) de la commission des recherches. 7. 233. 490.
— de la commission de la bibliothèque. 8. 233. 490.
— de la commission du dictionnaire historique. 349. 490.
— Comptes de la ville de Doullens. 402. 457.
— vice-président. 405.
— président 653.
Duval (M. le chanoine.) Sa mort. 502.
— Ses obsèques. 503.
Duvette (M.) donne sa démission de trésorier. 51.

E

Echevins d'Amiens faisant fonctions de notaires. 15.
Eglise des Cordeliers d'Amiens. 198.
Encensoir de Guyencourt-Estrées. 353.
Enquête sur Léonor du Mollin. 275.
Eppeville. Découverte d'un four à poteries. 638. 660.
Etymologie du mot Santerre. 346.
Excursion à Beauvais. 47. 59.
— à Compiègne, Pierrefonds, etc. 50. 83. 85.

Excursion à Rouen. 347. 355. 360.
— à Rue, Valloires et Dompierre. 559. 563. 590. 650.
— à Saint-Denis et Paris. 567. 585. 613.
Exposition universelle de 1900. 246. 311. 350. 398. 501. 556. 639.
Extrait des minutes de Boujonnier, notaire à Abbeville. 53.

F

Façades de maisons sculptées rue Henri IV et rue du Chapeau-de-Violettes. 410.
Fagard (M. G.) élu membre non résidant. 641.
— remercie. 651.
Fauvel (M.) élu membre non résidant. 566.
Fiefs du bailliage d'Amiens suivant la coutume générale de 1507. 317.
Fouilles à Airaines. 519. 661.
— à La Malmaison à Amiens, 560.
— à Renancourt. 557.
— rue de la République à Amiens. 585.
Four à poteries d'Eppeville. 638. 660.
Fournié (M. le Dr). L'assistance hospitalière aux gens de guerre à Amiens. 521.
Francqueville (Mgr) accepte de rester membre de la Société. 515.
Francqueville (M. Am. de.) Note sur une peinture conservée à Merville-au-Bois. 141.
— Garde d'épée trouvée à Thesy. 345. 371.
— Encensoir de Guyencourt-Estrées. 353.
— Armes du cardinal de Pellevé. 353.
— élu membre résidant. 558.
— remercie. 560.
— Discours d'installation. 569.

G

Gallet (M.) offre un ouvrage. 18.
Galot (M. l'abbé) élu membre non résidant. 233.
— remercie. 235.

Garde d'épée trouvée à Thésy. 345. 371.
Gaudechon (M.) Sa mort. 309.
Généralité d'Amiens. 412.
Giart (M.). Note sur Wissant-sur-Mer. 584.
Gillant (Le R. P.) élu membre non résidant. 135.
— remercie. 146.
Godin (M. le chanoine) élu membre non résidant. 140.
— remercie. 146.
Gontier (M.) élu membre non résidant. 133.
— remercie. 138.
Gorski (M.) élu membre non résident. 2.
— remercie. 49.
Gosselin (M. le Chanoine) élu membre résidant. 652.
Goudallier (M.) élu membre non résidant. 140.
— remercie. 146.
— Analyse de «l'art religieux au XIIIe siècle». 490.
— A propos d'une inscription de St-Acheul. 501.
— Une œuvre du P. Michel-Ange de Gueret. 585. 658.
Gresset. Autographes de ce poète. 10.
Grevin (Jacques). 350.
Gueret (le P. Michel-Ange de). 658.
Guerle (M. l'abbé) élu membre non résidant. 641.
— remercie. 651.
Guerlin (M.) Discours en quittant la présidence. 2.
— de la commission des finances. 8. 233.
— représente la Société au Congrès d'Enghien. 9.
— signale une pièce de carrelage. 12.
— signale le catalogue du musée de Cluny. 12.
— Congrès archéologique d'Enghien ; rapport. 134. 258.
— Notes sur Amé Quarel et Guillaume Hergosse. 137. 203. 207.
— Note sur des tableaux de Carle van Loo. 140.
— Note sur une ampoule de pélerinage. 143.
— Les dimanches et fêtes chômées à Amiens. 147.
— demande la suppression de la lecture en séance publique des rapports sur les concours. 147.
— Congrès d'Arlon. 234, 350, 559, 597.

Guerlin (M.) Note sur Antoine Blassel, sculpteur. 239.
— Maison sculptée rue St-Leu. 247.
— Statue à Ménévillers. 247.
— Hache en pierre polie. 311.
— Le sceau du cardinal de Coislin. 311.
— De la commission de la Picardie. 637.
Guyencourt (M. de) de la commission des impressions. 7. 233. 489.
— de la commission des recherches. 7. 233. 489.
— Présente des objets trouvés au Mont-Thomas. 10.
— signale un cercueil de plomb et une pierre tombale. 14.
— signale des objets trouvés à Buire-sous-Corbie 17.
— offre un portrait de M. le Tellier. 137.
— deux inscriptions amiènoises. 139.
— secrétaire annuel. 143. 405. 653.
— Impression du catalogue de la bibliothèque. 238. 520.
— Etymologie du mot Santerre. 346.
— Compte de Quentin Pillon. 409.
— Note sur une arme préhistorique. 559.
— signale un four à poteries à Eppeville. 638.
Guyencourt-Estrées. Encensoir de l'église. 353.

H

Hache en basalte. 659.
— en pierre polie. 311.
Hage (le R. P.) élu membre non résidant. 50.
Hallencourt. Voûtes de l'église. 18, 19.
Herbert (M.) élu membre non résidant 22.
— remercie. 49.
Herbette (M.) élu membre titulaire non résidant. 558
Heren (M.) élu membre non résidant. 233.
— remercie. 235.
— Notice sur l'abbé Marcel. 650.

Herregosse (Guillaume), peintre. 207.
Hesse (M.) élu membre non résidant. 22.
— remercie. 49.
Hodenc-en-Bray (Oise) 17.
Hoyningen-Huene (le B^on) élu membre non résidant 637.
— remercie. 640.
Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. 133.

I

Influence des études archéologiques sur l'art. 175.
Influenza (l') au xve siècle. 248.
Inscriptions trouvées à Amiens. 139.
Intendants de la généralité d'Amiens. 412.

J

Jacobs d'Hailly (P. L.). 355.
Janvier (M.) de la Commission des impressions, 7, 233, 489.
— de la Commission des recherches, 7, 233, 490.
— reçoit les félicitations de la société. 134.
— ses funérailles, 586.
— son testament. 638.
— notice biographique. 664.
Jourdain (M.) élu membre non résidant. 569. 636.

K

Kavengniaus (sire Pierre). Sa pierre tombale. 48.

L

Lacroix (le général de) élu membre non résidant. 15.
Laffemas (Isaac de). 403.
Lamarck (le chevalier de). 351.
Lancel (M.) élu membre non résidant. 402.
— remercie. 404.
Ledieu (M. l'abbé) elu membre non résidant. 355.
— remercie. 356.

Ledieu (M. L.) remercie de son admission comme membre résidant. 312.
— Discours d'installation. 317.
— fonde le Dictionnaire historique. 347.
— de la Commission du dictionnaire historique. 349. 490.
— de la commission des finances. 502.
— rapporteur de la commission des finances. 520.
Lefèvre (M. Hypp.) élu membre non résidant. 641.
Lefort (M.) élu membre non résidant. 135.
— remercie. 138.
Lefrançois (M.) Rapport sur une excursion à Beauvais. 52. 59.
Legs de M. Debray. 20.
» de M. Janvier. 638.
Leleu (M.) de la commission des concours. 84.
Lennel (M.) élu membre non résidant. 136.
— remercie. 146.
Lenoël (M.) élu membre non résidant. 347.
— remercie. 356.
Lenoir (M. l'abbé) élu membre non résidant. 83.
— remercie. 132.
Le Roux (famille). Ses armes. 52.
Lesueur (M. l'abbé). Note sur Saint-Maulvis. 15.
— Note sur les voûtes de diverses églises. 18.
Le Tellier (M.) Son portrait. 137.
Lion (M. J.) 640.
Louvencourt (M. de) de la Commission des concours. 84.
— de la Commission des finances. 502.
Lutrin de St-Germain d'Amiens. 11. 53.

M

Macqueron (M.) communique un acte relatif à Blasset. 11.
— Extrait des minutes de Boujonnier, notaire à Abbeville. 53.
— Note sur une couronne de lumières. 563.
— Note sur une crêche en fils de fer. 564.
— Note sur une pierre tombale. 663.
Maires, echevins et élections à Amiens. 103.

Maison sculptée rue St-Leu. 344.
Mallet (M.) élu membre non résidant. 10.
— remercie. 13.
— sa mort. 484.
Mandement de François Faure. 246.
Mantel (M. l'abbé). L'origine du son *eu* en picard. 142.
Manuscrits de la bibliothèque. — Leur communication. 567.
Marcel (l'abbé J.-L.). 650.
Marchand (M. l'abbé). Fouilles à Airaines. 519. 556. 661.
Mardelles des environs de Frévent. 137.
Maricourt (Pierre de). 14.
Marine picarde. 639.
Marle (M. le chanoine). Sa mort. 235.
Marsy (M. le comte de). Pierre Louis Jacobs d'Hailly. 355.
— Voyages d'un Lillois en Picardie. 369.
— Sa mort. 565.
Mascaron en terre cuite. 84.
Masque bachique en marbre blanc. 519 556.
Masse (M. J.) élu membre non résidant. 356.
— remercie 356.
Matifas (M. L.) élu membre non résidant. 641.
— remercie. 651.
Maugis. (M.) obtient un prix de l'Institut. 357.
Médaille obtenue à l'exposition universelle. 639.
Médaillon relatif aux cours d'amour. 411.
Ménévillers (ferme de). 247.
Merville-au-Bois. 141.
Mesge (le). 411.
Milvoy (M.) de la Commission des recherches. 7. 233.
— A propos d'un cercueil de plomb. 47.
— Vice-président. 143.
— Influence des recherches archéologiques sur les tendances actuelles de l'art. 143. 175.
— de la Commission du dictionnaire historique. 349.
— Délégué au Congrès de l'Art public. 396.
— Président. 405.
— Discours en prenant la présidence. 486.
— Discours sur la tombe de M. Antoine. 492.
— Discours sur la tombe de M. Dubois. 496.

— Discours sur la tombe de M. Duval. 504.
— Discours sur la tombe de M. Billoré. 511.
— Discours en installant M. de Francqueville. 582.
— Tombe de M. Bouthors. 641.
— Discours en recevant M. Boquet. 646.
— A propos de la cathédrale d'Amiens. 673.
Mollet (M. P.) élu membre non résidant. 519.
— remercie. 560.
Mollin (Léonor du). 275.
Monclos (M. de) élu membre non résidant. 311.
— remercie. 312.
Moncourt (M. de) Note sur les fortifications du Crotoy. 18.
Monnaies gauloises trouvées à Amiens. 558. 609.
Monnaies trouvées en Picardie en 1896. 56.
Mont-St-Quentin. Bas relief de l'église. 18.
Moreau (M. Frédéric). Sa mort. 135.
Muller (le chanoine) signale un médaillon relatif au cours d'amour. 410.
Mulotte (M. Edmond) obtient le prix du Cange. 82.
Muraille gallo-romaine. 659.

N

Nampont-Saint-Firmin. 143.
Naours (Jacques de). Son testament. 358.
Noms de baptême à Amiens. 445.
Notes de Sully. 402.
Note sur Aurelius Optatus. 123. 136.
Notice biographique sur M. Darsy. 748.
Notice biographique sur M. Janvier. 664.
Notice biographique sur M. Oudin. 298. 359.

O

Obry (M. le président) élu membre non résidant. 484.
Oudin (M.) de la Commission des finances. 8. 233.
— sa mort. 233.
— ses funérailles. 241.
— Notice biographique. 298. 359.

P

Pancier (M.) élu membre non résidant. 2.
Patin (Guy). 17.
Paulian (M.) signale un vase gallo-romain d'Amiens. 393.
Payement des cotisations. 73. 380.
Pellechet (Mlle M.) élue membre non résidant. 642.
— Sa mort. 658.
Percheval (M. A.) sa mort. 309.
Percheval (M. M.) élu membre non résidant. 558.
— remercie. 560.
Philologie. 142.
Picard (M. A.) élu membre non résidant. 399.
— remercie. 400.
Picardie (la) au petit palais. 728.
Picquigny (Enguerran de). Donation à l'Hôtel-Dieu de Paris. 358.
Pièce en vieux langage amiénois. 346.
Pierre l'Hermite. 659.
Pierrepont-sur-Avre. 516.
Pierre tombale trouvée à Abbeville. 663.
Pierre tombale trouvée à Rollot. 345.
Pilastre (M.) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 132.
Pillon (Quentin). 409.
Pinsard (M.) de la Commission des recherches 7. 232. 490.
— de la Commission de la bibliothèque. 8. 233. 490.
— signale une muraille gallo-romaine rue des Crignons. 11.
— offre le dessin d'une pierre tombale. 19.
— Maison sculptée rue St-Leu. 344.
— Façades de maisons sculptées rue Henri IV et rue du Chapeau-de-Violettes. 410.
— Fouilles rue de la République à Amiens. 585.
— Note sur une hache en basalte. 659.
— sur une muraille gallo-romaine. 659.
— sur le four a poteries d'Eppeville. 660.
Piteux (M.) élu membre non résidant. 356.
— remercie. 356.
Plaque de cheminée. 347.

Plaque de cheminée aux armes de France. 230.
Poiré (M.) membre de la Société. 391.
Ponche (M.) Elu membres non résidant. 133.
— remercie 138.
Portus Itius. 640.
Poujol de Fréchencourt (M.) de la Commission de la bibliothèque. 8. 233. 490.
— du dictionnaire historique. 349. 490.
— Rapport sur les travaux de l'année 1898. 148.
— Note biographique sur M. Oudin. 298. 359.
— Compte-rendu des travaux de l'année 1899. 426.
— Pierre l'Hermite. 659.
— Compte-rendu de l'année 1900. 705.
Prix du Cange. 356.
Prix Ledieu. 409.
Programme des concours de 1900-1901. 476.
Programme des concours de 1901 et 1902. 626.
Puisieux (M. de). Orthographe du nom de la ville de St-Pol. 399

Q

Quarel (Amé), sculpteur. 203.
Querrieu. L'Hôtel-Dieu y possède un bien. 15.
Quignon (M. l'abbé) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 132.

R

Rapport sur le concours d'histoire de 1898. 168.
Rapport sur le congrès d'Enghien en 1898. 258.
Rapports sur les concours. Leur lecture en séance publique supprimée. 147.
Rapport sur les travaux de l'année 1898. 148.
Rapport sur les travaux de l'année 1899. 426.
Rapport sur les travaux de l'année 1900. 705.

Recouvrement des cotisations. 15.
Règlement du concours d'histoire. 649.
Renancourt. 557. 559.
Renard (M. l'abbé) élu membre non résidant. 402.
— remercie. 404.
Rendu (M. A.). Le Châtelet de Coivrel. 213.
Requin (M. l'abbé) élu membre non résidant. 642.
Roche (Guillaume de la). 395.
Rohault (M. l'abbé) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 82.
Rollot. 345.
Romance-Mesnon (le marquis de) élu membre non résidant. 83.
— remercie. 132.
Rousseau de Forceville (M). Excursion à Rue, Valoires, etc. 590. 650.
Roux (M.) de la commission des impressions. 7. 233. 489.
— propose une modification au recouvrement des cotisations. 15.
— signale un bas relief. 410.
— Découverte à Beauchamps. 654.
Roze (le chanoine) sa mort. 355.
— manuscrit provenant de lui. 357.
Rue (Jean de). 395, 639.

S

Sainsaulieu (M.) élu membre non résidant. 2.
— remercie. 9.
Sains-Morainvillers. 9.
Saint-Leu d'Esserent. Cartulaire. 411.
Saint-Maulvis. 15.
Saint-Pol. Orthographe du nom de cette ville. 393. 399.
Santerre. Etymologie. 346.
Sarrazin (M.) élu membre non résidant. 566.
— remercie. 568.
Sceau du cardinal de Coislin. 311.
Sceaux trouvés à Albert. 240. 455.
Séance levée en signe de deuil. 241. 243. 502.
Séance publique de 1898. 144.

Séance publique de 1899. 406.
Séance publique de 1900. 649.
Serviette tissée aux armes de France 237.
Simon (M. l'abbé) élu membre non résidant. 50.
— remercie. 82.
Souëf (M. Ch.) Note sur une plaque de cheminée. 51.
— Sa mort. 51.
Soyez (M.) de la Commission des impressions. 7. 233. 489.
— Note sur Aurelius Optatus. 123. 136.

T

Tattegrain (M. G.) élu membre non résidant. 311.
— remercie. 312.
Terre cuite gallo-romaine. 563.
Testament de M. Janvier. 638.
Théot (M. S.) élu membre non résidant. 399.
— remercie. 400.
Thesy. 345. 371.
Theudosie (Sainte). 124.
Thomas (M.) élu membre non résidant. 82.
— remercie. 132.
Thorel (M.) élu membre non résidant. 566.
— remercie. 568.
Thuillier (M.) élu membre non résidant. 15.
— remercie. 17.
Tirmarche (Mgr). Pièces le concernant. 238. 243.
Tombeau de la famille de Lannoy. 639.
Trouille (M.) élu membre titulaire résidant. 134.
— confirmé dans les fonctions de trésorier. 134.
— remercie. 136.

V

Val-la-Caure en Thiérache. 51.
Vallée (M.) sollicite son admission dans la Société. 243.
Vallée de misère (la). 246.
Vandamme (M. l'abbé) élu membre non résidant. 391.
Vase gallo-romain. 393.

Vatinelle (M. l'abbé) élu membre non résidant. 10.
— remercie. 13.
— Excursion à St-Denis et Paris. 585. 613.
Vaucelles. — Terrier de l'Abbaye conservé à Epéhy. 83.
Viseur (Robert). 83. 201.
Vitasse (le chanoine) élu membre résidant. 558.
— remercie. 560.
Vivien (M. N.) élu membre non résidant. 653.
Voyages d'un Lillois en Picardie. 369.
Vue d'Amiens, peinture. 638.

W

Wacquant (M. l'abbé) élu membre non résidant. 637.
— remercie. 640.
Wattier (M.) élu membre non résidant. 15.
— remercie. 16.
Willame (M.) élu membre non résidant. 359.
— remercie. 390.
Wiry. Voûtes de l'église. 19.
Wissant-sur-mer. 584.
Witasse (M. de) nommé sous-bibliothécaire. 10.
— de la Commission de la bibliothèque. 233. 490.
— de la Commission du dictionnaire historique. 349. 490.
— Le Mesge. 411.
— de la Commission des recherches. 490.
— de la Commission de la Picardie. 637.
— Vice-président. 653.

TABLE

DES PLANS, PLANCHES ET GRAVURES

Petit mascaron en terre cuite trouvé à Amiens. 84.
Plan du Châtelet de Coivrel. 217.
Butte du moulin à l'huile à Coivrel. Plan. 219.
Encensoir de Guyencourt-Estrées. 354.
Garde d'épée trouvée à Thesy. 371.
Sceaux trouvés à Albert. 455-456.
Applique gallo-romaine en bronze. 475.
Monnaies gauloises trouvées à Amiens. 610.
Basilique romaine. 684.
Basilique romaine première modification. 686.
— deuxième modification. 687.
— troisième modification. 688.
— quatrième modification. 690.
Elévation de la cathédrale d'Amiens. 692.